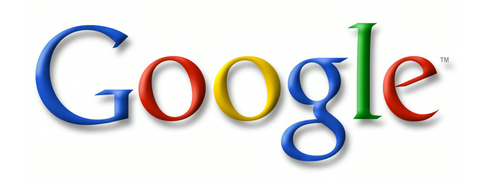





DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA
Taylor Institution.



HISTOIRE

DE LA

RESTAURATION

TOME II

Ce volume a été déposé à Paris, au ministère de l'intérieur, dans le cours du mois de juillet 1851.

PARIS. IMPRIMÉ PAR PLON FRÈRES,

36, RUE DE VAUGIRARD.

HISTOIRE

DE LA

RESTAURATION

PAR

A. DE LAMARTINE

TOME DEUXIÈME

PARIS

V. LECOU, — FURNE ET Cie, — PAGNERRE

LIBRAIRES-ÉDITEURS

—

1851

HISTOIRE

DE

LA RESTAURATION.

LIVRE DIXIÈME.

Les Bourbons. — Louis XVIII. — Sa vie à la cour de Louis XVI. — Sa nature. — Son esprit. — Sa conduite pendant la Révolution. — Sa fuite de Paris. — Son séjour à Coblentz. — Traité de Pilnitz. — Manifeste des princes français. — Physionomie de la cour du comte de Provence dans l'émigration. — Ses opinions. — Son impopularité dans l'émigration. — Popularité de son frère, le comte d'Artois. — Lettre du comte de Provence à Louis XVI. — Guerre contre la République. — Le comte de Provence régent. — Ses intrigues en France et en Vendée. — Son manifeste à la mort de Louis XVII. — Sa vie à Vérone. — Il quitte Vérone et se rend à l'armée de Condé. — Ses négociations avec Pichegru. — Il abandonne l'armée de Condé. — Ses aventures et sa vie en Allemagne. — Il se retire à Mittau. — Il est forcé de le quitter. — Son retour à Mittau. — Il passe en Angleterre. — Il est recueilli par le duc de Buckingham. — Il se retire à Hartwell. — M. de Blacas. — Vie et méditations de Louis XVIII à Hartwell. — L'Angleterre et Louis XVIII en 1813.

I.

Pendant que Napoléon s'acheminait ainsi vers son premier exil, où nous aurons bientôt à le suivre, les princes de la maison de Bourbon se rappro-

chaient de Paris. Ils venaient occuper ou entourer ce trône que la guerre leur rendait après l'avoir relevé pour un autre, et que la révolution et la contre-révolution, unanimes alors, allaient bientôt se disputer. La France ne connaissait d'eux que leur nom.

Avant de raconter leur avénement, leur essai de règne et leur seconde chute, disons de quels princes et de quelles princesses se composait alors cette famille royale, aussi proscrite depuis vingt ans du souvenir que du sol. Disons dans quel esprit ces membres de la famille souveraine rentraient dans le royaume de leurs pères, et dans quel esprit la France elle-même les contemplait et les saluait au retour.

II.

La famille royale se composait de sept princes et de cinq princesses : le roi Louis XVIII, son frère le comte d'Artois; les deux fils de ce dernier prince, le duc d'Angoulême et le duc de Berry; le prince de Condé, le duc de Bourbon son fils, le duc d'Orléans.

Les princesses étaient la duchesse d'Angoulême, la duchesse d'Orléans, veuve de Philippe-Égalité; la duchesse d'Orléans, épouse de Louis-Philippe

d'Orléans; mademoiselle d'Orléans, sœur de Louis-Philippe; enfin la duchesse de Bourbon, plus les enfants de Louis-Philippe, duc d'Orléans, la princesse Louise et le duc de Chartres. Voilà ce que l'exil rendait à la patrie.

Il y avait dans ce retour au foyer commun de la vieille France, après tant d'années d'adversités et de deuil, après tant de mutilations du tronc royal et de ses branches par la hache révolutionnaire ou par l'assassinat de Vincennes, dans cette tardive réparation des proscriptions, dans cet étonnement des palais retrouvant leurs premiers hôtes, dans ces joies des serviteurs revoyant leurs anciens maîtres, dans le bonheur inespéré de cette famille foulant enfin, au bruit des acclamations et des espérances publiques, ce sol qui avait dû si longtemps les dévorer; il y avait, dis-je, dans tout cela, une telle sympathie des cœurs même étrangers pour des infortunes imméritées et pour des réparations touchantes, une telle effusion de la sensibilité populaire s'associant à ces impressions royales, un tel attendrissement enfin dans l'air du pays, que cet attendrissement, ces étonnements, ces joies de famille semblaient, en quelque sorte, un esprit national, et que l'imagination du peuple paraissait participer aux adversités et aux félicités d'une famille. C'est la puissance de la nature, quand on la retrouve sous la politique; c'est le prestige des sou-

venirs, quand il se confond pour un instant avec les espérances; c'est le réveil des traditions dans les cœurs, quand ces traditions sont personnifiées dans des races rentrant des longs exils; c'est la pitié qui se venge; c'est le sacre populaire des restaurations. Elles n'ont que ces jours-là pour elles, mais ces jours sont beaux à la fois comme le passé et comme l'avenir. Le lendemain recommence leurs difficultés et leurs périls, car on leur demande l'impossible, l'embrassement des idées et des intérêts qui se repoussent, ce qui fut et ce qui ne peut plus être, ce qui doit venir et ce qui est passé, le prestige et le réel, la mémoire et le temps. Mais n'anticipons pas sur cet avenir de la famille royale. On ne l'entrevoyait pas dans son retour. Il était précédé d'une immense faveur; c'était la puissance du sentiment.

III.

Louis XVIII touchait à la soixantième année de sa vie, l'âge où l'esprit a toute sa maturité et où le corps ne perd rien encore de sa vigueur dans les fortes races. Il était frère de Louis XVI, ce Charles Ier de la France. Son père était le dauphin, fils de Louis XV, prince qui n'avait fait qu'entrevoir le trône et qui ne paraissait destiné à y porter que d'obs-

cures vertus. Louis XVIII, avant le meurtre de son frère Louis XVI, portait le nom de comte de Provence. Il avait épousé jeune, Joséphine de Savoie, fille de Victor-Emmanuel III, roi de Sardaigne. Il n'avait jamais eu d'enfants. Il avait perdu sa femme pendant l'émigration. Ce prince, qui a joué avec un rare bonheur un des rôles les plus difficiles de l'histoire sur le trône, mérite d'être regardé. Son intelligence était à la hauteur des circonstances, si son caractère était inférieur à son œuvre. Il aurait fondé, s'il avait su maintenir. Étudions cette vie, elle explique ce règne.

IV.

Le comte de Provence, solitaire et réservé à la cour de Louis XVI, son frère, s'était entouré d'une petite cour à part qui convenait à son caractère studieux, familier, un peu féminin. La virilité manquait à son âme comme à son corps; elle ne se montrait que dans son esprit. Il y avait en lui, quoique très-jeune, quelque souvenir de cette sagacité et de cette pénétration des eunuques souverains de leurs souverains dans les cours grecques de Byzance : Narsès nés sur les marches d'un trône, aimant comme eux à nouer et à débrouiller les nœuds de la politique dans les intrigues mysté-

rieuses d'un palais, caressant au dedans la faveur des cours, au dehors la popularité de l'opinion, ambitieux de désirs, modestes et contenus d'attitude, cachant leurs trames sous la rigueur du cérémonial et sous les puérilités de l'étiquette, s'entourant de philosophes, de lettrés, de comédiens, d'artistes, affectant même la passion des femmes, mais n'aimant en elles que leur souplesse, leur grâce et leur malignité d'esprit, recherchant l'amitié des hommes à défaut de l'amour, éprouvant l'éternel besoin d'appuyer leur âme sur un favori. Telle était la nature primitive du comte de Provence.

V.

Il sentait avec raison en lui un génie bien supérieur à celui de son frère Louis XVI et à l'esprit superficiel et irréfléchi de son autre frère le comte d'Artois. Il laissait avec beaucoup de respect extérieur au premier la jouissance, les respects et les responsabilités du trône. Il affectait de cacher sa supériorité sous un vrai dévouement et sous une indifférence feinte de pouvoir. Il aurait craint en se montrant trop au grand jour d'offusquer de son mérite, non Louis XVI, incapable d'ombrages ou de rivalités, mais la jeune et belle reine Marie-Antoinette, princesse enivrante de séduction, à la fois

jalouse et incapable de domination. Le comte de Provence laissait avec plus de peine à son second frère, le comte d'Artois, idole de la reine, de la cour et de la jeunesse, l'empire de la grâce, des légèretés et de la faveur publique. Ne pouvant l'égaler, il s'efforçait de s'en différencier par de plus solides supériorités. Il jouait le rôle d'un sage précoce et frondeur dans une cour futile et dans un pays mal gouverné. Il étudiait l'histoire, la politique, les théories d'économie et de gouvernement des empires; il écrivait beaucoup et sur toutes choses. Il cultivait même les lettres légères après les lettres sérieuses. Il avait les ambitions d'esprit et les appétits de gloire de toute nature. Il faisait insérer des poésies dans les annales littéraires du temps; il faisait représenter des drames sur les théâtres populaires de Paris, sous le nom de ses complaisants ou de ses secrétaires. Il jouissait comme l'empereur romain de ses succès sur la scène autant que de son rang près du trône. Il s'entourait de philosophes, de théoriciens, de frondeurs du règne et du culte. Il leur permettait de laisser transpirer au dehors ses critiques contre les ministres, ses vues pour la réforme du royaume, ses complicités d'esprit et de cœur avec l'esprit général de la nation qui se répandait en murmures contre le gouvernement et en enthousiasmes précurseurs d'une révolution. Mais il ne permettait jamais à ces enthousiasmes et à ces

murmures de passer les bornes du respect extérieur pour le culte et pour le trône. Bien que sceptique en religion et révolutionnaire en administration, il regardait l'Église et la monarchie comme deux idoles populaires dont on pouvait contester la divinité, sans jamais ôter ces deux simulacres des yeux du peuple. Il y avait de l'étiquette et du cérémonial jusque dans ses convictions. Il croyait au droit divin de l'habitude. Toute réforme allant jusqu'à sa race lui paraissait un sacrilége.

Il pressentait une révolution. Il croyait son frère trop inégal à la lutte avec son siècle. Il pensait que sa faiblesse le pousserait à l'abdication, que le comte d'Artois se perdrait dans la futilité de ses résistances au courant du monde, que la France reconstituée sur un plan monarchique nouveau se réfugierait dans son propre règne. Il ne conspirait pas, il ne désirait pas, il attendait tout. Cependant il aimait le roi son frère autant qu'il était capable d'aimer quelqu'un au-dessus de lui.

VI.

Les embarras du trésor, les dissipations de la cour, les refus du clergé et de la noblesse de subvenir aux nécessités des finances, les sommations de la pensée publique exprimée par les écrivains,

les murmures du peuple, la bonne foi confiante du roi dans le concours de la nation, firent convoquer l'assemblée des notables. C'était le grand conseil intime et officieux du pays autour de son roi. Le comte de Provence s'y révéla au peuple comme un prince populaire et novateur. Il se rangea contre l'aristocratie du côté du nombre, de la justice et du droit. Son attitude, ses votes, ses paroles promirent à la fois un tribun et un modérateur à la Révolution. Une sérieuse popularité remonta à son nom. Il la respira avec ivresse et ne consentit jamais à l'abdiquer volontairement tant que cette popularité ne lui demanda que des sacrifices d'idées. Mais bientôt l'Assemblée constituante vint saper les appuis séculaires du trône. L'Église et l'aristocratie s'écroulèrent sous la main du tiers état ou de la majorité nationale. Le comte de Provence avait favorisé la suprématie de cette majorité numérique de la nation en votant pour que le peuple eût une représentation proportionnée non à son unité comme *ordre* de l'État, mais à sa masse comme population. Par ce vote, il se nationalisa davantage. Il se déclara du parti de Mirabeau; il fut populaire, mais il voulait rester prince.

VII.

Les outrages directs au trône l'avertirent que la révolution montait jusqu'à la monarchie. Il espéra qu'elle respecterait au moins le monarque. Il compta encore sur sa propre popularité. Il blâma l'émigration prématurée, il laissa son frère le comte d'Artois fuir de Versailles, passer à l'étranger, courir de Turin à Vienne et à Pétersbourg pour rallier la noblesse militaire de France et les cours de l'Europe en croisade contre la révolution. Le comte de Provence, plus ferme, plus fidèle et plus politique, suivit son frère Louis XVI, enlevé de Versailles par l'émeute des 5 et 6 octobre, à Paris. Le peuple le respecta, l'acclama, l'environna de marques d'affection dans son palais du Luxembourg. Il parut un conciliateur entre la cour et la révolution.

Mais bientôt l'impopularité l'enveloppa lui-même. L'ombre d'une conspiration contre-révolutionnaire tramée par un des officiers de sa maison militaire, le marquis de Favras, plana sur lui. Favras avait été chargé de négocier des emprunts considérables pour son ancien maître. Il avait ourdi en même temps, soit avec l'aveu tacite, soit à l'insu du comte de Provence, une conspiration qui avait pour objet de frapper les trois têtes de la révolution dans ce

moment : Lafayette, Necker et Bailly; d'enlever le roi à ses gardiens, de le conduire à Péronne, et de nommer le comte de Provence régent du royaume. Favras, accusé, arrêté, condamné, mourut sans avoir révélé un complice. Il emporta dans la tombe l'énigme de l'innocence ou de la complicité du frère du roi. Mais il éclata, avant de mourir, en sourdes malédictions contre un complice puissant qui l'abandonnait à son sort. L'opinion publique acheva justement ou injustement la révélation, et nomma le comte de Provence. Le mystère est resté scellé dans le cercueil de Favras. Mais le comte de Provence craignant les suites d'une pareille accusation les prévint par une justification à la fois timide et hardie devant le conseil de la commune de Paris. Il s'y rendit en grand appareil, il y parla en accusé devant les juges du peuple. Il raconta ses relations avec Favras, il en spécifia la nature, il sépara les intérêts financiers que ce gentilhomme avait été autorisé à servir, des entreprises contre-révolutionnaires qu'il avait pu rêver pour son propre compte. Il eut l'accent de la franchise et la persuasion de la vérité. Il fit plus, il professa hautement ses principes révolutionnaires. « Depuis » l'assemblée des notables, dit-il, où je me déclarai » pour la double représentation du peuple, je n'ai » pas cessé de croire qu'une grande révolution » était prête; que le roi, par ses intentions, ses ver-

» tus, son rang suprême, devait en être le chef; que » l'autorité royale devait être le rempart de l'au» torité nationale. J'ai le droit d'être cru sur pa» role! » La multitude, fière de voir le frère du roi reconnaître sa juridiction et implorer son acquittement, le couvrit d'applaudissements et le ramena en triomphe en son palais. Mais cette grâce de Favras qu'il était venu ainsi demander ne lui fut pas accordée.

VIII.

Les périls croissaient. Les princes de la maison de Condé, les tantes du roi, fuyaient un à un le sol de la France. Le bruit se répandait du prochain départ du comte de Provence. Le peuple se porte à son palais pour s'assurer de sa présence. Il fait ouvrir les portes, il se montre, il cause familièrement avec les femmes qui tiennent la tête de l'attroupement. Il leur jure de ne jamais les quitter. — Mais si le roi partait, lui demande une de ces femmes? — Pour une femme d'esprit, répond le prince, vous me faites là une question bien bête — éludant ainsi la réponse et faisant entendre assez par l'accent que, si son frère venait à déserter le trône, il ne serait pas, lui, son successeur, assez peu ambitieux pour n'y pas monter.

Toute la conduite et tout le génie de ce prince étaient dans ce mot.

IX.

Il montra tout à la fois de l'obstination, de la réserve et du courage dans les jours de l'émeute, où le peuple, envahissant les Tuileries en outrageant le roi et la reine, détournait de lui ses colères pour les concentrer toutes sur le roi. Il couvrait et consolait son frère. Il lui récitait, au milieu des tumultes, ces vers dans lesquels son poëte favori, Horace, vante la tranquille sérénité des champs en opposition avec les agitations des palais et des affaires publiques. Les malheurs de Marie-Antoinette l'avaient réconcilié avec elle. Il l'admirait à force de pitié. Il recevait les confidences de son frère et de sa belle-sœur. Tout en feignant aux yeux du peuple la ferme résolution de ne pas déserter son poste de citoyen et d'héritier éventuel du trône, il se préparait à sauver sa tête des mains de la révolution. Pendant qu'il faisait bon visage aux soupçons et aux alarmes du peuple, la porte de l'émigration était secrètement ouverte derrière lui. Plus politique encore qu'intrépide, son courage était moins aventureux que son esprit. Le roi le prévint de sa fuite, qu'il méditait pour le 20 juin. Le comte de Provence corrigea en grammairien la déclaration que Louis XVI laissait sur sa table pour protester

contre tous les actes de la nation sans lui. On connaît le sort de ce prince et de sa famille, arrêtés à Varennes et ramenés enchaînés pour régner et pour mourir à Paris. Le comte de Provence, plus habile, plus heureux ou moins poursuivi, réussit où son frère échouait. Il a écrit lui-même avec une curieuse puérilité d'artiste plus qu'avec une dignité de roi cette page de son évasion. C'est le commentaire un peu grotesque de la fuite et de la peur. On serait tenté de sourire en le lisant, si l'échafaud n'était pas derrière le fugitif. Ses mesures avaient été prises avec l'habileté et avec la ruse, vertus féminines qui ne faillirent jamais à ce prince dans les embarras ou dans les périls de ses situations.

X.

Sa favorite, madame de Balbi, femme dont il aimait l'esprit plus que les charmes, et son ami, le comte d'Avaray, furent ses seuls confidents. Le comte d'Avaray prépara tout pour la fuite. Les préparatifs achevés, le prince se rendit aux Tuileries comme à l'ordinaire, affecta la liberté d'esprit, resta jusqu'à onze heures avec le roi et la reine, reçut les derniers adieux du roi, de la reine et de sa sœur, madame Élisabeth, qui retenaient leurs larmes de peur de se trahir, se laissa reconduire par

ses courtisans jusqu'à son palais et jusqu'à son appartement, se fit déshabiller par son valet de chambre qui couchait aux pieds de son lit et dont il se défiait, se mit au lit, ferma ses rideaux d'un côté, s'évada de l'autre sans bruit, se glissa dans un cabinet communiquant à un couloir du palais, passa de là dans un réduit où le comte d'Avaray l'attendait avec un déguisement, se teignit les sourcils, cacha sous de faux cheveux les siens, plaça une large cocarde tricolore sur un chapeau rond, descendit dans la cour du palais où l'attendait un carrosse de place, trouva sur le quai une voiture de voyage attelée de chevaux de poste, y monta avec son ami sous des noms et avec des passe-ports anglais, sortit des barrières sans être soupçonné, et courut sur la route de Soissons. Là un essieu de sa voiture rompit et retarda sa fuite. Il affecta un accent anglais, causa avec les oisifs qui entouraient la voiture, les trompa, joua avec le péril, se confia, quoique peu crédule, à une image miraculeuse qui lui avait été donnée la veille par sa pieuse sœur, madame Élisabeth; arriva à Maubeuge, dernière porte française avant la Belgique, fit tourner à force d'or la ville frontière au postillon, et arrachant la cocarde tricolore de son chapeau, se livra à la joie de rejeter enfin ce signe de son oppression et de sa terreur. Arrivé à Mons, il serra dans ses bras son libérateur, le comte d'Avaray, et se jeta à genoux pour remercier le ciel

de sa délivrance; puis mêlant ses souvenirs scéniques et littéraires aux félicitations qu'il s'adressait à lui-même sur son salut, il parodia des vers d'opéra et en appliqua le sens tragique aux accidents les plus burlesques de son déguisement et de son hôtellerie. Hélas! pendant qu'il se noyait ainsi dans la joie isolée de sa propre sûreté, sa femme, dont il ignorait le sort, courait les mêmes dangers sur une autre route, et le roi, la reine, leurs enfants, sa sœur, atteints sur le chemin de Varennes, allaient payer de leur liberté et de leur vie ce jour qui lui rendait à lui seul la sécurité du sol étranger.

XI.

Madame de Balbi l'attendait dans une hôtellerie de Mons. Les anxiétés sur le sort de sa famille ne lui laissèrent oublier dans cette reconnaissance ni les soins de la table, ni les délicatesses du vin. Il repartit le lendemain pour Namur en notant sur ses tablettes les mêmes puérilités de la table et du gîte, enfantillages de princes conservant jusque dans l'adversité le culte de leur personne auquel leurs cours les ont habitués. Enfin, près de Luxembourg, un nouvel accident suspend la course de sa voiture. Il s'assied comme un calife déguisé sur un tronc d'arbre, au seuil d'une chaumière; il

fait l'aumône à une vieille estropiée et à une belle jeune fille épuisées de lassitude et de faim. Sa libéralité le trahit. Les femmes se jettent à ses pieds; il leur recommande de prier le ciel pour le roi de France et pour son frère. — Son frère, le voilà! dit le comte d'Avaray aux villageoises en désignant le prince. — Et voilà mon libérateur! s'écrie le prince en se précipitant dans les bras de son confident.

C'est par cette scène théâtrale que le comte de Provence termina ce voyage et qu'il entra, dit-il, dans la vie politique.

XII.

Il se réfugia à Coblentz chez l'électeur de Trèves, Wenceslas, prince de Saxe, frère de sa mère. Coblentz, centre de l'émigration, devint à la fois le camp, la cour et le congrès des princes et de la noblesse cherchant à rattacher l'Europe entière à leur cause et à délivrer Louis XVI des mains de la révolution. Ce prince, après avoir été arrêté à Varennes et ramené aux Tuileries dans une captivité décorée de respect constitutionnel, n'était plus que l'instrument passif de la nation. Ses frères et ses partisans, réunis à Coblentz, n'obéissaient plus à ses ordres patents. Ils agissaient même contre ses instructions et contre ses volontés, ne prenant con-

seil que de leur cause, et nouant contre la France révolutionnaire toutes les inimitiés et toutes les terreurs qu'ils pouvaient susciter ou rallier en Allemagne. « Si l'on nous parle en votre nom de la part » de vos oppresseurs, écrivait le comte de Provence » au roi captif, nous n'écouterons rien. Si c'est de » votre part nous écouterons; mais nous irons droit » notre chemin. Aussi, si ceux qui vous entourent » veulent que vous nous fassiez passer des commu- » nications ou des ordres, ne vous gênez pas, soyez » tranquille sur votre sûreté. Nous n'existons que » pour vous servir, nous y travaillons avec ardeur, » et tout va bien. Nos ennemis même ont trop d'in- » térêt à votre conservation pour commettre un » crime inutile et qui achèverait de les perdre. »

XIII.

L'empereur d'Autriche, le roi de Prusse, les souverains d'Allemagne signent sous les yeux et sous l'inspiration des princes français le traité de Pilnitz, dans lequel ils prenaient, les armes à la main, la cause de Louis XVI comme la cause de tous les trônes. Les princes français se croyant désormais les arbitres de la France, rédigèrent et publièrent un manifeste qu'on peut considérer comme l'ultimatum de l'aristocratie exilée. Ils enjoignirent à Louis XVI

de refuser sa sanction à la constitution que la révolte de ses peuples voulait lui arracher.

Ce manifeste, impuissant à sauver le roi comme à intimider le peuple, n'arrêta ni Louis XVI ni la nation. « N'espérez plus rien que de l'étranger, écri» vit alors le comte de Provence à son frère, là » seulement peut être le secours. Vous n'êtes en» touré que d'hommes décidés ou à vous trahir ou » à vous détruire! » Conformément à ces paroles, deux armées françaises d'émigrés se formaient sur nos frontières, l'une à Coblentz autour du comte de Provence et du comte d'Artois, l'autre à Worms sous les trois princes militaires de la maison de Condé. Mais le comte de Provence, qui n'avait rien du soldat et tout du diplomate, paraissait dès lors plus apte à régner qu'à combattre. Sans prendre encore le titre de régent du royaume, il en exerçait en réalité les fonctions. Son droit éventuel à la couronne et son âge lui en donnaient l'attitude. Sa supériorité d'esprit sur le comte d'Artois faisait de lui l'homme d'État, le négociateur et le publiciste de l'émigration. La petite cour fugitive que l'exil et la haine contre la révolution avaient formée autour de lui attirait dans son conseil tous les écrivains de l'aristocratie irritée de la France et de l'Europe. Leurs conversations, leurs écrits, leur ligue contre les principes nouveaux aiguisèrent bientôt l'esprit très-intelligent et très-actif du comte de Provence aux

systèmes et aux polémiques de la guerre d'idées. Ce fut le rendez-vous et l'origine de l'école monarchique, aristocratique et paradoxale des de Maistre, des d'Entragues, des Bonald, des Montlosier, des Chateaubriand, des Burke. La monarchie, attaquée plus encore dans l'esprit des peuples que sur les champs de bataille, sentit le besoin de s'interroger, de se justifier à elle-même, et de se défendre par la parole, les livres, les brochures, les journaux. Elle appela tantôt la raison et la tradition, tantôt le sophisme et le préjugé à son secours. Parmi les écrivains, les uns déifièrent le gouvernement théocratique, et placèrent l'aristocratie, la monarchie, les établissements et les richesses de l'Église au rang des dogmes. Les autres réfugièrent leur foi monarchique dans l'adoration servile du gouvernement absolu et héréditaire et dans le mépris avoué des peuples. Les autres jetèrent les yeux sur les différents systèmes de gouvernement qui régissaient l'Europe; et adoptant de chacun de ces gouvernements ce qui leur paraissait analogue à leurs pensées, confondirent ces principes en une sorte de conciliation générale des intérêts et des castes, et présentèrent la monarchie aristocratique, démocratique et représentative de l'Angleterre comme le type des institutions. Le comte de Provence, par la nature de sa situation et de son esprit, pencha tour à tour vers chacune de ces théories, selon qu'elle

faisait des prosélytes ou qu'elle prêtait des arguments et des forces à sa cause ; théocrate avec les princes de l'Église, aristocrate avec sa noblesse, constitutionnel et libéral avec les partisans de la constitution anglaise. Ce prince, qui n'avait que l'étiquette de la foi, se prêtait sans effort à tous les systèmes. La seule chose à laquelle il crut profondément, c'était à lui-même, à son sang, à sa tradition, à son droit, à sa nécessité. Il adoptait tout ce qui le servait. Mais au fond son intelligence était trop prompte et son tact trop exercé pour ne pas reconnaître qu'une grande révolution s'accomplissait dans l'esprit humain, que cette révolution, après avoir transformé les idées, transformait les choses, et que le prince qui comprendrait le mieux à la fois la nature, la direction et la modération de ce mouvement en France serait l'héritier de ces tempêtes et le génie du siècle. Il se moquait tout bas de ces préjugés de l'émigration qu'il était obligé, par son rôle, d'applaudir tout haut. Il combinait déjà dans ses pensées et dans ses entretiens les plans éventuels et divers d'une restauration monarchique et constitutionnelle qu'il serait appelé un jour à tenter.

XIV.

Aussi l'émigration l'aimait peu et se défiait de lui. Elle se souvenait de ses témérités populaires à l'as-

semblée des notables et aux états généraux. Elle ne lui rendait que des respects forcés par le rang. Son enthousiasme était pour le comte d'Artois. Ce jeune prince n'avait pas assez d'idées pour balancer entre plusieurs systèmes. Une invincible répulsion contre toutes les concessions du trône qu'il appelait des faiblesses, une parodie brillante et tout extérieure de la chevalerie antique, son âge, ses grâces, son élan, ses mots légers pleins de vide, son étourderie, ses irréflexions même en faisaient l'idole de l'émigration. Il la représentait admirablement par ses préjugés, ses confiances, ses dédains, ses illusions. Elle s'attachait à lui comme à sa propre image.

Le comte de Provence n'avait point de jalousie contre ce jeune frère plus favorisé que lui par l'opinion de l'armée de Coblentz. Il connaissait sa loyauté, sa bonté. Il savait d'avance que l'irréflexion de son esprit percerait trop tôt sous cette surface de résolutions téméraires. Les goûts du comte de Provence, son obésité déjà gênante, ses infirmités précoces l'empêchaient de prétendre jamais au rôle héroïque de soldat de la cause des rois. Il voyait avec plus d'ombrage l'extrême popularité du prince de Condé, du duc de Bourbon, son fils, et du duc d'Enghien, son petit-fils, dans l'armée de Worms. Ces trois princes semblaient attirer toute la noblesse française dans leur camp. Ils étaient de race héroïque, ils étaient braves, ils naissaient soldats, ils

étaient rapprochés du trône; des victoires trop indépendantes et trop personnelles pouvaient livrer la France et la monarchie à leurs noms.

XV.

L'Assemblée nationale ayant forcé Louis XVI à rappeler ses frères et les princes de sa famille, dont la présence au milieu des armées contre-révolutionnaires offensait et troublait la patrie, le comte de Provence répondit pour tous : « J'ai lu votre » lettre, disait ce prince au roi, avec le respect que » je dois à l'écriture et au seing de Votre Majesté. » L'ordre qu'elle contient de me rendre auprès de » la personne de Votre Majesté n'est pas l'expres- » sion libre de votre volonté; mon honneur, mon » devoir, ma tendresse même me défendent égale- » ment d'y obéir. » Il forma sa garde, il en donna le commandement au comte d'Avaray, son ami et son compagnon de fuite. L'impératrice de Russie, Catherine II, décidée à défendre la cause de la noblesse et des rois que sa faveur pour les philosophes avait tant sapée, accrédita un envoyé auprès des princes. Elle écrivit à la noblesse émigrée qu'elle allait secourir Louis XVI comme Élisabeth d'Angleterre avait assisté Henri IV. « En embrassant la » cause des rois dans celle du roi de France, je ne

» fais, disait-elle, que suivre le devoir du rang que » j'occupe sur la terre. » La France répondit à ces démonstrations et à ces menaces des princes en déclarant le comte de Provence déchu de ses droits à la régence. La guerre révolutionnaire s'ouvrit. Les princes furent écartés des opérations et relégués sur les derrières des armées pour enlever aux hostilités le caractère d'une guerre de restauration. Elle fut molle, hésitante, mêlée de succès incomplets, de revers immenses, de retraites honteuses. Les princes de Condé et leur corps y prirent seuls une part un peu active. Le comte de Provence et le comte d'Artois continuèrent à la fomenter dans les cours, ils se montrèrent à peine dans les camps. Dumouriez les arrêta aux défilés de l'Argonne. Le duc de Brunswick, commandant en chef des armées prussiennes combinées, se replia devant nos bataillons. Un cri unanime d'indignation et de trahison sortit de l'armée des émigrés et du conseil des princes français à cette retraite. Elle leur enlevait Paris, la France, la restauration. C'était le premier pas rétrograde de l'Europe devant le génie révolutionnaire de la France. Dumouriez, vainqueur à Verdun par la tactique, le fut à Jemmapes par la valeur. Le comte de Provence, fuyant devant l'insurrection de la Belgique, repassa le Rhin et s'abrita à Dusseldorf. Son frère et lui avaient ouvert un emprunt de quelques millions en Hollande qui

soldait leur maison, leur garde et leur cour. Ils y suivirent des yeux et du cœur le drame funèbre que la révolution accomplissait à Paris; le 10 août, l'emprisonnement de la famille royale au Temple, la proclamation de la République, le procès et l'exécution de Louis XVI. Le comte de Provence prit alors le titre de régent, que l'émigration même lui avait disputé jusque-là. Il reconnut roi l'enfant captif et lentement immolé au Temple; il donna satisfaction aux amis de son frère, le comte d'Artois, en le nommant lieutenant général du royaume, partage pénible mais politique de cette autorité idéale que ces deux princes allaient exercer dans l'exil. Reconnu par l'armée de Condé et par l'impératrice de Russie, il s'entoura d'un conseil et nomma des ministres. Il simula tout un règne à l'étranger. Il adressa des proclamations solennelles à l'Europe et à l'armée de Condé à chaque coup tragique frappé par la Convention sur les membres de la famille royale. Il fomenta de tous ses efforts les troubles, les insurrections, les guerres civiles du Midi et de la Vendée. Il recueillit tous les négociateurs distingués, intestins, et tous les aventuriers de parti qui se jetaient entre deux causes moins pour les servir que pour se servir d'elles. Sa cour et son conseil furent un foyer perpétuel de plans, de chimères, de conspirations réelles ou supposées, de corruption des généraux, de vénalités des tri-

buns, de mouvements du peuple dont les hommes d'intrigue amusèrent l'oisiveté ou caressèrent l'importance des cours exilées. Il y prit l'habitude et le goût de ces rapports secrets, de ces confidences subalternes, de ces intrigues de diplomatie, de police, de gouvernement, de ce favoritisme domestique, de ce travail personnel qui le suivirent depuis sur le trône. Il y conserva cette attitude royale et cette distance entre lui et la foule qu'il ne laissa violer jamais que par quelques familiers. Il connaissait le prestige du lointain pour les choses et pour les hommes. Il se recula constamment des événements et des regards pour leur rester plus imposant. Il y étudia assidûment l'histoire de son pays et de sa race, afin de personnifier en lui les règnes, les rois, les grandeurs de sa maison, et de rappeler un jour à la France en lui seul toutes les illustrations ou du moins tous les souvenirs de sa race. Il se costuma sans relâche pour le trône, ne doutant jamais qu'il y serait rappelé par les vicissitudes des choses humaines, et ne voulant pas que le règne le prît un seul jour en défaut de dignité. Peu recherché, moins aimé, mais commandant aux autres le respect par le respect qu'il affectait pour lui-même; tel fut ce prince depuis Coblentz jusqu'à la fin de son long exil.

XVI.

Cet exil le porta tantôt à Vérone, tantôt à Mittau, enfin en Angleterre, chassé du continent par les victoires des Français et par la terreur des puissances à mesure que la révolution occupait plus d'espace sur le sol de l'Europe et qu'elle y intimidait davantage les rois. Pendant ces différentes haltes de l'émigration, Louis XVIII, alors roi lui-même par la mort du dauphin, crut souvent tenir dans ses mains les fils de la contre-révolution à Paris. Ses agents, ses émissaires, ses correspondants le flattaient sans cesse tantôt de marchander Danton, tantôt de diriger Robespierre, tantôt d'influencer Tallien, tantôt de capter le comité de Clichy, et de lui remettre la République dans la main d'un nouveau Monk, Pichegru, tantôt de négocier avec Barras la trahison du Directoire et le rétablissement de la royauté, tantôt enfin de préparer Bonaparte lui-même à rappeler le monarque légitime après avoir rappelé la monarchie sous son épée. A l'exception de Mirabeau qui vendit non sa conscience, mais ses services pour un peu d'or, et à l'exception de Pichegru qui se laissa approcher par les négociateurs de trahison, mais qui ne pensa peut-être jamais à l'accomplir, tous ces marchés,

toutes ces prétendues négociations n'avaient de réalité que dans les rêves de ces entremetteurs officieux de vénalités impossibles. Ils vendaient tous les jours ce qu'ils ne pouvaient livrer. Ils arrachaient ainsi de la confiance, des missions, des titres, de l'or au cabinet de Louis XVIII, et des subsides, la plupart frauduleux, au gouvernement anglais. Ils supposaient des trafics d'opinion et de conscience à Paris entre eux et les hommes influents de la révolution. En pénétrant jusqu'au fond de ces négociations et de ces corruptions élevées à la proportion de trames politiques par leurs auteurs, il est évident qu'elles n'étaient que des intrigues et des supercheries d'importance ou de cupidité. Jamais Danton, Tallien, Barras n'ont écouté sérieusement ces intermédiaires supposés entre eux et la monarchie exilée. Les révolutions ne se vendent pas comme les cours. Elles entraînent les hommes qui les marchandent, au lieu d'être entraînées par eux. Ces grands mouvements passionnés des opinions et des masses s'épuisent quelquefois, mais ne se trahissent jamais. Personne ne possède une révolution, et la révolution possède tout le monde. On peut les attendre à l'heure des lassitudes et des défaillances, on ne les corrompt jamais. Et de quoi servirait de corrompre les chefs et les meneurs? Eux-mêmes ont l'opinion régnante pour chef et sont menés par le torrent du temps. Mirabeau

mort, Danton englouti, Robespierre guillotiné, Tallien écarté, Pichegru déporté, Barras déposé, la révolution tomba-t-elle de leurs mains dans les mains de la monarchie? Non, ces hommes en la vendant n'auraient vendu à Louis XVIII que leurs têtes, leur honneur et une ombre. La Vendée seule se leva, mais se leva d'elle-même. Ce ne furent ni les émissaires de Louis XVIII, ni l'or des Anglais qui soulevèrent les paysans bretons, ce fut le double fanatisme de leurs mœurs et de leur foi. Ils moururent pour leur Dieu et non pour des intrigants. Les mémoires de ces agents d'intrigue à cet égard ont trompé l'histoire. En approfondissant l'examen, on reste convaincu que ni d'Entragues, ni le marquis de la Maisonfort, ni Fauche-Borel, ni Brottier, ni leurs correspondants à Paris n'ont tenu dans leurs mains les défections révolutionnaires qu'ils croyaient tenir et dont ils trafiquaient avec la cour.

XVII.

Le roi tenta avec plus de sens de correspondre avec Charette, le héros de la Vendée, l'Annibal de la République. Sa lettre même atteste que Charette avait soulevé son pays sans attendre ni le signal ni l'aveu de la royauté. « Enfin, monsieur, lui écrit

» de sa main le roi, j'ai trouvé le moyen que je » désirais tant, je puis communiquer directement » avec vous. Je puis vous parler de mon admira- » tion, de ma reconnaissance, du désir ardent que » j'ai de vous joindre, de partager vos périls, votre » gloire. Je le remplirai, dût-il m'en coûter tout » mon sang. Mais en attendant ce moment heureux, » le concert avec celui que ses exploits rendent le » *second fondateur de la monarchie* et celui que sa » naissance appelle à la gouverner sera de la plus » grande importance. Ma voix doit se faire enten- » dre partout où l'on est armé pour Dieu et le roi. » Si cette lettre vous parvient la veille d'une ba- » taille, donnez pour mot d'ordre : *Saint Louis!* » pour ralliement : *le roi!* Je commencerai à être » parmi vous le jour où mon nom sera associé à » un de vos triomphes ! »

Le roi, son frère et les princes n'y furent jamais que de nom. Les chefs divisés par l'absence d'une autorité supérieure qui contraignît leurs rivalités à l'unité d'action, les paysans lassés de verser leur sang pour un roi et pour des princes invisibles, se déchirèrent après avoir déchiré la patrie, et succombèrent. Aucune restauration ne peut se faire par les armes qu'à la condition d'avoir un héros pour chef. Les Bourbons n'étaient que des rois.

XVIII.

Louis XVIII et son frère, toujours prêts à descendre sur le champ de bataille de la Vendée où l'on mourait pour eux, n'y combattaient que de leurs manifestes et de leurs proclamations. Louis XVIII excellait à ce talent de la paix. Ses lettres aux souverains pour leur reprocher leur ingratitude et leur lâcheté envers sa race, ses déclarations à l'Europe dans les grandes crises de son exil, ses adresses à Bonaparte pour lui redemander le trône en lui garantissant la reconnaissance et la gloire, enfin ses adresses datées de l'exil à son peuple pour lui rappeler son roi, sont dignes, par le style, de son rang, de sa dignité d'âme et de son infortune. Il se complaisait à régner du moins ainsi par correspondance avec son siècle. Nul des courtisans fidèles, mais médiocres, dont il était entouré, n'était capable de rédiger ces pièces. Il les écrivait lui seul avec le double respect de son rôle devant la postérité et de son talent de lettré devant lui-même. Aucun roi depuis Denys de Syracuse et depuis Frédéric de Prusse ne parla ni n'écrivit mieux, soit de l'exil, soit du trône.

XIX.

Le manifeste qu'il publia à cette époque à l'occasion de la mort du dauphin et de son propre avénement au trône témoigne de son style et de ses vues. « En vous privant, disait-il à ses peuples, » d'un roi qui n'a régné que dans les fers, mais dont » l'enfance promettait le digne successeur du meil- » leur des rois, les impénétrables décrets de la Pro- » vidence nous ont transmis avec la couronne la » nécessité de l'arracher des mains de la révolte et » le devoir de sauver la patrie qu'une révolution » désastreuse a placée sur le penchant de la ruine. » Une terrible expérience ne vous a que trop éclairés » sur vos malheurs et sur leurs causes. Des hommes » impies et factieux, après vous avoir séduits par » de mensongères déclamations et par des pro- » messes trompeuses, vous entraînèrent dans l'irré- » ligion et la révolte. Depuis ce moment un déluge » de calamités a fondu sur vous de toutes parts. » Vous fûtes infidèles au Dieu de vos pères, et ce » Dieu justement irrité vous a fait sentir le poids de » sa colère. Vous fûtes rebelles à l'autorité qu'il » avait établie pour vous gouverner, et un despo- » tisme sanglant, une anarchie non moins cruelle, » se succédant tour à tour, vous ont sans cesse dé-

» chirés avec une fureur toujours croissante. Vos » biens sont devenus la pâture des brigands à l'in» stant où le trône devenait la proie des usurpa» teurs. La servitude et la tyrannie vous ont envahis » dès que l'autorité royale a cessé de vous couvrir » de son égide. Propriété, sûreté, liberté, tout a » disparu avec le gouvernement monarchique... Il » faut revenir à cette religion sainte qui avait attiré » sur la France les bénédictions du ciel; il faut ré» tablir ce gouvernement qui fut pendant quatorze » siècles la gloire de la France et les délices des » Français, qui avait fait de votre patrie le plus flo» rissant des États, et de vous-même le plus heureux » des peuples. Les implacables tyrans qui vous » tiennent asservis retardent seuls cet heureux in» stant. Après vous avoir tout ravi, ils nous pei» gnent à vos yeux comme un vengeur irrité!... » Connaissez le cœur de votre roi et reposez-vous » sur lui du soin de vous sauver.

» Non-seulement nous ne verrons point de crimes » dans de simples erreurs, mais les crimes mêmes » que de simples erreurs auraient causés obtien» dront grâce à nos yeux. Tous les Français qui, » abjurant des opinions funestes, viendront se jeter » au pied du trône y seront reçus. Ceux qui do» minés encore par une cruelle obstination se hâ» teront de revenir à la raison et au devoir, tous » seront nos enfants!... Nous sommes Français!...

» Ce titre, les crimes de quelques scélérats ne sau-
» raient l'avilir!... Il est cependant des forfaits (que
» ne peuvent-ils être effacés de notre souvenir et de
» la mémoire des hommes!), il est des forfaits dont
» l'atrocité passe les bornes de la clémence (c'é-
» taient les régicides); ces monstres, la postérité
» ne les nommera qu'avec horreur! La France en-
» tière appelle sur leurs têtes le glaive et la justice...
» Le sentiment qui nous fait restreindre la vengeance
» des lois dans des bornes si étroites vous est un
» gage assuré que nous ne souffrirons pas de ven-
» geances particulières..... Qui oserait se venger
» quand le roi pardonne? »

XX.

Après le traité de Bâle qui désarmait la Prusse et l'Espagne, il sollicita du gouvernement anglais des secours en hommes et en armements qui lui permissent, disait-il, de reconquérir son royaume.

Il écrivit au duc d'Harcourt, son envoyé à Londres, une lettre ostensible pleine d'adresse et d'élan à la fois, dans la double intention de s'excuser de ne pas se jeter dans la Vendée comme il l'avait promis à Charette, et de demander avec éclat à l'Angleterre une armée qu'il savait bien lui être refusée. « Ma situation, disait-il, est semblable à celle de

» Henri IV, sauf qu'il avait beaucoup d'avantages
» que je n'ai pas. Suis-je comme lui dans mon
» royaume? Suis-je à la tête d'une armée docile à
» ma voix? Ai-je gagné la bataille de Coutras? Non,
» je me trouve dans un coin de l'Europe, une grande
» partie de ceux qui combattent pour moi ne m'ont
» jamais vu. Mon inactivité forcée donne à mes en-
» nemis occasion de me calomnier. Elle m'expose
» même à des jugements défavorables de la part de
» ceux qui me sont restés fidèles... Puis-je conqué-
» rir ainsi mon royaume? On vous dira que les vic-
» toires de mon frère, le comte d'Artois, à qui l'on
» permet de descendre dans la Bretagne, sont déci-
» sives, on me conduira dans mes États. Dieu m'est
» témoin, et vous le savez, mon cher duc, vous
» qui connaissez le fond de mon cœur, que j'en-
» tendrai avec bonheur le cri des Israélites : « Saül
» a tué mille hommes, et David dix mille! » Mais
» ma joie comme frère ne sauve pas ma gloire
» comme roi. Et, je le répète, si je n'acquiers pas
» une gloire personnelle, mon règne pourra être
» tranquille par l'effet de la lassitude générale, mais
» je ne pourai pas élever un édifice durable... Ne
» croyez pas que ce soit le sang d'Henri IV qui
» coule dans mes veines qui me fait parler ainsi...
» Non, j'ai réfléchi. Ma vie n'est pas indispen-
» sable à la monarchie..... J'ai un frère, des ne-
» veux en âge de régner après moi. Si j'étais tué,

3.

» loin que ma mort décourageât mes fidèles sujets,
» mes vêtements teints de mon sang seraient le
» plus entraînant des drapeaux!... On m'écarte de
» l'armée de Condé, qui reste inactive en ce mo-
» ment... Que me reste-t-il? La Vendée. Qui peut
» m'y conduire? Le roi d'Angleterre. Dites à ses
» ministres en mon nom que je leur demande mon
» trône et mon tombeau!... »

XXI.

Ce langage tragique et théâtral était habilement calculé pour imprimer aux Vendéens la conviction d'un héroïque désir de combattre avec eux, et pour parer aux yeux du monde, par des paroles décentes à son rôle, une inaction qui devait paraître forcée pour ne pas paraître volontaire. Rien n'empêchait alors un prince désespéré de courir où le dernier des gentilshommes de son royaume courait sans obstacle. La Vendée était encore dans toute sa flamme, et l'Angleterre en ce moment même y jetait des subsides par millions, et y conduisait des escadres, des renforts, des munitions. Mais Louis XVIII n'avait d'Henri IV que la fine et éloquente intelligence. Il n'avait été ni créé ni élevé pour les aventures, les périls, les privations de la guerre civile. Politique consommé, le trône, l'étude, les délicatesses de la vie étaient ses camps, la plume son

épée. Il s'excusait, en rejetant tout sur la fortune, d'un éloignement des champs de bataille qui convenait à la mollesse de ses goûts.

XXII.

Il portait alors le titre de comte de Lille. Il restait enfermé dans sa résidence avec cinq ou six courtisans choisis à l'amitié plus qu'au mérite. Dès le matin, il était vêtu et ceint de son épée avec toute la rigueur de l'étiquette royale. Il passait ses matinées seul, occupé à lire ses nombreuses correspondances, ou à écrire à ses agents dans toutes les cours. Il se plaisait à se tromper lui-même sur l'inanité de ces occupations par l'apparence du gouvernement. Il donnait des audiences au milieu du jour, il charmait les visiteurs et surtout les hommes de lettres par la grâce et la solidité de sa conversation. Il soignait sa renommée comme sa personne. Il se dérobait dans ses retraites aux regards du peuple, il s'entourait du mystère qui prévient l'irrespectuosité de l'opinion. Il sortait rarement, toujours en voiture, il se renfermait le soir dans le cercle de sa familiarité, il se faisait lire ou il lisait lui-même les œuvres remarquables du siècle et les journaux du temps. Le comte d'Avaray, gentilhomme affectionné et désintéressé dans son attachement, gouvernait sa

maison. Le roi avait perdu sa femme pendant l'exil, il avait uni sa nièce, fille de Louis XVI, à son neveu, le duc d'Angoulême; il la traitait en fille chérie. Il ornait son trône et il attendrissait son adversité de cette victime du trône et de cette orpheline du régicide. Il arrangeait même son malheur avec majesté. Il vivait d'une faible pension de vingt mille francs par mois que lui faisaient les Bourbons d'Espagne. Il en distribuait la plus large part en traitements à ses amis et à ses serviteurs. Il avait gardé l'habitude des aumônes royales, même dans cette indigence. Il ne voulait pas que la main d'un roi se montràt jamais à un peuple sans un bienfait, quelque minime que fût le don. Il gardait avec une haute susceptibilité d'attitude et de langage la dignité de son sang et de son rang.

XXIII.

Venise intimidée par Bonaparte ayant fait insinuer au roi son hôte de quitter Vérone, ville des États vénitiens de terre ferme: « Je partirai, répon» dit-il avec une dédaigneuse indignation aux en» voyés chargés de lui notifier cet ordre, je parti» rai, mais j'exige deux conditions : la première, » c'est qu'on me présente le *livre d'or* où le nom » de ma famille est inscrit, afin que j'en efface à ja» mais le nom de ma main; la seconde, c'est qu'on

» me rende l'armure dont l'amitié de Henri IV,
» mon aïeul, fit présent à votre République. »

Expulsé de Venise, il parut un moment de nouveau à l'armée de Condé et passa en revue l'armée de ses gentilshommes. Il écrivit à Pichegru, général de l'armée de la République avec lequel ses agents lui avaient fait croire que des négociations pour le rallier à sa cause étaient conclues. « L'histoire, di-
» sait-il à ce général, vous a déjà placé au rang des
» grands généraux, et la postérité confirmera le ju-
» gement que l'Europe a déjà porté sur vos victoires
» et vos vertus. Vous avez su, dès le premier jour,
» allier la bravoure du maréchal de Saxe au désin-
» téressement de Turenne et à la modestie de Ca-
» tinat. Vous n'êtes point séparé dans mon esprit
» de ces noms si glorieux dans nos fastes. Votre
» gloire effacera la leur, tant j'ai la confiance que
» vous remplirez les hautes destinées qui vous at-
» tendent. M. le prince de Condé vous a marqué à
» quel point j'avais été satisfait des preuves de dé-
» vouement que vous m'avez données, mais ce qu'on
» n'a pu vous exprimer comme je le sens, c'est
» l'impatience que j'éprouve de publier vos services
» et de vous donner des marques éclatantes de ma
» confiance. Si les événements vous forçaient jamais
» à quitter votre patrie, c'est entre le prince de
» Condé et moi que votre place est marquée. »

Cette négociation avec Pichegru était à peine une

tentative de corruption de quelques agents intéressés à faire croire à leur importance et à exploiter les crédulités des cours exilées. Pichegru ne donna que des espérances très-vagues. Il se servit vraisemblablement lui-même de ces agents pour connaître et pour prévenir les dispositions des généraux ennemis. Il ne prit aucun engagement; il n'écrivit jamais un mot; il n'exécuta aucune des mesures combinées selon ces agents avec le prince de Condé. Les moyens de restauration qu'on lui prêtait par la défaite de ses propres troupes et par la trahison de sa propre gloire étaient aussi impuissants que ridicules. Ils ne pouvaient être conçus que par un insensé. Pichegru était hésitant, désaffectionné à la Convention, mais habile et politique. Il laissa transpercer quelques dispositions, vraies ou fausses, favorables au rétablissement de la royauté dans ses conversations suspectes avec les intermédiaires officieux des princes. Il n'en combattit pas avec moins de vigueur ses prétendus amis et ne dispersa pas moins l'armée autrichienne et l'armée des princes. S'il rêva le rôle de Monk, il accomplit celui de général de la République. L'histoire sérieuse doit déchirer ces pages controuvées. Il y eut des intrigues, nulle trahison. Quand on va, après un certain nombre d'années, aux vrais témoignages, on finit toujours par reconnaître que la vraisemblance est en tout le meilleur symptôme de la vérité.

XXIV.

Après un simulacre de campagne faite pendant peu de jours avec l'armée de Condé, campagne qui se borna à quelques marches en avant et en retraite autour de Fribourg, sur les bords du Rhin, le roi prit le prétexte de cette retraite et des dangers d'être enveloppé par Pichegru pour quitter brusquement l'armée. Arrivé à Dillingen, petite ville de l'électorat de Trèves sur le Danube, il fut, disent les écrivains de l'émigration, la victime d'un assassinat mystérieux. Un coup de carabine tiré par hasard ou par crime effleura sa tête pendant qu'il respirait la fraîcheur de la nuit sur le balcon d'une auberge, au milieu de ses courtisans. Cet attentat sans motifs, dans une ville allemande des États de son oncle où nul n'avait ni intérêt, ni passion contre un prince fugitif et remplacé en cas de mort par six autres princes de son sang, servit du moins d'occasion à un mot royal qui attestait le sang-froid du prince. Le comte d'Avaray se précipitant avec le duc de Grammont et le duc de Fleury autour du roi, et témoignant leur effroi de ce que la balle avait touché si près du siége de la vie : « Eh bien ! mes amis, dit en souriant le » prince, si la balle avait touché une ligne plus bas, » le roi de France s'appellerait en ce moment Char-

» les X. » On répandit le bruit, les circonstances de ce crime trompé, les paroles et le sang-froid du roi dans l'armée des émigrés. « Quel plaisir, écrivit » le roi au prince de Condé, quel plaisir cette bles- » sure m'aurait fait sur le champ de bataille de » Frisenheim ! Dites de ma part à mes braves com- » pagnons d'armes que je suis aussi touché qu'é- » tonné du sentiment qu'ils ont éprouvé en appre- » nant mon accident. Dans tous les temps, dans tous » les lieux, dans toutes les circonstances, ils auront » en moi un père ! » Le roi avait trop besoin d'un prétexte, et cet assassinat était trop nécessaire à motiver son éloignement par le sentiment de ses dangers personnels pour ne pas paraître suspect. Il donnait le tragique et l'intérêt au drame toujours théâtral de la royauté.

XXV.

Ce drame lui servit d'occasion pour se retirer plus avant en Allemagne, à Blankenbourg, petite ville dans les montagnes du duché de Brunswick. Là, dans la maison modeste d'un brasseur de bière, étroitement logé comme un hôte d'un jour, entouré de ses deux jeunes neveux, le duc d'Angoulême et le duc de Berry, de sa nièce, de ses ministres, de ses grands officiers, de ses courtisans, de ses amis, de son capitaine des gardes, les ducs de Villequier,

de Fleury, le comte d'Avaray, le comte de Cossé, commandant de sa garde suisse, le marquis de Jaucourt, le duc de la Vauguyon, le maréchal de Castres, de ses gentilshommes, de ses aumôniers, de tout l'appareil d'église et de cour qu'il traînait à sa suite, il représentait encore en petit la grande royauté de Versailles. Différent de Denys de Syracuse, qui enseignait les enfants à Corinthe, il ne savait que le métier de roi, et il l'exerçait même parmi ces paysans de Brunswick : on eût dit que son long exil n'était que la répétition d'un règne. La même solennité présidait à chacun de ses actes et de ses pas. Les cérémonies du culte, les levers, les conseils, les repas, les cercles, le jeu, étaient distribués entre toutes ses heures avec l'uniforme étiquette des palais. Il donnait et il retirait de là les pouvoirs à ses commissaires dans toutes les provinces. Il régnait en idée sur la carte toujours ouverte de ses États. Il encourageait de loin les armées par des proclamations, les chefs par un mot. Il écrivait dans un style chargé d'allusions épiques au maréchal de Broglie en lui parlant de son fils qui s'était distingué sur le Rhin : « Les anciennes chro- » niques nous apprennent que le Cid était le der- » nier des fils de don Diègue de Bivar et qu'il le » surpassa au dire de toute l'Espagne. Adieu, mon » maréchal. »

XXVI.

Découragé de la restauration par les armes, le roi croyait toucher à la restauration par l'intrigue. Une réaction contre-républicaine s'était faite en France. Pichegru, devenu membre de la représentation, mais toujours soldat, promettait un général contre le Directoire au comité contre-révolutionnaire de Clichy. Le roi et ses amis ne doutaient pas que le renversement du pouvoir républicain par ces conspirateurs ne fût le signal d'une restauration. Entre la France et lui, il ne voyait pas le peuple et l'armée, il ne voyait que le Directoire. Barras, par un mouvement brusque et résolu, prévint les conspirateurs et les rejeta, à l'aide des républicains, dans l'exil. Le coup d'État du 18 fructidor, absous parce qu'il était un coup d'État défensif, sauva la République et relégua dans le lointain les espérances du roi. Barras ne pouvait donner un plus violent désaveu aux ambitions et aux vénalités dont les agents menteurs de Louis XVIII prétendaient l'avoir enchaîné. Il fit saisir, juger et fusiller les plus remuants de ces meneurs. Le roi, comme s'il eût attribué ces revers nés de la force des choses à l'impéritie de son ministre, le duc de la Vauguyon, changea son ministère et donna sa confiance au ma-

réchal de Castres et à M. de Saint-Priest. On juge combien les opinions en France, le gouvernement à Paris, et les manœuvres de nos armées sur le continent furent influencés par le changement de deux ministres d'un règne occulte dans la maison du brasseur de Blankenbourg. Le roi n'en poursuivit pas moins sa politique idéale, affectant de jouer son rôle inaperçu de souverain de la France dans les affaires de l'Europe, qui savait à peine le lieu de sa retraite. Long songe de roi.

XXVII.

Il feignit de croire que tous les députés proscrits par le 18 fructidor à Paris étaient des victimes dévouées de sa cause. « Si vous connaissez les lieux, » écrivit-il à un de ses agents à Lyon, où quelques- » uns de vos dignes collègues se sont retirés, soyez » mon interprète auprès d'eux. Dites-leur qu'ils » ont part aux sentiments que je viens de vous ex- » primer. Ajoutez que ce nouveau revers n'abat » point mon inébranlable constance, pas plus que » ma tendre affection pour eux, et que j'ai la douce » et ferme confiance que leur courageux dévoue- » ment aux vrais principes de la monarchie n'en » sera pas davantage ébranlé. »

Les victoires de la France en Italie et le traité de paix entre la République et l'Autriche à Campo-

Formio obligèrent l'Allemagne à refuser lâchement l'hospitalité à la cour fugitive du roi. La Russie lui offrit un asile, Mittau, capitale de la Courlande. Ce prince y fut reçu en monarque. Paul Ier, alors irrité contre la France, se vengeait en couronnant seul le souverain repoussé par son peuple et trahi par l'Europe. Il solda sa garde, il l'entoura d'un respectueux cérémonial, il lui construisit un palais. Il lui jura une amitié et une alliance constantes. Le palais, situé en dehors de la ville, au bord d'une rivière, sur la route de Russie, était un asile mélancolique, mais majestueux, convenable à une royauté proscrite. Un subside de six cent mille francs offert au roi par l'hospitalité de Paul Ier et ajouté au subside à peu près égal de la cour d'Espagne, lui permit d'élargir sa cour et de reprendre les pompes du trône. Des députations de la Vendée et des comités royalistes, vrais ou prétendus, du Midi et de Paris, vinrent prendre ses ordres. Il prit une part verbale à toutes les transactions du temps. Il affecta surtout, par égard pour le caractère religieux de ses partisans dans l'Ouest de la France, de confondre sa cause avec celle de l'Église, et de revendiquer le titre et les sentiments de roi très-chrétien. Quand le pape Pie VII fut enlevé du Vatican par les Français et enfermé par eux dans la chartreuse de Florence, le roi lui écrivit une lettre qu'il fit répandre en France et en Europe. « Per-

» mettez, disait le roi au pontife persécuté, que la » voix d'un fils tendre et respectueux s'élève vers » vous pour vous exprimer ce que je ressens moi- » même. Ma tristesse serait moins profonde si les » attentats commis contre Votre Sainteté l'avaient » été par d'autres que par des Français. Mais, très- » saint père, ce sont des enfants égarés, ils mécon- » naissent leur propre père en moi; ils ont pu » méconnaître aussi le père commun des fidèles. » Daignez ne pas les en accuser et encore moins la » France. Elle est, elle sera toujours le royaume » très-chrétien, comme Votre Sainteté sera toujours » le successeur de saint Pierre. Les seuls coupa- » bles sont les tyrans qui oppriment mon peuple. » Ne confondez pas leurs victimes avec eux, et di- » rigez vos prières au ciel, plus agréables que ja- » mais à Dieu dans ces temps de douleurs et d'é- » preuves, en faveur de cette nation qui ressent d'une » manière si terrible les effets de la colère céleste. »

C'était le moment où la France, recueillant toutes les forces nées de la Révolution dans un effort armé au dehors, subjuguait l'Italie occidentale, possédait Rome, détrônait Naples, conquérait la Belgique, la Hollande, dictait la paix à la Prusse et à l'Autriche, l'alliance à l'Espagne, victorieuse et prospère partout. Le roi seul protestait au nom du passé contre la fortune de la France.

Souwarow, en passant à Mittau pour venir com-

battre en Italie, se présenta à Louis XVIII, et lui jura de vaincre ou de mourir pour sa cause. La Trebbia et Zurich démentirent ces promesses du sauvage lieutenant de Paul Ier.

XXVIII.

Cependant tout lui échappait de nouveau en France, tout cédait en Europe à l'ascendant dont Bonaparte avait hérité de la Révolution. La Vendée se pacifiait. Georges, un de ses derniers combattants, vint à Paris et vit en secret Bonaparte. « Vous » ne pouvez rester dans le Morbihan, lui dit le Pre» mier Consul, mais je vous offre le grade de géné» ral dans mes armées. — Vous cesseriez de m'es» timer si je l'acceptais, répondit Georges; j'ai prêté » serment à la maison de Bourbon, je ne le viole» rai jamais. » Il était parti après ce refus pour l'Angleterre avec M. Hyde de Neuville, dont la fidélité allait jusqu'à la mort, mais non jusqu'au crime. Heureux si Georges n'en était jamais revenu pour déshonorer son dévouement par des entreprises indignes d'un soldat!

XXIX.

Les plaines de Marengo étaient devenues pour Bonaparte les plaines de Pharsale. Il en était revenu

comme César vainqueur de l'étranger, maître de son pays. Louis XVIII lui écrivit par l'abbé de Montesquiou pour le tenter du rôle de restaurateur de la royauté. Bonaparte répond par l'établissement de son propre trône et par la conquête de l'Europe. Il fait à Paul Ier un crime de l'hospitalité que la Russie donne aux Bourbons. Paul Ier cède ou à l'enthousiasme pour Bonaparte, ou à la terreur de ses armes. Louis XVIII, expulsé au cœur de l'hiver de sa résidence de Mittau, souffre pendant une longue et dure fuite toutes les intempéries de ces climats glacés et toutes les sévérités du sort. Sa nièce, la duchesse d'Angoulême, fut forcée de vendre ses diamants pour soulager l'indigence de son oncle. La Prusse l'accueille à Varsovie; mais bientôt, à la sollicitation impérieuse de Bonaparte, le roi de Prusse fait proposer au roi de renoncer au trône de France en échange d'une large indemnité territoriale en Italie.

« Je ne confonds pas M. Bonaparte, répond no- » blement Louis XVIII, avec ceux qui l'ont précédé, » j'estime sa valeur, ses talents militaires, je lui » sais gré de plusieurs actes d'administration, car » le bien qu'on fera à mon peuple me sera toujours » cher; mais il se trompe s'il croit m'engager à » transiger sur mes droits. Loin de là, ses proposi- » tions les établiraient, si ces droits pouvaient être » litigieux.

» J'ignore quels sont les desseins de Dieu sur ma » race et sur moi, mais je connais les obligations » qu'il m'a imposées par le rang où il m'a fait » naître. Chrétien, je remplirai ces obligations jusqu'à » mon dernier soupir. Fils de saint Louis, je saurai à » son exemple me respecter jusque dans les fers; » successeur de François Ier, je veux du moins » pouvoir dire comme lui : Nous avons tout perdu, » fors l'honneur. »

XXX.

L'infortune ne pouvait être honorée de plus fermes paroles. Elles étaient à la fois un sentiment et une vengeance. Elles disaient aux rois qui l'abandonnaient que son adversité était moins lâche que leur puissance.

En vain le menaça-t-on de l'indigence et de la proscription européenne. « Je ne crains pas la pau» vreté, répondit-il; s'il le faut, je mangerai du pain » noir avec ma famille et mes fidèles serviteurs. » Mais je n'en serai jamais réduit là. J'ai une autre » ressource dont je ne crois pas devoir user tant » que j'ai des amis puissants, c'est de faire con» naître ma situation en France et de tendre la » main, non au gouvernement usurpateur, cela » jamais! mais à ceux qui me gardent fidélité dans

» leurs cœurs en France, et je serai bientôt plus
» riche que je ne suis! »

Bonaparte répliqua à ces actes et à ces paroles par le meurtre du duc d'Enghien. Louis XVIII protesta contre l'Empire. « Ce nouvel acte me com-
» mande de confirmer mes droits, écrivit-il dans
» une déclaration publique. Comptable de ma con-
» duite à tous les rois dont les trônes sont ébranlés
» par les mêmes principes, comptable à la France,
» à ma famille, à mon propre honneur, je croirais
» trahir la cause commune en gardant le silence en
» cette occasion. »

Il renvoya à la cour d'Espagne, qui avait reconnu l'empereur, les insignes de ses ordres et le subside qu'il avait reçu jusque-là de cette partie de sa famille encore couronnée. « C'est avec regret, écri-
» vit-il au roi d'Espagne, que je vous renvoie la
» *Toison d'or* que votre père de glorieuse mémoire
» m'avait confiée. Il ne peut y avoir rien de com-
» mun entre le grand criminel que l'audace et la
» fortune ont placé sur mon trône depuis qu'il a eu
» la barbarie de le teindre du sang innocent d'un
» Bourbon, le duc d'Enghien. La religion peut
» m'engager à pardonner à un assassin, mais le ty-
» ran de mon peuple doit toujours être mon ennemi.
» Dans le siècle présent, il est plus heureux de
» mériter un sceptre que de le porter. La Provi-
» dence, par des motifs incompréhensibles à notre

» sagesse, peut me condamner à finir mes jours
» dans l'exil; mais ni la postérité ni mes contem-
» porains ne pourront dire que dans les temps de
» l'adversité je me suis montré indigne d'occuper
» jusqu'au dernier soupir le trône de mes an-
» cêtres.»

XXXI.

Pour toute réponse à ces paroles vraiment royales, la Prusse fit emprisonner dans ses forteresses un des conseillers du roi, Imbert Colomès, et le comte de Précy, l'intrépide défenseur de Lyon contre la Convention. Le roi de Suède, seul en Europe, ne calculait pas la force, mais le droit des trônes. Louis XVIII et son frère le comte d'Artois allèrent conférer avec ce prince, vengeur chevaleresque, mais impuissant, des rois, dans ses États à Colmar. Après cette entrevue, il rédigea une nouvelle déclaration à ses peuples, dans laquelle il admettait enfin une transaction politique entre le droit absolu des souverainetés légitimes et le droit de représentation des peuples. Cette déclaration avait deux buts : négocier avec l'esprit d'un siècle qui entraînait les opinions loin des préjugés du droit divin des monarchies, et capter la faveur de l'opinion en Angleterre, qui ne pouvait s'armer que pour des royautés constitutionnelles.

XXXII.

L'assassinat de Paul Ier et l'avénement de l'empereur Alexandre au trône de Russie rendaient pour un moment à Louis XVIII l'asile de Mittau. De là il faisait pénétrer encore par ses agents en France les plaintes de ses infortunes et les nouveaux principes qu'il comptait donner pour âme à son gouvernement. « Que voulez-vous que je dise de plus » à mes peuples? écrivait-il à ses intermédiaires » occultes à Paris. On croit en Europe qu'il n'y a » rien à faire pour moi. Mes amis en France m'ac- » cusent d'un autre côté de tout abandonner. Placé » entre les deux partis, je leur parle en vain. Quelles » instructions puis-je donner?... On demande que » je parle de nouveau, à qui? Et en quel langage? » Tout n'est-il pas renfermé dans ma déclaration » de Colmar? S'agit-il des militaires à rassurer? » Conservation de grades, avancement proportionné » aux services, abolition du privilége de la noblesse » au rang d'officiers... S'agit-il du civil? Emploi » maintenu? S'agit-il du peuple?... Abolition de la » conscription, de l'impôt personnel. S'agit-il d'un » nouveau propriétaire de biens nationaux? Je me » déclare le protecteur *des droits et des intérêts* de » tous. S'agit-il des coupables? Je défends les pour-

» suites, j'annonce les amnisties, j'ouvre la porte » du repentir à tous. Si je me trouve jamais comme » Henri IV dans le cas de racheter mon royaume, » je donnerai des pouvoirs alors; mais en ce mo- » ment, que puis-je?...»

XXXIII.

Le jeune Alexandre, en partant pour la campagne d'Iéna, vint visiter son hôte à Mittau. Les deux souverains se présentèrent mutuellement leurs amis. Ils s'entretinrent longtemps seul à seul. Déjà l'âge, les infirmités de Louis XVIII, son expérience de l'infortune et sa supériorité d'esprit donnaient au roi exilé l'attitude d'un père conseillant un fils. Alexandre attendri se promettait de servir par ses armes cette cause abandonnée du monde et recueillie dans ses États. La victoire en tournant contre lui changea ses pensées et lui fit désirer d'être soulagé de l'embarras de cette hospitalité suspecte à Napoléon. Le sentiment de cet abandon pesa dès lors sur l'âme d'Alexandre. Il rougit de sa faiblesse, et le remords qu'il en éprouvait à son insu lui fit abandonner la cause des monarchies anciennes pour se jeter tout entier dans l'amitié de Napoléon. De ce jour ce prince eut plus de répugnance que d'attrait pour une restauration par les Bourbons.

XXXIV.

Le roi le comprit, et s'éloigna d'un asile où l'amitié n'honorait plus l'hospitalité. Le roi de Suède lui prêta une frégate, son dernier seuil, pour le transporter en Angleterre. Il y débarqua avec tous les siens. Le gouvernement britannique, fatigué des intrigues de l'émigration et des assistances toujours inutiles qu'il avait données à ses entreprises dans la Vendée, vit avec peine le roi descendre sur le sol anglais. Il craignait de s'engager pour sa cause au delà de ses propres intérêts et de ses vues politiques sur le continent. Il voulut le reléguer en Écosse dans le vieux palais d'Holy-Rood, ce Saint-Germain des souverains découronnés. Le roi descendu à Yarmouth déclara qu'il retournerait affronter tous les exils du continent plutôt que de consentir à ce séjour imposé d'Holy-Rood. Il réclamait les simples droits de tout citoyen privé sur le sol libre de l'Angleterre.

Le marquis de Buckingham lui offrit sa résidence de Gosfield-Hall dans le comté d'Essex. Il y vécut en hôte indépendant de l'aristocratie anglaise, sans que le gouvernement embrassât sa cause ou reconnût son titre de roi. L'étude, la famille, les plaisirs champêtres y adoucirent ses aspirations au

trône. Il y prit patience avec la fortune de Bonaparte. Elle décourageait l'espérance, mais elle ne lassait pas l'obstination paisible de Louis XVIII à croire à son retour. Bientôt cette fortune se brisa sous son propre poids. Le roi vit que la décadence serait aussi rapide que l'élévation. Il se rapprocha de Londres pour assister de plus près aux mouvements éventuels de la politique. Il s'établit dans le comté de Buckingham au château de Hartwell, domaine agreste et modeste d'un particulier anglais, M. Sée. La fortune de ce prince, diminuée des subsides de l'Espagne et de la Russie noblement répudiés par lui, ne dépassait plus l'aisance d'un simple gentilhomme de campagne. Cette cour presque indigente épargnait sur son luxe pour soulager les misères des compagnons de son exil en Angleterre. Elle devint le centre obscur de tous les princes proscrits de la maison de Bourbon. Inconnu en Angleterre, le roi était oublié en France. Toutes ses relations avec ses partisans étaient coupées par la guerre ou éventées par la police de Bonaparte. Son ami, le comte d'Avaray, forcé par sa mauvaise santé d'aller chercher un air plus doux à Madère, avait laissé sa place dans le cœur et dans le gouvernement du roi au comte de Blacas. Ce prince avait besoin d'un favori dans la prospérité, non parce qu'il était né sensible, mais parce qu'il était né théâtral et qu'il voulait une distance entre

le public et sa personne. Il avait besoin d'un confident dans l'adversité, parce qu'il ourdissait sans cesse quelque pensée politique, et qu'il lui fallait une main pour nouer et dénouer ses négociations. Il était, du reste, fidèle et persévérant dans ses amitiés. Elles se changeaient en habitudes pour lui, elles lui devenaient chères et tendres, il les imposait à son entourage et à sa famille. Il voulait qu'on respectât et qu'on subît dans l'autorité de ses favoris sa propre autorité. Le comte d'Avaray, homme de douceur, de modestie et d'effacement, avait tempéré ce règne intérieur du favori par la grâce et par l'abnégation de son caractère. Le comte de Blacas sentait plus l'orgueil du rang auquel l'amitié du roi l'avait élevé et en faisait sentir davantage le poids.

Le rôle qu'il fut appelé à jouer dans la Restauration commande de s'arrêter à ce nom.

XXXV.

C'était un gentilhomme d'une famille autrefois souveraine du Midi, mais dont le nom, oublié depuis longtemps, était confondu avec les noms des familles nobles pauvres, sans illustration, rajeunies de la Provence. Émigré, oisif en Allemagne, mis en contact avec Louis XVIII par le comte d'Avaray,

son protecteur; doué d'une belle figure, avantage nécessaire auprès d'un prince qui se décidait par les yeux; implacable contre une révolution dans laquelle il ne voyait qu'une insolence du peuple contre la noblesse, et un sacrilége du siècle contre les rois, le comte de Blacas fut employé par le roi dans quelques négociations confidentielles auprès des cours étrangères. A son retour, il se naturalisa dans la maison du prince exilé. Il aida M. d'Avaray dans son service et dans ses travaux auprès de son maître. La mort de M. d'Avaray qu'il remplaçait le laissa naturellement tout porté à ses fonctions et tout promu à son rang de ministre. Il avait la familiarité et obtint la confiance, il eut bientôt l'amitié sans bornes de son maître; il ne la méritait que par son honneur et par sa fidélité. Dévoué au dedans, mais superbe au dehors, voyant tout dans le roi, rien dans la France; l'esprit suffisant, mais médiocre, sans culture, hermétiquement fermé aux idées qui travaillaient depuis un siècle le monde; incapable de comprendre son temps par l'intelligence, incapable de plier par roideur de caractère, transportant dans un exil obscur et dans un règne de transaction tout l'orgueil et toute la hauteur des anciennes cours absolues, courtisan de Louis XIV après une révolution, présentant le sceptre à un peuple nouveau comme on présente le joug à un peuple vaincu, aussi étranger aux sentiments et

aux mœurs de la France révolutionnaire, que cette France elle-même était étrangère à cette aristocratie posthume, dur aux serviteurs immédiats du roi, onéreux et antipathique à sa famille, ayant toutes les fidélités, mais tous les égoïsmes du favoritisme jaloux, ne laissant ni approcher ni aimer son maître, comblé de ses titres, de ses dons, de ses munificences, se construisant une splendide fortune de ses faveurs, mais rachetant tous ces vices de situation par un attachement fanatique à la monarchie et par sa constance au malheur; tel était ce favori si agréable à Louis XVIII dans sa retraite d'Hartwell, si funeste dans son palais.

XXXVI.

Louis XVIII, suivant de l'œil à Hartwell les ébranlements et les revers de Napoléon, suspendit toute manœuvre active pendant les dernières années de l'Empire, laissant agir l'ambition de Napoléon et venir le reflux du monde sur la France. Il lisait seulement les journaux français avec une intelligence que l'âge et la patience avaient aiguisée, et qui discernait, sous l'adulation des presses vendues à la police de l'Empire, les symptômes de la ruine et de la désaffection. Plus il était certain de la chute, moins il semblait pressé de la précipiter. Il ne se

dissimulait rien de la faiblesse de l'Europe victorieuse, disposée jusqu'au dernier moment à sacrifier la cause des Bourbons à la paix. Il ne se voilait rien non plus des difficultés de son propre règne, mais la foi qu'il avait dans la nécessité de son sang lui faisait une religion de son ambition. Le rétablissement d'un Bourbon sur le trône de France lui paraissait un devoir de Dieu lui-même. Il attendait son heure comme une justification de la Providence. Elle allait enfin sonner. Son frère, le comte d'Artois, lui disputait et lui dévorait, disait-il, ce règne avant même qu'il fût assuré.

XXXVII.

Les années, l'exil, les leçons de l'expérience, les lumières de l'étude, le maniement sourd des petites affaires et des grands desseins, le séjour en Angleterre surtout, ce sol de la politique, avaient agrandi, mûri, consommé cette intelligence. On respire dans ce pays de peuple libre, d'aristocratie libérale et de monarchie discutée, la politique avec l'air. Louis XVIII s'en était imprégné. Ses idées s'étaient modifiées, elles étaient revenues, après les longs détours de Coblentz, de Vérone, de Mittau, de l'absolutisme, de la théocratie, de l'émigration, à leur point de départ de 1789. Il avait compris que pour refouler la

conquête et le despotisme de Napoléon il fallait le reflux de l'Europe, mais que pour éteindre la révolution il fallait la liberté. Seulement, il la mesurait dans sa pensée à la mesure de concessions restreintes et toujours révocables, faites par une autorité royale, supérieure, antérieure, et placée comme un dogme au-dessus de la sphère des orages et des discussions.

L'Angleterre presque tout entière, à cette époque de 1813, confirmait le roi dans ces pensées. L'indignation contre la terreur, la pitié pour ses victimes, le meurtre des princes et des femmes, la longue anarchie, les doctrines du jacobinisme, enfin la lutte à forces désespérées contre Bonaparte, avaient jeté l'opinion de l'Angleterre dans les mains des tories, c'est-à-dire de la monarchie et de l'aristocratie liguées avec la grande masse du peuple contre les excès et les despotismes de la révolution. L'esprit britannique était l'âme de l'Europe soulevée contre la tyrannie de la France. M. Pitt, dans son long et grand ministère, avait été le ministre de cette réaction contre-révolutionnaire, l'Annibal du patriotisme européen anti-français. Son parti lui survivait. Les hommes d'État de l'Angleterre vivaient de son âme et de ses traditions. Le principe monarchique prévalait partout à Londres sur le principe populaire. L'opinion presque unanime encourageait les Bourbons à croire à leur sainte légitimité. Le parti

whig ou populaire était répudié comme fauteur des désordres du continent et comme préparant à l'Angleterre elle-même les anarchies et les démagogies de la France. M. Fox et ses amis, liés sans choix et sans mesure avec les démocrates et même avec les démagogues de 1792 et de 1793 de Paris, avaient effrayé et scandalisé leur pays par une faveur éloquente, mais excessive, pour les hommes et pour les actes les plus réprouvés par la conscience de l'Angleterre. Ils avaient fait de la révolution française dans ses plus sinistres périodes un moyen de tribune et un élément de popularité. Ils avaient jacobinisé le parti populaire dans la Grande-Bretagne. Par là même, ils l'avaient affaibli et rétréci. C'est un caractère des orateurs et des partis anglais de s'immiscer sans les comprendre suffisamment dans les affaires nationales et politiques du continent. M. Fox en se teignant du jacobinisme de Paris avait nui pour longtemps à la cause de la révolution constitutionnelle et républicaine. Cet homme, mal jugé sur le continent, n'avait d'un homme d'État que la parole. Homme d'opposition et de popularisme avant tout, écho affaibli et déplacé de Mirabeau au parlement britannique, rival impuissant de M. Pitt, la véritable personnification des opinions et des intérêts de son pays, il l'avait fatigué sans le vaincre. Le bon sens anglais avait soutenu M. Pitt contre l'opposition de Fox, tribun de

bruit, idole de club. Cette disposition passagère de l'opinion de l'Angleterre, au moment où Louis XVIII méditait son gouvernement prochain dans ses jardins d'Hartwell, était éminemment propre à le tromper sur l'esprit de l'Europe et à lui inspirer dans le principe monarchique qu'il portait en lui une foi exagérée que l'Europe ne partagerait pas longtemps.

XXXVIII.

Toutefois ses idées dépassaient de loin toutes celles dont il était entouré dans sa solitude. Seul homme réfléchi et dégagé des préjugés de cour et de berceau de son frère, de ses neveux, de ses courtisans, il avait un regard à la hauteur de l'horizon qui s'ouvrait pour lui. Plus seul il eût été plus libre et plus fort; son entourage le gênait pour penser. Il était obligé de feindre par complaisance et par faiblesse pour sa maison plus de haine et plus de mépris pour la révolution qu'il n'en ressentait. Il était au fond très-enclin à pardonner à une révolution qui lui restituerait un trône et qui s'entendrait avec lui pour le consolider par la puissance de l'esprit nouveau. Son esprit avait rajeuni par la réflexion à mesure que son corps avait vieilli par les années. C'était un roi du passé, mais c'était un

homme du siècle. Disons le mot, il avait des souvenirs de routine et des pressentiments de génie. La Providence semblait l'avoir façonné et réservé à dessein pour relier le passé à l'avenir, pour concevoir une restauration et pour la manquer non par la faute de son intelligence, mais par la faute de son nom.

Il retraçait aux yeux dans son extérieur cette lutte de deux natures et de deux tendances dans son esprit. Son costume était celui de l'ancien régime, bizarrement modifié par les changements que le temps avait introduits dans l'habitude des hommes. Il portait des bottes de velours montant jusqu'au-dessus des genoux pour que le froissement du cuir ne blessât pas ses jambes souvent endolories par la goutte, et pour conserver cependant cette chaussure militaire des rois à cheval. Son épée ne le quittait pas même dans son fauteuil, signe de noblesse et de supériorité des armes qu'il voulait toujours montrer présent aux gentilshommes de son royaume. Ses ordres de chevalerie couvraient sa poitrine et se détachaient en larges cordons azurés sur son gilet blanc. Son habit de drap bleu participait par sa coupe des deux époques qu'il semblait revêtir en lui, moitié de cour, moitié de ville. Deux petites épaulettes d'or brillaient sur ses deux épaules pour rappeler le général de naissance dans le roi. Sa chevelure artistement relevée et contour-

née par le fer des coiffeurs sur les tempes se renfermait derrière la nuque dans un ruban de soie noire flottant sur son collet. Elle était poudrée à blanc à la mode de nos pères, et cachait ainsi la blancheur de l'âge sous la neige artificielle de la toilette. Un chapeau relevé à trois angles, décoré d'une cocarde et d'un panache blanc, reposait sur ses genoux ou dans sa main. Il semblait avoir voulu conserver sur toute sa personne l'impression et l'affiche de son origine et de son temps, pour qu'en le voyant le siècle nouveau remontât par le regard comme par la pensée jusqu'au pied du trône, et pour que le cérémonial commandât le respect par l'étonnement. Il était généralement assis, il marchait peu, et toujours appuyé sur le bras d'un courtisan ou d'un serviteur.

XXXIX.

Mais si le costume antique et les infirmités de la partie inférieure du corps rappelaient la vétusté du siècle écoulé et l'âge déjà avancé de l'homme, il n'en était pas de même de ses traits. La sérénité du visage étonnait; la beauté, la noblesse et la grâce des traits attachaient le regard. On eût dit que le temps, l'exil, les fatigues, les infirmités, l'obésité lourde de sa nature ne s'étaient attachés aux pieds

et au tronc que pour faire mieux ressortir l'éternelle et vigoureuse jeunesse du visage. On ne pouvait se lasser de l'admirer en l'étudiant. Le front élevé était un peu trop incliné en arrière comme une muraille qui s'affaisse, mais la lumière y jouait comme l'intelligence dans un espace large et bombé. Les yeux grands, bleu de ciel, d'une coupe d'orbite ovale aux angles et relevée au sommet, lumineux, étincelants, humides, avaient de la franchise. Le nez était aquilin comme chez tous les Bourbons, la bouche entr'ouverte, souriante et fine, le contour des joues plein sans que la plénitude effaçât la délicatesse des contours et la souplesse des muscles. Le coloris sain et la fraîcheur vive de l'adolescence teignaient le visage. C'étaient les traits de Louis XV dans sa beauté éclairés par une intelligence plus répandue et par une réflexion plus concentrée sur la figure. La majesté même n'y manquait pas, la physionomie parlait, interrogeait, répondait, régnait. Le regard plongeait et soutirait les pensées et les sentiments de l'âme. L'impression de ces traits se gravait semblable à mille autres dans le souvenir. On n'aurait pas eu besoin de le nommer pour le faire reconnaître. A quelque regard qu'on eût montré ce visage, à la fois pensif et serein, distrait et présent, dominant et doux, sévère et attrayant, on n'aurait pas dit : C'est un sage, c'est un philosophe, c'est un politique, c'est un pontife, c'est un

législateur, c'est un conquérant, car le repos de la nature et la majesté de la quiétude écartaient toute assimilation avec ces professions qui pâlissent et creusent les traits; on aurait dit : C'est un roi! mais c'est un roi qui n'a pas encore éprouvé les soucis et les lassitudes du trône, c'est un roi qui se dispose à régner et qui voit en beau le trône, l'avenir et les hommes. Tel était le roi à Hartwell, la veille du jour où la Providence allait le chercher dans un exil pour le ramener à la royauté.

LIVRE ONZIÈME.

Le comte d'Artois. — Son caractère. — Sa situation à la cour et en France en 1789. — Sa fuite de Versailles. — Ses voyages en Belgique, en Italie, en Allemagne et en Russie. — Le comte d'Artois et le comte de Provence à Coblentz. — Leur situation respective au milieu de l'émigration. — Guerre contre la France. — Le comte d'Artois se retire en Angleterre. — Ses menées. — Il part pour descendre en Bretagne. — Il reste à l'île Dieu. — Son retour à Londres. — Lettre de Charette. — Tentatives de l'émigration de Londres contre le premier consul. — Mort de madame de Polastron. — Douleur du comte d'Artois. — Influence de cette mort sur le caractère et la politique du comte d'Artois. — Le duc d'Angoulême. — Le duc de Berry. — La duchesse d'Angoulême. — Sa vie au Temple. — Mort de son frère. — Elle sort de sa prison et passe en Allemagne. — Son mariage à Mittau. — Le duc d'Orléans. — Le prince de Condé. — Le duc de Bourbon. — Le duc d'Enghien. — Son caractère. — Son amour. — Sa vie à Ettenheim. — Napoléon le fait espionner. — Enlèvement du duc d'Enghien. — Il est conduit à Strasbourg. — Sa lettre à la princesse Charlotte. — Son journal. — Il est amené à Paris et enfermé à Vincennes.

I.

Le comte d'Artois était plus jeune d'années que son frère Louis XVIII; mais il aurait vécu un siècle qu'il eût été toujours plus jeune d'esprit. Ce prince était de ces natures qui ne mûrissent jamais, parce qu'elles n'ont que les qualités et les défauts du

premier âge. Dans son adolescence le comte d'Artois avait été l'idole de sa famille, de la cour et de Paris. Sa beauté, ses grâces, l'insouciance de son caractère, la légèreté même de son esprit, qui correspondait davantage à la médiocrité de son entourage, un cœur ouvert et bon, une libéralité prodigue, une loyauté de caractère, une fidélité de parole chevaleresques, la passion des femmes, ce vice excusé et souvent honoré des héros, l'apparence plus que la réalité des goûts militaires, la repartie soudaine et spirituelle, la futilité que ses flatteurs appelaient le génie français, avaient popularisé ce jeune prince dans le parti de l'aristocratie. On avait voulu faire de lui un contraste avec son frère le comte de Provence. Plus le comte de Provence s'était montré favorable aux réformes du royaume et aux intentions populaires de Louis XVI, plus le comte d'Artois s'était déclaré l'adversaire dédaigneux des concessions et le conservateur obstiné des vices et des vétustés du gouvernement. Il affectait de ne voir dans la révolution qui montait qu'une de ces émotions passagères de plèbe avec lesquelles il faut combattre et non discuter. Aucune des idées qui remplissaient l'air n'était entrée dans son âme. Ces idées supposaient en effet l'intelligence; il ne réfléchissait jamais.

II.

Gâté par la cour, adulé par un petit cercle de jeune aristocratie aussi futile et aussi irréfléchi que lui-même, présenté à l'armée et à la noblesse comme le prince qui les rallierait bientôt au drapeau de la monarchie absolue et qui déchirerait de la pointe de son épée toutes les rêveries libérales de la nation et toutes les lâches concessions du trône, ce prince ne voyait pas la révolution. Il continuait à chasser, à représenter, à aimer, à fronder la cour, à se nourrir du vent de l'opinion contre-révolutionnaire et à prêcher à Louis XVI les coups de force ou d'audace que ses conseillers lui inspiraient. La révolution, qui avait mesuré de loin l'impuissance de cette étourderie sénile dans un jeune prince, lui pardonnait par dédain ses antipathies contre elle. Elle ne le craignait pas assez pour le haïr beaucoup. Elle l'oubliait ou elle le confondait au second rang. Mirabeau, le duc d'Orléans, Barnave, le parti constitutionnel, le parti jacobin étaient convaincus qu'il n'y avait dans ce jeune prince ni ressource, ni danger sérieux pour la révolution. On lui pardonnait par indifférence. La reine seule et sa cour intime, les Polignac, les Bezenval, les Lamballe, les

Vaudreuil, les Coigny, les Adhémar, les Fersen, fomentaient secrètement les héroïsmes d'idées du comte d'Artois et de la jeunesse qui l'entourait. Le roi l'aimait sans le consulter. Le comte de Provence avait pitié de ses jactances d'opinion. Les uns et les autres désiraient qu'il s'éloignât de la cour pour emporter l'impopularité qu'il attirait sur le roi son frère. Le parti plus décidé contre les innovations le désirait plus vivement encore pour faire de ce jeune prince l'ambassadeur de la monarchie absolue et de l'aristocratie française en Europe, pour grouper autour de lui les émigrés sur les frontières, et pour le poser comme il se posait lui-même d'avance en héros libérateur du trône, en vengeur des audaces de la nation.

III.

Le sentiment de l'antipathie que lui portait le peuple de Paris, les premières émotions populaires, la séance du Jeu de Paume, la prise de la Bastille, le ministère de M. Necker imposé à la couronne, la prévision des outrages et des dangers de la cour, ne tardèrent pas à le décider lui-même à ce parti désespéré de l'émigration et de la guerre à son pays. Il s'enfuit de Versailles à la fin de 1789, passa à Bruxelles, se rendit à Turin dans la famille de sa femme, sollicita des secours et des subsides de la

cour de Sardaigne, groupa quelques noyaux de noblesse française mécontente autour de lui à Chambéry, sur l'extrême frontière, répandit quelques agents et quelques provocations à Lyon et dans le Midi, échoua partout, repassa les Alpes, eut des conférences à Mantoue avec l'empereur d'Autriche pour le pousser à une ligue des rois contre son pays, n'obtint que des promesses, n'aboutit qu'à des lenteurs, se rendit enfin à Pétersbourg auprès de Catherine II. Cette princesse, qui avait entrevu d'un coup d'œil la portée des principes insurrectionnels de la révolution sur les peuples, cherchait un héros à opposer à des tribuns. Ce qu'on lui avait dit du comte d'Artois, de ses opinions, de son ardeur, de son impatience de combats, avait fait espérer à l'impératrice que le comte d'Artois serait le Machabée des trônes. Elle l'accueillit en libérateur futur de la monarchie dans l'Occident, elle lui donna des subsides, des encouragements, elle lui prépara des contingents de troupes pour la coalition dans laquelle elle cherchait à faire entrer la Prusse et l'Autriche. Elle lui fit présent avec solennité d'une épée enrichie de diamants, avec des paroles qui rehaussaient le prix de ce don et qui lui donnaient la signification d'une déclaration de guerre à la France. Elle ne tarda pas à reconnaître que le jeune prince n'avait que le cœur et l'extérieur d'un héros, et que son intelligence évaporée par la vie des cours et

énervée par les adulations de ses courtisans se consumerait en mouvements sans but et en jactances stériles pour la cause commune. Catherine n'espéra plus rien de lui après l'avoir vu.

IV.

Le comte d'Artois parcourut ainsi toutes les cours de l'Europe, laissant partout après lui l'impression de son charme, de sa légèreté, de sa loyauté, mais de son insuffisance. Il se replia sur les bords du Rhin et fut le héros de Coblentz. L'émigration, accrue par la terreur à chaque nouvel accès de la révolution et devenue bientôt une mode dans la noblesse, dans la cour et dans l'armée, se groupa avec toutes ses peurs, toutes ses menaces et toutes ses démences, autour de lui. C'était le prince qui convenait à ses illusions. Il y régnait par droit d'aveuglement et d'imprévoyance. Il y avait la popularité que donne la communauté de cause et de vertige. Il s'y entourait de toutes les impopularités et de toutes les doctrines que le sentiment de leur incompatibilité avec la nation forçait à déserter la patrie. C'était la cour de la vieillesse et de la jeunesse. Les vieux émigrés parlaient, écrivaient, intriguaient pour lui, les jeunes lui offraient avec dévouement leurs bras et leurs vies. Cette petite

France fugitive à l'étranger se croyait assez forte pour lutter corps à corps avec la révolution et pour soumettre la France de l'intérieur à ce jeune Coriolan.

V.

Les intrigues et les menaces du comte d'Artois compromettaient Louis XVI vis-à-vis de son peuple et aggravaient immensément ses embarras et ses périls à Paris. Le jeune prince provoquait toutes les puissances du Nord et de l'empire germanique à la guerre, pendant que le roi, otage de la France aux Tuileries, négociait la paix. Ce malheureux monarque ne se dissimulait pas que la guerre, demandée avec une habile obstination par les jacobins et par les girondins, donnerait un accès plus décisif à la révolution assoupie, et que les premiers revers de la France seraient le texte de toutes les accusations et de tous les outrages contre sa famille et contre lui. Robespierre seul alors, plus politique que les jacobins et plus honnête que les girondins, résistait à l'entraînement universel vers la guerre, et semblait seconder le roi dans sa passion de conserver la paix. C'est que Robespierre avait une théorie et que les jacobins et les girondins n'avaient que des intérêts et des ambitions. Le tribun obstiné qui devait plus tard employer si criminellement la

hache, avait peur en ce moment de l'épée. Il sentait avec la justesse de l'instinct que si la guerre était malheureuse, elle anéantirait la révolution, et que si elle était heureuse, elle retournerait promptement l'armée contre l'Assemblée nationale, elle créerait ces popularités militaires les plus dangereuses de toutes pour une démocratie, et elle ferait dominer les armes sur les idées. Mais le roi et Robespierre ne pouvaient entraver à eux seuls le comte d'Artois, les émigrés, les jacobins et les girondins, qui tous croyaient avoir un intérêt à la guerre et qui tous y sacrifiaient le roi. Elle éclata.

VI.

Le comte d'Artois la laissa faire au prince de Condé, au duc de Bourbon et au jeune duc d'Enghien, né soldat. Il avait été rejoint à Coblentz par le comte de Provence, plus âgé, plus sérieux, plus réfléchi que lui. Ces deux princes, qui se faisaient ombrage l'un à l'autre, et qui ne voulaient ni l'un ni l'autre consentir à s'effacer devant leurs partisans, se partagèrent à parts à peu près égales les prétentions et l'autorité qu'ils s'arrogeaient au nom de Louis XVI à l'étranger. Chacun d'eux eut sa cour, sa politique quelquefois commune, plus souvent séparée, ses agents et ses intrigues en

France et dans les cours. Dès cette époque, où la Restauration n'était qu'un rêve à distance, les familiers, les publicistes, les envoyés du comte d'Artois se distinguaient de ceux du comte de Provence par une affiche d'inintelligence du temps plus incurable et de haine plus irréconciliable contre tous les principes populaires et contre toutes les concessions à la révolution.

VII.

La guerre fut molle.

Après la tentative d'invasion de la Prusse en France, la retraite du duc de Brunswick, les victoires de Dumouriez, le 10 août, l'emprisonnement et la mort de Louis XVI, le comte d'Artois fut découragé du continent. Ne voulant pas rester subordonné à son frère, il continua à errer en Europe. Il se retira enfin en Angleterre avec le vain titre de lieutenant général du royaume que Louis XVIII lui avait donné pour satisfaire son ambition et son besoin d'apparente activité dans les affaires. De là, entouré des mêmes amitiés qui avaient si mal conseillé sa jeunesse, il ne cessa d'ourdir des trames de restauration royaliste dans la Vendée, dans la Bretagne, dans la Normandie. Mais ses familiers ne l'y laissèrent jamais descendre lui-même. Témoin rapproché des insurrections, des dévouements, des

prodiges de Charette, de la Rochejaquelein, de Lescure et de leurs intrépides et obstinés soldats, il se borna à leur faire passer de temps en temps des armes, des subsides, des proclamations, des émissaires. Un Henri IV ou un Gustave Vasa français pouvait alors donner une telle unité, un tel élan et un tel enthousiasme à la guerre contre la Convention usée et lassée, que si la Restauration n'avait pas vaincu, la monarchie du moins aurait succombé dans sa gloire.

VIII.

Enfin le gouvernement anglais, odieusement calomnié par l'émigration dans les secours qu'il lui prêtait sans mesure, consentit à porter le comte d'Artois sur les côtes de France avec une escadre et avec des forces régulières dignes d'un prétendant. La valeur et le génie du général Hoche déconcertèrent et anéantirent le débarquement de l'expédition d'avant-garde à Quiberon. Le comte d'Artois, invoqué par les armées royalistes de Bretagne, après avoir passé plusieurs semaines en vue des côtes ou à l'île Dieu, parut redouter le sol qui l'appelait. Il se laissa ramener avec une apparence de violence feinte faite à son courage par l'amiral anglais, à Londres, sans avoir touché du pied la terre française qu'il menaçait depuis tant d'années

de sa présence. Les émigrés se livrèrent au retour à des invectives contre le gouvernement anglais, qu'ils accusèrent d'avoir voulu les livrer aux républicains. L'ingratitude obscurcit quelque temps la vérité. Elle apparut enfin : le prince avait manqué ou de prudence en sollicitant une expédition de débarquement, ou de résolution en ne débarquant pas pour rejoindre Charette et les armées vendéennes. Charette indigné dédaigna de cacher sa colère. Il écrivit qu'il saurait mourir pour ceux qui ne savaient pas combattre.

Voici la lettre dans laquelle il fit rougir les timides conseillers du comte d'Artois de leur abandon. Dans la guerre civile la lâcheté est un crime de plus.

« SIRE,

» La lâcheté de votre frère a tout perdu. Il ne
» pouvait paraître à la côte que pour tout perdre ou
» tout sauver. Son retour en Angleterre a décidé de
» notre sort. Sous peu, il ne me restera plus qu'à
» périr inutilement pour votre service.

» Je suis avec respect de Votre Majesté, etc. »

IX.

D'autres tentatives également malheureuses furent faites par l'instigation de cette petite cour après la chute du Directoire et l'avénement de Bonaparte au

pouvoir. Ces tentatives, dans lesquelles prirent part Georges et ses amis, Pichegru et les siens, et qui coûtèrent la liberté aux jeunes Polignac, n'avaient plus que le caractère désespéré et isolé des coups de main. L'honneur et la piété du comte d'Artois écartent loin de lui l'ombre même de complicité dans la composition de la machine infernale et dans l'enlèvement à main armée du premier consul que Georges préméditait à Paris. Mais si l'entourage du comte d'Artois n'avait aucun contact avec des assassins, il en avait avec les aventuriers courageux de restauration qui tentaient de surprendre la France n'ayant pu la conquérir.

X.

Ce prince, lassé d'espérances trompées ici-bas, s'était depuis quelque temps refugié dans les espérances d'en haut. Une perte cruelle et vivement sentie l'avait tout à coup détaché de la terre. Le motif, l'énergie et la persévérance de son changement de vie découvrirent en lui une puissance d'aimer et une constance de résolution que le monde ne soupçonnait pas sous la mollesse et sous l'inconsistance de ses habitudes. Il prouva que s'il eût été mieux inspiré par ses alentours, il aurait pu montrer l'héroïsme de la politique comme il montra l'héroïsme de l'amour et de la piété.

Le jeune prince s'était attaché dans la société de la reine à une belle-sœur de la comtesse Jules de Polignac, favorite de cette princesse. Cette jeune femme, d'une beauté rivale de celle de la comtesse de Polignac, avait épousé le comte de Polastron. Les amours du comte d'Artois et de la comtesse de Polastron, commencés dans les fêtes de Trianon, s'étaient retrouvés et continués sur la terre étrangère. Le comte d'Artois, consolé et enivré par la tendresse et par les charmes de cette femme accomplie, avait renoncé par attrait et par fidélité pour elle à toutes les passions légères que sa beauté personnelle avait nouées et dénouées autour de lui dans son adolescence. Il ne vivait plus que pour madame de Polastron. Elle était pour lui la tendresse vivante et le souvenir adoré de la jeunesse, de la cour et de la patrie. Une maladie de langueur aggravée par le climat brumeux de l'Angleterre atteignit madame de Polastron. Elle vit lentement venir la mort dans toute la fraîcheur de ses charmes et dans tous les délices d'une passion partagée. La religion la consola comme elle avait consolé la Vallière. Elle voulut en faire partager les consolations et les immortalités à son amant. Il se convertit à la voix de ce même amour qui l'avait si souvent et si délicieusement égaré des pensées graves. Un de ses aumôniers, qui fut depuis le cardinal de Latil, reçut dans la chambre même de la beauté repentie

les aveux et les remords des deux amants. « Jurez-» moi, dit madame de Polastron au jeune prince, » que je serai votre dernière faute et votre dernier » amour sur la terre, et qu'après moi vous n'aime-» rez plus que le seul objet dont je ne puisse pas » être jalouse, Dieu. » Le prince jura du cœur et des lèvres. Madame de Polastron consolée emporta avec son dernier embrassement son serment au ciel. Le comte d'Artois, à genoux au pied du lit de sa maîtresse, répéta ce serment à son ombre, et il le garda, quoique jeune, beau, prince, roi aimé encore, à travers une longue vie jusqu'au tombeau.

De ce jour ce fut un autre homme.

XI.

Mais cette probité du cœur qu'il trouva dans l'amour, et cette piété qu'il puisa dans la mort, ne firent que changer de nature à ses faiblesses. Ses nouvelles vertus eurent de ce jour-là pour lui l'effet de ses anciennes fautes. Elles rétrécirent son intelligence sans élever son courage. Elles le livrèrent tout entier à des influences ecclésiastiques qui exploitèrent pieusement sa conscience comme d'autres avaient exploité ses légèretés. Sa politique ne fut plus qu'un dévouement aveugle à la restauration temporelle de l'Église, aux yeux de laquelle la

révolution n'était pas moins coupable qu'aux yeux du trône et de l'aristocratie. Il voulut racheter les incrédulités de sa jeunesse par les services à la foi de son âge mûr. Il voua du cœur son règne futur à cette pensée. Il garda auprès de lui comme conseillers pratiques les évêques émigrés de sa cour, qui avaient été les témoins de sa douleur et qui avaient béni ses adieux à la femme qu'il leur avait donnée. M. de Latil et M. de Couzée, l'un futur cardinal, l'autre déjà évêque d'Amiens, l'abbé de Bouvans et d'autres membres du clergé réfugiés à Londres, inspirèrent de plus en plus sa politique. Son intimité rappelait la cour exilée et dévote de Jacques II à Saint-Germain. Le trône et l'autel furent les deux mots d'ordre de ses conseils et de ses agents. Il crut que la protection divine, que la sincérité de sa foi et la sainteté de ses desseins assuraient d'en haut à sa cause, le dispensait de toute sagesse humaine et ferait triompher par les miracles la politique du roi confondue dans la politique de Dieu. Les pensées toutes mondaines et la politique toute terrestre de son frère Louis XVIII lui parurent presque une concession à l'impiété du temps et une acceptation funeste des doctrines philosophiques et révolutionnaires du dix-huitième siècle. Il s'en éloigna de plus en plus. Il vécut à Londres dans une sphère à part d'amitiés, de pratiques pieuses et d'opposition anticipée au règne

futur. Il épiait de l'œil le moment où l'Empire s'écroulerait assez complétement pour entrer le premier en France par la brèche des armées étrangères, pour y devancer son frère, pour y justifier sa réputation de prince militaire et aventureux, et pour y prendre sous le nom de lieutenant général du royaume une initiative, un rôle et un parti qui lui assureraient une grande influence sur la restauration. Le caractère circonspect et solennel de son frère, les infirmités qui le condamnaient à l'inaction, le titre de roi qui lui défendait de s'aventurer dans les camps, laissaient au comte d'Artois et à ses fils cette avance qu'ils voulaient prendre sur la cour d'Hartwell. Sa jeunesse prolongée, sa taille noble et élancée, sa physionomie royale rappelant à la fois François Ier, Henri IV et Louis XIV, son beau regard, sa main tendue, son accent martial et franc, sa grâce à cheval, le rendaient éminemment propre à capter les regards du peuple et à être le programme vivant d'une restauration.

XII.

Ce prince avait deux fils, le duc d'Angoulême et le duc de Berry. Le duc d'Angoulême était un de ces hommes médiocres d'esprit, excellents de cœur, modestes de prétentions, braves de sang-froid, dont

on n'aurait jamais remarqué que les vertus s'ils n'étaient pas mis en scène par leur naissance dans des rôles trop élevés pour leurs qualités obscures. Il n'avait jamais eu de jeunesse. Rappelé des camps de l'émigration par son oncle Louis XVIII pour épouser la fille de Louis XVI, il avait presque toujours vécu sous les yeux du comte de Provence et sous l'empire de sa femme, plus intelligente et plus impérieuse que lui. Il avait accepté de bonne heure ces deux supériorités. Subordonné de cœur à la sagesse magistrale du roi et à la piété ardente de sa femme, il avait pensé par l'un et agi par l'autre. Il n'était propre par sa nature qu'à ce rôle de disciple obéissant d'un maître qu'il admirait, et d'époux fidèle d'une femme qui avait été son seul et premier amour. Louis XVIII se plaisait à le former pour le trône qu'il devait occuper un jour. C'était le Télémaque donné par l'exil à ce sage et dans lequel il voulait façonner un roi. Mais la nature ne s'y prêtait pas. Elle n'avait mis dans le duc d'Angoulême que la matière d'un honnête homme. Son extérieur même démentait malheureusement son rôle de prince héréditaire destiné à fasciner les espérances du peuple autour du trône d'un vieillard. Fils d'une princesse de la maison de Savoie, il portait dans les traits du visage et dans la contenance du corps je ne sais quelle empreinte de ces natures ébauchées et inintelligentes qu'on rencontre

dans les hautes vallées de ces Alpes. Cette fausse empreinte n'était nullement l'expression de son esprit, qui était au contraire sain, réfléchi, studieux; mais elle était le malheur de sa physionomie. Ses yeux clignotaient en regardant comme un regard qui craint la lumière. Sa bouche avait des sourires convulsifs et à contre-sens des pensées. Sa tête branlait comme mal attachée sur le buste, il marchait en se dandinant et en fixant ses yeux sur la pointe de ses pieds. Il balbutiait en parlant, il s'intimidait de tout hors d'une épée, car il était brave comme un soldat de naissance. Il aimait les camps, mais les camps ne pouvaient l'aimer qu'à force de le connaître et de l'estimer. Il vivait à Hartwell, docile à sa femme et au roi. Ses opinions étaient constitutionnelles.

XIII.

Le duc de Berry son frère avait le caractère, la nature et les goûts les plus opposés. C'était la fougue, la turbulence et la brusquerie d'une séve de prince abandonné à son exubérance et à ses égarements; toutes les vivacités et toutes les qualités de la jeunesse accrues par l'indépendance précoce et par la flatterie des courtisans de son père. Il s'était signalé presque enfant à l'armée des princes par une

bravoure téméraire et emportée qui l'avait fait aimer de la jeune noblesse émigrée. L'oisiveté l'avait rejeté à Londres. Il y vivait dans les plaisirs et dans les amours de sa race et de son âge. Il n'avait rien de la réflexion du duc d'Angoulême, rien des doctrines politiques de son oncle, rien de la dévotion de son père. Entouré d'amis et de maîtresses, il rappelait plutôt la jeunesse de Charles II mêlant les frivolités et les voluptés aux aventures de l'exil. Mais il n'avait de ce prince ni les séductions ni les grâces. Petit de taille, replet de corps, large d'épaules comme du Guesclin, court de nuque, gros de tête, épaté de traits, saccadé de mouvements, ses yeux bleus larges, intelligents, rappelaient seuls la race des Bourbons, et son sourire leur bonté. On le disait doué d'un esprit inculte mais prompt en saillies, ces éclairs de l'âme. Sa générosité réparait ses emportements et ses rudesses. Il blessait et il guérissait vite ses blessures. Il était né soldat, il aimait à manier les armes, les chevaux, les troupes, sans savoir les séduire. Sa main en tout était comme son esprit, trop brusque et trop rude, mais sa bravoure était impétueuse. Il était né pour verser son sang pour un trône et pour une patrie ailleurs que sous le porche d'un théâtre et sous le poignard d'un assassin.

XIV.

La duchesse d'Angoulême était le lien entre la cour du comte d'Artois et la cour sévère d'Hartwell. Elle était la fille de Louis XVI, l'orpheline abandonnée dans les cachots du Temple après le meurtre de toute sa famille et après la longue agonie de son jeune frère, l'enfant roi et martyrisé Louis XVII. Il n'y eut jamais depuis l'antiquité ni dans les temps modernes de destinée tragique comparable à la vie de cette princesse. Je l'ai suivie, dans l'*Histoire des Girondins*, depuis son berceau à Versailles jusqu'au supplice de sa tante, madame Élisabeth, à qui sa mère, Marie-Antoinette, l'avait léguée en quittant sa prison pour monter à l'échafaud. Je remonte à ce moment pour la suivre rapidement jusqu'à l'époque où elle allait se rapprocher du trône. La pitié de la France et de l'Europe ne l'avait pas perdue de vue depuis son éloignement. Les malheurs, les cachots, les deuils, les supplices, les larmes de cette jeune fille payant pour sa race des torts dont elle était pure, victime d'une révolution qui dévorait son père, sa mère, sa tante, son frère, et qui la laissait seule sous les voûtes d'une prison pleine de leurs ombres, étaient pour beaucoup dans les souvenirs et dans l'intérêt qui ratta-

chaient l'imagination de la France aux Bourbons absents. Il semblait à tous les cœurs généreux qu'un remords pesait à son nom sur la patrie et que le peuple français lui devait une secrète expiation. Quand la nature outragée parle si haut dans les âmes des hommes, des femmes, des mères, des filles, des jeunes générations, la nature prend sa place dans la politique. La duchesse d'Angoulême était le sentiment dans la cause de la Restauration.

XV.

Le lendemain des jours où sa tante, madame Élisabeth, jeune sœur de Louis XVI, était montée à vingt-neuf ans sur l'échafaud, au milieu des marques de respect de ses quarante compagnes de supplice qui lui baisaient les mains avant de tendre le cou au bourreau, la jeune princesse, âgée de moins de quinze ans, redemandait sa tante et sa mère à tous les geôliers, sans soupçonner même qu'elle en fût séparée par la mort. Elle les croyait dans une autre prison ou retenues par les interrogatoires d'un tribunal. Elle espérait que la porte de la tour du Temple en se rouvrant allait les rendre à sa solitude et à sa tendresse. Les geôliers ne furent pas assez cruels pour la détromper. Le temps seul, et l'absence en se prolongeant, la dé-

trompa. Elle demanda à leur faire parvenir les vêtements et le linge que ces deux victimes avaient laissés dans l'armoire de leurs chambres. Les geôliers se troublèrent et se turent. L'enfant s'étonna et commença à soupçonner que sa mère et sa tante n'avaient plus besoin de leurs robes de prisonnières sur la terre. Elle fondit en larmes, sans désespérer cependant tout à fait de leur retour. Cette espérance en s'amortissant tous les jours et tous les mois, et la physionomie en deuil des geôliers achevèrent seuls la révélation.

Sa mère et sa tante en sortant de la prison lui avaient dit : Si nous ne revenons pas, tu demanderas à la commune de Paris une femme pour t'assister dans le cachot, afin de ne pas rester seule au milieu des hommes. Elle leur obéit par déférence, dit-elle, et sans aucun espoir que sa requête lui fût accordée par la dureté des gardiens. On lui répondit en effet qu'elle n'avait pas besoin de femme pour se parer devant ces murailles. On feignit de craindre que l'isolement et le désespoir ne la portassent au suicide, que sa tendre piété regardait comme le plus grand des crimes. On lui enleva ces petits couteaux dont on se servait alors pour relever la poudre sur le front des femmes, ses ciseaux, ses aiguilles à tricoter, et jusqu'aux plus innocents ustensiles de fer ou d'acier nécessaires aux ouvrages de femmes, par lesquels elle aurait pu distraire au

moins l'oisiveté de sa solitude ou raccommoder ses vêtements en lambeaux. On lui enleva jusqu'au briquet à l'aide duquel elle pouvait éclairer la longueur de ses nuits et de ses insomnies; la lumière même parut une douceur du ciel trop indulgente à la jeune captive. On lui défendit d'allumer le poêle qui chauffait sa prison.

XVI.

Elle n'avait pour consolation que le sommeil, la vue du ciel, le jour à travers les grilles, et quelques visites au dauphin son frère, captif dans une chambre voisine et déjà dégradé par la maladie et par la férocité de ses gardiens. Les gardiens qui la conduisaient ou la ramenaient étaient quelquefois cléments et attendris, souvent ivres et brutaux. La vue et l'entretien de son frère ne faisaient qu'accroître sa consternation.

Cet enfant de onze ans heureusement né, et beau en entrant dans la prison comme sa mère, s'était assombri, amaigri et prématurément flétri depuis qu'il était tombé trop jeune du sein de Marie-Antoinette et des genoux de Louis XVI entre les mains de fanatiques, soldés pour tuer en lui ce qu'ils appelaient le *louveteau* du trône. On lui avait enseigné les chansons obscènes et les outrages po-

pulaires contre sa propre famille, on avait forcé sa main innocente à signer contre sa mère une déposition incestueuse dont il ne comprenait pas la signification impie, on l'avait abruti pour le découronner même de sa naïveté d'enfant et de son intelligence.

« Ce pauvre enfant, écrivait sa sœur, croupissait » dans sa chambre infecte au milieu des souillures » et des haillons. On ne la balayait que de mois en » mois. L'enfant, oblitéré dans ses sens, avait hor- » reur du lieu, et vivait comme un être immonde » dans un égout. On n'y entrait qu'à l'heure où on » lui apportait sa nourriture. Du pain, des lentilles » et un morceau de viande desséchée dans une » écuelle de terre, jamais de vin ni de fruits, telle » était la table de l'enfant enfermé avec lui-même. » Après la mort de Robespierre, ces brutalités s'a- » doucirent, néanmoins elles étaient encore mor- » telles. »

XVII.

« Nous le trouvâmes, dit Harmand, représentant » de la Meuse, dans une petite chambre, sans autre » meuble qu'un poêle de faïence qui communiquait » dans la pièce voisine. Dans cette chambre était » son lit. Le prince était assis devant une petite » table carrée sur laquelle étaient éparses des car-

» tes à jouer, les unes pliées en forme de boîtes » et de petites caisses, les autres élevées en châ- » teaux. Il était occupé de ses cartes lorsque nous » entrâmes. Il ne quitta pas son jeu ; son habit était » un habit de matelot en drap couleur d'ardoise, » sa tête était nue ; un grabat était aux pieds de son » lit. C'était le lit d'un savetier nommé Simon, que » la municipalité de Paris, avant la mort de Robes- » pierre, avait établi auprès de l'enfant. On sait » que ce Simon se jouait cruellement du sommeil » de son prisonnier ; sans égard envers un âge pour » lequel le sommeil est un besoin si impérieux, il » l'appelait à diverses reprises pendant la nuit. » — « Me voilà, citoyen, » répondait l'enfant, mouillé de sueur ou transi de froid. — « Approche que je » te touche, » répliquait Simon. « Le pauvre enfant » s'approchait, le geôlier brutal lui donnait quel- » quefois un coup de pied qui l'étendait à terre, en » lui disant : — Va te recoucher, louveteau... Je » m'approchai du prince. Nos mouvements ne pa- » raissaient faire aucune impression sur lui. Nous » l'engageâmes à marcher, à parler, à se distraire, » à répondre au médecin que la Convention allait » lui envoyer. Il écoutait avec indifférence, il sem- » blait comprendre, il ne répondait rien. On nous » dit que, depuis le jour où les commissaires de la » Commune avaient obtenu de son ignorance d'in- » fâmes dépositions contre ses parents et où il avait

» compris les malheurs et les crimes dont on l'avait » fait ainsi l'instrument, il avait pris avec lui-même » la résolution de ne plus proférer un mot, de peur » qu'on n'en abusât encore... J'ai l'honneur de » vous demander, monsieur, lui répéta Harmand, » si vous désirez un chien, un cheval, des oiseaux, » un ou plusieurs compagnons de votre âge que » nous installerions près de vous? Voulez-vous en » ce moment descendre au jardin ou monter sur les » tours?... Pas un mot, pas un signe, pas un geste, » bien qu'il eût la tête tournée vers moi et qu'il me » regardât avec une étonnante fixité... Ce regard, » ajoute le commissaire, avait un tel caractère de » résignation et d'indifférence, qu'il semblait nous » dire : Après m'avoir fait déposer contre ma mère, » vous venez sans doute me tenter de déposer contre » ma sœur. Vous me faites mourir, depuis deux ans » ma vie est éteinte, que m'importent aujourd'hui » vos caresses! achevez votre victime... Nous le » priâmes de se tenir debout. Ses jambes étaient lon- » gues et menues, les bras grêles, le buste court, la » poitrine enfoncée, les épaules hautes et serrées, la » tête seule très-belle dans tous ses détails, la peau » blanche, mais sans vigueur, les cheveux longs, » blonds, bouclés. Il avait peine à marcher. Il s'as- » sit après avoir fait quelques pas, et resta sur sa » chaise les coudes appuyés sur la table. Le dîner » qu'on lui apporta dans une écuelle de terre rouge

» consistait en quelques lentilles et six châtaignes » grillées, un couvert d'étain, point de couteau, » point de vin. Nous ordonnâmes qu'on le traitât » mieux, nous fîmes apporter quelques fruits pour » ajouter à son repas. Nous lui demandâmes s'il » était content de ces fruits, s'il aimait le raisin; » point de réponse. Il le mangea sans rien dire. » Après qu'il eut mangé le raisin, nous lui deman- » dâmes s'il en désirerait encore, même silence. » Nous demandâmes si ce silence obstiné datait » réellement du jour où on lui avait arraché par » violence cette monstrueuse déposition contre sa » mère. Ils nous affirmèrent que depuis ce jour » seulement l'enfant avait cessé de parler. Le re- » mords avait précédé l'intelligence. »

XVIII.

La jeune princesse dont la prison touchait à celle de son frère l'entrevoyait quelquefois par l'indulgence de ses geôliers. Elle le voyait dépérir et mourait ainsi elle-même de deux agonies. Bientôt l'enfant s'achemina lentement vers la mort comme une plante sans air et sans soleil.

« La Convention, dit-elle, envoya en apprenant » sa fin prochaine une députation pour constater » son état. Les commissaires en eurent pitié et ils

» ordonnèrent un meilleur traitement. Laurent, » homme de nature plus humaine qui avait rem- » placé le savetier Simon, fit descendre de ma » chambre un lit dans le réduit occupé par mon » frère. Le sien était rempli d'insectes. On baigna » l'enfant, on le purifia de la vermine dont il était » couvert, mais on le laissa encore complétement » solitaire. Je demandai à Laurent de m'éclairer » sur le sort de ma mère et de ma tante dont je ne » savais pas la mort, et sur notre réunion à elles. » Il me répondit avec un air de compassion et de » mystère qu'il n'avait aucun éclaircissement à me » donner sur cela.

» Le lendemain des hommes en écharpe qui vin- » rent me visiter et à qui je fis la même demande » me répondirent par le même silence. Ils ajoutè- » rent que j'avais tort de réclamer ma réunion à » mes parents puisque j'étais bien là. — N'est-il pas » affreux, leur dis-je, d'être séparée depuis un an » de sa mère et de sa tante sans savoir de leurs » nouvelles? — Vous n'êtes pas malade, dirent ces » hommes. — Non, répliquai-je, mais y a-t-il une » pire maladie que celle du cœur? — Espérez, me » dirent-ils en se retirant, dans la justice et dans la » bonté du peuple français! »

Était-ce pitié, était-ce ironie?

XIX.

Ainsi s'écoulaient les jours, les mois, les années pour la captive de seize ans dans la tour du Temple. Au commencement de novembre, la Convention plus clémente envoya un homme au cœur tendre à Laurent pour soigner l'enfant. Cet homme, nommé Gonin, en prit des soins paternels. On permit enfin à l'enfant d'avoir de la lumière le soir dans sa prison. Gonin passait des heures entières avec lui pour le distraire. Il le fit descendre quelquefois dans un salon du premier étage de la tour dont les fenêtres sans abat-jour laissaient entrer le soleil et voir les feuilles, puis dans le jardin pour dénouer un peu ses pas. Mais le coup de la mort était porté. Gonin pouvait ralentir la mort, non rallumer la vie dans cette victime de quatre ans de solitude et de dénûment. L'hiver s'écoula ainsi assez uniformément. On permit à la princesse de faire du feu à discrétion dans sa prison, on lui apporta les livres qu'elle avait désignés pour s'entretenir au moins avec les hommes et avec Dieu. On lui refusait seulement toute réponse à ses questions sur ses parents.

Au commencement du printemps on l'autorisa à monter de temps en temps sur la plate-forme de sa

tour, d'où son regard pouvait voir l'horizon de Paris et s'emparer de la liberté des campagnes voisines. Quelles étaient ses pensées en apercevant les toits du Louvre, des Tuileries, des cathédrales et des palais de ses pères? Le dépérissement de son malheureux frère le dauphin allait en s'aggravant. Il n'était pas même permis à la jeune princesse de le voir et de le soigner elle-même. Elle n'apprenait que par ses geôliers la langueur et le progrès du mal dans ce pauvre enfant dont un plancher la séparait.

XX.

Il expira enfin sans agonie, mais sans avoir proféré une parole, le 9 juin 1795 au milieu du jour. Les médecins qui le soignèrent pendant ses derniers moments ne l'avaient jamais vu avant l'heure suprême. Ils ne purent attester dans leurs rapports à la Convention qu'une chose : c'est qu'on leur avait présenté un enfant malade sous le nom du fils de Louis XVI et que cet enfant était mort sous leurs yeux. Il ne paraît pas que la jeune princesse ait été admise à voir son frère dans les derniers mois de son existence, ni pendant la maladie, ni après sa mort. De là des suppositions et des conjectures qui n'ont été ni justifiées ni démenties sur la substitution d'un enfant muet et malade à un autre enfant

dans la tour du Temple, sur l'évasion du véritable enfant de Louis XVI et sur l'existence d'un roi légitime mais inconnu qui a longtemps passionné les imaginations amoureuses de merveilles. Bien que ces suppositions fussent invraisemblables, elles n'étaient pas néanmoins assez impossibles pour décourager les crédulités ou les fictions. On pourrait admettre que des conventionnels puissants voulant se ménager un jour un titre à la reconnaissance des trônes, ou que des partisans dévoués de la famille royale cachés sous l'uniforme des gardiens du Temple fussent parvenus à remplacer dans le cachot un enfant par un autre et à renfermer leur pieuse substitution dans le secret du cercueil. Mais que cet enfant ainsi délivré des fers à l'âge où les souvenirs sont déjà invétérés dans le cœur n'eût jamais rappelé les circonstances de ses premières années et de son évasion, que les agents de cette substitution de personne n'eussent jamais revendiqué le mérite de leur dévouement, que la jeune princesse à qui ce frère retrouvé aurait donné mille témoignages irrécusables de son identité par ses traits, par sa mémoire, par les confidences d'une vie de onze ans confondue dans la vie de sa sœur, n'aient jamais parlé, ce seraient là des miracles de silence, de discrétion, d'impossibilité morale plus étonnante que le miracle même de l'évasion. Le silence de tant d'agents de cette délivrance, le silence de l'enfant

délivré lui-même démentent cette supposition. Il faudrait pour l'admettre admettre d'autres invraisemblances plus improbables que la délivrance même. Il faudrait que les instruments de cette substitution fussent tous morts avant que l'heure de la révéler eût sonné pour eux. Il faudrait qu'ils n'eussent confié en mourant leur précieux secret à aucun membre de leur famille ou à aucun ami. Il faudrait que l'enfant délivré fût mort lui-même avant d'avoir proféré un mot sur son existence antérieure. Il faudrait que les personnes à qui cet enfant aurait été remis, soit en France, soit à l'étranger, n'eussent jamais elles-mêmes entretenu le monde de ce dépôt mystérieux. Tout cela est possible, sans doute, mais d'une possibilité si extrême et si contre nature, que l'existence de Louis XVII peut servir d'aliment à des imaginations et de texte à des rêves, jamais aux recherches sérieuses de l'histoire. C'est une de ces énigmes que les hommes se posent éternellement, et qui ne sont résolues que par la probabilité ou par Dieu.

XXI.

La princesse bénit cette mort en la pleurant. Dieu enlevait enfin son frère et son roi à son long supplice. Elle acheva en silence le sien. Du jour où la

Convention ne craignit plus un prétendant au Temple, elle permit à la pitié publique d'en approcher. Neuf jours après la mort de Louis XVII, la ville d'Orléans, sauvée jadis par une jeune fille héroïque, osa intercéder pour la jeune fille innocente de Louis XVI. Cette ville envoya des députés à la Convention pour réclamer la délivrance de la jeune princesse et sa translation au sein de sa famille. « Car qui d'entre nous, dirent les députés d'Orléans, » voudrait la condamner à habiter des lieux en» core fumants du sang de sa famille? » Nantes imita cet exemple. Charette avait demandé aussi, au nom de la Vendée, comme condition de la pacification de ces provinces, que la fille de Louis XVI fût remise à ses parents. Le comité de sûreté générale, composé depuis la chute de Robespierre d'hommes assouvis ou indignés de proscriptions, permit aux gardiens du Temple de la faire descendre pour la première fois dans le jardin. Elle s'y promenait suivie du seul compagnon de ses quatre années de solitude, le chien de Louis XVI son père, que ce prince avait laissé à ses soins en partant pour l'échafaud. Des femmes de l'ancienne cour attachées à la princesse avant ses infortunes, et échappées elles-mêmes aux échafauds et aux cachots de la révolution, madame de Chantereine, madame de Mackau, madame de Tourzel et sa fille, mademoiselle Pauline de Tourzel, compagne des pre-

miers jeux de la princesse, furent autorisées à la visiter. L'infortune n'avait dans ces âmes tendres de femme qu'ajouté au respect par la pitié. Les fenêtres des maisons qui bordaient le jardin de la prison se rouvraient comme aux premiers jours de la captivité du roi, se couronnaient de visages amis et laissaient pleuvoir des fleurs et des vers sur les pas de la jeune captive. Les brochures et les journaux en entretenaient l'opinion publique adoucie ou repentante. « La fille de Louis XVI a enfin la liberté, » disaient ces feuilles, de se promener dans les cours » du Temple. Deux commissaires veillent sur ses » pas. Ils ne l'approchent qu'avec convenance; ils » la traitent avec les respects qu'inspirent le sou- » venir de ce qu'elle fut et le triste spectacle de » ce qu'elle est aujourd'hui. Une chèvre qu'on lui » permet de nourrir auprès d'elle occupe ses soins. » L'animal apprivoisé la suit avec fidélité. Un chien » est surtout l'inséparable compagnon de la jeune » prisonnière et paraît lui être très-attaché. C'est le » chien du roi, aujourd'hui sans maître, et qui » l'aime encore dans son enfant. »

XXII.

M. Hue, l'ancien serviteur du roi, loua une des fenêtres qui plongeaient sur le jardin. Il chanta comme Blondel, serviteur d'un autre roi captif, des paroles

consolatrices à la fille de son maître. Il parvint au moyen de signaux à lui faire parvenir une lettre de son oncle, Louis XVIII. La princesse put répondre avec la connivence des commissaires qui fermaient les yeux. Charette lui transmit par cet intermédiaire les vœux et le dévouement de son armée. Tout annonçait la fin de sa captivité. Le 30 juillet, la Convention, sur le rapport de son comité de salut public et de sûreté générale, décréta que la fille de Louis XVI serait échangée avec l'Autriche contre les représentants et les ministres que Dumouriez avait livrés au prince de Cobourg, au moment de sa défection : Drouet, Semonville, Maret, et d'autres prisonniers importants de l'Autriche. Elle ne laissa d'autre trace de sa captivité et de ses larmes dans sa prison que ces deux lignes gravées par elle sur la pierre de sa fenêtre pendant les longues oisivetés de la réclusion : « O mon père, » veille sur moi du haut du ciel ! O mon Dieu, par» donnez à ceux qui ont fait mourir mon père ! »

XXIII.

Le 19 décembre 1795 à minuit, jour de sa naissance, elle sortit de sa prison. Le ministre de l'intérieur, Benesech, pour éviter toute émotion du peuple, la conduisit à pied du Temple à une rue

voisine où la voiture du ministre l'attendait. La voiture suivit par des sentiers déserts et à peine bâtis alors les alentours du boulevard, et s'arrêta dans un terrain vide, derrière la porte Saint-Martin. Là, une berline de poste occupée par madame de Soucy, sous-gouvernante des enfants de France, et par un officier de gendarmerie, reçut la princesse. Le ministre ajouta au prix de la liberté rendue par le respect et par la pitié qu'il témoigna dans ses paroles et dans ses préparatifs. La jeune princesse ne put répondre que par ses larmes. Elle laissait derrière elle, avec ses quatre ans de jeunesse écoulés à l'ombre d'un cachot, les cadavres de son père, de sa mère, de sa tante, de la princesse de Lamballe, de son frère, de princesses de sa cour, de tout ce qu'elle avait connu et aimé au berceau. Les roues de la voiture ne lui paraissaient jamais assez rapides pour fuir une terre qui avait bu tant de sang et dévoré tant de victimes, de veuves, de femmes, d'enfants, d'innocence, de vertu, pour le crime de la royauté. L'agonie du fils de Louis XVI, les supplices de sa sœur, les captivités de sa fille seront de longs remords sur le cœur du peuple, et de funèbres taches sur la révolution. Il a fallu cinquante ans et une révolution plus pure pour rendre son innocence à la liberté. Ces supplices immérités, ces décapitations de femmes, ces immolations lentes d'enfant et de jeune fille dans des

agonies de quatre ans pires que la hache, sous les yeux d'une nation renommée par sa générosité, font trembler la main qui les raconte. Serait-il vrai que l'extrême civilisation se confonde dans ces sacrifices humains avec l'extrême barbarie? Non, sans doute, ce peuple sortait d'une longue ignorance, il se vengeait sur des innocents. Il n'avait pas encore appris que les vengeances sortent des vengeances et que Dieu n'accorde la liberté durable qu'à la justice et à la magnanimité du peuple.

XXIV.

Le nom de Sophie cachait son vrai nom, mais ne cachait pas son visage. La ressemblance de cette jeune fille avec les images de Marie-Antoinette gravées dans les regards du peuple la fit trois fois soupçonner ou reconnaître sur la route. Mais il n'y avait plus, comme à Varennes, de gardes nationaux pour la ramener à la captivité, il n'y avait que des regards humides pour l'admirer et des mains amies pour applaudir à sa délivrance.

XXV.

La beauté avait triomphé de la douleur et de la réclusion. La séve forte des Bourbons avait déve-

loppé ses charmes à l'ombre du temple. Des cheveux ondoyants, un cou flexible, une taille élancée, des yeux bleus, des traits à la fois majestueux et délicats, le coloris de l'adolescence sur un visage mûri avant les années par la solitude, cette fierté que donne le sang, cette tristesse que donne le souvenir, cette âme en deuil sur un visage rayonnant de jeunesse enchantaient et retenaient les regards. On ne pouvait la voir sans voir en elle tout ce qui avait traversé cette destinée et tout ce qui l'attendait encore. C'était l'apparition tragique de la révolution échappant à la hache des bourreaux les pieds dans le sang des siens, et se réfugiant de la mort dans l'exil. On la reçut partout avec cette impression. On s'agenouillait en Allemagne sur son passage; on croyait voir une résurrection de tous ces tombeaux.

L'empereur d'Autriche, son oncle, lui avait préparé un appartement. Toute la famille impériale vint la recevoir au seuil du palais. Elle y fut traitée en archiduchesse. Elle avait dix-sept ans. L'intention de l'empereur était de la faire épouser à son frère l'archiduc Charles, le héros de l'Autriche. Elle se souvint que son père Louis XVI l'avait destinée à son cousin le duc d'Angoulême, fils aîné du comte d'Artois. Elle voulut obéir à sa dernière volonté. Elle partit pour Mittau, où le roi son oncle l'appelait pour cette union de famille. Elle se jeta

à ses pieds et les embrassa comme si elle eût retrouvé en lui son père. Ce prince lui présenta le duc d'Angoulême comme un fiancé à elle dans le ciel. Il la mena ensuite à l'abbé Edgeworth, qui avait reçu les dernières prières et les derniers repentirs de Louis XVI et qui ne l'avait quitté qu'au seuil sanglant de l'échafaud. Peu de jours après, ce vénérable prêtre, sanctifié à ses yeux par le souvenir qu'il lui rappelait, bénit son mariage avec le jeune duc. Ce mariage resta stérile. La hache par son effroi, la captivité par ses tortures, avaient frappé la postérité du trône jusque dans ce dernier rameau.

La duchesse d'Angoulême suivit dans toutes ses vicissitudes les exils, les changements de patrie et de fortune de son oncle. Ce prince l'aimait par sentiment et par politique, il se parait de cette beauté, de cette jeunesse et de cette pitié aux yeux de l'Europe. Il l'appelait son Antigone. Il se montrait appuyé sur le bras de cette nièce comme une royauté protégée d'en haut par l'ange du deuil. Elle vivait auprès de lui dans le château d'Hartwell, se souvenant de la France avec amertume, mais du trône et de la patrie avec l'orgueil et la majesté innée de son sang.

XXVI.

Le duc d'Orléans, fils de Philippe-Égalité, avait séparé sa cause et sa vie des Bourbons de la branche aînée. Dévoué à la révolution par son père, élevé et aguerri par Dumouriez, il avait combattu avec ce général à Jemmapes contre les émigrés. Il avait suivi son chef dans sa défection et dans sa trahison contre la Convention. Il avait passé avec Dumouriez et son état-major à l'ennemi. Émigré à son tour, son nom et ses opinions présumées l'avaient empêché de chercher un asile au camp des princes ou à la cour des souverains. Il avait végété obscur en Suisse et en Amérique sous un nom d'emprunt et dans des fonctions vulgaires. Son esprit commun, mais sagace, s'était aiguisé aux difficultés de la vie. Il avait vaincu les obstacles que sa naissance et ses antécédents opposaient à sa fortune à force de réserve et de temporisation; tantôt prince, tantôt citoyen, selon l'heure et le pays, il s'était rendu aussi acceptable à la liberté qu'à la couronne. Il était venu pendant le règne de Bonaparte se réconcilier avec les Bourbons et désavouer les défections et les votes de son père. Il avait passé en Espagne pendant la guerre de l'indépendance, offrant comme Moreau son épée contre Napoléon. Les Bourbons et

les cortès d'Espagne avaient craint d'accepter le secours d'un prince de leur sang qui les aurait engagés à trop de reconnaissance envers un prétendant éventuel à la couronne. Le duc d'Orléans était allé en Sicile, où la protection des Anglais et la parenté du roi lui avaient fait obtenir la main d'une princesse de la maison de Naples. Une jeune famille croissait autour de lui; il semblait avoir oublié la France. La chute de Bonaparte et les espérances confuses de rôle dans une restauration le rapprochèrent. Ses opinions voilées comme son âme et son origine ambiguë le rendaient aussi propre à servir qu'à rivaliser une restauration. Louis XVIII et le comte d'Artois, depuis sa visite à Londres, ne voyaient dans le duc d'Orléans qu'un prince honnête homme exclusivement adonné à ses sollicitudes de famille. Ils pensaient qu'en lui rendant son rang de premier prince du sang et son immense fortune, on le rattacherait sans danger à une monarchie qui avait tout à pardonner à son nom. L'apparence trompait la finesse de Louis XVIII lui-même. Le duc d'Orléans était probe dans ses actes plus qu'il n'était vrai dans son abnégation. Il ne devait pas conspirer, mais attendre. Attendre dans certaines situations, c'est conspirer.

XXVII.

Le prince de Condé et le duc de Bourbon son fils, quoique éloignés de la faveur de Louis XVIII, et plus chers aux camps qu'à la cour, vivaient à Londres dans l'attitude de premiers soldats de la monarchie.

Depuis le grand Condé et Rocroy, l'héroïsme du sang des Bourbons semblait s'être perpétué dans cette race. C'était la seule main de la famille qui ne voulût tenir que l'épée. La gloire militaire de leur aïeul était pour eux une seconde noblesse qu'ils préféraient même à leur parenté avec le trône.

Le prince de Condé, vieux guerrier de l'école de Frédéric II, s'était formé contre ce prince dans la guerre savante de Sept Ans. Nos revers même lui avaient tourné en gloire. Nos canons sauvés par lui à Rosbach ornaient ses magnifiques jardins de Chantilly. Louis XV passait pour avoir aimé entre tant de femmes la princesse de Hesse, mère du prince de Condé. La faveur qu'il ne cessa de montrer pour le fils faisait croire à une parenté plus rapprochée et plus chère que la parenté de famille. Ce prince avait mis de bonne heure sa fidélité et son orgueil à ne rien concéder aux idées de la révolu-

tion. Il lui semblait au-dessous de sa race de parler à un peuple autrement que l'épée à la main. Dès 1789, il avait émigré avec son fils, le duc de Bourbon, et son petit-fils, le duc d'Enghien, et il avait planté le drapeau de la monarchie sur les bords du Rhin. La noblesse française l'avait rejoint comme son chef, l'Allemagne l'avait adopté, son armée avait pris son nom, elle était devenue le camp de l'aristocratie armée sur la terre étrangère, cherchant à reconquérir sa patrie à côté des armées de la Prusse et de l'Autriche. Après les campagnes malheureuses pour la coalition de 1792 et de 1793, l'armée des princes de Condé avait passé à la solde de l'Angleterre. Elle était restée réunie mais inactive en face des armées de la République, épiant la guerre civile pour s'y mêler, la guerre étrangère pour s'en servir. Pleine de courage, d'indiscipline et d'inexpérience sous trois chefs intrépides, l'armée de Condé n'avait pu obtenir des résultats décisifs. Le nom des Condé y avait grandi, la contre-révolution n'y avait pas conquis un pas sur nos frontières. Cette existence était grande pour le prince de Condé. Il traitait avec les cours de l'Allemagne, il essayait de tramer avec Pichegru, il parlait à la République d'égal à égal, il contre-balançait, par sa renommée et par sa popularité dans l'émigration, le rang et le titre du comte de Provence et du comte d'Artois. Il passait pour soutenir large-

ment sa noble représentation militaire avec les subsides que la Russie, l'Espagne, l'Allemagne et l'Angleterre fournissaient à la solde de son corps d'armée.

L'Allemagne une fois conquise, cette armée passa à la solde du gouvernement britannique, se dispersa en Espagne, en Vendée, en Russie, partout, ou rentra indigente et expropriée en France. Le prince de Condé et son fils se retirèrent en Angleterre dans une magnifique retraite champêtre où ils se livrèrent à leur passion de famille pour la chasse. Là, le prince épousa enfin la belle princesse de Monaco, qu'il avait aimée et enlevée de force avant l'émigration, mêlant ainsi l'amour à la guerre et à l'exil comme le grand Condé.

XXVIII.

Le duc de Bourbon, son fils et son lieutenant à l'armée, l'égalait en intrépidité. Ce prince, amoureux à quinze ans de sa cousine, sœur du duc d'Orléans, l'avait enlevée du couvent où cette princesse était enfermée. Le duc d'Enghien, son fils, était le fruit de ces amours précoces. La duchesse de Bourbon, sa femme, s'était depuis séparée de lui, et vivait en Angleterre dans une liberté profane mêlée d'illuminisme pieux. Le duc de Bourbon

avait étonné l'armée républicaine dans la campagne de 1792 par des témérités et des exploits d'avant-garde qui avaient fait de lui le Roland ou le Murat de l'émigration. Depuis l'assassinat de son fils le duc d'Enghien, ce prince, sans avenir pour sa maison, s'était abandonné à une mollesse et à une insouciance mélancolique qui ne se ranimaient qu'aux sons du cor dans les forêts de l'Angleterre. La gloire même ne lui paraissait plus digne d'un effort, depuis que cette gloire devait mourir avec son nom.

Ce qui manquait à ces deux Condé, c'était le duc d'Enghien, leur fils et leur petit-fils, leur souvenir et leur avenir. Il y avait dans la perte de ce jeune prince de quoi pleurer pour deux générations. La révolution et le champ de bataille l'avaient épargné, l'ambition l'avait immolé.

Il faut dire par quel événement ce prince manquait au retour presque complet des Bourbons absents depuis 1789, car son absence était plus sensible à l'imagination et au cœur de l'Europe que ne l'eût été sa présence. Le sentiment du crime où cette victime avait disparu était pour une grande part dans l'intérêt qui s'attachait à sa famille et dans l'antipathie qui rejaillissait contre son meurtrier. Dieu a fait ainsi le cœur de l'homme, qu'une seule tache de crime y offusque tout un disque de gloire, et que la justice s'y venge à jamais par une implacable pitié.

XXIX.

Le duc d'Enghien, comme nous venons de le dire, était le premier et unique fruit des amours du duc de Bourbon, âgé de quinze ans, et de sa cousine, Bathilde d'Orléans. Cette princesse avait été enlevée par lui du couvent après le mariage, malgré les deux familles qui voulaient séparer les deux amants. La poésie s'était emparée dans le temps de ce drame de cour et l'avait popularisé sur la scène par la musique et par les vers. Cette union trop prématurée n'avait pas été longtemps heureuse. La duchesse de Bourbon avait été l'objet de nouvelles tendresses à l'occasion d'un duel respectueux entre son mari et le comte d'Artois, pour une inconvenance de bal masqué. Le duc de Bourbon adorait son fils et l'élevait à la guerre avant l'âge, comme un enfant des camps, sous les tentes et dans les campagnes de l'émigration. La nature avait devancé dans ce jeune prince la mâle vocation des combats. Il était né soldat, il ne respirait que l'héroïsme, il ne voulait devoir qu'à son épée et à son sang répandu ses grades dans l'armée de son grand-père dont il était aide de camp, et le respect de ses compagnons d'armes et d'exil. Sa belle figure, mélange de la grâce féminine des d'Orléans et de l'enthou-

siasme martial des Condé, ses yeux bleus, son nez d'aigle, l'ovale espagnol de son visage, la franchise des lèvres et du geste, le coloris juvénile de ses traits, son cœur d'égal et d'ami avec la jeunesse de son âge, sa grâce à cheval, sa stature à pied, son élan au feu, son ardeur au plaisir, en avaient fait le favori de l'armée. Son grand-père et son père le recommandaient en vain dans les affaires d'avant-poste à la prudence des vétérans, ils ne pouvaient le contenir. Son sang était impatient de se répandre pour la cause dans laquelle il avait été nourri ; il avait coulé déjà trois fois sous les balles ou sous le sabre des républicains. A vingt-deux ans, le duc d'Enghien avait l'instinct déjà exercé de la guerre et le coup d'œil d'un général. Il commandait la cavalerie de l'armée.

XXX.

Au licenciement de l'armée de Condé, il en conduisit un détachement en Russie. La jeune princesse Charlotte de Rohan, qu'il aimait et qu'il enchaînait volontairement à ses hasards sur le champ de bataille, le suivit dans ce voyage et au retour. L'amour qu'il nourrissait pour elle et la passion des combats l'empêchèrent de suivre son grand-père et son père dans leur retraite de Londres. Il voulut rester isolé, loin des cours, mais toujours en vue de la France,

et près du théâtre de la guerre, si elle venait à se rallumer. Il parcourut la Suisse avec la compagne de sa jeunesse, il revint se fixer avec elle à Ettenheim, village du pays de Bade. Il s'y reposait dans l'obscurité, dans l'amour et dans les travaux rustiques des sept années de combats et d'activité qui l'avaient mûri avant le temps. Quelques amis de sa maison laissés par son père et quelques aides de camp de ses guerres vivaient retirés dans le même village et partageaient ses simples et innocents délassements.

XXXI.

Rougissant de son inactivité, il eut un moment l'idée de prendre du service dans une des armées des puissances. Son père lui écrivit pour le rappeler à son sang : « Cela n'est pas fait pour vous, mon » cher enfant, lui disait le duc de Bourbon, jamais » aucun des Bourbons n'a pris ce parti. Toutes les » révolutions du monde n'empêcheront pas que vous » soyez jusqu'à la fin de vos jours ce que vous êtes, » ce que Dieu vous a fait. Pénétrez-vous de cette » idée. Au commencement de la guerre, que j'ose » croire avoir faite comme un autre, j'ai refusé » d'accepter aucun grade au service de l'étranger. » C'est ainsi que vous devez faire vous-même. Toute » autre conduite vous rendrait peut-être l'allié des

» rebelles de la France, et pourrait vous exposer à » combattre la cause de votre roi!... Ici vous mène- » rez une vie obscure dans votre intérieur en atten- » dant l'achèvement de votre gloire. Adieu, je vous » embrasse. »

XXXII.

Le prince avait obéi à son père. Étranger à toute intrigue, se croyant à l'abri de tout danger dans les États du grand-duc de Bade, il se livrait dans les forêts de ce prince à la chasse, son plaisir de prédilection. On dit qu'emporté par l'imprudence de son âge, par le sentiment de son innocence et par l'instinct de l'exilé qui fait jouir du danger même avec lequel on foule le sol de la patrie, il passait quelquefois le Rhin et venait assister inconnu aux représentations du théâtre de Strasbourg. Mais ce bruit semé sans preuves par ses meurtriers comme une excuse est démenti depuis l'événement par les amis qui ne le quittaient pas.

Quoi qu'il en soit, son grand-père, le prince de Condé, s'alarma de cette étourderie, dont la rumeur était venue jusqu'à lui à Londres. « On as- » sure, écrivit-il à son petit-fils, que vous avez été » faire une course à Paris, d'autres disent à Stras- » bourg seulement. Il faut convenir que c'était un » peu inutilement risquer votre vie ou votre liberté,

» car pour vos principes je suis tranquille de ce côté-» là, ils sont aussi profondément gravés dans votre » cœur que dans les nôtres. Il me semble qu'à présent » vous pourriez nous confier le passé et nous dire, » si la chose est vraie, ce que vous avez observé » dans votre voyage... A propos de votre sûreté, » qui nous est si chère à tous, vous êtes bien près de » France, prenez garde, ne négligez aucune pré-» caution pour être averti à temps et faire votre re-» traite à propos, en cas qu'il passât par la tête du » consul de vous faire enlever!... N'allez pas croire » qu'il y ait du courage à tout braver à cet égard... » Ce ne serait qu'une imprudence impardonnable » aux yeux de l'univers, et qui aurait des consé-» quences affreuses... Ainsi, je vous le répète, pre-» nez garde à vous, et rassurez-nous en nous ré-» pondant que vous sentez parfaitement la nécessité » des précautions que nous vous conjurons de pren-» dre, et que nous pouvons être tranquilles sur » votre compte. »

XXXIII.

« Assurément, mon cher papa, répondit le duc » d'Enghien, il faut me connaître bien peu pour » avoir pu dire ou chercher à faire croire que j'ai » mis le pied sur le sol républicain autrement qu'a-» vec le rang et à la place où le *hasard* m'a fait

» naître. Je suis trop fier pour courber bassement » la tête ; le premier consul pourra peut-être par- » venir à me tuer; mais il ne me fera jamais m'humi- » lier. On peut voyager inconnu dans les glaciers » de la Suisse comme je l'ai fait la saison dernière ; » mais en France, quand j'y rentrerai je n'aurai » pas besoin de m'y cacher. Je puis donc vous don- » ner ma parole d'honneur la plus sacrée que ja- » mais pareille idée ne m'entra ni ne m'entrera » dans la tête. Je vous embrasse, mon cher papa, » et je vous prie de ne jamais douter de moi et de » ma tendresse. »

XXXIV.

Peu de temps après, les complots de Georges, de Pichegru et le procès de Moreau semèrent de soupçons et de sang les premiers pas de Napoléon vers l'Empire. Sa vie lui semblait menacée par la triple complicité des Jacobins, des émigrés et de ses rivaux de gloire, Moreau et Pichegru, portés au crime par la jalousie de sa toute-puissance. Ce fut le temps où des hommes de police vendus et traîtres à la fois aux deux partis entraient à Londres dans des conspirations occultes et les grossissaient de mensonges pour les revendre plus cher à Paris. Tout était rumeur sourde, piéges cachés ou soupçonnés, ombrages, arrestations, juge-

ments à mort, exécutions autour du futur empereur. Ce règne usurpé sur la monarchie et sur la liberté à la fois allait s'entourer des terreurs qu'il ressentait lui-même, et voulait prévenir l'assassinat par le supplice. L'âme de Napoléon, qui n'avait pas montré à Saint-Cloud le courage civil au même degré que le courage militaire sur les ponts de Lodi ou d'Arcole, affectait la férocité de son ambition. Il voulait évidemment creuser derrière lui un tel abîme entre le pouvoir suprême et la déchéance, que ni le peuple ni l'Europe ne pussent douter de son obstination à régner ou à mourir. Sa résolution prenait en lui le caractère de l'irrévocable fatalité. Il voulait que le monde en fût convaincu à tout prix pour décourager ses ennemis et ses rivaux de la pensée d'attenter jamais à sa future dynastie. Voilà quel était l'état vrai de son âme quand des rapports de police mal rédigés et mal interprétés lui firent présumer que le duc d'Enghien et le général Dumouriez renouvelaient contre lui à Ettenheim les conférences de Georges, de Pichegru et de Moreau à Paris, et que la paisible demeure du prince était un foyer de trames et de meurtres prémédités contre lui. Il prescrivit à l'instant à sa police d'éclairer par un espionnage sur les lieux ces soupçons que rien ne justifiait. Il semblait pressé de surprendre le nom d'un Bourbon dans un crime et de déshonorer la maison dont il voulait prendre la

place et l'héritage sur le trône de son pays. De tous ces princes réfugiés sur la terre étrangère, peut-être n'y en avait-il qu'un seul qui par sa passion des armes, sa popularité dans les camps, sa nature et sa filiation de héros, pût lui faire redouter dans l'avenir un compétiteur ou un vengeur. La fortune en le lui désignant dans cette circonstance semblait s'entendre avec ses intérêts, ses prévoyances et ses soupçons. Ces dispositions qui l'aidaient à trouver un coupable le pressaient peut-être aussi de frapper. On dit, et rien ne le dément ni ne l'atteste, que M. de Talleyrand, alors son ministre des affaires étrangères, flattant ses terreurs comme il avait flatté son audace, l'encouragea non à sévir, mais à surprendre la prétendue conspiration et à violer hardiment le droit des nations et de la paix en faisant enlever le prince sur un territoire étranger. M. de Talleyrand n'a jamais montré dans sa longue vie l'exécrable indifférence du sang, encore moins des passions cruelles. Ses vices étaient d'une autre nature, trop souple pour être inflexible, mais trop servile aussi pour résister. On peut croire qu'il témoigna pour la sûreté du premier consul un zèle qui ne connaissait pas de scrupules. On ne peut admettre qu'il insinua le crime et la mort. Seulement irréconciliable avec l'Église par ses mœurs et par son mariage, irréconciliable avec les Bourbons par ses services à leurs ennemis, il devait

pousser naturellement son maître à rompre irrévocablement avec des princes dont il n'espérait lui-même aucun pardon. Là se borne sans doute toute sa complicité. Napoléon à Sainte-Hélène la lui a rejetée tout entière, puis il l'a décernée à d'autres, puis il l'a revendiquée pour lui-même dans un codicile plus cruel que l'assassinat. Mais l'aberration est le caractère du remords. Quand le crime pèse, on le rejette au hasard sur d'autres mains, et quand la vérité vous le restitue enfin, et qu'on est forcé de le reprendre, on le revendique, on s'en fait un orgueil. C'est le dernier subterfuge de la conscience, la dernière forme du forfait.

XXXV.

Le consul commença de ce jour-là à faire tracer par sa police autour du séjour du prince le cercle d'information, de surveillance et d'embûches dans lequel il méditait de l'enserrer. Le 4 mars 1804, le préfet de Strasbourg par l'ordre de Réal, préfet de police à Paris, conféra avec le colonel Charlot, commandant de la gendarmerie. Ils cherchèrent ensemble quels étaient les moyens de percer l'obscurité qui planait encore sur l'entourage du prince à Ettenheim. Ces deux fonctionnaires jetèrent les yeux sur un sous-officier intelligent et rompu à ces sortes

d'explorations par l'habitude de poursuivre et d'épier les criminels. Il se nommait Lamothe.

Lamothe, né dans l'Alsace, parlait allemand. Il se rendit à Ettenheim sous prétexte d'un trafic quelconque; il reconnut les routes, les lieux, le petit château gothique qu'habitait le prince, la maison retirée dans le village où résidaient la princesse Charlotte et le prince de Rohan, son père. Après avoir lié conversation avec les habitants du pays et parlé de son prétendu commerce, il interrogea avec une apparente indifférence les paysans sur le duc d'Enghien, sur sa suite, sur le genre de vie qu'il menait dans cette retraite, sur les réfugiés français qui habitaient avec lui ou autour de lui, enfin sur les rapports plus ou moins fréquents qu'il avait avec des personnages étrangers au pays.

XXXVI.

Lamothe revint le lendemain à Strasbourg et fit son rapport au colonel Charlot. Ce rapport disait : « Je me suis rendu d'abord au village de Capel, à » une certaine distance d'Ettenheim. Là, en causant » avec le maître de poste, j'ai appris que le duc » d'Enghien était toujours à Ettenheim avec le gé» néral Dumouriez et le colonel Granstein récem» ment arrivés de Londres. Arrivé à Ettenheim, on

» m'a confirmé la présence dans le village du prince » et du général Dumouriez. On m'a dit que le prince » logeait dans le château voisin du village; qu'il » passait sa vie à la chasse; qu'il n'avait près de lui » qu'un secrétaire; que Dumouriez et le colonel » Granstein logeaient séparément dans des maisons » différentes; que la correspondance du prince était » plus active qu'à l'ordinaire; qu'il était adoré dans » le pays; qu'il n'était nullement question de son » départ pour Londres, ni d'un voyage que le prince » avait fait à Londres. La nuit s'approchait, ma mis- » sion était terminée. » Le reste du rapport concerne d'autres renseignements que Lamothe était chargé de recueillir en passant sur la baronne de Reisch et sur les émigrés de la petite ville voisine d'Offenbourg, foyer d'intrigues et de correspondance des réfugiés français sur les bords du Rhin.

XXXVII.

Ce rapport exact sur les détails de la vie et de la résidence du prince était inexact sur les noms. L'accent allemand du paysan d'Ettenheim avait dénaturé la prononciation du nom du colonel de Thomery, émigré français, aide de camp du prince, et en avait dérivé le nom du général Dumouriez. Dumouriez était alors à Hambourg, et le prince n'a-

vait jamais eu le moindre rapport avec ce général réfugié à Londres et qu'il regardait comme un traître à sa maison autant que comme un traître à la République. Le colonel Charlot se hâta d'expédier le rapport de son espion au général Moncey, commandant supérieur de la gendarmerie à Paris, par la correspondance de ce corps. Cette correspondance avait lieu de brigade en brigade avec une rapidité supérieure alors à la rapidité des courriers de la poste.

Moncey apporta ce rapport au premier consul avant que le préfet de police Réal eût reçu lui-même les lettres du préfet de Strasbourg contenant les mêmes renseignements. Bonaparte en voyant le nom de Dumouriez s'écria! Il crut tenir le nœud de la trame dont il se sentait enveloppé. Il fit appeler Réal, le chef de sa police : « Eh quoi, dit-il » d'un ton de reproche en le voyant entrer, vous » me laissez ignorer que Dumouriez est à Etten- » heim avec le duc d'Enghien et que tous deux y » organisent des complots militaires à quatre lieues » de la frontière ? »

Réal s'excusa sur le retard de la correspondance du préfet de Strasbourg. Il reçut le soir la lettre confirmant le rapport de Charlot. Il la communiqua au premier consul et à M. de Talleyrand présent à l'entretien. Tous les trois convaincus de la réalité du renseignement, connaissant l'impor-

tance, l'audace et le génie agitateur de Dumouriez, s'étonnèrent et s'indignèrent du silence des autorités voisines du Rhin et de l'envoyé de la République à Bade, Massias. « Il faut, dit M. de Talleyrand, lais-» ser les émigrés conspirateurs se concentrer dans » ce foyer du Rhin et les y prendre. »

L'opinion de la complicité du duc d'Enghien dans les conspirations qui agitaient alors sourdement Paris, se confirma ainsi de plus en plus dans l'esprit du premier consul, de son ministre et de sa police. Mille coïncidences contribuèrent à la fortifier et à l'irriter davantage.

XXXVIII.

Georges, qu'on cherchait vainement depuis trois semaines dans Paris, fut épié et surpris dans la soirée du 9 mars. Sorti de sa retraite et monté dans le cabriolet de Léridant, un de ses complices, il s'aperçut qu'il était suivi par quatre agents de police. Il prend les rênes des mains de Léridant et lance son cheval au galop dans les rues qui descendent du Luxembourg vers la Seine. Les agents essoufflés s'acharnent à sa poursuite. Il regarde par l'œil de la capote du cabriolet, se voit près d'être atteint, rend les rênes, arme ses pistolets et fait feu sur les deux premiers agents qui se présentent. Il

en tue un, et blesse l'autre à mort, il se défend le poignard à la main contre les deux autres et contre les auxiliaires qui se joignent à eux pour le désarmer. Abattu enfin par un chapelier nommé Thomas et entouré par la foule, il est garrotté et conduit au dépôt des criminels. Interrogé par Réal, il avoue qu'il est venu à Paris pour enlever le premier consul de vive force, nullement pour l'assassiner, qu'il a eu des rapports avec Saint-Réjant, le machinateur de l'attentat de la rue Saint-Nicaise, mais que Saint-Réjant en fabriquant la machine infernale avait outrepassé ses instructions, qui ne consistaient qu'à recruter un nombre d'hommes à cheval résolus pour attaquer l'escorte de Bonaparte dans une de ses courses hors de la ville, et pour amener ce dictateur prisonnier à Londres; que rien n'était prêt encore pour cette entreprise et qu'on attendait pour la consommer l'arrivée prochaine d'un prince à Paris.

XXXIX.

Ce prince dans l'esprit de Bonaparte et de la police ne pouvait être que le duc d'Enghien. Une autre déposition de Léridant confirmait cette fausse apparence. Ce conspirateur, ami de Georges, disait avoir vu venir à Chaillot dans la maison où Georges vivait inconnu, un jeune homme dont on taisait le

nom, élégamment vêtu, d'une figure belle, de manières aristocratiques, et qu'il avait pensé que ce jeune homme était le prince attendu par les conjurés. On ne sut que plus tard que ce jeune homme, dont l'extérieur et le mystère avaient frappé Léridant, était le comte Jules de Polignac, confident du comte d'Artois, le même dont le dévouement fatal à son maître entraîna depuis la ruine de la monarchie.

Les confidents et les ministres du premier consul flattèrent sa colère à ces révélations mal éclaircies et le poussèrent à répliquer à une guerre d'embûches par une guerre d'embûches aussi, et au meurtre par le meurtre. C'était devancer son indignation et servir sa pensée. Il prit ses conseillers au mot.

XL.

Il convoqua le 10 mars un conseil intime où furent appelés Cambacérès, Lebrun, ses deux collègues au consulat, M. de Talleyrand, Fouché, et Regnier, ministre de la justice. Regnier exposa l'affaire en parlant toujours de la fausse supposition d'une complicité du duc d'Enghien dans les complots entièrement distincts de Georges, de Pichegru, de Moreau, de Saint-Réjant, du comte Jules de Polignac, des correspondants des princes de Londres, et de la

supposition également controuvée de la présence du général Dumouriez à Ettenheim. Tout est soupçon à la peur, et tout est preuve au soupçon.

« On prête, disait l'exposé des faits, au premier » consul la pensée d'une complicité personnelle » dans ces trames ourdies contre lui, on lui attribue » la préméditation du rôle de Monk, il faut qu'il » s'en lave par un démenti éclatant donné à ces con- » jurés. On joue au meurtre contre lui et contre la » République, il faut que le gouvernement déjoue » ces conspirations, il faut les atteindre où elles » sont. Le grand duc de Bade ne pourra se plaindre » de la violation de son territoire s'il le prête sciem- » ment à des attentats contre la France; et s'il en » est autrement, il ne pourra qu'applaudir à une » justice qui prévient un crime tramé chez lui. »

Cambacérès, plus formaliste, répugnait à la violation du territoire étranger. « S'il est vrai que le » prince vienne souvent à Strasbourg, pourquoi ne » pas le faire observer et l'arrêter en flagrante vio- » lation de son bannissement et sans attenter au » droit des nations? » Regnier, ministre de la justice, quoiqu'il eût fait lecture du rapport, appuya contre le rapport l'avis légal et modéré de Cambacérès. M. de Talleyrand répondit que ce parti aurait deux inconvénients graves : le premier, de donner le temps à la résolution du gouvernement de s'ébruiter et de prémunir ainsi les conspirateurs contre

le danger de revenir à Strasbourg; le second, de ne pas faire saisir à Ettenheim leurs papiers, plus importants à saisir que leurs personnes, puisque ces papiers devaient donner la clef des complots les plus dangereux et les plus secrets contre la France. Cet avis rallia tous les avis; l'expédition d'Ettenheim fut résolue. On y concerta une autre expédition simultanée et de même nature à Offembourg, autre foyer présumé des mêmes complots aux bords du Rhin.

XLI.

Bonaparte rentré dans ses appartements jeta les yeux sur les deux hommes de tête et de main de son entourage auxquels il pût confier avec certitude de dévouement et d'intrépidité cette double expédition. Il choisit pour l'expédition d'Offembourg le général Caulaincourt, son aide de camp, et pour l'expédition d'Ettenheim le général Ordener, commandant des grenadiers à cheval de la garde des consuls.

Caulaincourt, gentilhomme de Picardie, était fils du marquis de Caulaincourt, lieutenant général des armées du roi avant la révolution. Sa mère était attachée à la cour de madame la comtesse d'Artois. Le jeune Caulaincourt, destitué comme noble de ses premiers grades à seize ans dans l'armée républi-

caine, s'était fait soldat pour continuer le métier des armes. Ce dévouement aux armes et à la patrie ne l'avait pas soustrait aux persécutions de la terreur contre l'aristocratie même obscure. Il avait langui quelques mois dans les cachots. Un geôlier, ancien serviteur de sa famille, l'avait aidé à s'évader. Il devait mieux qu'un autre connaître le prix de la liberté et répugner à la mission qu'une fatale confiance allait faire peser sur lui. Brave et diplomate à la fois, il avait promptement reconquis ses grades sur les champs de bataille de l'Allemagne et de l'Italie. Bonaparte avait distingué son nom, son courage, son esprit. Il l'avait enlevé un moment aux camps pour l'envoyer en mission en Russie. A son retour il l'avait nommé un de ses aides de camp.

Ordener n'était qu'un de ces simples soldats de 1792 monté de grade en grade et d'exploit en exploit de l'obscurité de leurs familles jusqu'au rang le plus élevé de l'armée. Bonaparte, témoin d'un de ses actes de résolution et d'énergie dans une affaire, lui avait donné le commandement des grenadiers à cheval de son escorte personnelle. C'était un de ces hommes que la discipline plie à tout ordre où ils voient un devoir militaire et qui ne raisonnent pas l'obéissance. Aucun des souvenirs de sa famille ou des préjugés de son enfance ne pouvait le faire hésiter à mettre la main sur un Bourbon.

XLII.

A dix heures du soir, après ce conseil, Bonaparte envoya chercher Caulaincourt et Ordener. Pendant qu'on les attendait, il fit appeler également son secrétaire intime, Menneval. Ce jeune homme était incorporé à toutes ses pensées. D'une âme douce, d'un cœur honnête, d'une main sûre, Menneval a donné lui-même avec le scrupule de la conscience le récit circonstancié de cette nuit où chaque personnage présent ou absent, chaque syllabe et chaque heure sur le cadran de la pendule, portent témoignage pour ou contre les acteurs du drame obscur qui allait s'ouvrir pour la postérité.

« On vint me chercher à dix heures du soir, dit » Menneval, de la part du premier consul. Je le » trouvai en entrant dans une pièce attenante à son » cabinet, ayant à ses pieds plusieurs cartes qu'il avait » jetées sur le parquet et cherchant une autre carte » du cours du Rhin. Après l'avoir trouvée, il l'étendit » ouverte sur une table, et il commença à me dicter » des instructions pour le ministre de la guerre » Berthier. Pendant que j'écrivais on annonça Ber- » thier lui-même, et bientôt après le général Cau- » laincourt. Le premier consul fit prendre la plume » à Berthier, et tout en suivant sur la carte la route

» qu'il fallait prendre pour arriver à Offembourg et » à Ettenheim, il acheva de lui dicter ses instruc» tions. Elles portaient :

» Paris, 10 mars 1804.

Au ministre de la guerre.

« Vous voudrez bien, citoyen général, donner » ordre au général Ordener, que je mets à votre dis» position, de se rendre dans la nuit en poste à » Strasbourg. Il voyagera sous un autre nom que » le sien...

» Le but de sa mission est de se porter sur Etten» heim, de cerner la ville, d'y enlever le duc d'En» ghien, Dumouriez, un colonel anglais. Le général » de division de Strasbourg, le maréchal des logis » qui a été reconnaître Ettenheim, ainsi que le com» missaire de police, lui donneront tous les rensei» gnements nécessaires... Il fera partir de Scheles» tadt trois cents dragons du 26e régiment. Ils se » rendront à Rheinau en poste. Indépendamment » du bac, ils s'assureront qu'il y aura là cinq » grands bateaux capables de passer en une seule » fois les trois cents chevaux... Les troupes pren» dront du pain pour quatre jours et se muniront » de cartouches... Il s'adjoindra trente gendarmes...

» Dès que le général Ordener aura passé le Rhin,

» il se dirigera droit sur Ettenheim, il marchera » droit à la maison du duc et à celle de Dumou- » riez... Après son expédition il reviendra à Stras- » bourg... »

Bonaparte dicte ici les instructions les plus minutieuses relativement aux moyens que prendra le général Ordener pour ne pas manquer sa proie et pour l'amener sûrement et secrètement à Paris, puis il revient à Caulaincourt.

XLIII.

« Vous donnerez ordre, écrit-il au ministre de la » guerre, pour que le même jour, à la même heure, » deux cents hommes du 26e régiment de dragons » sous les ordres du général Caulaincourt se ren- » dent à Offembourg pour y cerner la ville et y en- » lever la baronne de Reisch et autres agents du » gouvernement anglais.

» D'Offembourg le général Caulaincourt dirigera » des patrouilles sur Ettenheim jusqu'à ce qu'il ait » appris que le général Ordener a réussi... Ils se » prêteront des secours mutuels.

» Dans le même temps le général qui commande » Strasbourg fera passer le Rhin à trois cents hom- » mes de cavalerie et à quatre pièces d'artillerie lé- » gère qui occuperont l'espace intermédiaire entre

» les deux routes d'Offembourg et d'Ettenheim...

» Le général Caulaincourt aura avec lui trente » gendarmes. Du reste, le général de la division, le » général Ordener et le général Caulaincourt tien- » dront un conseil... »

Ainsi les deux expéditions quoique distinctes étaient simultanées et combinées de manière à ce que chacun des deux généraux chargés de les exécuter avait connaissance de l'expédition de son collègue et lui prêtait appui et concours au besoin.

Ces instructions écrites, Ordener arriva. Bonaparte lui fit lire ces dispositions générales afin de bien le pénétrer du sens de sa mission, puis il lui remit les lettres pour le général Leval de la division de Strasbourg, un passe-port sous un faux nom et un bon de douze mille francs sur son trésorier. La lettre au général Leval n'était que la répétition plus explicite des instructions qu'on vient de lire. Elle insistait sur le conseil qu'auraient à tenir ensemble les trois généraux pour mieux combiner leur expédition à la fois diverse et commune. Le général Ordener, dit cette lettre, est prévenu que le général Caulaincourt doit partir avec lui pour agir de son côté. Je lui remets douze mille francs, ajoute Bonaparte, pour lui et pour le général Caulaincourt.

XLIV.

Ordener partit dans la nuit même du 10 au 11 mars. Il arriva le 12 à Strasbourg. Il tint conseil en arrivant avec le général Leval, le colonel de gendarmes Charlot, et le commissaire de police. Ils résolurent de faire précéder et éclairer l'expédition nocturne par une reconnaissance circonstanciée des lieux. Un agent de police nommé Stahl et un sous-officier de gendarmerie nommé Pfersdoff, nés l'un et l'autre sur la rive allemande du Rhin et exercés aux routes et aux mœurs, partirent à l'instant, marchèrent toute la nuit et arrivèrent à huit heures du matin à Ettenheim.

Ils rôdèrent avec une indifférence affectée, mais qui cachait mal leur curiosité, autour de la maison du prince pour bien en étudier les abords. Leur visage inconnu des domestiques du duc, leurs pas sans but, leurs regards scrutateurs éveillèrent comme par pressentiment les soupçons. Le valet de chambre du prince, à demi caché derrière une fenêtre, remarqua ces deux étrangers qui faisaient le tour des murs et qui paraissaient noter les lieux dans leur mission. Il appela un autre des serviteurs de la maison nommé Cannone pour lui communiquer ses inquiétudes. Cannone était un ancien sol-

dat, compagnon du prince depuis sa première enfance, qui avait combattu avec lui dans toutes ses campagnes et qui lui avait sauvé la vie en le couvrant de son sabre et de son corps en Pologne. Il crut se souvenir d'avoir vu quelque part le visage de Pfersdoff et reconnaître en lui un gendarme déguisé. Cannone courut avertir le prince de la présence suspecte de ces deux observateurs et des conjectures qu'il formait sur la physionomie de Pfersdoff. Le prince avec l'insouciance de son âge dédaigna de faire attention à ces symptômes d'espionnage. Cependant un officier de son armée nommé Schmidt, qui était en ce moment auprès de lui, sortit, aborda Stahl et Pfersdoff, les interrogea sans affectation en feignant de suivre le même chemin qu'eux, les accompagna pendant plus d'une lieue; mais les voyant prendre enfin une route qui s'enfonçait dans l'intérieur de l'Allemagne au lieu de revenir vers le Rhin, Schmidt se rassura et revint rassurer les serviteurs d'Ettenheim.

Mais l'amour ne se rassure pas si facilement que l'amitié. La princesse Charlotte de Rohan, instruite dans la matinée de l'apparition suspecte de ces rôdeurs autour de la maison du prince, conçut des pressentiments, le supplia de prendre note de ces indices et de s'éloigner pendant quelques jours d'une demeure où il était si visiblement et peut-être si criminellement épié. Par tendresse pour elle plus

que par inquiétude pour lui, le duc consentit à s'absenter deux ou trois jours. Il fut convenu qu'il partirait le surlendemain pour une longue chasse dans les forêts du grand-duc de Bade, pendant laquelle les soupçons de sa fiancée se démentiraient ou se vérifieraient. Mais ce surlendemain ne devait pas se lever en Allemagne pour lui.

XLV.

Caulaincourt, parti de Paris quelques heures après Ordener, était arrivé à Strasbourg le 14 mars. On ne sait ce qui se passa entre Ordener, Leval et lui dans cette ville, ni si le conseil ordonné dans les instructions du premier consul eut lieu. Quoi qu'il en soit, toutes les dispositions relatives à la mission séparée des deux généraux envoyés de Paris s'accomplirent avec la simultanéité et avec l'exactitude de mesures administratives ou militaires qui devaient en assurer l'exécution.

Le soir du 14, le général Ordener, accompagné du général Fririon, chef d'état-major du général Leval, et du colonel de gendarmes Charlot, se dirigea dans l'ombre vers le bac de Rheinau sur le Rhin. Il y trouva à heure fixe les trois cents dragons du 26ᵉ, les quinze pontonniers, les cinq grandes barques, enfin les trente gendarmes à cheval des-

tinés aux violations du domicile et aux mains portées sur les personnes, dans une expédition moins de soldats que de licteurs. Le Rhin fut franchi en silence au milieu de la nuit. La colonne, inaperçue pendant le sommeil des paysans allemands de la rive droite, et guidée par des routes diverses, arriva au jour naissant à Ettenheim. Les espions qu'Ordener et Charlot avaient amenés avec eux montrèrent du doigt aux gendarmes les maisons qu'il fallait investir. Le colonel Charlot fit entourer d'abord celle que l'on supposait habitée par Dumouriez, et qu'habitait en effet le général émigré de Thomery; puis il courut, avec un autre détachement de troupes, cerner et assaillir la maison qui renfermait la principale proie désignée à Paris. Ordener, avec ses dragons, avait fait une ceinture de cavalerie autour de la ville et des sentiers qui l'environnaient, pour qu'aucune évasion ou qu'aucune résistance ne pût tromper la vengeance du premier consul.

XLVI.

Le duc d'Enghien, qui avait passé la soirée de la veille chez le prince de Rohan-Rochefort, auprès de la princesse Charlotte, et qui lui avait promis de s'absenter quelques jours, pour laisser le temps aux complots qu'elle redoutait contre sa sûreté de s'éva-

porer ou de s'éclaircir, se préparait à lui tenir sa promesse. Il allait partir, aussitôt que le soleil se lèverait, avec le colonel Grunstein, un de ses amis, pour cette chasse de quelques jours. Déjà il avait quitté son lit; il s'habillait et préparait ses armes. Grunstein avait, contre son habitude, couché sous le toit du prince, afin d'être plus tôt prêt à l'escorter. Ce compagnon de ses guerres et de ses chasses était à demi vêtu aussi, quand le bruit des chevaux, la vue des dragons et des gendarmes éveillèrent en sursaut le reste de la maison.

Féron, le serviteur le plus familier du prince, s'élance dans la chambre de son jeune maître. Il lui annonce que les cours et le jardin sont cernés à toutes les issues par des soldats français, et que le commandant somme à haute voix les domestiques d'ouvrir les portes, déclarant qu'en cas de refus il va les faire enfoncer à coups de hache. « Eh » bien, il faut nous défendre, » s'écrie en se levant à demi vêtu l'intrépide jeune homme. En disant ces mots, il se précipite sur son fusil à deux coups, déjà chargé à balles pour la chasse, pendant que Cannone, son autre domestique, animé de la même résolution que son maître, lui tend un second fusil armé. Grunstein, armé de même, entre au même instant dans la chambre. Tous trois s'élancent vers les fenêtres pour faire feu. Le prince couchait en joue le colonel Charlot, qui menaçait la porte, et

allait l'étendre mort sur le seuil, quand Grunstein, apercevant de tous les côtés une nuée de casques et de sabres, et voyant un autre détachement de gendarmes déjà maître d'une des ailes du château, mit la main sur le canon du fusil du prince, releva l'arme, et montrant du geste au duc d'Enghien l'inutilité de la résistance contre une pareille masse, l'empêcha de tirer. « Monseigneur, lui dit-il, vous » êtes-vous compromis? — Non, répond le duc. — » Eh bien, alors, ne tentez pas une lutte impossible. » Nous sommes enveloppés par un rideau de trou- » pes; voyez luire partout ces baïonnettes. »

XLVII.

A ces mots, le prince en se retournant pour répondre, voit Pfersdoff, qu'il reconnaît pour l'espion de l'avant-veille, accompagné de gendarmes la carabine à la main, se précipiter dans sa chambre. Le colonel Charlot s'élance sur leurs pas. Charlot et ses soldats arrêtent et désarment le prince, Grunstein, Féron et Cannone. Le duc, prêt à partir, comme on l'a vu, et perdu seulement pour quelques minutes, était vêtu d'un costume de chasseur tyrolien, coiffé d'un bonnet à double galon d'or et chaussé de longues guêtres de chamois bouclées sur les genoux. Sa mâle beauté et l'expression intré-

pide de ses traits, redoublées par l'émotion de la surprise et par la résolution de la lutte, étonnaient les soldats.

Au milieu du tumulte d'une pareille scène et du bruit des pas et des armes dans la maison, un bruit du dehors vint rendre un instant d'espoir au prince et à ses serviteurs. Des cris au feu partent du village; ces cris se répercutent de maison en maison comme un tocsin de voix humaines; les fenêtres s'ouvrent, les seuils se couvrent d'habitants éveillés par l'envahissement des Français; on voit courir des artisans demi-nus, volant au clocher pour sonner les cloches et appeler les paysans à la vengeance. Le colonel Charlot les fait saisir; il arrête également le grand veneur du duc de Bade, qui accourait au bruit vers la maison du prince. Charlot lui dit que tout cela est convenu entre le premier consul et son souverain. A ce mensonge, l'émotion des habitants se calme; ils se résignent, la tristesse sur le visage et avec des gestes de désespoir, au malheur d'un jeune homme qui s'était fait adorer d'eux.

XLVIII.

Ces cris étaient partis des habitants de la maison où la gendarmerie avait cherché Dumouriez et n'avait trouvé que le général de Thomery, aide de

camp du prince. Le colonel Charlot, convaincu désormais de l'erreur motivée de personne par une conformité de noms, alla interroger les hôtes de M. de Thomery pour savoir si le général Dumouriez était en effet venu à une époque quelconque dans le pays. Il fut unanimement détrompé. Dumouriez était inconnu de tout le monde comme du prince lui-même dont on le prétendait le complice sur la rive allemande du Rhin.

Charlot rentra au château avec M. de Thomery. Il arrêta également le chevalier Jacques, secrétaire du prince, quoique l'ordre ne fît pas mention de lui. Il saisit, emballa et cacheta tous les papiers qui se trouvaient dans les différentes pièces, et envoya avertir le général Ordener que tout était accompli et qu'il ne restait plus qu'à relever les dragons de leurs postes d'observation autour d'Ettenheim et à reformer la colonne pour regagner le bac du Rhin.

XLIX.

On arracha le prince à sa demeure sans lui permettre un suprême adieu à celle qu'il laissait dans l'évanouissement et dans les larmes. Pendant qu'Ordener repliait et rassemblait ses dragons, on déposa le duc d'Enghien et ses compagnons de captivité à quelques pas du village dans un moulin

appelé la Tuilerie, derrière lequel coulait un ruisseau profond, large et rapide. Le secrétaire du duc, le chevalier Jacques, s'était quelquefois abrité de la pluie dans ce moulin; il se souvint qu'une porte inaperçue de la chambre où étaient les prisonniers pêle-mêle avec les gendarmes, ouvrait sur l'écluse du moulin qui séparait la maison d'une prairie et d'une forêt voisines. D'un clin d'œil il appela son maître auprès de lui, et se penchant sans affectation à son oreille : « Ouvrez cette porte, lui dit-il à voix » basse, traversez le torrent, retirez la planche, » je barrerai la porte de mon corps pendant que » vous fuirez, vous êtes sauvé. »

Le prince se rapproche en effet insensiblement de la porte indiquée, il porte vivement la main sur le loquet et pousse le battant du côté où il entend le bruit de la roue et de l'eau. Mais, ô piége de la Providence! l'enfant du meunier, effrayé à la vue des soldats qui entraient chez son père, s'était enfui un moment avant par cette porte, et de peur que les gendarmes ne courussent sur ses pas il l'avait fermée au verrou. Averti par le mouvement du prince, le commandant y fit placer à l'instant deux sentinelles.

L.

Le duc, s'asseyant tristement alors dans la chaumière, demanda à renvoyer un de ses gens au château

pour chercher son chien, des habits et du linge. On lui accorda cette demande. On autorisa même ceux de ses domestiques qui voudraient le quitter à retourner libres à Ettenheim. Tous supplièrent les gendarmes de les laisser partager le sort, quel qu'il fût, de leur maître. Charlot et Ordener, pressés de repasser le Rhin avec leur proie avant que le pays informé du rapt ne s'émût et ne se soulevât sur leurs traces, ne donnèrent pas le temps aux gens d'Ettenheim de procurer une voiture au prince. Ils jetèrent le duc d'Enghien et ses deux officiers dans une charrette de paysan entourée d'un peloton de gendarmes, et leur firent prendre les devants sur les dragons qui les rejoindraient au galop sur la route. Pendant le trajet les amis du prisonnier aperçurent des signes d'intelligence sur la physionomie d'un des officiers de leur escorte. Ils crurent comprendre qu'on leur indiquait la traversée en bateau du Rhin comme une occasion de fuite en se jetant à la nage dans le courant du fleuve. Mais l'occasion et l'audace manquèrent à cet ami inconnu.

LI.

Arrivé au fleuve, on place le duc d'Enghien dans le bateau qu'occupait le général Ordener. Le prince, informé par un des passagers que ce général était

le chef de l'expédition, chercha à lier entretien avec lui pour connaître les motifs de son enlèvement. Il lui rappela même, pour intéresser à lui la loyauté du soldat par la conformité du métier des armes, qu'ils avaient combattu l'un contre l'autre dans le temps où Ordener n'était que colonel du dixième régiment de chasseurs à cheval. Le général embarrassé d'une situation si différente, ou craignant de s'émouvoir par de pareils souvenirs, affecta de n'avoir nul souvenir de cette circonstance, et coupa l'entretien par le silence.

LII.

Ce général en sortant de la barque laissa le prince sous la garde du colonel Charlot et partit seul pour Strasbourg, où il vint annoncer lui-même au général Leval et au préfet le succès de l'expédition de la nuit. Le duc d'Enghien le suivit à pied au milieu des gendarmes, comme un criminel vulgaire qu'attend le geôlier. On le fit arrêter au village de Pfosheim, où il déjeuna. Pendant le repas on attela une voiture amenée et préparée d'avance à cette halte. Le colonel Charlot et le sous-officier Pfersdoff, les deux mauvais génies du duc, l'un l'œil, l'autre la main de sa perte, y montèrent avec lui et l'entraînèrent rapidement vers Strasbourg.

Le prince tenta de relier en route l'entretien qu'avait rompu le silence d'Ordener. Il chercha à pressentir les motifs de son enlèvement. Le colonel Charlot lui répondit que dans son opinion le premier consul voyait en lui un complice des trames de Georges, de Pichegru et de Moreau : « Quelle » odieuse supposition, s'écria le prince, et combien » de tels complots sont contraires à ma façon de » sentir et de penser! Personne n'a plus d'horreur » des moyens de cette nature; j'admire personnel- » lement le génie et la gloire du général Bonaparte, » quoique en qualité de prince de la maison de » Bourbon mon devoir et mon honneur soient de » combattre à armes loyales contre lui. »

« Que pensez-vous qu'on veuille faire de moi? » ajouta-t-il en s'adressant au colonel de gendar- » merie. Si c'est à la prison qu'on me destine, je » préfère mille fois une mort prompte; et rappelant » au colonel qu'il avait été sur le point de faire feu » sur lui au moment où les soldats allaient le saisir : » Si j'étais condamné à une longue captivité, dit-il, » je regretterais de ne m'être pas défendu et de » n'avoir pas décidé de mon sort les armes à la » main. » La conversation étant tombée sur Dumouriez, et l'officier ayant demandé à son prisonnier s'il était vrai qu'il eût eu ou qu'il dût avoir des relations avec ce général : « Jamais Dumouriez n'a » mis le pied à Ettenheim, dit le prince. Comme

» l'Angleterre devait d'un moment à l'autre me » faire parvenir des communications, il serait possible que le gouvernement britannique eût choisi » Dumouriez, à mon insu, pour me les apporter. » Mais dans tous les cas, je ne l'aurais pas reçu, » car il est au-dessous de mon sang et de mon caractère d'avoir affaire avec de telles gens! »

LIII.

Le colonel Charlot arriva avec son prisonnier à cinq heures de l'après-midi à Strasbourg. En attendant que les ordres supérieurs eussent décidé de la destination qu'on donnerait au prince et qu'on lui eût préparé une chambre à la citadelle, il reçut le duc d'Enghien dans son propre logement. Le duc profitant d'un moment où il était seul avec son hôte, lui insinua quelques mots propres à lui inspirer la pensée de favoriser son évasion. Charlot feignit de ne pas comprendre et ferma l'oreille et le cœur aux prières du prince. Un instant après, une voiture de place s'arrêta à la porte et conduisit le duc à la citadelle.

Caulaincourt et Ordener, l'un et l'autre de retour aussi à Strasbourg, donnèrent avis au ministre de la guerre et des affaires étrangères des circonstances et du succès de leurs deux opérations. Caulaincourt,

aussitôt qu'il fut informé de l'arrestation du duc d'Enghien, adressa au grand-duc de Bade la demande tardive d'extradition que M. de Talleyrand lui avait remise, afin que la violation du territoire de ce prince parût seulement un effet de la précipitation et non une préméditation d'hostilité et de mépris pour l'Allemagne.

LIV.

Le duc d'Enghien entra à sept heures du soir dans la citadelle. Un journal de ses actes et de ses pensées, tenu ponctuellement par ce jeune homme et retrouvé sur lui au moment de sa mort, anéanti ensuite, mais copié par les dépositaires, fait lire heure par heure depuis ce moment dans les secrets de sa prison. Le major Méchin, commandant de la citadelle, le reçut, dit-il, avec les égards dus au malheur et au rang. C'était, ajoute-t-il, un militaire de formes décentes et douces. Le major n'ayant pas le temps de préparer au duc un logement convenable, lui offrit son propre salon, et fit étendre des matelas sur le parquet pour son prisonnier et pour sa suite. Le prisonnier, accablé de la lassitude et des émotions de la journée, écrivit quelques lignes sur son journal et se jeta ensuite tout vêtu sur un de ces lits. Son ami Grunstein se plaça sur le matelas

le plus rapproché, et toujours préoccupé de la crainte que l'accusation ne trouvât quelque fondement dans ses papiers saisis à Ettenheim, il demanda à voix basse au prince s'il n'y avait rien dans ces papiers dont on pût s'armer contre lui : « Non, lui répondit à haute voix le prisonnier, ces » papiers ne renferment que ce que tout le monde » sait de mon nom et de ma situation. Ils montrent » que je me suis bien battu depuis huit ans et que » je suis prêt à me battre encore. Je ne pense pas » qu'ils veuillent ma mort. Ils me jetteront dans » quelque forteresse comme un otage. J'aurai de la » peine après la vie de liberté que j'ai menée de » m'accoutumer à cette vie-là! »

LV.

Le sommeil vint assoupir cet entretien et ces pensées. Il dormit avec le calme de la jeunesse et la sécurité du courage. Le lendemain, 16 mars, au lever du soleil, le commandant vint s'informer des nouvelles de son prisonnier et s'entretenir avec lui. Le prince protesta de nouveau à son hôte qu'il était entièrement étranger à toute conjuration contre la vie du premier consul, et que des projets de cette nature avaient toujours fait horreur à sa conscience et à son honneur. « Des soldats de mon sang se bat-

» tent et n'assassinent pas, » dit-il. Le commandant, qui semblait jouir de l'innocence de son jeune captif, lui assura que d'après cette certitude il ne doutait pas que sa captivité ne fût l'affaire de quelques jours.

Le duc d'Enghien encouragé par la bonté de cet officier, et songeant aux inquiétudes que la jeune fille dont il était aimé devait avoir sur son sort, sollicita du commandant Méchin la permission d'écrire à la princesse Charlotte de Rohan à Ettenheim. Le major lui répondit qu'il ne pouvait pas lui promettre de faire parvenir lui-même la lettre à son adresse, mais qu'il la remettrait au général Leval, commandant de la division, son chef, et que si cette lettre ne contenait que des nouvelles de son voyage et des communications d'affection, il ne doutait pas que le général Leval ne fît parvenir l'écrit à sa destination. Sur cette espérance, le prince écrivit cette longue lettre, où il répandait et contenait à la fois à mots couverts, et pour des regards ennemis ou indifférents, les secrètes tendresses qui remplissaient son cœur depuis son enlèvement plus que les craintes sur son propre sort.

LVI.

« A la citadelle de Strasbourg, ce vendredi, 16 mars 1804.

» On me promet que cette lettre vous sera fidè-
» lement remise. Ce n'est qu'en ce moment que j'ai
» pu obtenir la faculté de vous rassurer sur mon
» sort. Je ne perds pas un instant pour le faire, vous
» priant de rassurer aussi tous ceux qui me sont
» attachés dans vos environs. Toute ma crainte est
» que cette lettre ne vous trouve plus à Ettenheim,
» et que vous ne soyez en marche pour venir ici; le
» bonheur que j'aurais de vous voir n'égalerait pas
» à beaucoup près la crainte que j'aurais de vous
» faire partager mon sort. Conservez-moi votre ami-
» tié, votre intérêt; il peut m'être fort utile, car
» vous pouvez intéresser à mon malheur des per-
» sonnes de poids. J'ai déjà pensé que peut-être
» vous étiez partie. Vous avez su par le bon baron
» d'Ischterlzheim la manière dont j'ai été enlevé, et
» vous avez pu juger, à la quantité de monde que
» l'on avait employé, que toute résistance eût été
» inutile; on ne peut rien contre la force. J'ai été
» conduit par Rheinau et la route du Rhin. On me
» témoigne égards et politesse; je puis dire qu'à la
» liberté près, car je ne puis sortir de ma chambre,

» je suis aussi bien que possible; tous ces mes-
» sieurs ont couché avec moi parce que je l'ai dé-
» siré; nous occupons une partie de l'appartement
» du commandant, et l'on m'en fait préparer un
» autre dans lequel j'entrerai ce matin et où je serai
» encore mieux. On doit examiner les papiers que
» l'on m'a pris, et qui ont été cachetés sur-le-champ
» avec mon cachet, ce matin en ma présence. D'a-
» près ce que j'ai vu, on trouvera des lettres de
» mes parents, du roi, et quelques copies des
» miennes. Tout cela, comme vous le savez, ne
» peut me compromettre en rien de plus que mon
» nom et ma façon de penser ne l'ont pu faire pen-
» dant le cours de la révolution. Je crois que l'on
» enverra tout cela à Paris, et l'on m'a assuré que
» d'après ce que je disais on pensait que je serais
» libre sous peu de temps. Dieu le veuille! On cher-
» chait Dumouriez qui devait être dans nos envi-
» rons. On croyait apparemment que nous avions
» eu des conférences ensemble, et apparemment il
» est impliqué dans la conjuration contre la vie du
» premier consul. Mon ignorance de tout cela me
» fait espérer que je pourrai obtenir ma liberté;
» mais cependant ne nous flattons pas encore. Si
» quelques-uns de ces messieurs sont libres avant
» moi, j'aurai un bien grand bonheur à vous les
» renvoyer, en attendant le plus grand. L'attache-
» ment de mes gens me tire à chaque instant des

» larmes des yeux : ils pouvaient s'échapper; on ne » les forçait point à me suivre; ils l'ont voulu. J'ai » Féron, Joseph et Poulaix; le bon Mylof ne m'a » pas quitté d'un pas. Je n'ai encore vu ce matin » que le commandant, homme qui me paraît hon- » nête et charitable, en même temps que strict à » remplir ses devoirs. J'attends le colonel de la » gendarmerie qui m'a arrêté, et qui doit ouvrir » mes papiers devant moi. Je vous prie de faire » veiller le baron à la conservation de mes effets; » si je dois demeurer plus longtemps, j'en ferai » venir plus que je n'en ai; j'espère que les hôtes » de ces messieurs auront soin aussi de leurs effets. » Le pauvre abbé Wembern et Michel sont de notre » conscription et ont fait route avec nous. Mes ten- » dres hommages à votre père, je vous prie. Si j'ob- » tiens un de ces jours d'envoyer un de mes gens, » ce que je désire beaucoup et ce que je solliciterai, » il vous fera tenir tous les détails de notre triste » position. Il faut espérer et attendre. Vous, si vous » êtes assez bonne pour me venir voir, ne venez » qu'après avoir été, comme vous le disiez, à Carls- » ruhe. Hélas ! outre toutes vos affaires et les lon- » gueurs insupportables qu'elles entraînent, vous » aurez à présent à parler aussi des miennes; l'élec- » teur y aura sans doute pris intérêt, mais pour » cela, je vous en prie en grâce, ne négligez pas les » vôtres.

» Adieu, princesse, vous connaissez depuis long-
» temps mon tendre et sincère attachement pour
» vous : libre ou prisonnier, il sera toujours le
» même.

» Avez-vous mandé notre désastre à madame
» d'Ecquevilly ?

» *Signé* : L. A. H. DE BOURBON. »

LVII.

Le prince remit cette lettre ouverte au commandant. Peu d'instants après, le général Leval, commandant la division, et le général Fririon, son chef d'état-major, entrèrent. Fririon, qui avait concouru de sa personne à l'enlèvement d'Ettenheim, fut reconnu du prisonnier. On annonça au duc qu'on lui préparait un autre logement dans la citadelle. La conversation fut courte, sobre, sévère; la contenance froide des généraux empêcha le prince de leur parler de la lettre qu'il venait d'écrire et qu'il désirait tant faire parvenir au cœur qui l'aimait.

On le conduisit, avec ses compagnons, dans la partie de la citadelle qu'on venait d'approprier pour lui. Sa nouvelle chambre communiquait à celle de MM. de Thomery, Jacques et Schmidt. On éloigna Grunstein, son ami particulier, dont on parut redouter davantage l'énergie et les entreprises. Il fut

logé dans une autre aile des bâtiments séparée de celle où logeait le prisonnier.

Le colonel Charlot et le commissaire général de police visitèrent ses papiers, les classèrent et les envoyèrent à Paris par un courrier extraordinaire. Si on eût lu seulement ces témoignages de sa vie, et si on eût cherché son innocence, on l'aurait trouvée là.

Après cette opération, il resta seul et il écrivit sur son journal :

« Il me faudra donc languir ici des semaines et » peut-être des mois. Mon chagrin augmente à me- » sure que je réfléchis sur cette cruelle situation. Si » cela dure, je crois que le désespoir s'emparera » de moi!... Il est onze heures!... Je me couche; » mais je suis agité et je ne pourrai dormir. Le ma- » jor Méchin vient me voir après que je suis cou- » ché, et cherche à me consoler par des mots obli- » geants. »

« Vendredi, 16 mars.

« . . . .
» . . . . . Descendu chez le commandant; logé » dans son salon pour la nuit, sur des matelas, à » terre. Les gendarmes dans la pièce avant. Deux » sentinelles dans la chambre... un à la porte... » Mal dormi.

» On va me changer de logement. Je serai à mes

» frais pour la nourriture et probablement pour le
» feu et la lumière. Le général Leval et le général
» Fririon viennent me voir. Leur abord très-froid.
» Je suis transféré dans un autre pavillon à droite
» sur la place, en venant de la ville. Je puis com-
» muniquer avec Thomery, Jacques et Schmidt;
» mais je ne puis sortir, ni moi, ni mes gens.
» On m'assure pourtant que j'aurai la permis-
» sion de me promener dans un petit jardin qui se
» trouve dans une cour derrière mon pavillon. Une
» garde de douze hommes et un officier est à ma
» porte. Après le dîner, on me sépare de Grunstein,
» à qui on donne un logement seul de l'autre côté
» de la cour. Cette séparation ajoute encore à mon
» malheur... J'ai écrit ce matin à la princesse... J'ai
» envoyé ma lettre par le commandant au général
» Leval. Je n'ai point de réponse. Je lui demandais
» d'envoyer un de mes gens à Ettenheim. Sans
» doute, tout me sera refusé. Les précautions sont
» extrêmes de tous côtés pour que je ne puisse
» communiquer avec qui que ce soit. Si cela dure,
» je crois que le désespoir s'emparera de moi. A
» quatre heures et demie, on vient visiter mes pa-
» piers; on les lit superficiellement; on en fait des
» liasses séparées. On me laisse entendre qu'ils se-
» ront envoyés à Paris... Il faudra donc languir des
» semaines, peut-être des mois!... Plus je réfléchis
» à ma situation, plus le chagrin augmente. . . . »

Le samedi, 17 mars, il écrit à son réveil, toujours s'endormant et s'éveillant dans la même pensée de celle qui le suit du cœur à Ettenheim. . .

« Je ne sais rien de ma lettre... Je tremble pour » la santé de la princesse, un mot de ma main lui » rendrait le calme. Ah! que je suis malheureux! » On vient de me faire signer le procès-verbal d'ou- » verture de mes papiers... Je demande et j'obtiens » d'y ajouter une note qui prouve que je n'ai ja- » mais eu d'autre intention que de servir et de faire » loyalement la guerre. »

Cette note, rappelée depuis par ceux qui la lurent, disait qu'il n'avait jamais été mis, ce qui était vrai, dans la confidence d'un complot contre la vie de Bonaparte; qu'il adorait la France et qu'il admirait le génie du premier consul; qu'il ne pouvait croire qu'on lui fît un crime à lui, prince sorti de France à quatorze ans avec son grand-père et son père, et ne connaissant que ses devoirs de fils, de petit-fils, de soldat, de membre de la famille de Bourbon, d'avoir soutenu, les armes à la main, les droits de sa race et de son sang.

LVIII.

Pendant que le prince écrivait ces nobles lignes, le commissaire général de police Popp, qui venait

d'ouvrir ses papiers, écrivait au gouvernement de son côté pour réclamer en avancements et en grades le prix du zèle et de l'attentat pour Charlot et pour Pfersdoff, en faisant valoir les périls qu'ils avaient courus sous le feu du duc d'Enghien dirigé sur eux au moment où ils enfonçaient ses portes à Ettenheim.

Le général Ordener de son côté écrivait au premier consul : « Je vous transmets le procès-verbal » et les papiers du duc d'Enghien. A mesure que » ceux des autres individus seront vérifiés le gé- » néral Caulaincourt vous les fera parvenir. Quoi- » que ma mission soit remplie, j'attendrai vos or- » dres pour mon retour à Paris. »

Le prince, satisfait de savoir que ses papiers, qui ne contiennent l'indice d'aucun crime, le précèdent enfin à Paris, écrit le soir du 17 dans son journal : « Le soir on me promet que j'aurai la permission de » me promener dans le jardin et même dans la cour » avec l'officier de garde et avec mes compagnons » d'infortune, et que mes papiers sont expédiés à » Paris par courrier extraordinaire. Je soupe et me » couche plus content!... »

Pendant que son cœur s'ouvrait ainsi à la confiance, le télégraphe de Paris répondait au télégraphe de Strasbourg qui avait annoncé l'enlèvement accompli à Bonaparte, et un courrier extrordinaire parti des Tuileries ordonnait aux généraux Leval et Caulaincourt de faire partir immé-

diatement en poste le principal prisonnier pour Paris, les autres devaient y être dirigés successivement par les voitures publiques.

LIX.

L'exécuteur de cet ordre, le colonel Charlot, se présenta avec une voiture de poste au milieu de la nuit à la citadelle. Le prince, éveillé en sursaut à une heure du matin et entraîné seul dans la voiture, s'étonne et s'alarme de ce départ subit dont on ne lui désigne pas même le but. Il consigna dans la journée cette impression sur ses notes.

« Dimanche, 18 mars.

» On vient m'enlever à une heure du matin. On ne » me laisse que le temps de m'habiller. J'embrasse » mes malheureux compagnons, mes gens. Je pars » seul avec deux officiers de gendarmerie et deux » gendarmes. Le colonel Charlot me dit que nous al- » lons chez le général de division Leval, qui a reçu » des ordres de Paris. Au delà je trouve une voiture » à six chevaux de poste sur la place de l'Église. » On me jette dedans; le lieutenant *Peterman* monte » à côté de moi, le maréchal des logis Blitendoff sur » le siége, deux gendarmes, un dedans, l'autre » dehors. »

Il ne connaissait pas la France, il ignorait le nom des portes de Strasbourg et la direction des routes par lesquelles on l'entraînait. Ses gardiens étaient muets. Le matin, le lieutenant Peterman lui annonça enfin qu'on le dirigeait sur Paris. Il en eut un accès de joie : « Ah! dit-il au lieutenant, je no » doute pas que le premier consul ne veuille me » voir. Un quart d'heure de conversation avec lui, » et tout sera bientôt éclairci! » Il revint plusieurs fois sur cette idée. Il se sentait si pur des crimes dont on le soupçonnait qu'il ne doutait pas que le sentiment de son innocence ne se communiquât à l'instant à tout esprit qui lirait dans son âme; d'ailleurs, jeune, aimant, soldat, il supposait à tout le monde la générosité qu'il sentait en lui. Ses regards erraient avec délices sur la route. Il semblait ne pouvoir les rassasier de l'aspect de sa patrie. Sa joie et sa reconnaissance pour Peterman étaient si vives qu'il détacha de son doigt une des bagues qu'il portait, et pria son gardien de la conserver en souvenir de ce voyage. Peterman n'osa pas l'affliger en la refusant.

Escortée de relais en relais par des gendarmes au galop, la voiture, courant jour et nuit, arriva le 20 mars à trois heures après midi aux portes de Paris, près de la barrière de la Villette. De peur d'une émotion dans la ville à l'aspect de cette voiture escortée et mystérieuse, on lui fit prendre les

boulevards déserts qui contournent extérieurement Paris, puis par la rue de Sèvres on la conduisit, à travers le faubourg Saint-Germain, dans la cour du ministère des affaires étrangères, qui était alors situé à l'hôtel Galefoy, au coin de la rue du Bac et de la rue de Grenelle. La portière s'ouvrit, et le prisonnier allait s'élancer dans la cour, quand un contre-ordre l'arrêta sur le marchepied. On le fit rentrer dans la voiture, on referma la portière, le postillon reçut l'ordre de ne pas dételer ses chevaux et d'attendre des ordres qu'on était allé chercher on ne sait où. Sans doute M. de Talleyrand alla lui-même aux Tuileries annoncer l'arrivée du prisonnier et chercher ces ordres, car une voiture de ville fut amenée devant la porte de l'hôtel, et sortit en emmenant quelqu'un descendu des marches du perron. Après une demi-heure d'attente et de silence, les postillons qui étaient restés à cheval reçurent l'ordre de se diriger toujours par les boulevards extérieurs sur Vincennes. La voiture attendue franchit le pont-levis de la forteresse et s'arrêta dans la cour à la porte du chef de bataillon Harel, commandant du château de Vincennes.

LX.

Le commandant Harel, ancien sergent aux gardes françaises, ancien protégé des Jacobins qui l'avaient

fait monter en grade, destitué au 18 brumaire par le premier consul, mécontent du gouvernement consulaire, provoqué à ce titre par les conspirateurs Cerachi, Arena et Demerville, dont il avait repoussé les insinuations et dénoncé les projets, avait reçu comme réparation le commandement de cette prison d'État.

Le premier consul, dans la prévision du drame dont Vincennes allait être le théâtre, avait voulu s'assurer par lui-même de la sûreté des murs et des geôliers. Une note écrite par son ordre à Harel le 16 mars, aussitôt après l'enlèvement d'Ettenheim connu à Paris, avec ces deux mots en marge, *pressé* et *secret*, lui avait demandé l'état des logements, des troupes, des ouvriers, des habitants libres du château et même des domestiques, et des renseignements précis sur chacun d'eux. Réal avait écrit de plus à Harel le 20 : « Le duc d'Enghien arrivera » cette nuit, le premier consul a ordonné que son » nom et tout ce qui lui serait relatif fût tenu très- » secret.... » Enfin le même jour, quelques instants plus tard, Réal, dans une autre instruction, disait à Harel : « Un individu dont le nom ne doit pas être » connu doit être conduit dans le château... L'in- » tention du gouvernement est qu'il ne lui soit fait » aucune question ni sur ce qu'il est, ni sur les mo- » tifs de sa détention ; vous-même vous devez igno- » rer ce qu'il est... Vous seul devez communiquer

» avec lui, et vous ne le laisserez voir à qui que ce » soit. Il est probable qu'il arrivera cette nuit. »

LXI.

Harel venait à peine de lire cette dernière lettre, lorsque la voiture qu'il n'attendait que dans la nuit, ayant devancé par sa rapidité l'heure nocturne où on avait désiré qu'elle dérobât son entrée à Vincennes, s'arrêta devant le logement du commandant. Le prince en descendit. Il était transi du froid et de la pluie du jour. Harel, touché de ses frissons, l'engagea à monter dans son appartement, où il se réchaufferait un moment à son foyer. « Volon» tiers, dit le prince en le remerciant, je verrai du » feu avec plaisir, et je prendrai avec plaisir aussi » quelque nourriture, car je n'ai rien pris de toute » la journée. » Une pauvre religieuse qui élevait les enfants de madame Harel et qui logeait hors du château, descendait l'escalier du commandant au moment où le prisonnier montait sur les pas de son gardien. Elle entendit le dialogue et se rangea pour laisser passer le jeune homme. Il était pâle, dit-elle, et paraissait très-fatigué, sa taille était élevée, et sa tournure noble et distinguée. Il était vêtu d'une longue redingote d'uniforme en drap bleu, coiffé d'un bonnet de drap orné d'un double galon d'or.

Harel laissa le prince se réchauffer devant sa cheminée. Un de ses anciens camarades des gardes françaises nommé Aufort, et qui commandait maintenant la brigade de gendarmerie du village de Vincennes, vivait dans une familiarité ancienne avec Harel. Il entra, il vit le prince, il aida Harel à préparer le logement, il alla dans une hôtellerie du village commander le souper du prisonnier. Ces préparatifs achevés, et le prince ranimé par la flamme du foyer du commandant, Harel le conduisit à son logement définitif. C'était une chambre du pavillon appelé Pavillon du roi. On y avait allumé du feu et porté à la hâte quelques meubles : un lit, une table, des chaises. Les murs nus et quelques carreaux de vitres brisés par les hirondelles des tours, attestaient seuls la précipitation d'un ameublement qu'on n'avait pas eu le temps d'achever.

LXII.

Le prince, traité avec politesse et bonté par Harel, ne parut nullement saisi de tristesse ou de pressentiments en s'établissant dans son logement. Il montra plutôt une sérénité vive et presque joyeuse. Il causa avec le commandant dans toute sa liberté d'esprit. Il lui dit que dans son enfance, peu de temps avant la révolution, il était venu avec le prince de Condé,

son grand-père, visiter le château de Vincennes; qu'il ne se doutait pas alors qu'il y serait un jour au nombre de ces pauvres prisonniers qu'il plaignait tant; qu'il croyait même se rappeler cette chambre et la reconnaître pour une des pièces qu'il avait parcourues; puis regardant par la fenêtre les cimes des chênes et les routes à perte de vue de la forêt qui entoure la forteresse, il s'extasia sur ce beau site. Il parla de sa passion pour la chasse, et dit que si on voulait lui permettre de chasser librement pendant sa captivité dans ces bois, il donnerait sa parole de ne point s'évader. Du reste, il ne parut nullement préoccupé du résultat de son enlèvement, et répéta à Harel ce qu'il avait dit à Peterman : « Ce ne peut être que l'affaire de quelques » jours de détention, le temps seulement de recon- » naître une erreur et mon innocence!

LXIII.

Pendant ces conversations de voyageur qui se repose plutôt que du prisonnier qui gémit, un jeune enfant nommé Turquin, qui servait dans l'hôtellerie de Vincennes, apporte le souper commandé par Aufort. Le prince s'approche de la table et allait s'asseoir, quand apercevant sur la nappe des couverts d'étain grossiers et ternes au lieu de l'argenterie, il

parut saisi d'une répugnance involontaire, et sans faire une observation, il revint vers la fenêtre et se promena en long et en large dans la chambre sans regarder le souper. Harel aperçut ce geste et s'empressa d'envoyer chercher chez lui ses propres couverts. Le duc s'assit alors et parut reprendre son appétit. Son chien, qu'il avait tenu à ses pieds ou à côté de lui pendant toute la route, posa sa tête sur ses genoux. Il donna au pauvre animal une partie du souper qui était sur la table, et regardant Harel : « Je présume, lui dit-il, qu'il n'y a pas d'indiscré- » tion à ce que je donne ma part de mon repas à » mon chien. »

Le repas terminé, le prince écrivit une lettre à la princesse Charlotte et la cacha dans son habit à tout événement.

Puis il se coucha et s'endormit d'un profond sommeil, comme un homme dont le réveil est assuré et se fie à un heureux lendemain.

LIVRE DOUZIÈME

Napoléon à la Malmaison. — Ses préparatifs pour la mort du duc d'Enghien. — Interrogatoire du duc d'Enghien. — Son jugement. — Sa condamnation. — Son exécution. — Arrivée de la princesse Charlotte à Paris. — Jugement de la conduite de Napoléon.

I.

Mais on ne dormait pas au château de la Malmaison, où le premier consul, pour se recueillir dans ses pensées, dans ses loisirs et dans les premiers délices du printemps, s'était retiré depuis huit jours. Ces jours et ces nuits étaient remplis d'agitation, de colères, de conseils, de dépêches aux généraux et aux ministres révoquées par d'autres dépêches; de veillées, d'allées et de venues, de courriers et de confidents, de Paris à cette retraite et de cette retraite à Paris. Il était visible qu'on y couvait des résolutions tragiques, une précaution d'État, une terreur à l'Europe, un avertissement supérieur aux nombreux conspirateurs, une vengeance, peut-être un crime, bientôt un remords.

Ce fut dans cette demeure, où il semblait attendre un événement inconnu encore à tous, qu'il re-

çut par le télégraphe, le 15 mars au soir, la nouvelle de l'enlèvement accompli. Ses pensées, jusque-là toutes tendues par la colère, commencèrent à flotter. Il se sentit comme embarrassé de son succès et de sa proie. Il écrivit à l'instant à Réal : « Venez ce soir à dix heures; une voiture vous at- » tendra sur le pont de Neuilly pour vous faciliter » la course. »

Le lendemain, 16, à la suite des premières entrevues avec ses conseillers, se croyant certain alors de fournir les preuves d'une criminalité indubitable à l'opinion, il roule l'idée de faire juger le prince en plein soleil par une haute cour nationale, avec toutes les garanties de la défense et de la publicité. Il s'arrête ensuite à l'idée d'un grand tribunal militaire, composé des principaux généraux siégeant au sénat. Murat, beau-frère du premier consul et gouverneur de Paris, paraît avoir été chargé de quelques ouvertures préliminaires de ce plan. Murat, nature soldatesque, mais héroïque, gémissant, ainsi que sa jeune femme, d'une arrestation qui ne pouvait qu'ensanglanter et souiller le pouvoir naissant et jusque-là pur de son beau-frère, aurait penché du moins pour le mode d'exécution le plus magnanime. Nous disons *exécution* et non *jugement*; car tout jugement suppose dans les juges le droit de juger. Or, aucun Français n'avait le droit de juger un prince qui n'avait point commis

un crime en France; qui résidait depuis l'âge de quatorze ans sur une terre étrangère, et dont l'enlèvement était une illégalité européenne, un crime contre le droit des gens et contre le droit naturel.

II.

Murat fit appeler le colonel Préval, jeune militaire déjà renommé par son talent d'exposition et de parole dans les conseils de guerre, et qui commandait le 2ᵉ régiment de cuirassiers en garnison à Saint-Germain, aux portes de Paris. Il lui annonça que le premier consul avait jeté les yeux sur lui pour être le rapporteur d'une affaire d'État, dans laquelle un grand criminel était impliqué. Le colonel Préval ayant demandé le nom de ce grand coupable, et Murat ayant prononcé confidentiellement le nom du duc d'Enghien, Préval déclina, avec un noble instinct des convenances, les fonctions qui lui étaient imposées dans un tel procès. « J'ai fait » mes premières armes avant la révolution, dit-il, » dans le régiment du jeune prince. Mon père et » mes oncles servaient avant moi sous les ordres » des Condé, le rôle d'accusateur de leur fils et de » leur petit-fils flétrirait mon cœur et déshonorerait » mon épée. » Murat comprenait et sentait comme le jeune officier : il ne pouvait blâmer dans un au-

tre une répugnance qu'il aurait respectée dans lui-même. Il communiqua ce refus au premier consul. On ne parla plus de grand tribunal militaire d'État. La crainte de remuer trop profondément l'opinion royaliste, soulevée par la lenteur et la solennité de longs débats retentissants dans la Vendée, le pressentiment de l'intérêt passionné qui s'attacherait bientôt à un jeune prince ravi par la violence à son asile, et à qui on ne rendait par force sa patrie que pour lui en faire un tombeau, influèrent sans doute aussi sur le mode de jugement. Promptitude, secret, silence, bâillon mis sur la défense, voile jeté sur la victime, coup frappé sans retentissement et ne retentissant ensuite que quand il serait trop tard pour demander grâce. On trouvait toutes ces conditions du crime politique dans un jugement par une commission militaire sans formalité, sans publicité, sans lenteur, nocturne, rapide, instantané, jugeant et frappant du même mot, sous les voûtes et dans les fossés d'une prison d'État.

Bonaparte s'arrêta à ce mode, conforme à ces vengeances ou à ces précautions d'État du conseil des Dix et des cachots sans échos de Venise. Le génie tragique de l'Italien respirait tout entier dans ce tribunal, dans ces juges et dans cette exécution de nuit. Seulement, Venise ne jugeait ainsi que ses citoyens, et n'envoyait pas ravir ses victimes sans défiance à l'inviolabilité de l'asile étranger.

III.

Le 17, le premier consul reçut à la Malmaison les détails circonstanciés de la double expédition d'Ordener et de Caulaincourt. Il sut ainsi que la présence de Dumouriez à Ettenheim était une chimère : le rapport du colonel Charlot le disait textuellement. Ce colonel expliquait la confusion de noms entre Thomery et Dumouriez. Aucun soupçon fondé à cet égard ne pouvait plus subsister dans l'esprit du premier consul.

Le 18, arriva à M. de Talleyrand le rapport de Caulaincourt, sur sa mission parallèle à Offembourg et sur ses communications diplomatiques à la cour de Bade. Les papiers saisis chez le duc d'Enghien arrivèrent par le même courrier. M. de Talleyrand les porta à la Malmaison. Le prince ne devait pas tarder de suivre ces courriers, ces rapports et ces pièces toutes justificatives de son prétendu complot, qui le devançaient à Paris.

Dès le 15 au soir, Bonaparte avait fait ordonner à ses officiers à Strasbourg de faire partir immédiatement le duc d'Enghien pour Paris. L'ordre, arrivé par le télégraphe, avait été exécuté, comme on l'a vu, dans la nuit. Mais, depuis ce moment, le ciel brumeux sur les montagnes de l'Alsace empêchait

le télégraphe d'annoncer à la Malmaison le départ accompli du prisonnier. On calculait seulement, par conjectures, qu'il arriverait dans la soirée ou dans la nuit du 20 mars.

Le premier consul, dans cette prévision, prépara tout dans la matinée de ce jour sinistre pour que le jugement et l'exécution attendissent la victime à heure fixe à Vincennes. La rapide succession de délibérations, de messages et d'actes consignés à cette date dans la matinée du 20 mars, prouvent que la pensée de Bonaparte était tendue avec une impatience et une ponctualité fébriles vers le plus rapide et le plus tragique dénoûment dans la nuit suivante.

On dirait qu'il craint d'avoir le remords d'une réflexion, et que, décidé à ne pas se repentir, il ne veut pas se laisser le temps de délibérer.

IV.

Tout se presse à cette date et à ces heures.

Il écrit d'abord au ministre de la guerre de charger Murat, gouverneur de Paris, du choix des membres d'une commission militaire pour juger le duc d'Enghien.

Il fait rédiger par Réal un rapport sur les prétendues conspirations auxquelles le prince était odieu-

sement mêlé par les révélations mensongères des explorateurs de police sur le Rhin et à Londres.

Il fait résumer ces accusations conjecturales dans un arrêté du gouvernement, qui affirme que ce prince fait partie des complots tramés par l'Angleterre contre la sûreté extérieure et intérieure de la République.

Il fait écrire deux fois dans la journée par Réal, directeur de la police secrète, à Murat d'abord, à Harel après, pour que le prince soit conduit et reçu à Vincennes.

Il reçoit à midi M. de Talleyrand à la Malmaison, et s'entretient avec ce ministre dans ses jardins.

Son frère Joseph Bonaparte, ému des bruits qui courent, arrive de Morfontaine à la Malmaison. L'épouse du premier consul, Joséphine, le reçoit la première, lui annonce l'arrestation du jeune prince, lui dit qu'elle craint les conseils de ce maudit boiteux (M. de Talleyrand), conjure son beau-frère de parler à son mari, de lui insinuer l'indulgence, de ne pas lui dire surtout qu'elle l'a prévenu, afin que son opinion ne lui paraisse pas influencée par l'attendrissement d'une femme.

Joseph, bien disposé par son propre cœur et par ses amis et ses hôtes de Morfontaine, madame de Staël, Mathieu de Montmorency, M. de Jaucourt, descend au jardin, interrompt l'entretien du consul

et de M. de Talleyrand. Ce dernier s'éloigne. Bonaparte confie à Joseph sa résolution de faire juger le duc comme complice des conjurations contre lui. Joseph l'en détourne, il supplie son frère de se souvenir que le prince de Condé, gouverneur de la Bourgogne pendant leur enfance, l'a protégé et assisté de sa protection au collége d'Autun, et qu'il lui doit son admission dans les écoles d'artillerie : « Qui nous eût dit alors, ajouta en s'attendrissant » Joseph, que nous aurions un jour à délibérer sur » la vie ou la mort de son petit-fils et du seul hé- » ritier de son nom? » Bonaparte inflexible répond que le duc d'Enghien est un des chefs des complots de Georges contre sa propre vie et qu'il n'y a pas d'inviolabilité pour des Bourbons venant conspirer si près des frontières. Il rompt l'entretien pour lire une dépêche télégraphique de Strasbourg qui lui annonce enfin par un horizon éclairé le départ du prince pour Paris. A quatre heures, une nouvelle dépêche de Paris lui apprend l'arrivée du prisonnier à l'hôtel des affaires étrangères.

Cependant Murat, sur ses ordres de la veille, avait nommé la commission militaire. Il n'avait pas trié les juges avec la partialité d'un homme qui commande une condamnation. Le hasard et les grades les avaient désignés. C'étaient Hullin, commandant les grenadiers à pied de la garde des consuls, président; Guitton, colonel du 1er régiment

de cuirassiers; Bazancourt, du 4e; Ravier, du 18e; Barrois, du 96e; Rabbe, de la garde municipale, tous officiers de la garnison de Paris. Le major de la gendarmerie d'élite d'Autencourt était rapporteur. Le malheur de Murat était d'avoir à chercher des juges dans les rangs où l'on ne discute pas l'obéissance, où l'on se laisse ordonner de juger comme on se laisse ordonner de mourir, où l'on ne sait pas distinguer entre un arrêt et un jugement.

Aussitôt que ces juges d'un banni qui n'avait rompu volontairement aucun ban et que la force seule amenait à leur juridiction, furent désignés par le gouverneur de Paris, le premier consul les fit prévenir de se rendre chez Murat pour y prendre connaissance de leur mission.

Il ordonna au ministre de la guerre de faire réunir à la barrière Saint-Antoine, plus rapprochée de Vincennes, une brigade d'infanterie casernée dans ce faubourg. Cette brigade, force imposante et disproportionnée à toute circonstance ordinaire, devait s'adjoindre encore une légion de gendarmerie d'élite dont le général Savary, aide de camp du consul, était colonel. Savary, acteur sûr et principal, œil et main du premier consul dans l'événement, devait pendant la courte durée du jugement commander en chef la brigade de troupes de ligne, la légion et la forteresse même. Harel disparaissait devant ce suprême exécuteur des desseins de son

maître. Savary dans la soirée reçut ordre de se présenter chez le gouverneur de Paris et de lui donner connaissance préalable des mesures concertées à la Malmaison et au ministère de la guerre pour les dispositions militaires qui le concernaient dans le plan général de la nuit.

Maret, qui retournait de la Malmaison à Paris, reçut des mains du premier consul copie des mêmes dispositions pour le chef de la police, Réal. Réal devait, dit-on, aller aussi de son côté interroger le prisonnier à son arrivée à Vincennes. On a construit sur cet ordre donné à Réal et sur les circonstances accidentelles et improbables qui en auraient empêché l'effet, un système d'excuse ou d'atténuation du crime que nous exposerons plus loin. Toutes ces mesures prises, la nuit survint, et la Malmaison attendit.

V.

Savary, parti de la Malmaison à cinq heures, avait reçu de Bonaparte dans son cabinet et de sa propre main la lettre scellée contenant les instructions qu'il envoyait par Savary à Murat. En arrivant chez Murat, Savary rencontra sous la porte cochère M. de Talleyrand, qui sortait de l'hôtel. Il monta chez le gouverneur de Paris. Soit que Murat fût réellement malade ce jour-là, soit qu'il répugnât ainsi que sa

femme à l'acte odieux connu d'avance d'elle et de lui, soit qu'il ne voulût pas accepter la responsabilité future d'aucune intervention active et directe dans une cruauté capable de ternir un jour sa renommée, il rejeta sur la maladie vraie ou feinte son immobilité dans l'événement. Il parut hors d'état de se tenir debout et de veiller personnellement à l'exécution des ordres militaires. Il se borna à dire à Savary qu'il n'aimait pas : « Vous devez » connaître les ordres dont vous êtes porteur, exé» cutez-les en ce qui vous concerne. »

Savary sortit, se rendit à la caserne de la légion de gendarmerie d'élite dont il était colonel, la réunit, la dirigea sur Vincennes, et se porta de sa personne à la barrière Saint-Antoine pour y prendre en vertu des ordres du consul le commandement de la brigade d'infanterie qui lui avait été donné à la Malmaison. Il arriva à huit heures du soir à Vincennes avec ces forces, il rangea sa brigade d'infanterie de ligne sur l'esplanade qui fait face à la forêt, et il fit entrer sa légion de gendarmerie dans la cour, plaçant des postes de gendarmes à toutes les issues, avec ordre d'intercepter toute communication au dehors sous quelque prétexte que ce fût. Cette consigne annonce assez qu'on ne s'attendait pas à des contre-ordres de Paris ou de la Malmaison.

VI.

Au même moment Hullin, président de la commission militaire, se rendit à l'appel du gouverneur de Paris, ainsi que le rapporteur et les juges désignés, chez Murat pour y recevoir leurs instructions. Murat leur ordonna de se rendre à Vincennes. Il leur remit l'ordre officiel qui les instituait en tribunal. Le dernier paragraphe de cet arrêté portait : « qu'ils se réuniront sur-le-champ à Vincennes pour » y juger *sans désemparer* le prévenu sur les charges » énoncées dans l'arrêté du gouvernement. » Ces officiers partirent successivement pour Vincennes. Leur réunion chez Murat, la rédaction des ordres, leur sortie de Paris, le trajet de la barrière Saint-Antoine au château, avaient pris des heures. La nuit s'avançait quand ils se trouvèrent rassemblés chez le commandant Harel. Harel disposa ce même salon où il avait donné l'hospitalité à son hôte en tribunal pour le juger. Le président Hullin distribua à ses collègues les pièces de l'accusation. Selon les formes, il donna l'ordre au commandant Harel d'aller chercher le prisonnier et de l'amener dans la pièce attenante au salon, pour être interrogé par le rapporteur de la commission militaire d'Autencourt. Les juges s'entretinrent autour du feu en attendant

que ces formalités fussent accomplies. Savary et quelques autres habitants du château circulaient dans les escaliers, dans les pièces du logement du commandant, et jusque dans l'enceinte de ce salon bientôt changé en prétoire. Tout était morne, mais sans murmure. Quand on voit ainsi à la fois et à distance l'envers d'un meurtre, le juge qui frémit et la victime qui dort, ne retourne-t-on pas dans sa pensée les rôles? et n'aimerait-on pas mieux mille fois avoir été le condamné que l'exécuteur? Mais dans les temps mûrs pour la servitude on trouve des instruments pour tout.

VII.

Pendant que ces préparatifs précipités de sa mort se passaient à la Malmaison, à Paris et si près de sa tête à Vincennes, le duc d'Enghien, qui s'était couché dans la confiance, dormait du sommeil profond de la lassitude, de la jeunesse et de l'innocence, à côté de ses juges déjà assis pour le condamner. Savary avait posté dans son antichambre un lieutenant et deux gendarmes d'élite. Il leur fit donner l'ordre d'amener leur prisonnier dans la chambre du conseil réuni chez le commandant du château.

Il était onze heures du soir quand le lieutenant

Noirot et les deux gendarmes Thersis et Lerva entrèrent dans la chambre du jeune homme endormi. C'étaient des hommes tendres de cœur sous le rude uniforme de leur métier. Ils ont avoué depuis combien il leur en coûta d'interrompre ainsi par l'appel de la mort le seul bonheur que puisse goûter un captif, et combien ils auraient voulu prolonger au moins de quelques minutes le repos ou les rêves de ce prince soldat comme eux. Mais le tribunal et Savary attendaient.

Ils éveillèrent sans précipitation et sans dureté de parole ou de geste le prince, qui lut de la pitié dans leurs yeux et dans leur accent. Il s'habilla des mêmes vêtements que la veille, il chaussa ses guêtres et posa sa casquette de voyage sur ses cheveux, incertain si on l'appelait pour une comparution ou pour un départ. Il permit à son chien, qui avait dormi à ses pieds, de le suivre. Il traversa sur les pas du lieutenant et des deux gendarmes les escaliers, les corridors, les cours, et fut introduit dans la chambre attenante au salon d'Harel, où il se trouva en face du rapporteur d'Autencourt. Il était alors minuit, ainsi que le porte la date de l'interrogatoire. Le chef d'escadron de gendarmes, Jaquin, l'accompagnait.

VIII.

Aux questions posées par le rapporteur, il répondit qu'il se nommait Louis-Antoine-Henri de Bourbon, duc d'Enghien, né à Chantilly, ce Versailles des Condé;

Qu'il avait quitté la France à une époque dont il se souvenait à peine, emmené par le prince de Condé, son grand-père, et par son père, le duc de Bourbon;

Qu'il avait erré avec sa famille en Europe, puis fait la guerre dans l'armée de son grand-père; que cette armée ayant été licenciée, il avait habité pour son plaisir les montagnes du Tyrol, visité la Suisse en simple voyageur, et qu'enfin ayant demandé au prince de Rohan la permission d'habiter ses terres du duché de Bade, il s'était fixé à Ettenheim;

Qu'il n'avait jamais été en Angleterre, qu'il subsistait néanmoins du subside que cette puissance faisait aux princes réfugiés, et qu'il n'avait que cette pension pour vivre;

Que des raisons intimes et son goût pour la chasse étaient les motifs principaux de sa préférence pour le séjour d'Ettenheim;

Qu'il correspondait naturellement avec son grand-

père et son père, les seuls liens qu'il eût sur la terre étrangère;

Qu'il avait le grade de commandant de l'avant-garde de l'armée de Condé en 1796;

Qu'il n'avait jamais eu la moindre relation avec le général Pichegru. Que ce général avait témoigné le désir de le voir; qu'il se félicitait et se faisait gloire de ne l'avoir pas vu, d'après les vils moyens qu'on accusait ce général d'avoir employés, si toutefois cette accusation était vraie;

Qu'il ne connaissait pas davantage Dumouriez;

Qu'il avait écrit quelquefois en France à d'anciens camarades, amis et compagnons d'armes qui lui étaient encore attachés, que ces correspondances n'étaient pas de la nature de celles qu'on pouvait incriminer.

Le prince, après ces réponses sobres, claires et franches comme son âme, devait signer l'interrogatoire avec les officiers et les gendarmes présents. Mais s'adressant au rapporteur d'Autencourt, il lui exprima le désir d'avoir une entrevue avec le premier consul. On a vu que, depuis le moment de son arrestation, il avait toujours roulé cette pensée dans son esprit. Il ne croyait pas qu'une ombre pût subsister entre le regard du héros et celui du soldat, qui se comprendraient en se rencontrant. D'Autencourt lui conseilla d'écrire de sa main ce vœu au bas de l'interrogatoire, puisque cette pièce

allait passer sous les yeux du conseil de guerre. Le prince prit la plume et écrivit :

« Avant de signer le présent procès-verbal, je » fais avec instance la demande d'avoir une au- » dience particulière du premier consul. Mon nom, » mon rang, ma façon de penser et l'horreur de ma » situation, me font espérer qu'il ne se refusera pas » à ma demande. »

IX.

Le rapporteur, laissant le duc seul avec ses gardiens, apporta cette pièce au conseil. Les juges la lurent, en reçurent les impressions qui semblaient leur avoir été commandées par la position artificieuse des questions rédigées dans l'arrêté du gouvernement, et s'entretinrent brièvement ensemble du vœu exprimé par l'accusé de voir le premier consul. Quelques-uns émirent l'avis de surseoir au jugement jusqu'à ce que ce vœu eût été transmis à la Malmaison. Une heure et un gendarme à cheval y suffisaient. La mort, si elle devait être prononcée après, aurait encore précédé l'aurore. L'homme qui passait pour avoir la pensée intime du gouvernement, dit que ce sursis et cet appel à une communication directe avec Bonaparte ne lui semblaient pas devoir entrer dans les vues du premier consul. Le

conseil rejeta le vœu du prince et déclara qu'il serait immédiatement jugé.

X.

On ouvrit la porte. Il se trouva tout à coup en présence de ses juges. Pour satisfaire à la lettre de la loi qui voulait une fausse apparence de publicité, le tribunal, jugeant la nuit sous les consignes d'une légion de gendarmerie et sous les voûtes d'une prison d'État, laissa introduire dans la salle et dans les abords quelques officiers et quelques habitants du château. Ils furent émus de la jeunesse, de la dignité modeste et ferme, et surtout de l'attitude intrépide du prisonnier. C'est dans leur souvenir que la dernière heure du duc d'Enghien se grava pour l'honneur de sa race et pour la justice de la postérité.

Le président Hullin était un homme d'une stature et d'une physionomie soldatesque, né dans les montagnes de la Suisse, venu à Paris comme artisan avant la révolution, entré dans la domesticité du marquis de Conflans, mêlé aux scènes révolutionnaires du 14 juillet, un des vainqueurs populaires de la Bastille, volontaire, ensuite signalé par son intrépidité dans nos camps. Officier dévoué à son grade, caractère passif, il était un organe bien choisi

pour l'impassibilité d'un tel tribunal. Il n'ajoutait rien par sa propre rigueur à la rigueur d'une telle mission, il n'y retranchait rien par la responsabilité de l'indulgence. Il était affligé de juger, mais il jugeait sans se demander d'où venait celui qui était devant lui, et si un rapt sur la terre étrangère était une mise en accusation selon la conscience, selon l'humanité et selon la loi.

Il adressa une à une à l'accusé les mêmes questions qui avaient été posées et répondues dans l'interrogatoire. Le prince y répondit avec la même précision et la même sincérité. Il rejeta, avec une loyale indignation, loin de lui les suppositions de complots contre la vie du premier consul, et de la complicité avec les conjurés Georges, Pichegru ou autres. Il se souleva de toutes les hauteurs de son âme contre une nature de guerre qui ferait ressembler la victoire au crime. L'énergie et la franchise de son accent se faisaient sentir aux oreilles des spectateurs, autant que l'évidence se faisait conclure à leur esprit.

« Mais cependant, monsieur, lui dit Hullin, com-
» ment nous persuaderez-vous que vous ignoriez,
» aussi complétement que vous le dites, ce qui se
» passait en France, quand le monde entier en était
» instruit, et qu'avec votre rang et votre naissance,
» que vous prenez tant de soin de nous rappeler,
» vous ayez pu rester indifférent à des événements

» d'une si grave importance, et dont toutes les con-
» séquences devaient être pour vous? A la manière
» dont vous nous répondez, vous semblez vous mé-
» prendre sur votre position; prenez-y garde, ceci
» pourrait devenir sérieux, et les commissions mi-
» litaires jugent sans appel. »

Ces paroles étaient-elles une impatience du juge, demandant dans un aveu un prétexte à l'apaisement de leur conscience? ou étaient-elles un avertissement à l'accusé pour qu'il tournât autrement sa défense et fît appel non à la justice, mais à la grâce? Hullin l'a prétendu depuis; rien ne le révèle alors. Le jugement la nuit, la précipitation des mesures, l'oubli des formalités, la publicité feinte, le nombre et l'attitude des troupes sous les armes, l'insinuation de Savary de ne pas insister sur une entrevue avec le premier consul, indiquaient assez un parti pris de prompte et irrévocable exécution. Le prince, en avouant des complots imaginaires, aurait trahi à la fois la vérité et son innocence sans qu'aucun aveu rachetât ses heures déjà comptées à la Malmaison.

XI.

Il se recueillit un moment, les mains sur ses yeux, sans doute sur ce qu'on demandait de lui;

puis il dit : « Je ne puis, monsieur, que vous ré-
» péter ce que je vous ai déjà dit. Apprenant que
» la guerre était déjà déclarée, j'ai fait demander à
» l'Angleterre du service dans ses armées. Le gou-
» vernement anglais m'a fait répondre qu'il ne
» pouvait m'en donner, mais que je restasse sur les
» bords du Rhin, où incessamment j'aurais un rôle
» à jouer, et j'attendais; voilà, monsieur, tout ce
» que je puis vous dire. »

Hullin raconte que les juges s'efforcèrent indirectement et plusieurs fois de faire dévier l'accusé de cette franchise qui, selon eux, ne leur permettait pas d'absoudre, et de l'induire à des aveux ou des altérations de la vérité, ou à des excuses auxquelles il ne voulut pas recourir. « Je vois, dit le prince
» sensible à ces indices de clémence, je vois avec re-
» connaissance les intentions honorables des mem-
» bres de la commission, mais je ne puis me servir
» des moyens qu'ils semblent m'offrir. Je ne me
» dissimule pas mon danger, je ne veux l'écarter
» par aucun indigne subterfuge. Je désire seule-
» ment une entrevue avec le premier consul. » Tout était dit.

Hullin fit retirer l'accusé. Savary, les officiers de la légion de gendarmerie et de la ligne, les spectateurs se retirèrent aussi pour laisser à la délibération des juges le silence et le secret. La délibération ne fut que le temps commandé par la dé-

cence de l'acte pour donner aux juges l'apparence d'avoir réfléchi. D'une voix unanime, ils prononcèrent la criminalité, d'une voix unanime la peine, d'une voix unanime la mort!

« Qu'on se reporte, dit le président de ce tribu-» nal, au temps où nous vivions; nommés juges, il » nous a fallu juger sous peine d'être jugés nous-» mêmes!.... »

Ils oublièrent qu'on n'est pas juge sans justiciable, et qu'il n'y avait point de justiciable devant eux, mais un banni traîné, la baïonnette sur la gorge, devant ses ennemis.

Ils oublièrent qu'ils devaient être jugés en effet par l'équité du monde, par leur conscience et par Dieu.

Le prince n'avait point eu de défenseur. Hullin rejeta ce désarmement de l'accusé du défenseur, que toutes les lois civilisées lui donnent, sur la négligence du rapporteur d'Autencourt. Aucun des juges ne rappela ce devoir au président. Le prince dédaigna d'en demander un, ou il ignora que la loi en demandait pour lui.

XII.

Aussitôt que l'arrêt fut prononcé et avant même qu'il fût rédigé, Hullin fit donner connaissance de

la condamnation à mort à Savary et au capitaine rapporteur, afin qu'ils prissent les mesures qui leur appartenaient pour l'exécution. On eût dit que le temps semblait aussi court au tribunal qu'à ceux qui attendaient le jugement, et qu'un génie invisible pressait les uns sur les autres les actes, les formalités, les heures, pour que le soleil ne vît plus rien de l'œuvre de la nuit. Hullin et ses collègues, restés dans la salle du conseil, rédigèrent au hasard le jugement qu'ils venaient de rendre. Bref, inexpérimenté et résumant tout un interrogatoire en deux questions et deux réponses, ce jugement se terminait par l'ordre d'exécuter de suite la condamnation.

XIII.

Savary n'avait pas attendu que cet ordre fût écrit pour en préparer l'exécution. Il en avait déjà désigné la place. La cour et l'esplanade étant encombrées de troupes par la présence de la brigade d'infanterie et de la légion de gendarmes d'élite, on ne trouvait pas d'espace sûr où le feu d'un peloton ne courût risque de frapper un soldat ou un spectateur. On craignait sans doute aussi la trop grande publicité donnée au meurtre au milieu d'une armée, et la distance du lieu de l'exécution au lieu

de la sépulture, et la pitié et l'horreur promenées dans les rangs avec ce cadavre d'un jeune homme mutilé. Le fossé du château prévenait tous ces dangers, toutes ces hontes. Il couvrirait le meurtre comme il recouvrirait la victime. Il fut choisi.

Harel reçut l'ordre de donner les clefs des escaliers et des grilles descendant des tours et ouvrant sur les fondations du château, d'indiquer les issues et les sites, de se procurer un fossoyeur qui creusât la terre pendant que l'homme respirait encore. On éveilla un pauvre ouvrier jardinier du château nommé Bontemps, on lui désigna son œuvre, on lui donna une lanterne pour se guider dans le dédale des fossés et pour y creuser la fosse. Bontemps, descendu avec sa pelle et sa pioche au fond du fossé et trouvant partout la terre sèche et dure, se souvint qu'on avait commencé à creuser la veille au pied du pavillon de la reine, dans l'angle que formaient la tour et un petit mur à hauteur d'appui, une tranchée dans les gravois tombés des toits pour y déposer, disait-on, des décombres. Il se dirigea vers le pied de cette tour, il prit avec ses pas la mesure du corps étendu d'un homme, et il acheva d'ouvrir dans la terre remuée d'avance le lit du cadavre qu'on lui préparait. Le duc d'Enghien pouvait entendre de sa fenêtre, par-dessus le bourdonnement de la troupe, les coups réguliers et sourds de la pioche qui creusait sa dernière couche.

Savary en même temps faisait descendre et ranger lentement dans les fossés les détachements de troupes qui devaient assister à la mort militaire et charger les armes au piquet de soldats désignés pour l'exécution.

XIV.

Le prince était loin de soupçonner ni une telle rigueur ni une telle hâte de ses juges. Il ne doutait pas que son jugement même à mort, s'il était porté par la commission, ne fût une occasion de magnanimité pour le premier consul. Il avait amnistié l'émigration prise les armes à la main. Comment douter que celui qui avait pardonné à des bannis obscurs et coupables ne s'honorât par la justice ou par la clémence envers un prince illustre, chéri de l'Europe et innocent?

On l'avait ramené, après son interrogatoire et sa comparution, dans la chambre où il avait dormi. Il y était rentré sans témoigner aucune des transes que les accusés éprouvent dans l'attente et dans l'incertitude de leur arrêt. Serein de visage et libre d'esprit, il s'entretenait avec ses gendarmes et jouait avec son chien. Le lieutenant Noirot, qui veillait sur lui, avait servi autrefois dans un régiment de cavalerie commandé par un colonel ami du

prince de Condé. Il avait vu le duc d'Enghien enfant accompagner quelquefois son père aux revues et aux exercices du régiment. Il rappelait au prince ce temps et ces circonstances de sa jeunesse. Le duc souriait à ces souvenirs et les réveillait lui-même par d'autres mémoires de son enfance qui se confondaient avec celles de Noirot. Il s'informait avec une curiosité pleine d'intérêt de la carrière parcourue depuis cette époque par cet officier, des campagnes qu'il avait faites, des combats auxquels il avait assisté, des avancements qu'il avait obtenus, du grade qu'il occupait et qu'il espérait, du goût qu'il avait pour le service. Il semblait trouver un vif plaisir à cet entretien sur le passé avec un brave officier qui lui parlait de l'accent et du cœur d'un homme qui voudrait pouvoir s'attendrir, sans la sévérité du devoir.

XV.

Un bruit de pas qui s'avançaient lentement ver la chambre interrompit ce doux et dernier délassement de la captivité. C'était le commandant de Vincennes, Harel, accompagné du brigadier de la gendarmerie du village, Aufort. Aufort, ami d'Harel, était resté par tolérance dans une des pièces de l'appartement du commandant, après avoir com-

mandé le souper du prince, et de là il avait entendu ou entrevu toutes les scènes de la nuit. Harel, ému et tremblant de la mission qu'il allait accomplir, avait permis à Aufort de le suivre et de l'assister dans son message auprès de son prisonnier.

Ils saluèrent respectueusement le prince. Aucun d'eux n'eut la force de lui dire la vérité. L'attitude abattue et la voix consternée d'Harel révélaient seules à l'œil et à l'âme du prince un funeste pressentiment de la rigueur de ses juges. Il croyait qu'on venait le chercher seulement pour entendre la lecture de son jugement. Harel l'invita de la part du tribunal à le suivre. Il le précéda une lanterne à la main dans les corridors, dans les passages et dans les cours qu'il fallait traverser pour se rendre à la tour appelée la Tour-du-Diable. L'intérieur de cette tour renfermait le seul escalier et la seule porte descendant et ouvrant sur la profondeur des fossés. Le prince parut hésiter deux ou trois fois en pénétrant dans cette tour suspecte, semblable à une victime qui flaire le sang, qui résiste et qui détourne la tête en passant le seuil d'un abattoir.

Savary, en attendant que le prisonnier fût descendu au lieu du supplice et que les détachements et le piquet fussent disposés sur le terrain, se chauffait debout au foyer d'Harel dans la salle du conseil. Hullin, après avoir expédié son procès-verbal de condamnation, était assis devant la table, tour-

nant le dos à Savary. Espérant que l'arrêt serait adouci par la clémence et par la toute-puissance du premier consul, il commençait en son nom et au nom de tous ses collègues une lettre à Bonaparte pour lui faire part du désir que l'accusé avait témoigné d'obtenir une audience de lui, et pour le supplier de remettre une peine que la rigueur de leurs fonctions leur avait seule ordonné d'appliquer. « Que faites-vous là, lui dit l'homme de Bonaparte » en s'approchant d'Hullin? — J'écris au premier » consul, répondit le président, pour lui exprimer » le vœu du condamné et le vœu du conseil... » Mais Savary retirant la plume des mains du président : « Votre affaire est finie, lui dit-il; maintenant, cela » me regarde. »

Hullin céda à l'ascendant du général qui commandait souverainement dans le château. Il se leva avec douleur de se voir enlever ce privilége d'une grâce à demander, privilége habituellement exercé par les tribunaux et par les commissions. Il crut que Savary le revendiquait pour lui-même. Il se plaignit à ses collègues d'un despotisme qui laissait le remords plus lourd sur leur conscience, et se disposa à rentrer avec eux dans Paris.

XVI.

Harel et Aufort précédaient le duc en silence sur les marches de l'étroit escalier qui descend comme une poterne entre les murs épais de cette tour. Le prince, à l'horreur du lieu et à la profondeur des degrés s'enfonçant au-dessous du sol, commença à comprendre qu'on ne le conduisait pas devant ses juges, mais devant des meurtriers ou dans les ténèbres d'un cachot. Il frémit de tous ses membres, il retira convulsivement son pied en arrière, et s'adressant aux guides qui marchaient devant lui : « Où » me conduisez-vous, s'écria-t-il d'une voix étouf- » fée? Si c'est pour m'ensevelir vivant dans un de » ces cachots, j'aime encore mieux mourir sur » l'heure! »

— « Monsieur, lui répondit Harel en se retour- » nant, suivez-moi, et rappelez tout votre cou- » rage. »

Le prince comprit à moitié et suivit.

XVII.

On sortit de l'escalier par une porte basse qui ouvrait sur les fossés. Le cortége longea quelque temps dans l'obscurité le pied des hautes murailles

de la forteresse, jusqu'aux soubassements du pavillon de la Reine. Quand on eut tourné l'angle de ce pavillon, qui dérobait une autre partie des fossés cachés par les murs, le prince se trouva, tout à coup, face à face avec les détachements de troupes postés pour le voir mourir. Le piquet de fusiliers commandés pour son supplice était séparé des autres soldats, et leurs fusils brillaient à quelques pas de lui. Quelques lanternes, portées à mains d'hommes, éclairaient le fossé, les murs et la tombe. Le prince s'arrêta au signe de ses guides; il vit d'un regard son sort et ne pâlit pas. Une pluie fine et glaciale tombait d'un ciel sombre. Un morne silence régnait dans le fossé; on entendait seulement à quelque distance les chuchotements et les pas d'un groupe d'officiers et de soldats qui se pressaient sur les parapets et sur le pont-levis de la forêt de Vincennes.

XVIII.

L'adjudant Pelé, qui commandait le détachement, s'avança, les yeux baissés, vers le prince. Il tenait à la main le jugement de la commission militaire; il le lut d'une voix sourde, mais intelligible. Le prince l'écouta sans faiblesse et sans observation. Il semblait avoir recueilli en un moment tout son courage et tout l'héroïsme militaire de sa

race, pour montrer à ses ennemis qu'il savait mourir. Deux seuls sentiments parurent l'occuper pendant le moment de silence recueilli qui suivit la lecture de sa condamnation à mort : l'un d'appeler la religion à son dernier soupir; l'autre de faire parvenir sa dernière pensée à celle qu'il allait laisser sur la terre.

Il demanda si on pouvait lui donner la consolation d'être assisté par un prêtre. Il n'y en avait point sur les lieux. On pouvait, en quelques minutes, faire appeler le curé de Vincennes; mais on était pressé par la nuit qui s'avançait et qui devait tout couvrir. Les officiers les plus rapprochés du condamné lui faisaient signe qu'il fallait renoncer à cette consolation. Une voix, partie d'un groupe dans l'ombre, murmura avec ironie : « Veux-tu » donc mourir en capucin? » Le prince releva la tête et parut indigné.

Il se tourna alors vers le groupe d'officiers et de gendarmes qui l'avaient précédé, et demanda à haute voix s'il n'y avait personne parmi eux qui voulût lui rendre un dernier service? Le lieutenant Noirot sortit du groupe et s'approcha. Sa démarche disait son intention. Le prince lui dit quelques mots à voix basse. Noirot, se retournant alors du côté des troupes : « Gendarmes, dit-il, l'un de vous aurait-il des ciseaux sur lui? » Les gendarmes cherchèrent dans leurs gibernes; ils passèrent de

mains en mains une paire de ciseaux au prince. Il ôta sa casquette, coupa une des mèches de ses cheveux, tira une lettre de son sein, ôta une bague de son doigt, plia les cheveux, la lettre et la bague dans une feuille de papier, et remit ce petit paquet, son seul héritage, au lieutenant Noirot, en le chargeant, au nom de sa situation et de sa mort, de le faire parvenir à la jeune princesse Charlotte de Rohan, à Ettenheim.

Ce message de l'amour ainsi confié, il se recueillit un moment les mains jointes pour faire sa dernière prière, et recommanda à voix basse son âme à Dieu. Puis il fit de lui-même cinq ou six pas pour venir se placer en face du peloton dont il voyait luire les armes chargées. La lueur d'une grosse lanterne à plusieurs chandelles placée sur le petit mur d'appui qui dominait la fosse ouverte, rejaillissait sur lui et éclairait le tir des soldats. Le peloton se retira de quelques toises pour mesurer la distance; l'adjudant commanda le feu; le jeune prince, frappé comme de la foudre, tomba sans un cri et sans un mouvement contre terre. Trois heures du matin sonnaient aux horloges du château.

Hullin et ses collègues attendaient, dans le vestibule du logement de Harel, leurs voitures pour les ramener à Paris, et s'entretenaient avec amertume du refus de Savary de remettre leur lettre à son maître, quand une explosion inattendue, éclatant

dans les fossés de la porte du bois, les fit tressaillir et leur apprit que des juges ne doivent compter que sur leur conscience et sur la justice. Ce bruit les poursuivit toute leur vie. Le duc d'Enghien n'était plus.

Son chien, qui l'avait suivi dans le fossé, hurlait et se précipitait sur son corps. On arracha avec peine le pauvre animal, qui fut remis à un des serviteurs du prince et ramené à la princesse Charlotte, seul messager de cette tombe où dormait celui qu'elle ne cessa de pleurer!

XIX.

On le coucha tout habillé dans la fosse creusée sous le mur. On enterra avec lui son or, sa montre, ses bagues, ses bijoux, la chaîne qu'il portait au cou. On ne retira de la poche de son manteau que les pages de son journal de voyage. Hullin l'adressa à Réal pour le premier consul.

Savary ramena avant le jour ses troupes à Paris. L'aide de camp de Murat, le général Brunet, témoin obligé et consterné de cette nuit, alla rendre compte au gouverneur de Paris. Murat versa des larmes, il eut comme un pressentiment du sort pareil qui l'attendait, aussi brave et moins innocent, sur la grève de la mer de Naples. Savary, faisant filer

ses bataillons sur la route de Paris, rencontra Réal qui venait, disait-il, interroger le duc d'Enghien, et qui parut confondu d'une exécution si prompte. Ils coururent l'un et l'autre, sans traverser Paris, à la Malmaison, informer le premier consul de l'exécution.

On a fondé, depuis, sur cette hypothèse de Réal accourant trop tard à Vincennes par suite d'un sommeil fatal et d'une confusion d'ordres mal interprétés, un système d'excuse qui laisserait au hasard tout le crime d'une telle mort. Il est impossible de le discuter ni de le croire. Ce système peut innocenter Réal, il ne peut innocenter le premier consul. Comment aurait-on accumulé tant de préparatifs et hâté tant d'instruments du jugement et du supplice en une seule nuit, si on n'avait pas voulu la condamnation et l'exécution? La vie ou la mort du dernier des Condé, enlevé à main armée et tué dans un fossé, qui allait étonner et soulever l'Europe, était-elle un si petit événement dans la renommée et dans la politique de Bonaparte prêt à monter au trône, qu'il eût permis à un aide de camp comme Savary de tromper impunément sa justice ou sa clémence? Bonaparte était-il homme à permettre qu'on jouât à son insu avec un pareil sang? Et si on l'eût fait en aurait-il accepté l'odieuse responsabilité? En aurait-il toléré et récompensé les auteurs? Non, tout indique qu'il avait pressé par une

main cachée l'exécution, et qu'il voulait laisser seulement planer une certaine incertitude sur un hasard qui aurait déconcerté sa clémence, afin d'avoir tout à la fois l'effet de la mort et la popularité du pardon.

Savary arriva le premier à la Malmaison. Le premier consul, dont les habitudes n'étaient pas matinales, avait eu l'insomnie de l'attente et peut-être du remords. Il était déjà dans son cabinet avec son secrétaire Menneval au lever du jour. Savary lui rendit compte de la nuit et de la rencontre tardive qu'il avait faite au retour de Réal. Réal entra et raconta à son tour le malentendu réel ou calculé qui l'avait empêché d'arriver à temps à Vincennes. Au lieu de l'explosion de reproches, d'indignation et de colère qu'une pareille exécution devait faire jaillir d'une pareille âme en apprenant qu'on avait taché sa vie et frustré sa vertu, le premier consul les écouta en silence, sans donner aucun signe d'émotion ou de douleur, et leur dit : « C'est bien. »

Sa faveur ne cessa pas depuis de les honorer et de les grandir.

XX.

Le lendemain, au moment où le commandant Harel sortait du pont-levis du château pour aller régler le compte de l'hôtelier de Vincennes qui

avait fourni le souper du duc d'Enghien, une voiture de poste à quatre chevaux, dans laquelle étaient une jeune femme et un homme âgé, s'arrêta devant l'auberge et s'informa si un prisonnier de distinction n'avait pas été enfermé la veille dans la forteresse. Sur la réponse que lui fit l'enfant qui avait servi le prince mais qui ignorait son nom, la jeune femme et le vieillard descendirent de voiture et regardèrent longtemps avec des yeux mouillés les donjons et les tours. Le bruit se répandit plus tard que c'était la princesse Charlotte accourant des bords du Rhin pour implorer la grâce de celui qu'elle aimait, ou pour s'enfermer avec lui dans sa prison. Elle n'arriva à Paris que pour apprendre sa mort et pour pleurer leur éternelle séparation.

XXI.

Le premier consul avait dit : — C'est bien ! — La conscience, l'équité, l'humanité protestèrent contre cette satisfaction du meurtre qui s'applaudit à lui-même. Il revendiqua ce crime pour lui seul dans son testament à Sainte-Hélène ! qu'il le garde donc tout à lui ! Il a moissonné des millions d'hommes par la main de la guerre, et la folle humanité, partiale contre elle-même pour ce qu'elle appelle gloire, lui a pardonné. Il en a tué un seul cruelle-

ment, lâchement, dans l'ombre, par la conscience de juges prévaricateurs et par les balles d'exécuteurs vendus, sans risquer même sa poitrine, non en guerrier, mais en meurtrier. Ni les hommes ni l'histoire ne lui pardonneront cette goutte de sang. On lui a élevé un tombeau sous les voûtes bâties par Louis XIV aux Invalides, où les statues de douze victoires taillées d'un seul jet dans le granit et ne faisant qu'un avec les piliers massifs qui portent le temple même, semblent monter la faction des siècles autour de l'urne de porphyre qui contient ses ossements. Mais il y a dans l'ombre et assise sur son sépulcre une statue invisible qui ternit et qui attriste toutes les autres, la statue d'un jeune homme arraché par des sicaires nocturnes aux bras de celle qu'il aime, à l'asile inviolable auquel il se fie, et assassiné à la lueur d'une lanterne au pied du palais de ses pères. On va visiter avec une froide curiosité les champs de bataille de Marengo, d'Austerlitz, de Wagram, de Leipsick, de Waterloo, on les traverse les yeux secs, puis on se fait montrer, à l'angle d'un mur, autour des fondations de Vincennes, au fond d'une tranchée, une place couverte d'orties et de mauves. On dit : C'est là ! on jette un cri, et l'on emporte une pitié éternelle pour la victime, un ressentiment implacable contre l'assassin !

Ce ressentiment est une vengeance pour le passé, elle est aussi une leçon pour l'avenir. Que les am-

bitieux, soldats, tribuns ou rois, songent que, s'il y a des séides pour les servir et des adulateurs pour les excuser pendant qu'ils règnent, il y a une conscience humaine, après eux, pour les juger et une pitié pour les haïr. Le meurtrier n'a qu'une heure, la victime a l'éternité!

LIVRE TREIZIÈME.

Les Bourbons quittent l'Angleterre. — Indifférence de la France et des alliés envers les Bourbons en janvier 1814. — Le comte d'Artois entre en France. — Sa situation au milieu des alliés. — Débarquement du duc d'Angoulême en Espagne. — Ses proclamations. — Ordre du jour du maréchal Soult. — Attitude de Wellington. — Conspiration royaliste à Bordeaux. — Entrée du duc d'Angoulême à Bordeaux. — Le duc de Berry à Jersey. — Dualité du parti royaliste à Paris. — Discussions entre le Sénat et l'abbé de Montesquiou, commissaire de Louis XVIII. — Reconnaissance de Louis XVIII comme roi de France par le Sénat, le 6 avril 1814. — Départ du comte d'Artois de Nancy. — Son entrée à Paris. — Le Sénat le reconnaît comme lieutenant général du royaume. — Réception du Sénat et du Corps Législatif par le comte d'Artois. — Il nomme un conseil de gouvernement. — M. de Vitrolles. — Convention du 23 avril. — Députation du comte de Bruges et de Pozzo di Borgo à Louis XVIII. — Départ de Louis XVIII d'Hartwell le 18 avril. — Son entrée à Londres. — Son arrivée à Douvres. — Son discours au prince régent. — Il part pour la France et débarque à Calais. — Il traverse Boulogne, Montreuil, Abbeville et Amiens. — Sa halte à Compiègne. — Députation des maréchaux de Napoléon. — Discours de Berthier. — Députation du Corps Législatif. — Conférence de Louis XVIII et d'Alexandre. — L'empereur d'Autriche et le roi de Prusse se rendent à Compiègne. — Repas des souverains.

I.

Telle était la famille des Bourbons, avec ses vieillards, ses hommes mûrs, ses jeunes princes, ses présents et ses absents, ses victimes et ses souvenirs faisant partie de son nom dans la pensée et

dans la mémoire de l'Europe au moment où Napoléon quittait Fontainebleau.

Les symptômes de sa décadence et les espérances de sa ruine n'avaient pas laissé les membres de cette famille indifférents et inactifs pendant la campagne de Paris. La politique de Louis XVIII à Hartwell s'était préparée à disputer et à recueillir l'héritage du trône que l'Empire allait laisser vacant. Ce prince éclairé, patient et jaloux d'avance du règne qui s'approchait de lui, ne désirait pas que sa dynastie tentât sur le continent des aventures disproportionnées à ses forces. Il savait que sa force était dans son nom et dans le principe d'hérédité du pouvoir auquel l'Europe victorieuse serait entraînée à se rattacher pour fonder quelque chose d'analogue à elle-même en France. Il se posait comme un dogme et non comme un prétendant. Ce mot de légitimité, qui exprimait si bien ce principe et ce dogme, avait été adopté et popularisé par M. de Talleyrand, mais il avait été inventé par Louis XVIII à Hartwell. L'impatience du comte d'Artois et de sa petite cour chevaleresque ne s'accommodait pas de ces lenteurs. Ce prince et ses amis brûlaient de se jeter au milieu même des événements et des alliés en France pour prendre pied sur les circonstances, pour reformer à l'intérieur, s'il était possible, une armée de princes, pour tirailler les cabinets des souverains coalisés dans le sens de leurs

désirs, pour les détourner de la paix avec Napoléon, et surtout pour se substituer par quelque explosion d'opinion royaliste à la régence de Marie-Louise, à la proclamation d'un second empire sur la tête de Napoléon II, ou aux entreprises républicaines du Sénat, qui, après avoir vendu son ambition au despotisme, pouvait essayer de la perpétuer en la vendant à la République.

II.

Louis XVIII, qui craignait également la légèreté et l'ardeur de règne ou d'importance de son frère, avait ralenti autant qu'il l'avait pu, avec décence, cette impatience de passer sur le continent qui dévorait l'âme du comte d'Artois. Cette pensée était sage. Les Bourbons, pour être forts et populaires en France dans le cas d'une restauration, avaient besoin d'être appelés par la nation comme des sauveurs après la conquête, non d'être présentés, patronés ou imposés par la main des conquérants. Ce serait là une tache qui s'étendrait sur tous leurs règnes et qui fausserait toute leur situation. Confondus par la nation avec ses revers et avec les armées étrangères, ces princes paraîtraient injustement ainsi faire partie de ses douleurs et de ses humiliations. Mais des pensées si prévoyantes et si sages n'entraient pas

dans les conseils précipités et superficiels du comte d'Artois. La politique de ces deux frères était déjà aussi opposée sur la terre d'exil qu'elle devait l'être sur le sol de la patrie. Ils s'aimaient, mais ils ne se ressemblaient pas. Louis XVIII paraissait au comte d'Artois un pédagogue sédentaire et pédantesque mal détrempé des doctrines philosophiques et révolutionnaires de 1789, une espèce de jacobin couronné. Le comte d'Artois, aux yeux de Louis XVIII, était toujours un héros théâtral de Coblentz, un bon cœur, un esprit futile, un politique de préjugés, un frère compromettant et dangereux, un âge mûr sans maturité, une jeunesse et une étourderie en cheveux blancs. Mais la cause et les espérances communes les unissaient et les forçaient à paraître concerter leurs desseins. Louis XVIII ne pouvait donc employer sur son frère que l'influence du titre, de l'âge, des conseils, sans le contraindre par une autorité qui aurait blessé et divisé la famille devant les royalistes émigrés et devant l'Europe.

Parmi les jeunes princes, l'un, le duc de Berry, favori de son père, paraissait suivre la politique hâtive et aventureuse du comte d'Artois; l'autre, le duc d'Angoulême, esprit modeste, réfléchi, subordonné, était obéissant aux inspirations de son oncle, Louis XVIII. La duchesse d'Angoulême, également vénérée des deux cours d'Hartwell et de Londres,

victime de la révolution, n'avait pour politique que ses larmes et ses ressentiments contre les persécuteurs de son père. Tout ce qui datait de leur échafaud lui paraissait démence ou crime. On ne pouvait accuser des préjugés qui étaient pour ainsi dire sanctifiés en elle par la piété filiale et par le sang de sa famille. Mais cette princesse avait plus qu'aucun membre de sa famille cette virilité de cœur et cette intrépidité de résolution qu'elle avait reçues des veines de Marie-Thérèse. Elle s'efforçait d'en communiquer l'héroïsme à son mari.

III.

Louis XVIII céda donc plutôt qu'il ne consentit avec conviction aux instances du comte d'Artois et de ses neveux, pour quitter l'Angleterre et pour se hasarder sur le continent dans la mêlée d'événements que la coalition allait ouvrir sur la France. Le gouvernement britannique accorda passage à ces princes, le 14 janvier 1814, sur des bâtiments de guerre anglais. Ils partirent avec l'espérance vague de retrouver un trône sous ces débris que la guerre et la politique allaient précipiter sur leur pays. Ils n'y étaient appelés alors par aucun parti. La Vendée dormait, le Midi attendait, l'opinion regardait, le centre s'armait, l'armée combattait. Paris, dominé

par la cour impériale, par les fonctionnaires, par la police et par la garde nationale, bourgeoisie armée indifférente aux querelles de trône, dévouée au patriotisme et à l'ordre, n'offrait aucune prise à des explosions de sentiment pour la dynastie oubliée. On commençait seulement à murmurer, çà et là, le nom de cette race bannie qui avait autrefois gouverné nos pères, et qui apparaissait, dans le lointain des événements menaçants, comme une résurrection et comme une dernière possibilité de la Providence. A peine quelques correspondants timides de Louis XVIII lui donnaient-ils de temps en temps des informations générales sur l'état des esprits. Quelques salons de Paris et quelques châteaux se flattaient mystérieusement de l'espoir d'une restauration de la dynastie de leurs cœurs. Quelques légers fils de trames royalistes s'ourdissaient avec plus de chimère que de réalité. Intrigues plus que conspirations, rêves plus qu'entreprises exploités par l'importance et par la vanité de quelques aventuriers d'opinion. Voilà la France en janvier 1814. Les armées étrangères ne présentaient pas plus d'ouverture et plus de prise aux desseins des trois princes de la maison de Bourbon. Ils allaient tenter des hasards.

IV.

Le comte d'Artois et ses deux fils se divisèrent le continent et les différentes frontières de la France. Le comte d'Artois résolut de se jeter au milieu des armées russe, autrichienne et prussienne, qui entamaient le nord et l'est de la France. Il envoya son fils aîné, le duc d'Angoulême, en Espagne, à la tête ou à la suite de la grande armée anglo-espagnole qui s'avançait sur le midi et sur l'ouest. Le duc de Berry, son second fils et le plus téméraire en résolutions, se porta dans l'île anglaise de Jersey pour se lancer de là dans une barque et aborder en Normandie, où les plus puérils et les plus perfides renseignements des agents royalistes d'Hartwell le flattaient d'être entouré, à son débarquement, par une armée de cinquante mille hommes déjà enrégimentés sous le drapeau blanc. La terre étrangère rend toujours les prétendants crédules, parce que l'espérance de revoir la patrie est toujours de moitié dans les illusions que des agents intéressés leur font concevoir.

V.

Le comte d'Artois, débarqué en Hollande avec une petite cour qui grossit en route, MM. de Tro-

goff, de Wals, d'Escars, de Polignac, de Bruges, et son conseiller le plus assidu, l'abbé de Latil, remonta le Rhin par la rive allemande et pénétra en France par la Suisse. Il ne devança nulle part l'invasion autrichienne. Les généraux de cette armée ne lui firent ni obstacle ni concours. Ils le laissèrent inaperçu entrer comme un simple émigré dans les villes qu'ils occupaient. Le peuple, intimidé par l'occupation étrangère, ne s'émut pas sur son passage. Quelques gentilshommes, en petit nombre et avec une extrême circonspection, accoururent seulement un à un des villes et des provinces voisines, pour lui présenter leur fidélité et pour lui offrir des plans renouvelés de Coblentz et des populations imaginaires, indifférentes jusque-là à son nom. Après un court séjour à Pontarlier, il se rendit à Vesoul. Les souvenirs des intrigues douteuses entre Fauche-Borel et Pichegru lui faisaient croire que ces départements de la Franche-Comté se lèveraient à son approche avec le double fanatisme du catholicisme espagnol et du royalisme émigré. Le prince fut tristement détrompé dès les premiers pas. On le vit passer avec indifférence. Les commandants autrichiens lui disputèrent les portes de Vesoul. On ne l'autorisa à y entrer que comme simple voyageur. On lui interdit de prendre aucun titre qui pût préjuger la question du trône en France. Quelques visites reçues dans une hôtellerie de la ville furent

le seul accueil de la population. Le congrès de Châtillon, qui négociait encore avec les plénipotentiaires de Napoléon, refroidissait les âmes et faisait la solitude autour d'un prince qui pouvait être roi aujourd'hui, mais proscrit demain.

VI.

Il espéra mieux des armées russes qui occupaient la Lorraine. Il leur fit demander protection ouverte et appui pour sa cause. Les généraux russes éludèrent durement sa requête. Ils finirent par l'autoriser à venir à Nancy, mais seul, sans cocarde, sans décoration, sans titre politique autre que son nom, et à la condition qu'il ne logerait dans aucun édifice public. Le comte d'Artois, ainsi dénationalisé, se rendit à Nancy. Il reçut l'hospitalité d'un simple citoyen de la ville; il établit là un petit centre de négociations sourdes avec les généraux des puissances, et des manœuvres plus ténébreuses avec les ambitieux mécontents de la société de M. de Talleyrand et avec quelques royalistes de Paris. Le baron de Vitrolles fut l'agent le plus actif, le plus insinuant et le plus intrépide de cette cour errante. Il pénétra jusqu'à l'empereur Alexandre; il jeta dans l'esprit de ce prince la foi d'une immense cause royaliste, qui n'existait que dans ses désirs.

Il sapa dans son âme et dans l'âme de ses ministres l'idée de la toute-puissance de Napoléon dans le cœur des Français; il courut de Paris à Nancy, de Nancy à Saint-Dizier, du comte d'Artois à M. de Talleyrand, de M. de Talleyrand à Fouché, de Fouché aux royalistes, des royalistes aux républicains, insinuant à celui-ci une mission, arrachant à celui-là une parole, interprétant ici le silence, là le langage, risquant sa liberté et sa vie sur les grands chemins entre les deux armées, et d'abord importun, bientôt utile, à la fois nécessaire à tous, et nouant ainsi, presque à lui seul, les fils d'une triple négociation royaliste dont il avait pris l'initiative dans sa remuante et téméraire résolution.

VII.

Le comte d'Artois découragé et prêt à être enveloppé à Nancy par le reflux de l'armée française, craignant le sort du duc d'Enghien, se préparait à sortir de nouveau de la Lorraine, quand M. de Vitrolles vint le conjurer de ne pas faire violence à la fortune, en se maintenant même au prix de quelques dangers et de quelques humiliations sur la ligne des événements. Il communiqua au prince la résolution hardie et décisive que les conseils de Pozzo di Borgo et les siens avaient fait prendre à

l'empereur Alexandre et à Blücher de marcher à tout hasard et directement sur Paris. Le prince ne devait-il pas tout attendre d'une capitulation de Paris arrachée en l'absence de l'empereur, de l'embarras des souverains de proclamer un gouvernement à la France, du zèle de ses amis, de la connivence habile de M. de Talleyrand, de la complicité de Fouché, de la lassitude du pays, de l'impatience de vengeance du parti républicain prêt à transiger pour une constitution libérale, enfin de la mobilité de la France.

VIII.

Le comte d'Artois resta et s'approcha pas à pas de la capitale à mesure que les étrangers lui en ouvraient la route. M. de Vitrolles, un moment arrêté par les Français, puis évadé, revint à Paris, et ne cessa pas de tenir son nouveau maître au courant des manœuvres sourdes qu'il ourdissait pour sa cause avec les familiers de M. de Talleyrand, avec les républicains et avec les royalistes de la haute aristocratie du faubourg Saint-Germain. M. de Vitrolles eut l'art de faire croire à l'armée des alliés qu'il était le représentant d'une force intérieure irrésistible, et de faire croire aux différents partis de la capitale qu'il avait le mot des puissances en faveur des Bourbons. Il fut l'entrepreneur et l'entre-

metteur multiple à lui seul de trois ou quatre conspirations. Il les conçut, il les noua, il les combina dans sa tête; et après leur avoir persuadé ainsi à toutes qu'elles existaient, il les livra aux événements, qui ne pouvaient manquer de les servir. Ce fut la conspiration de Malet avec les armées de l'Europe derrière elle pour donner la réalité aux imaginations de la nuit où trois hommes, du sein d'une prison, avaient enseveli l'Empire et supposé un gouvernement.

IX.

Le duc d'Angoulême se trouvait à peu près dans la même perplexité sur les frontières d'Espagne. Il avait débarqué à Saint-Jean-de-Luz avec quelques aides de camp, et il suivait le flux et le reflux de l'armée anglaise sans que lord Wellington lui prêtât ni force ni encouragement. Du quartier général de cette armée, le jeune prince lançait des proclamations royalistes dans les Pyrénées et sur le littoral de l'Océan. « J'arrive, disait-il, je suis en France, » je viens briser vos fers, je viens déployer le dra- » peau blanc. Ralliez-vous, Français, marchons en- » semble au renversement de la tyrannie. Mon es- » poir ne sera pas trompé; je suis fils de vos rois, » et vous êtes Français! »

Le maréchal Soult, qui commandait l'armée française opposée à celle de Wellington, répondait à cet embauchage de ses troupes par des adresses à ses propres soldats, qui repoussaient avec une injurieuse indignation ces provocations à la défection de l'armée.

« Soldats! leur disait le lieutenant encore fidèle » de Napoléon, le général qui commande l'armée » contre laquelle nous nous battons tous les jours » a l'impudence de vous provoquer à la sédition. Il » parle de paix, et vous appelle à la guerre civile!... » On a l'infamie de vous exciter à trahir vos ser» ments à l'empereur. Cette offense ne peut être » vengée que dans le sang. Aux armes!... Vouons » à l'opprobre et à l'exécration publique tout Fran» çais qui favoriserait les projets insidieux de nos » ennemis. Combattons jusqu'au dernier les enne» mis de notre auguste empereur et de notre pa» trie! Haine aux traîtres! Guerre à mort à ceux » qui tenteraient de nous diviser! Contemplons les » efforts prodigieux de notre grand empereur et ses » victoires signalées, et mourons les armes à la main » plutôt que de survivre à notre honneur! »

X.

Ces reproches de Soult à Wellington étaient injustes. Le général anglais restait inflexible aux sol-

licitations des amis du duc d'Angoulême, et se refusait avec une loyauté prudente et rude à tout encouragement à la cause des Bourbons, de peur d'avoir à l'abandonner après l'avoir compromise. La correspondance secrète de ce général avec son gouvernement, avec les conjurés de Bordeaux et avec le duc d'Angoulême lui-même, révélée depuis, atteste une probité de caractère et une réserve de promesses qui honorent son commandement. Wellington était sur la frontière du Midi le général du gouvernement anglais. Ce gouvernement était celui de tous qui avait le moins de mesures à garder avec l'empereur. L'insurrection des Pyrénées, de Bordeaux, de Toulouse, pouvait servir puissamment ses plans militaires. Le drapeau blanc levé dans les provinces, sur la foi de l'appui de l'Angleterre à cette cause, pouvait enlever des départements et des corps d'armée au drapeau de Soult. Wellington ne voulut point acheter ces avantages au prix du mensonge ou même de la réticence sur ses véritables intentions. Il ne voulut pas exposer les royalistes à des provocations d'insurrection sans aveu qui les livreraient ensuite à la vengeance de Bonaparte. Il ne cessa d'écrire à son gouvernement pour le détourner de ces incitations au royalisme. « Vingt ans se sont » écoulés, disait-il au premier ministre, depuis que » les princes de la maison de Bourbon ont quitté la » France. Ils sont plus inconnus à la France que

» les princes de toute autre maison royale de l'Eu-
» rope. Il faut sans doute pour la paix du monde
» que l'Europe expulse Bonaparte, mais il importe
» peu qu'il soit remplacé par un prince de la mai-
» son de Bourbon ou par tout autre prince d'une
» maison couronnée. » Il n'écrivait pas avec moins de franchise et de sévérité au duc d'Angoulême pour lui reprocher ou pour lui interdire toute parole qui le présenterait aux populations françaises comme appuyé par lui.

XI.

Cinq mois entiers, le duc de Wellington s'obstina dans la même froideur, et le duc d'Angoulême languit aux avant-postes dans le même découragement. L'armée anglaise calculait ses pas vers Bordeaux sur les progrès que les armées d'Alexandre et de Blücher faisaient dans le Nord. Le génie infaillible de Wellington fut toujours et partout la prudence. Avancer peu, ne jamais reculer, mourir sur la position prise et ne laisser à la fortune que ses hasards, c'est la grandeur de cet Annibal anglais. Bordeaux l'appelait en vain, il n'écoutait pas.

Cette grande ville était impatiente de secouer le joug de Napoléon. Bordeaux était à la fois la ville des Girondins et la ville des Vendéens. Révolution-

naire libérale, intellectuelle comme les amis de Vergniaud; royale, enthousiaste, téméraire comme Charette et La Rochejaquelein; nœud de l'Ouest et du Midi. Bordeaux était de plus une ville commerçante, la grande échelle de nos colonies, le port de notre marine marchande, alors stagnante dans ses rades; elle allait exposer à Londres et dans la Baltique les vins de la Gironde, et chercher à Saint-Domingue les riches cargaisons de nos sucres et de nos cafés. A tous ces titres, Bordeaux était la ville d'opposition au gouvernement de Bonaparte. Ce gouvernement de guerre et de despotisme avait tué la pensée, incriminé l'éloquence, mutilé la liberté, vendu la Louisiane, dédaigné ou perdu les colonies, muré les mers, anéanti le commerce maritime, réduit Bordeaux à la pénurie et à l'humiliation. Toutes les classes de la population, marins, négociants, avocats, cultivateurs; toutes les opinions, révolution ou royalisme, s'y rencontraient dans une même haine à l'opinion de fer de Napoléon. Bordeaux aspirait à la chute de son despotisme comme à sa propre résurrection. Aucune ville ne pouvait être mieux choisie pour centre d'une conjuration sourde et pour foyer d'une explosion décisive contre un empire qui pesait sur les affections dans la Vendée, sur les opinions dans la Gironde, sur les intérêts dans tout le littoral de cette côte bloquée de l'Océan.

XII.

Cette conjuration s'y était organisée depuis les désastres de la Russie entre un petit nombre d'habitants de Bordeaux de toutes les classes et quelques gentilshommes vendéens. Ces conspirateurs à visage découvert n'avaient pas besoin de confier leurs vues secrètes à la multitude. Ils étaient sûrs qu'elle suivrait d'elle-même le jour où il leur conviendrait d'éclater. Les cœurs dans la foule conspiraient presque unanimement. La guerre nationale n'aurait qu'à changer son drapeau pour être l'armée d'un soulèvement. Les autorités municipales de la ville et M. Linch, maire de Bordeaux, s'entendaient avec M. de la Rochejaquelein, frère du héros de la Vendée, et avec les émissaires du duc d'Angoulême. Chose étrange! c'était le général anglais lui-même qui comprimait l'explosion de Bordeaux. Le comité royaliste de cette ville lui avait envoyé plusieurs députations pour le solliciter d'avancer avec confiance et d'occuper la ville. Il s'y était refusé. Lord Beresford, général de son avant-garde, reçut enfin l'ordre de s'approcher de la ville, mais il reçut en même temps de lord Wellington l'ordre de s'abstenir sévèrement de toute excitation à l'insurrection contre le gouvernement impérial et de tout en-

gagement avec la cause aventurée des Bourbons. Lord Beresford, plus entraîné que son général par les instances du duc d'Angoulême et par l'enthousiasme de Bordeaux, s'approcha avec quinze mille hommes de la ville et toléra la présence du duc d'Angoulême à son quartier général. A son approche, la conspiration éclata. Le commissaire de Louis XVIII, M. de Saint-Germain, se porta, accompagné de toute la jeunesse royaliste du pays, à l'hôtel de ville, confirma le maire, M. Linch, et le conseil municipal dans leurs fonctions, qui devenaient souveraines en l'absence des autorités impériales en fuite. Il reçut leurs serments au roi.

Le lendemain 12 mars, la ville entière, sur les pas de ses magistrats, alla au-devant du duc d'Angoulême, qui s'avançait avec l'armée anglaise. Les autorités, à son aspect, arrachèrent les signes de l'Empire, qu'ils avaient portés jusque-là, les jetèrent dans la poussière et arborèrent la cocarde blanche. « Prenez garde, leur dit Beresford, vous » vous perdez peut-être à l'heure où vous répudiez » Napoléon. On négocie encore avec lui au con- » grès de Châtillon. Au reste, vous êtes les maîtres, » vos révolutions ne me regardent pas; je prends » possession de votre ville au nom des puissances » belligérantes. »

XIII.

Le duc d'Angoulême marchait isolé, à une certaine distance des colonnes anglaises, entouré de la jeunesse de Bordeaux et de la Vendée. Ce cortége enleva la population ébranlée aux cris de *vive le roi!* Le duc répondait aux acclamations du peuple par les promesses qui résonnaient le mieux dans le cœur du pays : « Plus de guerre! Plus de con- » scription! Plus d'impôts sur les vins! » Le drapeau blanc, soudainement arboré sur tous les édifices publics et flottant aux fenêtres de toutes les maisons, salua le retour de la dynastie exilée. M. Lainé, que son courage et la colère de Bonaparte avaient signalé à l'estime et à la popularité de la Gironde, homme qui plaisait aux républicains par ses opinions, aux royalistes par son horreur de la tyrannie, à tous par son éloquence et sa vertu, fut investi de l'autorité souveraine, au nom de la révolution consommée. Ce coup ébranla le Midi et eut ses contre-coups dans l'intérieur de l'Empire.

XIV.

Mais il n'ébranla pas lord Wellington. Ce général, en vain provoqué par M. Lynch, par le duc d'Angoulême, par les royalistes des deux provinces, se

refusa jusqu'au bout à prendre sous sa responsabilité les mouvements révolutionnaires, qu'on le suppliait de soutenir par l'envoi de ses troupes aux provinces ébranlées. Il réprimanda lord Beresford des moindres complaisances affichées pour la cause royaliste. Il repoussa avec inflexibilité les demandes du duc d'Angoulême : « C'est contre mon avis et » ma manière de voir, répondit-il après le 12 mars » à ce prince, que certaines personnes de la ville » de Bordeaux ont jugé convenable de proclamer » roi Louis XVIII. Ces personnes ne se sont donné » aucune peine, elles n'ont pas fourni une obole, » ni levé un seul soldat pour le soutien de leur » cause, et maintenant, parce qu'elles courent un » danger, elles m'accusent de ne pas les soutenir » avec mes troupes... Je ne sais pas si je ne vais » pas au delà de la ligne de mes devoirs, en prê- » tant à votre cause la moindre protection et le » moindre appui... Il faut que le public connaisse » la vérité. Si, d'ici à dix jours, vous n'avez pas » démenti la proclamation du maire de Bordeaux, » qui m'attribue le devoir de protéger la cause des » royalistes de Bordeaux, je la démentirai moi- » même publiquement! »

Mais pendant que lord Wellington se réservait si sévèrement ainsi, les événements de Paris entraînaient la France et les alliés au renversement complet de l'Empire.

Quant au duc de Berry, bientôt détrompé sur la prétendue insurrection de la Normandie, qui devait venir le recevoir au rivage et le conduire en triomphe jusqu'aux portes de Paris, il resta sur le rocher de Jersey en vue de la France, craignant un piége de la police de Bonaparte dans chaque insinuation nouvelle de débarquement qu'il recévait de l'Ouest, entretenant quelques correspondances insignifiantes avec les agents subalternes du royalisme à Paris. Il ne sortit de l'île et n'accourut à Paris qu'après que la révolution fut consommée et assise sur le trône avec son oncle Louis XVIII.

XV.

Nous avons laissé Paris flottant, après l'entrée des alliés, entre les différents partis que la chute irrémédiable et universellement acclamée alors de Napoléon laissait à la France. Nous avons vu le petit nombre de royalistes sortis des grandes familles ou des salons littéraires et libéraux de la capitale, se réunir, le jour de l'entrée des souverains, sur les boulevards, se prononcer pour le retour des Bourbons, et s'efforcer, sans opposition comme sans faveur de la part de la population également désaffectionnée de l'Empire, de faire illusion aux regards des étrangers sur leur force par l'énergie

de leur enthousiasme. Chaque heure, depuis, leur avait donné plus de consistance et plus d'audace. Paris et la France étaient dans un de ces moments de prostration et de flottement, fréquents dans la vie des nations, où quelques mains actives, hardies et concertées suffisent pour imprimer un courant inattendu et général aux choses.

M. de Talleyrand, l'abbé Louis, l'abbé de Pradt, archevêque de Malines, aumônier de l'empereur, flatteur, puis insulteur de cette fortune, nature spirituelle, turbulente et irrespectueuse d'elle-même dans sa versatilité; M. de Vitrolles, le duc d'Alberg, M. de Jaucourt; les propriétaires du *Journal des Débats*, Laborie, insatiable de menées et fougueux d'intrigues, les deux Bertin, amis de M. de Châteaubriand, rompus depuis 1789 aux péripéties révolutionnaires, et d'une supériorité de tactique et d'esprit qui faisaient d'eux de véritables hommes d'État de l'opinion; l'abbé de Montesquiou; M. de Châteaubriand lui-même, dont une page faisait pencher alors le destin; Mathieu de Montmorency, grand nom et grande âme; Sosthène de La Rochefoucauld, son gendre, portant la passion dans le dévouement; tout le parti de Mme de Staël; quelques têtes du parti républicain survivant à la tyrannie dans le Sénat; la jeune aristocratie et la jeune littérature, pressées de se précipiter avec l'impétuosité de l'âge et du sang dans les

nouveautés, sous des noms antiques; enfin, le parti toujours matinal des hommes qui flairent le vent et qui s'emparent des premières heures d'un règne pour occuper les avenues de la faveur et du pouvoir; voilà les moteurs principaux du mouvement qui portait les choses de la Restauration.

Toutefois deux camps se dessinaient déjà visiblement dans le parti royaliste : ceux qui voulaient rappeler les Bourbons comme des maîtres; ceux qui voulaient les admettre avec des conditions et les forcer à associer à leur règne les hommes de l'Empire, le Sénat et les principaux constitutionnels, afin que leur retour ne fût ni la ruine de leur fortune politique, ni l'apostasie de la révolution.

XVI.

Ce dernier parti, que dirigeait surtout M. de Talleyrand et dans lequel il réussissait à entraîner l'empereur Alexandre, ralentissait à dessein le courant de l'opinion royaliste et négociait tantôt secrètement, tantôt ouvertement avec Louis XVIII, encore à Hartwell, pour en obtenir des gages et des concessions. Il s'appuyait sur l'ombre de ce Sénat ruiné d'avance dans l'esprit de la nation et qui s'efforçait vainement de reconquérir un peu d'estime en s'interposant, comme le représentant des libertés qu'il

avait vendues, entre le roi et le peuple. Il était trop évident qu'il ne représentait que sa propre cupidité et toutes les honteuses servitudes du règne de Napoléon. L'hypocrisie du Sénat, dans ce moment suprême, n'était qu'une bassesse de plus qui l'avilissait davantage au lieu de le populariser dans le pays. La constitution qu'il réclamait pour condition de son rappel des Bourbons n'était que les stipulations de ses dotations et de ses honneurs. Il avait vendu la liberté, il voulait la revendre. Le peuple ne s'y trompait pas. Quatre ou cinq grands caractères seulement avaient survécu dans ce corps à la corruption générale, et cherchaient à retrouver dans les ruines de l'Empire quelques fondements de l'antique liberté.

XVII.

Le Sénat prépara dans quelques comités les bases de la déclaration des principes qu'il voulait faire préalablement accepter à tout gouvernement, il ne nommait pas encore les Bourbons. Il voulait, avant de les nommer, que Louis XVIII s'expliquât lui-même et déclarât à quel titre et à quelles conditions il revendiquait le trône. L'abbé de Montesquiou, commissaire confidentiel de ce prince auprès du Sénat et dans le gouvernement provi-

soire, insistait pour que les sénateurs reconnussent d'abord le roi. M. de Talleyrand flottait, donnant des paroles aux deux partis, soufflant des résistances à ceux-ci, des concessions à ceux-là, nécessaire à tous; en conversation journalière avec les sénateurs, en correspondance secrète avec Hartwell; en relations plus mesurées avec le comte d'Artois, à Nancy, par M. de Vitrolles; en intimité avec l'empereur Alexandre, avec Pozzo di Borgo, M. de Nesselrode, et M. de Metternich; entraîné par les événements, changeant avec les heures, fidèle à un seul intérêt, celui de son importance et de son avenir. Le récit de ces jours qui s'écoulèrent à Paris entre la chute de Napoléon et l'entrée des Bourbons ne serait autre chose que le récit des fluctuations de cette longue et fastidieuse intrigue pour faire croire aux Bourbons que le Sénat avait la puissance de décerner l'empire, et pour faire croire au Sénat que les Bourbons tremblaient et composaient avec lui. Rien de tout cela n'était vrai. Les Bourbons sans doute avaient à composer, pour être durables, avec l'esprit du siècle qui ressortait jeune et impatient des débris du despotisme renversé. Mais un mouvement désormais irrésistible entraînait la France vers eux par le sentiment de leur nécessité. Il ne dépendait pas du Sénat de ralentir ce mouvement, pas plus qu'il ne dépendait de M. de Talleyrand de l'accélérer. Napoléon était

l'antipathie de l'Europe, la république était l'effroi des aristocraties et des trônes, la régence de Marie-Louise était la tutelle de l'Autriche. Le duc d'Orléans, inconnu alors, était une usurpation de famille, la plus suspecte et la plus dangereuse des usurpations aux dynasties. Le partage de la France était le crime contre les nationalités, le crime impossible. Le besoin de paix, l'impatience de délivrer le sol de l'occupation étrangère, le dégoût de la gloire, l'épuisement de richesse et de population, l'influence des cabinets étrangers ne trouvant de gages sérieux de réconciliation que dans les princes légitimes, l'impossibilité de laisser en suspens un peuple conquis, les souvenirs, les terreurs et les espérances; tout jetait la France politique à la restauration. L'armée elle-même ne résistait pas, ses chefs se précipitaient aux nouveaux princes. Les hommes se vantent de l'œuvre de Dieu quand ils prétendent avoir créé de pareils mouvements. Ils ne font que les suivre. L'action individuelle disparaît dans ces grandes impulsions instinctives des époques et des peuples. Bonaparte s'était appelé lui-même le Destin. Les Bourbons, en 1814, pouvaient s'appeler la Providence. Ils revenaient, envers et contre tous, avec le reflux d'une révolution qui avait achevé son cercle de vicissitudes et de débordement.

XVIII.

Les discussions d'un pacte entre la nation et les Bourbons, entre M. de Montesquiou et les sénateurs, ne furent que les puérilités dogmatiques d'un corps qui ne représentait rien, et d'un ministre qui ne représentait que des ombres. Elles roulèrent sur le préambule d'une constitution qui déclarerait qu'elle était l'œuvre de la nation, ou qu'elle était le don de la royauté. On était du reste d'accord sur la nature des institutions qui entoureraient la nouvelle monarchie. Le système représentatif divisé en deux chambres et toutes les libertés de cultes, de pensée, de discussions devenues le droit commun des royautés constitutionnelles, étaient également admis par les deux partis. Chacun céda quelque chose non dans les principes, mais dans les termes. On voila sous le vague ou sous la réticence les articles sur lesquels on différait. A l'aide de ces compositions mutuelles de M. de Montesquiou et du Sénat, le Sénat appela, le 6 avril, « au trône de France, » Louis-Stanislas-Xavier de France, frère du der- » nier roi, et, après lui, les autres membres de la » famille des Bourbons dans l'ordre ancien. »

Mais, dans la lettre même que M. de Montesquiou adressait à Hartwell pour annoncer au roi cet acte

du Sénat, il prémunissait d'avance ce prince contre le caractère obligatoire de la constitution qu'on lui imposait. « Cette constitution ne peut être un em-
» barras pour vous, disait-il à son maître. Où sont
» les titres? où est le mandat du Sénat? Publiez en
» entrant en France un édit royal, donnez vous-
» même des priviléges à la nation. Traitez non avec
» ce Sénat méprisé, mais avec quelques-uns de ses
» membres accessibles à toutes les promesses d'a-
» vantages personnels. La nation veut de l'ancien. »

XIX.

Louis XVIII, avec la circonspection qui caractérisait sa politique, laissait sagement s'user à Paris ces intrigues impuissantes, sûr d'avance de recueillir le fruit de la lassitude générale et de dicter des conditions que sa présence prématurée l'aurait forcé de subir. Il attendait, il réfléchissait, il discutait avec lui-même et avec ses favoris, il atermoyait avec son ambition. Sûr du trône, il semblait jouir de la perspective sans se hâter d'en approcher, il se faisait désirer comme une solution et espérer comme un mystère. Il savait que l'impatience de chaque jour accroissait sa force, et que l'élan de la nation vers lui serait égal à la perplexité dans laquelle elle se consumait.

XX.

Le comte d'Artois était dans des dispositions toutes contraires. Ce prince croyait qu'il fallait surprendre au lieu d'attendre la nation. Moins intelligent que son frère, il s'imaginait que le mouvement de la France vers les Bourbons était une passion et non une raison. Il se flattait que sa présence porterait cette passion jusqu'au délire, et qu'il conquerrait la France d'un regard. Ses familiers autour de lui et ses correspondants à Paris l'entretenaient dans cette illusion. Ils voyaient en lui le représentant de l'aristocratie et de la royauté selon leurs cœurs, le prince de leur jeunesse, le Charles II de leurs rêves, le caractère incorruptible aux nouveautés. Ils ne considéraient Louis XVIII que comme un principe, à leurs yeux le comte d'Artois était la Restauration à lui seul. Ils l'enivraient de sa future popularité.

Ce prince, séduit par ces adulations du parti aristocratique qui l'avait circonvenu depuis sa jeunesse, se donnait plus d'importance et plus de mouvement qu'il ne convenait à un prince au second rang. Il avait pris lui-même, et comme rajeunissement à son ancien rôle pendant l'émigration, le titre de lieutenant général du royaume, que Louis XVIII lui laissait par tolérance, mais qu'il ne lui avait pas donné. Ce

titre ainsi moitié usurpé, moitié concédé, attribuait au comte d'Artois toutes les fonctions et toutes les déterminations royales en l'absence de son frère. Louis XVIII ne voyait cette toute-puissance, exercée en son nom et sans son aveu, ni sans ombrage, ni sans inquiétude. Il craignait que des conseils intéressés et ambitieux ne fissent affecter au comte d'Artois une autorité sur l'opinion qui gênerait plus tard l'autorité de son propre règne. Il craignait que son frère ne dépopularisât d'avance son retour par quelques actes ou par quelques paroles de nature à blesser l'esprit nouveau. Il se fiait à sa conscience, il ne se fiait ni à son esprit ni à sa solidité. Ce qu'il redoutait surtout, c'était l'asservissement du comte d'Artois aux influences ecclésiastiques et son engouement pour la noblesse émigrée. Louis XVIII savait assez de la France pour comprendre que la liberté des cultes et l'égalité des conditions étaient les deux passions de la révolution qui avaient survécu à la terreur comme au despotisme, et que présenter à la France la royauté de la maison de Bourbon entre un évêque réclamant les priviléges de ses autels et un noble réclamant les priviléges de sa naissance, c'était jeter deux ombres funestes sur les premiers pas de la Restauration.

XXI.

Dans l'incertitude de la réception qui l'attendait à Paris, le comte d'Artois était resté jusque-là à Nancy. M. de Talleyrand, voyant que l'indécision calculée du gouvernement provisoire ne pouvait se prolonger et que l'opinion commençait à lui reprocher de sacrifier les intérêts de la France à ceux du Sénat, abandonna secrètement la cause perdue de ce corps, et écrivit enfin par M. de Vitrolles au comte d'Artois, pour le prier de venir prendre le gouvernement en qualité de lieutenant général de son frère. Ce prince partit à l'instant. Il traversa la Lorraine et la Champagne au milieu de l'enthousiasme des populations, qui voyaient en lui un libérateur, et aux crix de paix et d'abolition de la conscription et des impôts! Il reçut en route le projet de constitution voté par le Sénat comme condition de la reconnaissance de son pouvoir. Il dédaigna de répondre à cet acte ou de le discuter. Il pensa, avec raison, que la voix discréditée du Sénat serait étouffée, à son entrée dans Paris, par l'acclamation d'un peuple qui reconnaîtrait en lui l'héritier d'un trône antérieur.

Arrivé au château de Livry, aux portes de Paris, chez le comte Charles de Damas, un de ses officiers,

il y reçut la visite de M. de Choiseul-Gouffier, envoyé par M. de Talleyrand. M. de Talleyrand avait chargé M. de Choiseul d'une note du gouvernement provisoire qui lui indiquait à quel titre il serait investi du pouvoir en rentrant dans le palais de ses pères. « Les prétentions du Sénat sont inadmissibles, disait M. de Talleyrand : le frère du roi et » son représentant ne peut partager l'autorité avec » une commission du Sénat. L'exercice pur et simple » de l'autorité de lieutenant général est dangereux. » Le gouvernement propose que le frère du roi soit » nommé par un décret du Sénat chef du gouvernement provisoire. »

Le prince ne s'arrêta pas davantage à ce compromis, il n'y répondit pas. L'impatience de Paris exaltée par les royalistes, partagée par le peuple qui ne comprend jamais que les idées simples, ouvrait les portes malgré le Sénat et malgré les scrupules du gouvernement provisoire. La multitude se précipitait du côté de Livry au-devant du prince. M. de Talleyrand, le gouvernement, les autorités, les corps constitués, les maréchaux s'y laissaient entraîner par un de ces élans qu'aucune politique ne peut dompter ni ralentir. Le président du gouvernement provisoire reçut le prince à la barrière de Bondy. Les paroles échangées entre M. de Talleyrand et le prince furent vagues et insignifiantes comme des congratulations. Elles ne préjugeaient

rien sur les conditions proposées, rejetées ou consenties entre le prince et le peuple. Le comte d'Artois était reçu en qualité de Bourbon et conduit aux Tuileries comme à la maison de ses pères.

XXII.

Toute la haute noblesse et toute la haute bourgeoisie de Paris s'étaient portées à cheval, à la barrière, pour faire cortége au frère du roi. Les Damas, les Luxembourg, les Crillon, les Mortemart, les Rohan, les Montmorency, confondus avec les grands officiers et les maréchaux de l'Empire, Ney, Marmont, Oudinot, Moncey, Kellermann, Nansouty, précédaient ou suivaient le prince : les uns, comme le comte d'Artois lui-même, déjà décorés de la cocarde blanche; les autres portant encore la cocarde tricolore sous laquelle ils avaient combattu jusque-là la Restauration. La garde nationale à cheval, qui venait de se former spontanément, s'était parée la veille de ce signe agréable aux yeux des Bourbons. Elle brandissait ses sabres au-dessus de la foule en poussant et en propageant partout autour d'elle le cri répété de *vive le roi*. Le comte d'Artois était l'objet de tous les regards et de tous les enthousiasmes. Ce prince montait avec grâce un cheval magnifique. Il conservait sous

la maturité des années et sous les traces des longs exils cette beauté sereine de physionomie, cette fierté douce d'expression, cette élégance de taille et cette apparence de mâle jeunesse qui faisaient retrouver en lui l'idole de la cour et le modèle extérieur de l'aristocratie. Il avait tous les dons qui attirent l'œil et qui touchent le cœur d'une multitude. La restauration d'une royauté absente ne pouvait se produire sous des traits plus gracieux et imposants. Le nom de Bourbon, les tristesses de l'exil, les joies du retour, l'ombre de Louis XVI, son frère, l'entouraient d'un respect, d'un prestige et d'un attendrissement de souvenirs qui courbaient toutes les têtes devant lui. Ses amis faisaient courir dans la foule un mot qu'il n'avait pas dit, mais qui était admirablement inventé pour lui ouvrir les cœurs et pour lui préparer les applaudissements : « Je revois mon pays, je suis heureux. Il » n'y a rien de changé en France, il n'y a qu'un » Français de plus! »

Il se dirigea, à travers ces flots de peuple, vers la cathédrale pour y remercier le Dieu de ses pères, avant de repasser le seuil de leur palais. Paris tout entier lui fit cortége jusques aux Tuileries. Au moment où il descendit de cheval dans la cour, un immense pavillon blanc se déroula au sommet de l'édifice. Le prince revit avec une joie mêlée de larmes ces appartements et ces jardins, pleins à ses yeux

des grandeurs de sa race, des grâces de la reine, des angoisses, des captivités, de la mort de Louis XVI, des tumultes de la Convention, des trophées de l'Empire. En retrouvant la demeure paternelle, il la retrouvait vide de tous les siens et pleine des difficultés, des périls et des catastrophes du trône. Entre un pareil retour et un éternel exil on ne sait ce qu'un cœur d'homme vulgaire aurait préféré. Un cœur de prince y fut bientôt distrait de la nature par les tiraillements des partis, par les soucis du gouvernement, par les conseils opposés de la révolution et de la contre-révolution face à face, et par les perspectives de l'ambition.

XXIII.

L'empereur Alexandre, qui avait jusque-là habité l'hôtel de M. de Talleyrand et prononcé en dernier ressort sur les mesures du gouvernement provisoire, quitta à l'instant ce siége du gouvernement et alla habiter comme un simple général étranger le palais de l'Élysée. Il vint rendre visite au comte d'Artois aux Tuileries. Les deux princes s'entretinrent sans témoins. L'empereur Alexandre, déjà circonvenu par M. de Talleyrand et par les hommes de l'Empire, conseilla au prince les transactions

constitutionnelles, qui pouvaient rendre seules une restauration populaire et durable. Le Sénat, vaincu par l'entraînement populaire, se présenta au palais et reconnut le titre de lieutenant général du royaume. Le comte d'Artois répondit par des promesses vagues de constitution, mais sans engager trop formellement le roi son frère. Toutefois le discours qu'il lut à la députation du Sénat, rédigé par Fouché chez M. de Talleyrand et imposé par l'empereur Alexandre, renfermait le texte de toutes les libertés et de toutes les garanties nationales revendiquées par le parti républicain devenu parti libéral.

Il reçut le même jour les membres du Corps Législatif présents à Paris. Le président de cette assemblée, Félix Faulcon, omit dans ses paroles au prince tout ce qui pouvait ressembler à une sommation ou même à une condition de gages constitutionnels. Le comte d'Artois, froid avec le Sénat, fut cordial avec le Corps Législatif. Il affecta de voir dans ces membres de la représentation nationale les véritables organes du pays.

XXIV.

Le comte d'Artois composa trois jours après son gouvernement. Ce gouvernement, prolongation du gouvernement provisoire, prit la forme d'un grand

conseil d'État réuni autour du prince pour l'assister de ses conseils et pour administrer en son nom. Ce conseil de gouvernement se composait de M. de Talleyrand, du maréchal Moncey, du maréchal Oudinot, du duc d'Alberg, du comte de Jaucourt, du général de Beurnonville, du général Dessoles, de l'abbé de Montesquiou. Le baron de Vitrolles, jusque-là intermédiaire officieux entre le prince et les partis dominants à Paris, fut nommé secrétaire de ce conseil avec le titre de secrétaire d'État. Logé aux Tuileries à côté du prince, véritable ministre personnel du comte d'Artois au milieu de ces ministres inconnus ou suspects, M. de Vitrolles, utile au prince près du conseil, utile au conseil près de son maître, s'appuyant tantôt sur ses services à la royauté comme agent actif de la restauration, tantôt sur ses rapports antécédents avec Talleyrand et Fouché, prit pendant quelques jours le rôle d'un homme nécessaire. Parvenu au pouvoir en quelques mois d'intermixtion entre les événements, M. de Vitrolles rassurait à la fois le prince par son dévouement, les zélateurs de constitution par ses relations sourdes avec eux, les royalistes par sa ferveur. Homme d'action plutôt que de réflexion, sans racines dans aucun des partis, obligé de les flatter tous pour qu'ils acceptassent tous sa domination, M. de Vitrolles était un bon éclaireur des embûches dans lesquelles un prince nouveau pouvait tomber

en arrivant dans un monde inconnu; il était un mauvais conseiller pour lui tracer une ligne politique à grand horizon. Serviteur plutôt que ministre, trop dévoué pour être indépendant, ayant trop besoin de tout le monde pour dominer personne, il fit flotter l'esprit de son maître pendant quelques semaines entre l'impérialisme, le libéralisme et l'absolutisme, puis il l'entraîna de dépit dans cette opposition sourde et dans ces manœuvres occultes qui faussèrent la vie politique du comte d'Artois, embarrassèrent le règne de son frère et préjugèrent fatalement le sien.

XXV.

Le lieutenant général du royaume se hâta de nommer des commissaires généraux avec mission de faire reconnaître dans toutes les provinces l'autorité du roi. Ces commissaires furent choisis en majorité parmi les hommes de la familiarité du prince, quelques-uns parmi les maréchaux et les généraux qui avaient couru le plus vite au nouveau pouvoir. Ils n'éprouvèrent de résistance nulle part. La France entière accueillit avec l'enthousiasme de l'espérance le retour des Bourbons. L'armée seule resta muette et morne, mais ses murmures n'éclatèrent jamais en séditions. Elle passa de l'empereur

au roi avec la convenance de ses regrets, mais avec l'unanimité et la discipline de son patriotisme. Elle sentait que la nation avait payé trop chèrement sa gloire, et qu'elle devait disparaître pour laisser s'accomplir la paix. Les ordres du gouvernement l'écartèrent des provinces occupées par l'étranger, et la reléguèrent momentanément derrière la Loire.

XXVI.

Dix jours après le départ de Napoléon de Fontainebleau, M. de Talleyrand conclut avec les puissances alliées une suspension d'hostilités par laquelle il désarmait entièrement la France. Les places fortes et tout ce qu'elles contenaient en armes, munitions, artillerie, étaient concédées aux alliés. C'était une capitulation complète d'un pays vaincu. Sans rien préjuger sur les conditions ultérieures de la paix qui devaient être exécutées, les souverains promettaient de leur côté de faire évacuer par leurs troupes les frontières de la France telles qu'elles existaient en 1792, aussitôt que les troupes françaises auraient évacué les places et les territoires qu'elles occupaient encore sur le sol européen. Un murmure général accueillit cette capitulation de la France, signée pour premier acte de son avénement par le comte d'Artois. Ses conseillers faisaient ainsi de lui l'exécuteur des ri-

gueurs de l'invasion et des humiliations de la conquête. Sans doute une nation dont la capitale était occupée par deux cent mille hommes ne pouvait pas discuter librement avec ses vainqueurs les conditions de sa paix; mais elle pouvait ne pas les ratifier, si spoliatrices et si honteuses, par la main de son propre gouvernement. Le comte d'Artois mieux conseillé n'aurait dû entrer à Paris que pour relever la France et non pour signer du nom d'un Bourbon des sévérités, des ruines et des désarmements qui lui seraient éternellement reprochés. On crut revoir dans cet acte le génie de Coblentz prêtant la main à l'étranger et vendant la France pour racheter le trône. Ce n'était que hâte et irréflexion. La nation mécontente affecta d'y voir une complicité. Cet acte dépopularisa en peu de jours le prince, ses conseillers et son gouvernement. On tourna ses regards vers Louis XVIII. On comprit la prudence de ce prince, qui avait laissé faire cette étourderie à son frère, et qui allait rentrer pour protester contre cette précipitation de faiblesse. M. de Talleyrand pouvait donner d'autres conseils au prince. Mais il avait besoin de donner surtout des gages. Suspect aux émigrés, odieux aux évêques qui entouraient le comte d'Artois, utile mais répugnant à cette cour, il lui fallait acheter par de larges concessions diplomatiques l'appui dont il avait besoin dans le conseil des souverains étrangers. On peut croire qu'il ne

marchanda pas la faveur à l'Europe qui le rendait nécessaire aux Tuileries.

XXVII.

Sa correspondance avec Hartwell se resserrait de jour en jour. Il avait usé à Paris les prétentions du Sénat. L'opinion tournait contre ce corps. Il n'était pas homme à lutter vainement contre l'opinion. Il préparait maintenant les voies au roi. Il voulait s'assurer des titres à sa reconnaissance. Les exigences constitutionnelles s'affaiblissaient tous les jours. Il avait servi avec trop de souplesse la contre-révolution et le despotisme sous la main de Napoléon pour être bien difficile en gages de liberté. La meilleure constitution serait celle qui lui garantirait le mieux son ascendant sur les nouveaux princes, sa fortune et sa dignité. Louis XVIII l'avait connu avant la Révolution, il l'avait suivi du regard pendant le Directoire et pendant l'Empire, il ne craignait pas en lui un obstacle, il y voyait un complaisant obligé de son gouvernement. Il savait que les restaurations ont plus besoin d'hommes souples que toutes les autres natures de révolutions, parce qu'en conservant les principes elles changent seulement les instruments de règne. La versatilité et l'ingratitude sont des vertus de circonstance dans les ministres

qui veulent appartenir à deux règnes. M. de Talleyrand avait pris hardiment ce rôle, et nul n'avait à la fois plus de finesse, plus d'audace et plus de souplesse pour le soutenir. Il appartenait à l'ancien régime par sa naissance, à la Révolution par son sacerdoce répudié, à l'Empire par les dignités, à l'Europe par sa défection à l'Empire, à la Restauration par sa complicité dans les manœuvres qui avaient soulevé le Sénat contre l'empereur, à tous les partis par sa flexibilité à tous les vents. C'était le type du changement, le modèle et l'instrument des inconstances qu'un souverain restauré devait demander aux caractères, aux lois et aux mœurs d'une révolution domptée. Louis XVIII caressait donc de loin M. de Talleyrand. Il ne l'estimait pas, il ne l'aimait pas, mais il le comprenait. M. de Talleyrand était à ses yeux un précieux hasard des circonstances, un résumé de toutes les habiletés utiles pour faire passer une nation, par des nuances graduées, d'un principe dans un autre. Homme prédestiné par sa nature à se trouver à propos sur le seuil des Tuileries pour congédier la dynastie tombée et pour introduire la dynastie future, ancien pour les anciens, nouveau pour les nouveaux, gage pour les vaincus, complice pour les vainqueurs, l'homme de tous.

XXVIII.

Louis XVIII écoutait du fond de sa retraite d'Hartwell toutes les voix qui lui venaient ainsi de la France, les unes invoquant le principe de la souveraineté du peuple, les autres demandant le rétablissement des ordres et les états généraux, quelques-unes l'ancienne constitution, comme s'il eût jamais existé d'autres constitutions en France que des coutumes modifiées par le hasard et données par la puissance et par la volonté du roi, quelques autres enfin un franc despotisme sanctifié par le droit de naissance, par la tradition et par la religion; tous du moins dans ces pensées diverses reconnaissant la convenance ou la nécessité des Bourbons : « Eh quoi! disait M..., publiciste alors » imposant du droit divin, à ceux qui faisaient des » conditions au retour du roi, quoi! vous viendrez » donc, votre morceau de papier à la main, nous si- » gnifier que le prince qui s'avance n'est pas notre » roi? — Il faut assurer l'avenir, répondait Fouché » dans une adresse au comte d'Artois; le ciel et la » terre retentissent d'acclamations, les transports de » la joie universelle sont bien l'expression de toutes » les âmes. Il faut des gages à toutes les opinions, » des garanties à tous les intérêts. Un législateur dé

» l'antiquité et l'un des plus renommés par sa sagesse, » Solon, après de longues agitations, voulut que la » cité de Minerve fût purifiée tout entière comme un » temple dont il fallait laver les marbres; il fit pro- » mener les statues des dieux dans toutes les rues et » dans toutes les places; il mit la réconciliation et la » paix publique sous la garantie du ciel... Le roi ne » suivra pas l'exemple de Charles II, qui, après avoir » promis l'oubli à tous, ne pardonna à personne, mêla » le spectacle des échafauds à celui des réjouis- » sances, et prépara une nouvelle déchéance à la fa- » mille des Stuarts... Je crois connaître l'esprit de » la France : la France est tout entière disposée à » se presser autour du trône des Bourbons, si une » constitution royale et nationale garantit tous les » droits. » Les royalistes purs répliquaient que la meilleure constitution était l'âme d'un bon roi.

XXIX.

L'abbé de Montesquiou, ministre confidentiel d Louis XVIII, membre du gouvernement provisoire, lié avec M. de Talleyrand par politique, avec les royalistes par sentiment, placé au centre de ce tumulte d'opinions diverses, et cherchant à démêler l'esprit général de la situation au milieu de ces avis opposés, écrivait à Hartwell : « Mon avis et celui

» de M. de Talleyrand est que le roi, en entrant » en France, publie simplement un édit royal par » lequel il déclare sa propre souveraineté, sans se » laisser entraver d'avance par une constitution non » avenue. Puis, que le roi proclame ensuite les droits » qu'il reconnaîtra à la nation et la réunion des » corps législatifs. L'état des finances, ajoutait-il, » m'y décide. »

Le comte d'Artois, évidemment embarrassé des concessions qu'il avait faites dans sa précipitation d'entrer à Paris et de jouir des prémices du gouvernement, ne donnait ni lumières ni avis au roi son frère. Il semblait craindre de s'engager par des conseils qui auraient déplu à Hartwell, ou qu'on aurait pu lui opposer plus tard quand la nature l'aurait ramené à son opposition aux concessions. Il se contenta d'envoyer au roi le comte de Bruges, un de ses aides de camp les plus familiers, pour engager son frère à venir enfin prendre la couronne. Le comte de Bruges exprima au roi la véritable et secrète pensée du comte d'Artois. C'était celle des émigrés et des publicistes de l'ancien régime, qui regardaient toute reconnaissance des droits de la nation et des actes révolutionnaires comme une abdication partielle et comme une dégradation anticipée du mystère de la royauté du droit divin. Le roi au fond penchait vers ce dogme, non par conviction d'esprit, mais par habitude de naissance et

par respect pour sa race; mais par politique il penchait vers une transaction apparente entre les droits du peuple et le droit de sa souveraineté. Seulement il voulait que cette reconnaissance fût concédée par lui et non arrachée par les circonstances, et que l'origine toute royale et les termes souverains de cette transaction entre le trône et le peuple fussent tels que tout parût un don de la royauté, et que ce don conditionnel pût être suspendu ou retiré si jamais la nation prétendait se mettre au niveau ou au-dessus du trône.

Pendant que le comte de Bruges arrivait ainsi à Hartwell pour porter au roi les inspirations téméraires et absolutistes de son frère, Pozzo di Borgo, aide de camp de l'empereur Alexandre, et ami de M. de Talleyrand, y arrivait de son côté au nom des puissances alliées pour faire prévaloir dans l'esprit de ce prince les inspirations constitutionnelles qui prévalaient dans le conseil des souverains et des diplomates à Paris. Louis XVIII avait donc à se décider sur la terre étrangère entre les deux grandes pensées qui se combattaient déjà en France et qui allaient se le disputer pendant tout son règne. Prudent, réfléchi, négociateur et temporisateur comme un prince vieilli dans les intrigues et dans les hésitations d'un long exil, ce prince écoutait, inclinait tour à tour vers les deux partis, donnait des espérances, méditait des paroles d'oracle à

sens double et profond, mais ne se décidait avec une irrévocable franchise pour aucun des deux partis. Sa haute raison le portait aux accommodements avec le temps et avec l'opinion publique; M. de Blacas et la duchesse d'Angoulême, l'un esprit retardataire et étroit, l'autre princesse ulcérée et énergique, le retenaient dans la superstition de sa souveraineté sans partage.

Ce fut dans ces dispositions d'esprit qu'il quitta enfin sa retraite champêtre d'Hartwell, le 18 avril, et qu'il traversa Londres pour rentrer dans son royaume.

XXX.

L'Angleterre tout entière semblait regarder la restauration des Bourbons comme un triomphe national longtemps préparé, longtemps attendu par le peuple de la Grande-Bretagne. La nation anglaise, émue à la voix de Burke et de ses orateurs par la mort tragique de Louis XVI, de la reine et de la famille royale, témoin indigné et attendri du supplice de tant de victimes immolées par la terreur, était constitutionnelle par instinct, royaliste par pitié. L'histoire de la révolution française, continuellement racontée et commentée à Londres par

les écrivains royalistes réfugiés, y était devenue une poésie du malheur, du crime, du trône et de l'échafaud. Le foyer des Anglais avait été généreux, prodigue, hospitalier pour la noblesse française émigrée et reconnaissante alors. Le gouvernement anglais avait contemplé de loin les prodiges d'intrépidité des aventuriers et des héros royalistes de la Vendée; il les avait secourus de ses subsides et de ses escadres, il avait combattu ensuite dix ans l'usurpation du continent par Napoléon en Portugal, en Espagne, en Allemagne, en Sicile; il était fier de la délivrance du monde accomplie par l'obstination de sa politique, de son trésor et de ses armées. La chute de Napoléon et son remplacement sur le trône de France par un frère de Louis XVI paraissaient aux Anglais une des plus grandes œuvres de leur histoire. Leur cœur s'exaltait de joie et d'orgueil en voyant ce sage, longtemps leur hôte, aujourd'hui roi, sortir de sa demeure obscure au milieu de leur île pour aller recevoir de leurs mains le trône de ses pères, et reprendre sa place à la tête des vieilles races couronnées. La ville de Londres tout entière s'était pavoisée et se pressait sur toutes les routes et dans toutes les rues que traversaient Louis XVIII et la duchesse d'Angoulême, depuis la porte du jardin d'Hartwell jusqu'au palais du prince régent. L'entrée du roi à Londres fut aussi solennelle et aussi royale que son entrée dans sa propre

capitale. L'ivresse du peuple fut même plus entière, car il ne s'y mêlait ni le deuil de l'occupation du pays par des troupes étrangères, ni les sourds pressentiments de la division des partis. Le prince régent alla recevoir le roi de France aux portes de Londres, et l'accompagna le lendemain jusqu'à Douvres, pour le saluer et le congédier en roi à son dernier pas sur la plage anglaise.

« Je prie Votre Altesse Royale, répondit le roi » aux félicitations du prince régent, d'agréer mes » plus vives et mes plus sincères actions de grâces » pour les félicitations qu'elle vient de m'adresser : » je lui en rends de particulières pour les attentions » soutenues dont j'ai été l'objet tant de la part de » Votre Altesse Royale que de la part de chacun » des membres de votre illustre maison. C'est aux » conseils de Votre Altesse Royale, à ce glorieux » pays, à la constance de ses habitants, que j'attri- » buerai toujours, après la divine Providence, le » rétablissement de notre maison sur le trône de » ses ancêtres, et cet heureux état de choses qui » permet de fermer les plaies, de calmer les pas- » sions, de rendre la paix, le repos et le bonheur » à tous les peuples. »

Ces paroles que la reconnaissance de l'exilé inspirait, mais que la dignité du roi de France défendait à ses lèvres, furent plus tard le remords de son règne et le texte du patriotisme contre sa maison.

La France y était non-seulement oubliée, mais humiliée.

XXXI.

Louis XVIII s'embarqua à Douvres le 24 avril sur le vaisseau *le Royal-Souverain*, escorté de la frégate *le Jason*, aux salves de l'artillerie de la côte et de la flotte, qui saluaient de la mer et du rivage le départ de cette dynastie exilée pour aller retrouver une famille, un peuple et un trône. Le détroit était couvert de barques et de navires pavoisés faisant cortége au vaisseau qui reportait la vieille monarchie en France. Le drapeau blanc flottait à tous les mâts, les applaudissements et les hourras se renouvelaient à toutes les vagues. Une mer calme, un vent doux, un soleil serein favorisaient cette manifestation de la joie des deux peuples impatients de renouer la paix dans ce roi qui en paraissait le symbole. Le bonheur que devait éprouver l'âme de l'exilé semblait s'être répandu dans l'âme de toute l'Angleterre. Elle était fière d'avoir conservé et de rendre ce souverain à son pays.

A moitié du canal, le vaisseau qui portait le roi passa du cortége naval des Anglais au milieu du cortége des barques et des vaisseaux français. Il trouva sa patrie s'avançant vers lui sur les flots. Il entra en triomphe dans le port de Calais. Les ca-

nons de la côte française répondaient depuis l'aurore aux canons de Douvres. Les dunes, les caps, les jetées, les langues de terre avancées dans la mer, les murailles et les tours de Calais étaient couvertes d'un peuple qui attendait le roi comme un salut et comme une espérance. Aucune division n'existait en ce moment ni dans les esprits ni dans les cœurs. Ceux qui n'avaient ni souvenir ni affection pour la vieille monarchie n'avaient du moins nulle répugnance. Un murmure d'allégresse sortait de cette foule répandue hors de ses demeures. La terre elle-même et les murailles par la voix des cloches et des canons semblaient participer à cette émotion des hommes. Louis XVIII attendri jusqu'aux larmes, et habile à calculer même ses impressions sincères, jetait autour de lui à toutes les députations et à tous les spectateurs qui entouraient son vaisseau, de ces mots heureux où le sentiment jaillit de la circonstance pour voler de bouche en bouche. Il s'emparait de sa nouvelle patrie par l'à-propos de ses réponses, et fixait pour ainsi dire l'enthousiasme en l'exprimant. La nature semblait l'avoir créé pour de pareils moments. C'était le génie naturel de ces solennités.

XXXII.

Debout sur la proue élevée du vaisseau, appuyé sur les fidèles compagnons de sa proscription, entouré de la France nouvelle qui s'était portée à sa rencontre, il tendait les bras au rivage et les refermait sur son cœur, en élevant ses regards au ciel, comme pour embrasser sa patrie. Il montrait à ses côtés madame la duchesse d'Angoulême, cette fille de Louis XVI à qui la France redevait en amour et en pitié le sang de son père, de sa mère, de sa tante; le prince de Condé, le duc de Bourbon, dont l'ombre du duc d'Enghien, leur fils et leur petit-fils, attristait la physionomie et changeait le retour en deuil visible sur leurs traits. Le peuple immobile d'émotion répondait à chaque geste par des acclamations et par des larmes. Le roi en touchant la terre voulut d'abord, suivant l'antique usage, rendre grâces au Dieu de ses pères pour imprimer un caractère plus religieux à l'embrassement du peuple et du souverain. Assis dans une calèche découverte à côté de la duchesse d'Angoulême, il fendit lentement la foule inclinée pour se rendre à l'église de Calais. Il y pria dans une pieuse attitude aux autels de ses pères. Le reste de la journée fut consommé dans les réceptions et les cérémonies

du retour. Les populations du nord de la France se pressaient par leurs députations sur toutes les routes et dans toutes les places de Calais. Ce pays froid, réfléchi, sensible, avait mieux gardé que les contrées légères de la France la mémoire de la monarchie et la piété pour la famille royale. Le général Maison, commandant l'armée du Nord, soldat qui s'était signalé dans la dernière guerre par une énergie et par un patriotisme plus obstinés, était accouru de Lille avec une partie de ses troupes pour lui présenter les premières baïonnettes et les premiers hommages de l'armée. Il escorta le lendemain le prince à son départ de Calais. Le roi reçut ce représentant de l'armée française et ses soldats, comme s'ils eussent servi sa propre cause en servant celle de la patrie sous un autre chef. Il eut pour les officiers et pour les troupes cette confiance qui inspire la loyauté, et ces mots qui effacent tout autre souvenir que les souvenirs de gloire. Il retrouva sur toute sa route vers Paris, à Boulogne, à Montreuil, à Abbeville, à Amiens, le même peuple, le même attendrissement des visages, le même empressement des populations, la même unanimité d'espérance. Il sentit au tressaillement universel et spontané de sa patrie qu'il était maître de ce peuple et qu'on ne lui marchanderait pas sérieusement le règne à Paris. Il était évident pour lui et pour tous que si le pays confiant et versatile eût été seul en face

de son roi, le roi aurait dicté arbitrairement et sans obstacle les conditions du nouveau pacte entre le trône et le pays; l'empereur Alexandre stipulait pour la liberté plus que la liberté à ce moment ne stipulait pour elle-même.

XXXIII.

Des courriers de Paris rejoignaient d'heure en heure le roi sur la route, et lui apportaient les nouvelles, les impressions et les dispositions publiques par des messages confidentiels de l'abbé de Montesquiou et de M. de Talleyrand. A chaque relais, les exigences de M. de Talleyrand semblaient se relâcher, et ses conseils, d'abord rigoureusement constitutionnels, devenaient plus souples et plus accommodants. Cependant, il l'engageait encore à ne pas entrer à Paris avant d'avoir adressé une proclamation royale à la nation, rassurante pour le passé, et de nature à déterminer et à fixer l'opinion et le serment de l'armée. Le roi suivit ces conseils, et se décida à faire une halte au château de Compiègne avant d'entrer dans sa capitale, soit pour se donner le temps de la réflexion, soit pour combiner avec M. de Talleyrand ses paroles et ses actes, soit pour donner, par la lenteur même de sa marche, plus de dignité et plus de solennité à

son retour, et pour accroître l'impatience de sa capitale par l'apparente hésitation de son esprit. Peut-être aussi l'homme privé prévalut-il en cela sur le souverain, et ce prince voulut-il retremper ses yeux et son cœur dans l'antique demeure et dans les vieilles forêts d'un domaine de ses aïeux cher à sa jeunesse, en reposant quelques jours ses regards sur les arbres, sur les eaux et sur les tours où il avait passé ses premières années, avant de se plonger dans ce palais des Tuileries, plein de soucis du trône, de souvenirs de larmes et de sang.

XXXIV.

Les maréchaux de Napoléon et ses familiers les plus intimes s'étaient hâtés de devancer le roi à Compiègne pour s'assurer des premiers regards et s'emparer les premiers du règne. Le maréchal Berthier, qui n'avait pas quitté depuis douze ans la tente ou le cabinet de l'empereur; le maréchal Ney, son plus intrépide lieutenant sur tous les champs de bataille, dont l'empereur avait dit : « J'ai trois » cents millions en or dans les caves de mon palais, » je les donnerais pour racheter la vie d'un pareil » homme, » s'y montraient les plus empressés auprès de son successeur. Le maréchal Ney, à cheval avec ses collègues autour de la voiture royale, et

agitant son épée sur sa tête, s'écriait en montrant ce prince à la foule : « Vive le roi ! Le voilà, mes » amis, le roi légitime! le véritable roi de la » France! » Ces hommes de guerre, si braves au feu, se montrent trop souvent faibles de cœur devant les changements des cours. Le peuple s'étonnait de tant de versatilité dans tant d'héroïsme. Il commençait à soupçonner, ce qu'il a eu tant d'occasions de reconnaître depuis, que l'habitude d'obéir à toutes les puissances ne crée pas la constance dans le cœur des hommes de guerre, et que les révolutions qui ont à les combattre la veille n'ont pas de plus complaisants serviteurs le lendemain.

Le roi feignait d'estimer des inconstants qui ne faisaient pas illusion à sa sagacité. Il couvrait d'honneur ces adulations pour en encourager d'autres. Il jugeait du pays par les représentants de l'armée : il se trompait. Les hommes du 18 brumaire et de l'Empire avaient perdu le droit de marchander la liberté. Mais il restait des citoyens dans les rangs civils et obscurs de la population.

Le maréchal Berthier, à titre de chef d'état-major général et de plus ancien des maréchaux présents, adressa un discours au roi. On eût cru entendre une voix de l'antique monarchie portant l'hommage de l'inviolable fidélité à l'héritier non interrompu de l'antique race : « Vos armées, sire, lui dit-il, » dont vos maréchaux sont aujourd'hui l'organe,

» se trouvent heureuses de vous offrir aujourd'hui » leur dévouement. » Il présenta ensuite tous les lieutenants de Napoléon en répétant au roi des noms que ce prince avait longtemps entendu répéter comme ceux des implacables soutiens de la cause ennemie. Le roi, préparé à cette réception, et qui avait rangé dans sa mémoire les principales actions de guerre où ces compagnons de l'empereur s'étaient illustrés, adressa à chacun d'eux le mot et le souvenir qui devait le flatter davantage. Il enchaîna par l'orgueil ceux qui ne demandaient qu'à être enchaînés par la faveur. Il feignit, à la fin de l'audience, de chanceler sous le poids de l'âge et des infirmités. Ses familiers s'avancèrent pour le soutenir; mais le roi les écartant du geste et s'appuyant sur les bras des maréchaux avec une affectation d'abandon et de confiance pleine de ruse et de grâce : « C'est sur vous, messieurs, leur » dit-il en souriant, que je veux désormais m'ap- » puyer! Approchez et entourez-moi; vous avez » toujours été bons Français; j'espère que la France » n'aura plus besoin de votre épée; mais si jamais, » ce qu'à Dieu ne plaise, on nous forçait à la tirer, » tout infirme que je suis, je marcherais avec » vous! »

Ces paroles et ce geste attendrirent, jusqu'à l'ivresse, des hommes qui ne demandaient qu'à être émus, pour justifier la promptitude de leur adhé-

sion intéressée par l'apparence d'un entraînement de cœur.

XXXV.

Une députation du Corps Législatif avait devancé aussi le roi à Compiègne. Le président et l'orateur de cette députation était M. Bruys de Charly, député de Saône-et-Loire, homme d'une figure imposante, d'un cœur royaliste, d'un dévouement raisonné mais traditionnel au sang des Bourbons et aux principes de la monarchie tempérée. « Oui, » dit-il au roi d'une voix où l'émotion attendrissait la force, « venez, descendant de tant de rois! » Montez au trône où nos pères placèrent autrefois » vos augustes ancêtres, et que nous sommes heu» reux de vous voir occuper aujourd'hui! Tout ce » que vainement nous avions espéré loin de vous, » Votre Majesté nous l'apporte; vous venez sécher » toutes les larmes, guérir toutes les blessures.

» Nous vous devrons plus encore; ce retour va » cimenter les bases d'un gouvernement sage et » prudemment balancé. Votre Majesté ne veut ren» trer que dans l'exercice des droits qui suffisent à » l'autorité royale. L'exécution de la volonté géné» rale confiée à vos mains paternelles n'en devien» dra que plus respectable et plus assurée. »

Le roi savait, par sa correspondance et par les

journaux, que la nation, qui ne voyait dans le Sénat que les soutiens du despotisme répudié de l'Empire, entourait de plus de faveur les membres du Corps Législatif, d'où les premières voix d'indépendance étaient sorties. Il eut la présence d'esprit de s'appuyer, dès les premiers mots, sur le Corps Législatif contre le Sénat absent. Il reconnut formellement dans sa réponse les membres du pouvoir législatif comme les représentants de la nation, et ne craignit pas d'engager sa prérogative en leur parlant de l'union nécessaire de son pouvoir avec les députés du pays pour assurer la force des lois et la félicité publique.

XXXVI.

L'effet produit par cette première rencontre du souverain avec les représentants de l'armée et avec les représentants élus de la nation, l'émotion qui passionnait tout, l'adulation qui courbait tout, les conseils et les encouragements de ces entourages anciens et nouveaux parurent suffisants au roi pour qu'il bravât les exigences de ce Sénat à moitié soumis, à moitié rebelle, qui n'avait envoyé ni paroles, ni députation au nouveau maître. Louis XVIII se décida à prendre possession de son trône, sans

conditions et sans stipulations échangées avec ce pouvoir faible, exigeant et haï. L'empereur Alexandre, circonvenu plus que jamais par les hommes de la cour impériale, maîtres du Sénat, et qui voulaient conserver ce gage de sûreté et d'influence dans le règne nouveau, céda à leurs instances et partit pour Compiègne, afin de porter lui-même à Louis XVIII et d'appuyer de son crédit tout-puissant les prétentions du Sénat.

Louis XVIII vit arriver Alexandre avec déplaisir. Il savait que la popularité dont il était enivré à Paris par les impérialistes avait fasciné son jugement; qu'il prenait dans sa capitale l'attitude d'un négociateur impérieux entre la nation et les Bourbons. Il n'ignorait pas les répugnances que le jeune empereur avait témoignées pendant les premiers jours de la restauration de sa famille; il se souvenait que ce souverain avait revendiqué avec orgueil et affiché avec affectation l'amitié de Napoléon. Enfin, il s'attendait à des sollicitations impérieuses ou à une protection humiliante d'Alexandre. Sa politique et son orgueil en étaient également alarmés. C'était même là le motif secret de son hésitation à se rendre à Paris, depuis tant de jours de la lenteur de sa marche et de sa halte prolongée à Compiègne. Mais il trouva dans le sentiment de sa dignité et dans le souvenir de son sang le courage pénible de résister à un négociateur couronné, et

de refuser une complaisance à celui qui lui rendait un trône : dès le premier jour, il fut roi.

XXXVII.

Louis XVIII reçut froidement le czar. Après les premières politesses, les deux souverains se retirèrent dans l'intérieur du château et eurent ensemble, seul à seul, un long et sérieux entretien. Alexandre insista pour persuader au roi que les droits traditionnels de son sang et les mystères du droit divin des couronnes étaient percés à jour et répudiés par l'opinion ; qu'il convenait de régner en vertu d'un titre nouveau et d'un appel volontaire à la nation, exprimé par le Sénat, en échange d'une constitution acceptée des mains de ce pouvoir de l'État ; que la date du règne des Bourbons devait se rajeunir et se confondre avec la date de la chute de l'Empire ; que la nécessité et la prudence commandaient au roi de reconnaître, au moins de fait, l'existence des gouvernements qui avaient régi la France depuis vingt-cinq ans ; que si les familles royales avaient des intrigues, les nations n'en avaient pas. Enfin, il grossit démesurément aux yeux du prince exilé l'importance de ce petit groupe d'hommes d'ambition dont il était lui-même entouré à Paris, et qui, selon lui, tenaient

les opinions et la couronne dans leurs mains, l'offrant en échange d'une constitution dictée par eux seuls, la retirant en échange d'une constitution émanée du monarque. En un mot, il parut mettre le trône et l'entrée de Paris au prix des condescendances, les unes justes, les autres timides et impolitiques, qu'il proposait au roi.

XXXVIII.

Louis XVIII l'écoutait avec impatience, l'interrompait avec liberté, et lui répondit avec une imperturbable fermeté : « Je suis étonné d'avoir à » rappeler à un empereur de Russie, lui dit-il, » que la couronne n'appartient pas aux sujets. A » quel titre un sénat, instrument et complice de » toutes les violences et de toutes les démences » d'un usurpateur, peuplé de ses plus serviles et de » ses plus criminelles créatures, disposerait-il de » la couronne de France? Lui appartient-elle? Et » si elle lui appartenait en effet, est-ce à un Bour- » bon qu'il l'offrirait librement? N'y a-t-il pas » dans son sein des hommes tarés dans la révolu- » tion de 1793 et tachés du sang d'un Bourbon » décapité? Je suis trop éclairé pour attacher au » droit divin la signification que les superstitions » religieuses ou populaires y attachèrent jadis;

» mais ce droit divin, qui n'est, pour moi comme » pour vous, qu'une loi de bon sens passée en politique immuable dans la transmission héréditaire » du droit de souveraineté, est devenu aussi une » loi de la nation, dix ans violée, dix siècles suivie! La mort de mon frère et de mon neveu » m'ont transmis ce droit; c'est en vertu de ce seul » titre que je suis ici et que l'Europe m'a rappelé » pour rétablir en moi non un homme, non une » race, mais un principe. Je n'en ai pas d'autres, » je n'en veux pas d'autres à présenter à la France » et au monde. L'acceptation de tout autre titre » anéantirait en moi celui-là. Je suis un roi; je serais un mendiant de trône! Et quel autre droit » aurais-je hors de ce droit que le sang a fait couler dans mes veines? Que suis-je? Un vieillard » infirme, un malheureux proscrit, réduit longtemps à emprunter une patrie et du pain aux » terres étrangères : tel j'étais encore il y a peu de » jours; mais ce vieillard, ce proscrit était le roi » de France, et voilà pourquoi Votre Majesté est » ici; voilà pourquoi une nation entière, qui ne » me connaît que par ce nom, m'a rappelé au trône » de mes pères. Je reviens à sa voix, mais j'y reviens roi de France, ou je ne suis encore qu'un » proscrit.

» Vous-même, ajouta-t-il en regardant Alexandre et en le frappant de son regard comme d'un

» reproche muet de l'inconvenance de sa demande, » en vertu de quel titre commandez-vous donc à » ces millions d'hommes dont vous avez guidé les » armées à la délivrance de mon trône et de mon » pays? » Alexandre reconnut la force de cette interrogation, et se borna à alléguer la toute-puissance des faits accomplis et les conseils impérieux des circonstances. Mais Louis XVIII ne se rendit pas à ces raisons, qui, selon lui, brisaient d'avance son sceptre dans ses mains, et qui en remettaient la disposition à la merci d'un corps aujourd'hui obéissant, séditieux demain. « Non, dit-il, je ne flétrirai point par une lâcheté le nom que je porte et » le peu de jours que j'ai à vivre; je n'achèterai » point une faveur mobile d'opinion au prix d'un » droit sacré, de moi, de ma maison, de mon principe. Je sais que je dois à vos armes victorieuses » la délivrance de mon peuple; mais si ces importants services devaient mettre à votre disposition » l'honneur de ma couronne, j'en appellerais à la » France et je retournerais en exil. »

XXXIX.

La France alors aurait presque unanimement répondu à cet appel du roi par une nouvelle proclamation de sa royauté. Le départ de Louis XVIII aurait

été le signal de nouveaux embarras et de graves agitations pour les alliés. Alexandre fut intimidé à son tour. Il se borna à rappeler au roi les engagements à demi consentis par le comte d'Artois son frère, à son entrée dans Paris. Louis XVIII ne les démentit pas, mais il feignit de les satisfaire par la promesse d'une déclaration ou d'un édit qui les confirmerait de sa pleine et libre autorité, au lieu de les accepter comme une loi des alliés et comme une condition de son peuple.

Alexandre sortit de cet entretien, vaincu, étonné. Il avait cru rencontrer un vieillard d'un esprit faible, affamé du trône et heureux de le recouvrer à tout prix. Il avait trouvé un esprit supérieur, une foi obstinée, une éloquence majestueuse, un caractère inflexible, un roi qu'on pouvait repousser encore, mais qui, une fois sur le trône, se placerait par sa légitimité au niveau et au-dessus de ses libérateurs.

L'empereur d'Autriche et le roi de Prusse arrivèrent plus tard à Compiègne et ne renouvelèrent pas sur Louis XVIII les tentatives d'Alexandre. Ces souverains, moins influencés par les jeunes courtisans de l'Empire et par les vieux débris de la révolution, étaient plus disposés par leur nature et par leurs ministres à soutenir l'autorité personnelle du roi qu'à l'affaiblir par de timides concessions. Alexandre leur était suspect, sinon de complicité

avec la révolution, au moins de jeunesse et de faiblesse pour les révolutionnaires. La même table réunit ce jour-là les quatre souverains et leurs principaux lieutenants. Bernadotte, ce roi de Suède, ancien jacobin parvenu au trône et qui combattait contre sa patrie pour mériter de garder sa couronne, assistait à ce banquet. Un des augustes convives, dans la liberté du repas, ayant parlé au roi de cette mobilité du Français qui le précipitait avec la même facilité dans l'insurrection ou dans la servitude : « Faites-vous craindre, sire, dit Bernadotte à » Louis XVIII, et ils vous aimeront : sauvez seule- » ment avec eux l'honneur et les apparences : ayez » un gant de velours sur une main de fer. » Le mot resta un dogme aux ambitieux.

LIVRE QUATORZIÈME

Projet de déclaration royale proposé par le Sénat à Louis XVIII. — Son refus. — Il se rend à Saint-Ouen. — Députation du Sénat. — Discours de M. de Talleyrand. — Déclaration de Saint-Ouen. — Entrée de Louis XVIII à Paris. — Son cortége. — Il se rend à la cathédrale. — Son entrée aux Tuileries. — Il nomme son ministère. — M. d'Ambray. — L'abbé de Montesquiou. — L'abbé Louis. — M. Beugnot. — Le général Dupont. — M. Ferrand. — M. de Talleyrand. — M. de Blacas. — Mémoire de Fouché à Louis XVIII. — Création de la maison militaire du roi. — Charte de 1814. — Opposition de M. de Villèle. — Traité de Paris. — Départ des alliés. — Formation de la Chambre des pairs. — Ouverture des chambres le 4 juin 1814. — Discours du roi. — Discours du chancelier d'Ambray et de M. Ferrand. — Adresse de la Chambre des pairs et du Corps Législatif. — Ordonnance sur l'observation du dimanche. — Projet de loi sur la presse. — Discours de l'abbé de Montesquiou. — Rapport de M. Raynouard. — Adoption de la loi par le Corps Législatif et la Chambre des pairs. — Mesures financières présentées au roi par l'abbé Louis. — Loi de restitution des rentes et des biens non vendus. — Exposé des motifs de M. Ferrand. — Rapport de M. Bédoch. — Discours de M. Lainé et du maréchal Macdonald. — Adoption de la loi. — Le général Excelmans et le maréchal Soult. — Le duc d'Orléans au Palais-Royal. — Le duc et la duchesse d'Angoulême en Vendée. — Le duc de Berry. — Le comte d'Artois. — Le prince de Condé. — Le duc de Bourbon. — Retour de la France aux Bourbons. — Situation de Louis XVIII. — Départ de M. de Talleyrand pour Vienne. — Congrès de Vienne.

I.

Cependant l'empereur Alexandre était revenu rapporter à Paris l'impression qu'il avait reçue de la

fermeté de Louis XVIII et ses refus. Le Sénat tremblait, hésitait, reculait; M. de Talleyrand se maintenait en perdant chaque jour du terrain dans ce double rôle d'intermédiaire confidentiel entre les exigences des uns et l'obstination des autres, trompant à la fois les deux. Des plans adoucis et amendés de constitution se succédaient vainement dans les comités du Luxembourg et dans les salons de ce ministre. Le diplomate conserva le ton de la plaisanterie avec les puritains du Sénat pour les préparer aux sacrifices par le doute jeté d'avance dans leur conseil : « Vous allez, leur disait-il, avoir af- » faire à un roi qui est un homme supérieur : at- » tendez-vous à le voir discuter votre constitution : » préparez-vous à l'honneur d'entrer en controverse » avec lui. »

Les sénateurs soumirent enfin à M. de Talleyrand un projet de déclaration royale dans lequel ils faisaient promettre à ce prince de conserver le Sénat, aux lumières duquel il reconnaîtrait devoir son retour dans son royaume. M. de Talleyrand alla le présenter au roi à Compiègne, ne doutant pas qu'il ne fût accepté. Mais ce prince, aussi inflexible aux insinuations du négociateur qu'il l'avait été aux sommations d'Alexandre, répondit fièrement à M. de Talleyrand : « Si j'acceptais une constitution de » mon peuple, dans la séance où je jurerais de » l'observer, vous seriez assis et je serais debout! »

Cette attitude seule de celui qui prête un serment devant celui qui l'impose paraissait au roi la réfutation la plus énergique du rôle subalterne que les prétentions du Sénat voulaient assigner à la couronne. Il méditait un autre rôle pour la royauté : il voulait confondre la majesté d'un descendant de Louis XIV et la prudence d'un politique du dix-neuvième siècle venant pacifier une révolution sans la reconnaître, dans une sagesse émanant du trône, non par suggestion, mais par inspiration. Mais la crainte de l'empereur Alexandre et le désir d'user la résistance de ce prince par la temporisation l'empêchèrent encore d'entrer immédiatement dans sa capitale. Il voulait s'en rapprocher pas à pas, afin d'accroître le désir du peuple par l'impatience. Les royalistes qui venaient d'heure en heure lui rapporter les sentiments de ce peuple faisaient espérer au roi qu'un mouvement irrésistible d'opinion éclaterait malgré l'empereur de Russie et malgré le Sénat à son approche, et qu'une acclamation renverserait ces barrières factices qu'on voulait élever entre la nation et lui. Il se rendit au château isolé de Saint-Ouen, ancienne demeure de M. Necker, dans la plaine de Saint-Denis, aux portes de Paris, comme s'il eût voulu, par le choix de ce lieu des conférences, rappeler à la nation le souvenir d'un ministre populaire qu'il avait lui-même soutenu jadis dans la convocation des états généraux du

royaume. La nécessité de préparer son entrée royale à Paris fut le prétexte de ce séjour inexpliqué sous les murs de sa capitale. Le véritable motif fut une dernière négociation avec Alexandre et avec les résistances d'opinion qui lui contestaient le suprême pouvoir.

II.

Mais ce rapprochement même était une menace à laquelle le Sénat, à la fois pressé et retenu par M. de Talleyrand, ne résista pas. A peine le roi était-il établi à Saint-Ouen que l'élan général emporta vers cette résidence tous les royalistes ou tous ceux qui feignaient de l'être. Le peuple lui-même inondait les champs et les routes qui conduisent à cette demeure. Paris débordait d'impatience, d'émotion et de curiosité vers Saint-Ouen. Le Sénat se hâta d'y envoyer une députation, et confia à M. de Talleyrand lui-même la parole en son nom. Cette parole, qui n'avait plus d'autre mission que de sauver les apparences, s'étudia à être aussi flexible et aussi agréable au roi que réservée et digne pour le Sénat. Mais on y sentait déjà la résistance qui se lasse et les prétentions qui capitulent avec la force en se réfugiant dans le sentiment.

« Sire, disait M. de Talleyrand au nom de la dé-
» putation du Sénat, tous les cœurs sentent que ce

» bienfait ne pouvait être dû qu'à vous-même : » aussi tous les cœurs se précipitent sur votre pas- » sage. Il est des joies que l'on ne peut feindre : » celle dont vous entendez les transports est une » joie vraiment nationale.

» Le Sénat, profondément ému de ce touchant » spectacle, heureux de confondre ses sentiments » avec ceux du peuple, vient, comme lui, déposer » au pied du trône les témoignages de son respect » et de son amour.

» Sire, des fléaux sans nombre ont désolé le » royaume de vos pères. Votre gloire s'est réfugiée » dans nos camps; les armées ont sauvé l'honneur » français : en remontant sur le trône, vous succé- » dez à vingt années de ruines et de malheurs.

» Cet héritage pourrait effrayer une vertu com- » mune; la réparation d'un si grand désordre veut » le dévouement d'un grand courage; il faut des » prodiges pour guérir les blessures de la patrie; » mais nous sommes vos enfants, et les prodiges » sont réservés à vos soins paternels.

» Plus les circonstances sont difficiles, plus l'au- » torité royale doit être puissante et révérée. En par- » lant à l'imagination par tout l'éclat des anciens » souvenirs, elle saura se concilier tous les vœux » de la raison moderne en lui empruntant les plus » sages théories politiques.

» Une charte constitutionnelle réunira tous les in-

» térêts à celui du trône, et fortifiera la volonté pre-
» mière du concours de toutes les volontés.

» Vous savez mieux que nous, sire, que de telles
» institutions, si bien éprouvées chez un peuple voi-
» sin, donnent des appuis et non des barrières aux
» monarques amis des lois et pères des peuples.

» Oui, sire, la nation et le Sénat, pleins de con-
» fiance dans les hautes lumières et dans les senti-
» ments magnanimes de Votre Majesté, désirent avec
» elle que la France soit libre pour que le roi soit
» puissant. »

Le roi affectant une majesté silencieuse, comme un esprit dont la résolution ne délibère plus, se borna à répondre par un de ces vagues remercîments qui laissent tout espérer et tout craindre. Il ne fit aucune allusion aux termes ambigus et politiques dans lesquels M. de Talleyrand avait enveloppé les prétentions expirantes du Sénat. Ce silence y répondait assez par son dédain, et comme s'il eût voulu les braver ou les défier davantage, il fit publier quelques heures après la fameuse déclaration de Saint-Ouen, cet *ultimatum* de la royauté à la révolution. Cette déclaration rappelait en tout celle de Louis XVI lorsque ce prince voulut éluder tardivement les états généraux en les devançant par des concessions au siècle. Mais Louis XVI parlait seul et sans force la veille d'une révolution qui ne voulait plus attendre. Louis XVIII parlait au milieu

d'un million de baïonnettes européennes, maîtresses du sol asservi de la patrie, au cœur d'un peuple fatigué de vingt-cinq ans de luttes et sur les ruines d'un empire qui demandait à la royauté non la liberté, mais la vie. L'empereur Alexandre, qui avait eu communication le matin de ce projet de déclaration, avait exigé en termes impérieux la modification de quelques articles.

Cette déclaration s'exprimait ainsi :

« Louis, par la grâce de Dieu roi de France et de » Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront, » salut.

» Rappelé par l'amour de notre peuple au trône » de nos pères, éclairé par les malheurs de la na- » tion que nous sommes appelé à gouverner, notre » première pensée est d'invoquer cette confiance » mutuelle si nécessaire à notre repos, à notre bon- » heur.

» Après avoir lu attentivement le plan de consti- » tution proposé par le Sénat dans sa séance du » 6 avril dernier, nous avons reconnu que les bases » en étaient bonnes, mais qu'un grand nombre d'ar- » ticles portant l'empreinte de la précipitation avec » laquelle ils ont été rédigés, ne peuvent, dans leur » forme actuelle, devenir lois fondamentales de » l'État.

» Résolu d'adopter une constitution libérale, vou- » lant qu'elle soit sagement combinée et ne pouvant

» en accepter une qu'il est indispensable de rectifier,
» nous convoquons pour le 10 du mois de juin de
» la présente année le Sénat et le Corps Législatif,
» nous engageant à mettre sous leurs yeux le travail
» que nous aurons fait avec une commission choisie
» dans le sein de ces deux corps, et à donner pour
» base à cette constitution les garanties suivantes :

» Le gouvernement représentatif sera maintenu
» tel qu'il existe aujourd'hui, divisé en deux corps,
» savoir : le Sénat et la Chambre des députés des
» départements;

» L'impôt sera librement consenti;

» La propriété publique et individuelle assurée;

» La liberté de la presse respectée, sauf les pré-
» cautions nécessaires à la tranquillité publique;

» La liberté des cultes garantie;

» Les propriétés seront inviolables et sacrées : la
» vente des biens nationaux restera irrévocable;

» Les ministres, révocables, pourront être pour-
» suivis par une des chambres législatives, et jugés
» par l'autre;

» Les juges seront inamovibles, et le pouvoir ju-
» diciaire indépendant;

» La dette publique sera garantie; les pensions,
» grades, honneurs militaires seront conservés,
» ainsi que l'ancienne et la nouvelle noblesse;

» La Légion d'honneur, dont nous déterminerons
» la décoration, sera maintenue;

» Tout Français sera admissible aux emplois ci-
» vils et militaires;

» Enfin nul individu ne pourra être inquiété pour
» ses opinions et ses votes. »

III.

Une immense acclamation du peuple salua cette déclaration de principes, affichée avec profusion sur tous les murs de Paris comme un préambule du règne. C'était la révolution légitimée par la royauté, le traité de pacification entre le passé et l'avenir, l'amnistie mutuelle du roi au peuple, du peuple au roi. On ne contesta pas sur la source d'où émanait cette reconnaissance de la révolution. Peu importait en ce moment à la nation qu'une telle constitution tombât du trône ou remontât du peuple, pourvu qu'elle garantît ses conquêtes au siècle, ses intérêts au pays. La popularité de Louis XVIII entraîna tout dans le courant de la joie publique. Les royalistes seuls qui avaient conservé dans leur exil les sophismes, les systèmes ou les superstitions de la royauté sans contrôle, murmuraient sourdement contre une sagesse qu'ils appelaient tout bas une lâcheté. Ces murmures mêmes de quelques retardataires du siècle ne faisaient qu'accroître la

faveur publique pour le roi. Plus ces courtisans obstinés du principe mort répudiaient ce prince, plus la nation nouvelle l'adoptait.

Le roi profita avec habileté de ce mouvement passionné d'étonnement et d'enthousiasme pour rentrer dans la ville et dans le palais de ses pères. Tout un peuple était debout pour le devancer ou le revoir.

IV.

Le 3 mai 1814, la plaine de Saint-Ouen, les collines de Montmartre, les avenues de Paris, les rives de la Seine étaient couvertes, comme autant de gradins d'un cirque, de la population et des troupes sorties des villages et des faubourgs pour assister à l'entrée du roi dans sa capitale. Un ciel splendide, un soleil de fête, une verdure de printemps semblaient associer la nature à cette foule pour solenniser, rasséréner une des plus étonnantes époques de la vie d'une nation, la première entrevue d'un peuple et d'un roi, la réconciliation d'une royauté proscrite et d'une révolution pacifiée, la libération enfin du sol de la patrie par la main d'un sage désarmé.

Le roi sortit à onze heures des jardins de Saint-Ouen, auxquels il laissait la mémoire de son séjour,

les traces de ses méditations, et dont il fit plus tard un hommage monumental à une favorite de l'amitié. Un immense et somptueux cortége à cheval, formé des princes de sa maison et des hommes notables des deux époques : émigrés, soldats de la République, courtisans d'Hartwell, courtisans des Tuileries, généraux de l'étranger, maréchaux de l'Empire, noms consulaires de toutes les dates de l'histoire de nos trente dernières années, noms illustres de l'antique monarchie, ministres, administrateurs, diplomates, écrivains ou orateurs célèbres, confondus en groupes impartiaux par la réconciliation des circonstances et par le miracle des événements, précédait, suivait, entourait la voiture découverte du roi, attelée de huit chevaux blancs des écuries de l'empereur. Les uniformes et les costumes de cette suite de toutes dates, de tous les règnes, de toutes les armées, attestaient cette rencontre de tout un peuple et de toute l'Europe dans cette réception unanime d'un souverain longtemps absent qui revenait représenter, confondre et unir deux temps. Nul prince n'était plus propre que Louis XVIII à personnifier cette conciliation et à représenter paternellement le vieux siècle en se faisant accueillir du nouveau.

Son âge imposait par la maturité des années sans offrir encore aucun autre signe de décadence que ses cheveux blancs, apparence de sagesse sur

un visage encore jeune : les infirmités de ses jambes étaient dérobées à la foule par son manteau rejeté sur ses genoux. Mais ce roi assis dont on connaissait les souffrances et la vie forcément sédentaire était un symbole de réflexion et de paix. Cette infirmité même, en intéressant pour ce vieillard, semblait offrir un gage de repos, passion unanime en ce moment de la France. Sa physionomie empreinte d'une fine intelligence, l'éclat et la fermeté de ses regards planant d'en haut sur la foule, comme ceux d'une pensée accoutumée à regarder sans éblouissement son peuple; la curiosité et l'étonnement naturel de ses yeux cherchant à reconnaître à travers les changements de vingt-cinq années les horizons, les campagnes, les murs, les monuments de sa jeunesse; les interrogations qu'il adressait de temps en temps aux personnages de sa suite plus heureux que lui et qui n'avaient jamais quitté la patrie; cette joie intime et triste du retour se mêlant sur ses traits à la dignité d'une entrée triomphale; son costume même étranger rappelant le temps et l'exil; cette princesse à ses côtés, la duchesse d'Angoulême, à qui la patrie repentante ne pouvait rendre qu'un nom, mais non une famille disparue dans la tempête; les larmes involontaires qui luttaient avec le bonheur dans les yeux de cette orpheline de l'échafaud; le vieux prince de Condé, vétéran des guerres monar-

chiques, usé de corps par près d'un siècle de combats, affaibli d'intelligence et de mémoire par l'exil, et promenant des regards d'enfant sur cette pompe dont il était l'objet et qu'il semblait à peine comprendre; le duc de Bourbon, son fils, le visage et le cœur en deuil comme s'il eût suivi le cortége funèbre du duc d'Enghien au lieu de suivre le triomphe de la royauté; le comte d'Artois, sourire et popularité chevaleresques de la dynastie, à cheval à la portière du roi, paraissant présenter son frère au peuple et le peuple à son frère; le duc d'Angoulême et le duc de Berry, ses deux fils, héritiers futurs du trône, l'un modeste et réfléchi, l'autre affectant la rudesse martiale des officiers de l'Empire; l'éclat des armes, l'ondulation des chevaux, le flottement des panaches, la haie vivante de peuple et de soldats qui bordait les champs et les avenues de la plaine, les maisons débordant jusqu'aux toits de femmes et d'enfants, les fenêtres pavoisées de drapeaux blancs, les battements de mains, les acclamations prolongées, expirantes, renaissantes à chaque tour de roue du char royal, la pluie de fleurs tombant des balcons et jonchant les pavés, les fanfares des instruments, le roulement des tambours, les salves de canon sur Montmartre et aux Invalides interrompant les courts silences de la foule et donnant le contre-coup des émotions d'un million d'hommes; tous ces aspects,

tous ces regards, tous ces bruits, tous ces étonnements, tous ces sentiments de la foule donnaient à l'entrée de Louis XVIII à Paris un caractère de pathétique et de sensibilité qui effaçait la pompe même d'une entrée triomphale. La nature y participait plus encore que le cérémonial. Il y avait du père dans ce roi, de la piété filiale dans ce peuple, des larmes sincères entre eux. On se revoyait après une longue séparation, on cherchait mutuellement à se reconnaître, à se pressentir, on espérait l'un dans l'autre, on voulait s'aimer : le cœur d'un roi et le cœur d'un peuple ne battirent peut-être jamais plus près l'un de l'autre. La tradition monarchique recouvrait un trône, l'exil une patrie, la révolution une consécration, le passé un oubli, l'avenir un gage, les idées un arbitre, la patrie une indépendance, le monde une paix.

Le roi reçut à la porte Saint-Denis les clefs de Paris des mains de M. de Chabrol, préfet sous Napoléon. Il les lui rendit avec un mot de confiance, comme pour imprimer à son gouvernement une signification d'amnistie pour tous les services rendus sous un autre drapeau, et pour donner un gage d'immutabilité à tous les fonctionnaires de l'Empire. Le cortége s'avança de là par les quartiers les plus populeux de Paris vers la cathédrale. Il fut reçu comme ses aïeux à la porte de ce temple du vieux culte et de la vieille dynastie par le clergé,

qui lui présenta les eaux lustrales et les symboles de la souveraineté. « Fils de saint Louis, » dit-il aux prêtres qui l'accueillaient dans le sanctuaire, « j'imiterai ses vertus. » Il attribua aussi la fin des malheurs de sa race à la protection de Dieu et de sa mère, comme pour raviver dès le premier mot les pieuses coutumes de Louis XIII et les cérémonies chères à la crédulité de l'ancien peuple. Politique avec les politiques, croyant avec les croyants, roi des deux âges et des deux races qui se rencontraient en lui sous ces voûtes.

Après les chants d'allégresse que l'Église consacre aux victoires ou au bonheur des nations, le roi et les princes remontèrent en voiture et traversèrent, au milieu des flots du peuple, les rues et les quais qui séparent la cathédrale du Louvre. La physionomie du prince et celle de la duchesse d'Angoulême s'assombrissaient en approchant des Tuileries, où l'on avait préparé leur séjour. Le roi n'avait pas revu ce palais depuis le jour du départ de Louis XVI et de la reine pour Varennes, veille de leur captivité et de leur long supplice; la duchesse d'Angoulême, depuis la matinée du 10 août quand elle avait fui donnant la main à son père au bruit de l'assaut qui démolissait les portes et sur les cadavres de leurs défenseurs. Les acclamations de cette foule qui semblaient lui faire réparation de sa famille immolée, se confondaient

dans sa mémoire avec les clameurs des grandes séditions qui avaient autrefois assiégé son enfance dans ces mêmes cours. Elle n'avait pu voir sans défaillance, en passant devant l'ancien palais de saint Louis, la Conciergerie, les soupiraux et les grilles du cachot de sa mère. En descendant de voiture à la porte des Tuileries elle tomba évanouie dans les bras de ses serviteurs. Ils la transportèrent à demi morte dans ses appartements. Elle s'y enferma le reste du jour entre Dieu et le souvenir de sa famille anéantie. Il lui fallait la solitude et la prière pour l'apprivoiser à ces grandeurs dont elle connaissait les revers, et à des triomphes dont elle pressentait les retours.

V.

Le roi parcourut les salles du palais rajeuni, pleines encore de tout le luxe et de toutes les pompes militaires de l'Empire. On n'avait pas eu le temps d'effacer sur les murs les chiffres couronnés de Napoléon, ni d'enlever les statues, les tableaux, les portraits dans lesquels, pendant dix ans, il avait contemplé son image et sa gloire. Louis XVIII se sentait assez fort et assez glorieux de ses ancêtres pour regarder sans colère et sans envie ces vestiges

d'un parvenu de la victoire. Il semblait adopter ainsi tout ce qui avait décoré la France, même contre lui. Cette magnanimité de son droit rassurait et touchait les guerriers de la cour de Napoléon qui l'introduisaient dans le palais de leur chef. Ils se montraient fiers eux-mêmes d'être adoptés par cette monarchie des siècles passés qui semblait donner de l'antiquité à leurs nouveaux titres. Ils se prosternaient devant le temps pour que ce temps se hâtât de mêler leurs noms récents aux vieux noms de la monarchie. Deux cours rivalisant d'empressement et d'adulations, les unes naturelles, les autres serviles, se confondaient ainsi pour accueillir le roi et sa famille dans le palais de la royauté. Louis XVIII ce jour-là sembla oublier ses anciens serviteurs pour ne s'occuper que des nouveaux. Le cœur était avec l'émigration, mais les sourires pour l'Empire et pour la révolution. La statue de son aïeul Henri IV qu'on avait relevée pour son passage sur le Pont-Neuf et qu'il avait saluée en traversant le fleuve, semblait lui avoir inspiré son sourire et ses mots. Habile inconséquence des souverains réconciliés avec leurs sujets qui sacrifient les amis pour reconquérir leurs ennemis.

VI.

Aussitôt que la nuit eut dissipé cette foule de courtisans et cette multitude ivre d'espérance, le roi retint auprès de lui M. de Talleyrand et composa son ministère. Le moment ne permettait pas qu'il perdît une heure pour régner. La France était conquise, il fallait traiter en son nom de sa rançon et de sa délivrance. Les esprits étaient flottants et incertains de la signification du gouvernement nouveau; il fallait les fixer. L'œuvre était difficile. Un acte ou un nom pouvait changer l'enthousiasme en désaffection. Si la révolution inquiète et l'impérialisme mécontent avaient leurs exigences, l'opinion royaliste avait ses emportements, l'émigration ses susceptibilités et ses ambitions, la duchesse d'Angoulême ses répugnances, le comte d'Artois et sa cour leurs audaces contre-révolutionnaires et leurs prétentions. Le roi chercha, de concert avec M. de Talleyrand, des noms enfouis depuis de longues années dans l'obscurité et dans la retraite, dont le mérite était un mystère, dont les opinions étaient un secret, dont la sagesse et l'impartialité présumées désarmaient l'envie et avaient du moins le prestige de l'inconnu. Ces noms étaient empruntés en majorité à l'ancienne magistrature parlementaire.

Comme si le roi en choisissant ces hommes intermédiaires entre les plébéiens et les patriciens eût voulu rassurer à la fois l'aristocratie et la bourgeoisie, et laisser sa faveur indécise aussi entre l'ancienne et la nouvelle noblesse. Il nomma chancelier de France et ministre de la justice M. d'Ambray. M. d'Ambray, ancien avocat général au parlement de Paris, s'y était distingué avant la révolution dans l'exercice de ses fonctions par un talent que le souvenir et la longue retraite avaient exagéré. Il n'avait point émigré. Les persécutions et la révolution l'avaient épargné dans sa retraite en Normandie, comme un de ces hommes qui se plient assez aux circonstances et qui s'effacent assez devant les changements de leur pays pour être respectés et tolérés par tous les partis. Son titre aux fonctions de chancelier dont le roi l'investissait était d'être le gendre de l'ancien chancelier de Louis XVI, M. de Barentin, sorte d'hérédité des hautes charges de la couronne, à laquelle Louis XVIII tenait sévèrement comme à une des traditions sacrées de la royauté. M. d'Ambray était au-dessous de son temps; propre seulement à honorer la justice par des vertus personnelles, mais incapable d'élever ses fonctions jusqu'à la hauteur d'un système politique adapté à une transition de génie entre deux règnes. Formuler et contre-signer les ordres de la cour était toute son aptitude et tout son dévouement. Il passait pour

avoir, ainsi que son beau-père, M. de Barentin, entretenu une correspondance secrète avec Hartwell pendant le règne de Napoléon. Ces sortes de correspondances, connues et tolérées par la police de l'empereur parce qu'elles étaient des évaporations sans danger des opinions royalistes, et qu'elles révélaient à Napoléon lui-même les pensées inoffensives des derniers partisans des Bourbons, étaient néanmoins un titre à la reconnaissance du roi. Il acquittait cette reconnaissance à son avénement au trône. Ce dévouement lui paraissait méritoire, bien qu'il eût été sans danger. Il était bien aise de faire croire à la nation et à l'Europe qu'il ne devait pas tout à la force des choses, mais que ses habiles et sourdes négociations d'Hartwell étaient pour quelque chose dans son retour. Il récompensait ainsi plus de fidélité qu'il n'en présumait.

VII.

L'abbé de Montesquiou, un autre de ses correspondants intimes et son véritable négociateur entre l'opinion et lui, fut nommé ministre de l'intérieur. Plus propre aux cours qu'aux affaires et aux négociations qu'à l'administration, l'abbé de Montesquiou avait trop de nonchalance pour un homm d'État. Louvoyant entre deux idées et deux épo-

ques sans en satisfaire et sans en irriter aucune, il avait le seul mérite des esprits flottants, le mérite de sa faiblesse. L'abbé Louis, homme consommé dans les finances et passionné contre le despotisme impérial, dévoué à M. de Talleyrand par analogie d'origine cléricale et par analogie de répudiation du sacerdoce, fut appelé au ministère des finances. Bonaparte les laissait anéanties dans le trésor, épuisées dans l'impôt, spoliées par l'invasion. Il y fallait génie, activité, audace, initiative. L'abbé Louis, qui avait étudié à l'école de Mirabeau, de Necker, de Calonne, les mystères du crédit et les miracles de la confiance, y apportait un esprit ferme et une main hardie. Il osait ne pas désespérer d'un trésor vide en face d'exigences insatiables, de l'étranger et de l'émigration. Il évoqua du sein de ces ruines le vrai génie des finances, la probité du gouvernement. Il trouva la richesse dans la prodigalité du remboursement.

M. Beugnot reçut la direction générale de la police, véritable ministère de l'opinion, le plus important de tous pour un prince nouveau qui doit bien connaître l'esprit des partis pour traiter avec eux. M. Beugnot, homme d'un esprit répandu sur tout et d'une flexibilité pleine de grâce, semblait indiqué par la nature et par ses antécédents pour ces difficiles fonctions. Il trompa toutes les espérances : trop superficiel pour bien voir, trop dévoué pour

bien conseiller, trop souple pour résister aux caprices de la cour.

VIII.

Un homme enveloppé d'une de ces renommées mystérieuses qui cachent beaucoup de nullité sous beaucoup de considération, M. Ferrand, fut investi des postes. C'était alors un second ministère de la police formé pour l'espionnage des opinions par l'empereur. M. Ferrand, ancien parlementaire comme M. de Barentin et M. d'Ambray, avait émigré. Lassé de l'exil, il était rentré dans sa patrie au commencement de l'Empire. De tels hommes n'inquiétaient pas Napoléon. Adorateurs et débris de l'ancien régime, il leur pardonnait aisément leurs sentiments en faveur de leurs dogmes. Ces hommes, comme MM. de Fontanes, de Montlosier, Molé, Ferrand, de Bonald, lui faisaient la théorie de son despotisme. Il les grandissait dans l'opinion quand il ne pouvait pas les rattacher à son trône. Ils étaient des alliés qu'il respectait et qu'il caressait dans le camp des Bourbons. M. Ferrand avait écrit un livre intitulé *l'Esprit de l'histoire,* long et fastidieux paradoxe contre toutes les nouveautés et toutes les libertés de l'esprit humain. Ce livre, adopté par l'université de l'Empire comme un catéchisme de la servitude raisonnée, et exalté par la noblesse et par le clergé

comme une déification du passé, avait fait à son auteur une de ces gloires voilées que personne ne soulève et devant lesquelles tout le monde s'incline sur parole. Louis XVIII affectait de partager ce culte pour l'autorité de M. Ferrand. C'était le Montesquieu de la circonstance qu'il introduisait dans le conseil, et qu'il chargeait de méditer la constitution.

Enfin M. de Talleyrand, comme l'homme de la nécessité et de la double tradition révolutionnaire et monarchique, reçut le ministère des affaires étrangères et la présidence du conseil des ministres. Sa grâce, son insouciance, sa négligence qui laissait tout flotter, excepté sa fortune; ses mots à double interprétation, ses sourires aux deux opinions, sa déférence pour le roi, son crédit sur Alexandre, faisaient de lui le centre accepté, l'auxiliaire et l'espérance de tout le conseil.

IX.

Le roi ne réserva qu'une place, la plus humble en apparence, la plus importante au fond, à l'amitié. Ce fut le ministère de la maison du roi, véritable mairie du palais, succession du grand maréchalat de l'Empire, institué par Napoléon en faveur de ses plus intimes serviteurs, ministère du favoritisme

sous un prince qui ne pouvait se passer d'un ami. Ce ministère, négligé ou concédé par M. de Talleyrand, fut donné à M. de Blacas, successeur du comte d'Avaray dans le cœur du roi. C'était l'intimité d'Hartwell transportée et transformée en puissance politique aux Tuileries. Ce ministre, qui tenait ouverte ou fermée la porte du cabinet du roi, qui recevait les autres ministres, qui résumait seul leur travail, qui examinait leurs communications au prince, qui avait seul l'oreille, qui transmettait seul la parole au roi, ne tarda pas à tout absorber. La responsabilité et la constitution s'effacèrent devant l'habitude et devant la nature. La vérité ne passa plus sans un passe-port de M. de Blacas. Imbu d'une fidélité superstitieuse pour son maître, étranger au pays, neuf aux affaires, dédaigneux de l'opinion, toute liberté et toute sévérité de langage lui eût paru un attentat de lèse-majesté de son souverain.

Le comte d'Artois, humilié des légèretés qu'il avait commises en engageant la parole de son frère envers le Sénat et en livrant les places fortes aux alliés, se retira dans le pavillon des Tuileries qui lui était affecté, avec ses fils et sa petite cour d'émigrés remuants, d'évêques implacables, d'aventuriers nouveaux d'ancien régime, mauvais conseillers de sa faiblesse. Le roi le combla d'honneurs presque royaux, de munificences, de crédit, de gardes, presque roi par les pompes de sa maison, mais re-

foulé respectueusement du gouvernement dont le roi le savait à la fois ambitieux et incapable. Les favoris de ce frère du roi commencèrent de ce jour-là à le circonvenir d'opposition, de mécontentement, d'intrigues contre le système pacificateur de la couronne, et à agiter sourdement le palais, le gouvernement, la famille royale. Deux esprits semblaient être entrés avec une seule famille aux Tuileries, comme ils se partageaient déjà la nation.

X.

Fouché, pressé de se signaler aux yeux de la nouvelle royauté et de laver le sang de Louis XVI dans des services audacieusement offerts, fit présenter au roi un mémoire où il traçait dès les premiers jours à ce prince la voie dans laquelle il serait, disait-il, suivi par la nation. Son titre d'ancien ministre de la police, l'ambiguïté de son rôle pendant les dernières années de l'Empire, sa disgrâce et sa relégation en Italie, sa trahison même, rendaient ses avis précieux au roi et à M. de Blacas. Le ministre confidentiel et le prince les lurent avec attention et en firent la ligne de leurs principes politiques. L'audace et la rudesse de ces conseils leur donnèrent plus d'autorité sur l'esprit du roi. Il croyait pouvoir se fier à un homme qui dédaignait

en apparence de complaire, et qui ne craignait pas de flatter, flatterie la pire de toutes, qui se masque sous l'insolence, la servilité, et qui assaisonne l'ambition de vérités.

« Nous voulons de bonne foi, disait Fouché dans » ce mémoire que Louis XVIII trouva sur la table » de son cabinet à son réveil, nous voulons de » bonne foi et de bon cœur le rétablissement des » Bourbons. Nous savons tous que leur règne ne » saurait ni être aussi dur, ni aussi dispendieux, » ni aussi fatigant que celui de Bonaparte : nous » sommes persuadés qu'ils gouverneront avec sa- » gesse, justice et modération, et qu'ils cicatrise- » ront une partie de nos blessures. Nous avons des » infidélités à expier à leur égard. Mais telle est la » confiance que nous avons dans leur bonté héré- » ditaire, tel est le repentir qui nous ramène vers » eux, que personne ne leur a cherché, ni autour » de soi, ni dans le lointain, aucuns compétiteurs, » et qu'ils sont paisiblement remontés sur le trône » de leurs ancêtres sans qu'une seule goutte de sang » ni aucune larme aient été versées.

» C'est parce que nous voulons de bonne foi que » les Bourbons se rétablissent sur le trône de France » que nous devons désirer qu'ils n'écoutent pas les » conseillers stupides ou perfides qui les pressent » d'être l'âme d'un parti plutôt que les pères de » toute la nation, de démolir l'ouvrage qu'ils trou-

» vent fait et d'attaquer les idées qu'ils trouvent » établies, au risque de rallumer les passions, d'en- » flammer et d'aigrir les amours-propres, et de ré- » pandre dans les esprits une méfiance générale, » dont les conséquences seront incalculables.

» Ce sera certainement la faute de ces hommes- » là si la nation se trouve encore une fois égarée, » remuée, poussée au trouble : et il ne tiendra pas » à eux que ce malheur n'arrive bientôt. Les bou- » tiques sont tapissées de leurs libelles et de leurs » constitutions. Bonaparte, qui n'était pas plus libé- » ral qu'un autre en fait de concessions, nous avait » pourtant laissé deux fiches de consolation : le » jury et la représentation nationale. Nos puristes » actuels n'en veulent plus. Heureusement le roi » sera moins royaliste que ces gens-là. Il a l'esprit » trop cultivé et l'âme trop élevée : ses études, son » goût pour les sciences et les lettres l'ont mis en » rapport avec trop d'hommes instruits pour qu'il » soit permis de craindre que son règne tende à faire » rétrograder le dix-neuvième siècle. La guerre que » l'on ferait de nos jours aux idées libérales coûte- » rait certainement plus cher à la France que la ré- » vocation de l'édit de Nantes : et en tout cas elle » serait plus dangereuse pour ceux qui la déclare- » raient que pour ceux qui la soutiendraient.

» Outre les six cent mille citoyens rentrés dans » leurs familles, après avoir glorieusement servi

» comme militaires, nous en comptons encore cinq
» cent mille sous les armes. Plusieurs autres mil-
» lions d'hommes ont participé de près ou de
» loin par leurs opinions, leurs écrits, leurs em-
» plois, aux événements de la révolution et du
» règne de Bonaparte. Presque tous ont de l'éner-
» gie et de l'élévation dans le caractère. Tous ces
» hommes qui se sentent grandis par les événe-
» ments et les idées de leur siècle ne souffriront
» point que l'on se moque de ce qu'ils ont fait. Ils
» ne blâmeront point ceux qui ont suivi d'autres
» routes, mais qu'on ne les blâme pas non plus.

» La famille des Bourbons remonte sur le trône
» dans les circonstances les plus favorables. Le fléau
» de la guerre nous était devenu insupportable, et
» nous avions une soif ardente de la paix. La conser-
» vation de quatre cent mille hommes qui auraient
» encore péri cette année est due au retour de ces
» princes. Mais prenez garde à un écueil que la niaise-
» rie et la légèreté de nos libellistes ne leur ont point
» permis d'apercevoir. Bonaparte se croit encore un
» colosse dans son île d'Elbe : nos rivaux le tien-
» nent en réserve comme un épouvantail qui assiste
» merveilleusement leur politique, et dont ils sau-
» raient faire usage contre nous si nous avions l'im-
» prudence de nous diviser et de leur laisser décou-
» vrir une portion de nous qui ne fût pas rangée
» en bataille autour du trône. Nous n'avons qu'un

» moyen de le bien anéantir et de tromper les cal-
» culs de ceux qui le ménagent et le conservent si
» précieusement : c'est d'étouffer parmi nous tous
» les germes de la guerre civile, c'est de fondre en-
» semble tous les intérêts, tous les amours-pro-
» pres, tous les genres de services, tous les titres
» de gloire et d'illustration : c'est d'éviter les mé-
» contentements, les haines, les vengeances, les
» querelles de religion et de politique : c'est d'agir
» comme s'il n'y avait pas eu de révolution en
» France, et ne jamais perdre de vue que Bonaparte
» serait le refuge naturel et l'âme de tous les partis
» qui se détacheraient de la cause du roi. »

XI.

Pendant que Louis XVIII méditait ces pensées de Fouché communes à M. de Talleyrand et à l'empereur Alexandre, l'enthousiasme du vieux parti royaliste, qui, en retrouvant son chef naturel sur le trône, croyait devoir retrouver tout l'ancien ordre de choses, s'exaltait jusqu'au délire et commençait à peser sur la sagesse du roi. Ce prince lui-même, si éclairé et si transactionnaire en théorie de gouvernement, était dominé par ses traditions et par ses habitudes. Il ne voyait point de trône sans noblesse, et point de restauration de la monarchie sans ces corps privilégiés de gentilshommes aux-

quels les longues guerres de la République et de l'Empire avaient enlevé les grades exclusifs de l'armée, mais auxquels il voulait rendre du moins la garde de sa personne et les grades de sa maison militaire. Napoléon lui-même avait donné ces exemples et ce prétexte au roi par la formation de cette garde impériale, de prétoriens de l'Empire, de privilégiés de la victoire dont il s'était entouré. La première pensée de Louis XVIII avait été de se confier lui-même à cette élite de l'armée française, et de livrer son trône, sa personne et sa famille à la loyauté de ces braves soldats. On l'en dissuada. La froideur morne de quelques régiments de cette garde impériale rangée sur son passage à son entrée dans Paris parut un signe de mécontentement présage de séditions ou de trahisons. On se hâta de reléguer ces régiments, sans toutefois les dissoudre, dans les départements du nord de la France. On songea à les remplacer par une force personnelle au roi. Il fallait de plus satisfaire aux promesses faites dans l'exil aux courtisans compagnons des adversités du prince. Il fallait des grades ou des subsides à ces nombreux officiers ou soldats de l'armée de Condé ou de l'armée des princes, rentrés indigents dans leur patrie, où ils avaient trouvé leurs biens vendus et leurs foyers paternels occupés par les acquéreurs des biens nationaux. Il fallait enfin, en réservant les hautes dignités civiles des cours aux grands noms

de la monarchie, créer pour les maréchaux et pour les généraux transfuges empressés de l'Empire, un certain nombre de dignités militaires qui leur rendissent auprès du nouveau maître les honneurs et les traitements de cette haute domesticité du palais, auxquels ils avaient tenu plus qu'à leur fidélité.

La maison militaire du roi de France répondait à toutes ces nécessités de situation.

XII.

Le roi recréa sa maison militaire telle qu'elle existait depuis Louis XIV, et avant les réformes que la paternelle économie de Louis XVI avait faites dans ce luxe armé de la cour. Gardes du corps, chevau-légers, mousquetaires, hallebardiers, Cent-Suisses, gardes de la porte, gardes de Monsieur, comte d'Artois. Les grades d'officiers attribués à chaque soldat de ces corps, les priviléges de garnison, de cour et de palais, les chevaux de main, les riches uniformes, la résidence exclusive dans la capitale ou dans les villes rapprochées, la solde égale pour les simples gardes à la solde de lieutenant de cavalerie, la familiarité quotidienne du roi et des princes, les chasses, les voyages, les cérémonies militaires à suivre, l'espérance enfin de voir insensiblement sortir de cette pépinière de jeune noblesse tous les officiers et tous les chefs de la nouvelle armée mo-

narchique, et surtout, il faut le dire, l'ardeur des nouveautés et l'enthousiasme désintéressé de cette jeunesse royaliste pour la royauté des princes qui avaient régné sur leurs pères, entraînèrent d'un mouvement irrésistible à Paris et firent enrôler en peu de jours des milliers de jeunes gens de familles nobles ou de familles aisées de toute la France. Il n'y eut pas une maison illustre de l'ancienne aristocratie, pas un hôtel du faubourg Saint-Germain, pas un château des provinces les plus reculées, pas un foyer d'honorable bourgeoisie dans les villes de département, qui ne fournît un fils à ce recrutement volontaire de la garde du roi. En quelques semaines, ces corps furent complétés, montés, armés, disciplinés, exercés. Ils étonnèrent Paris par l'élégance de leur costume, par la splendeur de leurs armes et par l'insolence de leur bravoure. Le goût des armes et la tradition de la valeur personnelle, familiers dans cette noblesse des provinces et transmis de père en fils, la beauté et la vigueur de ces races militaires et chevaleresques transformèrent à l'instant cette élite de l'aristocratie en garde prétorienne de la royauté. Admirés de Paris, enviés par l'armée, souvent raillés, fréquemment défiés par les officiers licenciés de Napoléon, ces jeunes gens rivalisaient d'insolence et de bravoure avec ces vétérans qui leur reprochaient leurs priviléges, leurs opinions ou leur jeunesse. Aussi exercés aux combats de l'es-

crime que les autres l'étaient aux batailles et aux victoires, ils eurent tous les jours de nombreuses rencontres avec les soldats de l'Empire, ils tuèrent ou blessèrent un grand nombre de leurs adversaires, et firent promptement respecter leur épée dans leurs mains. Mais ce germe de préférence et de division entre les deux classes et les deux armées jeta dès les premiers jours la discorde entre les armes et la désaffection dans l'ancienne armée. Les nécessités d'économie en épargnant la cour et les nouveaux corps militaires pesèrent sur l'immense cadre d'officiers de Napoléon, disproportionné désormais à la paix et au recrutement de la France restreinte dans ses limites. Quinze ou seize mille officiers de tout grade réduits à une demi-solde allèrent porter dans toutes les villes et dans tous les villages le mécontentement de leur carrière interrompue et le murmure de leur existence diminuée. Plus près du peuple que la noblesse, ces officiers à demi-solde sortis des plus humbles familles et mêlés à toutes les populations rurales commencèrent l'impopularité des Bourbons, et devinrent le germe actif d'une sourde conspiration militaire et populaire où la démocratie et le despotisme devaient s'unir contre la Restauration et la liberté.

Les chefs de cette maison militaire du roi furent pris avec une politique impartialité par Louis XVIII parmi les maréchaux de l'Empire et les grands noms

de l'ancienne monarchie. Le maréchal Berthier et le maréchal Marmont furent nommés capitaines des gardes avec le duc de Luxembourg et le duc d'Havré. Les mousquetaires et les chevau-légers de la garde furent commandés aussi par des généraux de l'époque impériale. Le comte d'Artois, le prince de Condé, le duc d'Orléans reprirent les anciens titres des chefs de leur maison, de colonel général des Suisses, de l'infanterie, des dragons, des hussards. L'armée fut vieillie de toutes les traditions de l'ancien état militaire de France, et de tous les officiers de l'émigration, de l'armée de Condé ou de la marine que la révolution, l'exil, la lassitude ou l'âge avaient repoussés depuis vingt ans des rangs. Les grades, les pensions, les décorations militaires remontèrent d'un quart de siècle pour aller récompenser dans le passé des services douteux, des fidélités suspectes, des incapacités ridicules, des prétentions quelquefois justifiées, quelquefois menteuses. Les titres, les honneurs et le trésor furent à la merci des vétérans de la Restauration. Paris offrait le bizarre spectacle d'un siècle exhumé sortant de l'oubli avec ses noms, ses opinions et ses costumes pour venir arracher ou mendier les faveurs d'un autre siècle. Le ridicule commença à lutter avec le respect en montrant au peuple ce cortége de vétusté, de fidélité et de mendicité aux portes des ministres et du palais des Bourbons. Le roi en

riait lui-même, mais il commandait à ses ministres de prodiguer les dédommagements et les faveurs utiles ou honorifiques, afin d'étouffer autour de lui les murmures d'ingratitude des royalistes et de rester maître de leur refuser sa politique en leur livrant ses trésors et ses hochets.

Le général Dupont, que le roi avait conservé comme ministre de la guerre pour être l'exécuteur des sévérités du licenciement, réduisit l'armée à deux cent mille hommes. C'était assez pour un pays qui nourrissait en ce moment huit cent mille soldats étrangers et qui négociait une paix comme on implore une capitulation. Mais la transition d'une monarchie universelle qui soldait et recrutait un million d'hommes, à une monarchie limitée et pacifique qui devait solder encore les arrérages de ses conquêtes et les indemnités de sa gloire, pesait fatalement à la nation. On faisait injustement porter ce fardeau au gouvernement nouveau, innocent de l'ambition de Napoléon et de la pénurie de la France.

XIII.

Cette paix même, première promesse du roi, subissait des lenteurs et des difficultés qui impatientaient l'opinion publique. Les provinces occupées étaient pressurées, consommées, imposées par les

troupes étrangères cantonnées sur le sol. Paris était humilié de l'aspect des armées du Nord campées dans ses jardins et dans ses parcs. Mais la faction bonapartiste et sénatoriale qui avait de plus en plus l'oreille d'Alexandre, lui faisait imposer comme une première condition de la paix la proclamation d'une charte constitutionnelle, garantie de son passé, gage de son avenir. Le roi se décida enfin à désigner des commissaires pris en proportion à peu près égale parmi les hommes de sa confiance personnelle, parmi les membres du Corps Législatif et parmi les anciens sénateurs pour fixer les bases de la constitution et pour en délibérer le texte. C'étaient l'abbé de Montesquiou, son ministre intime et confidentiel; M. Ferrand, son théoricien dogmatique, défenseur de sa prérogative absolue; M. Beugnot, le négociateur de ses concessions : il leur adjoignit MM. Barthélemy, Barbé-Marbois, Boissy-d'Anglas, Fontanes, Garnier, Pastoret, Semonville, le maréchal Serrurier, Blancart de Bailleul, Bois-Savary, Chabaud-Latour, Clausel de Coussergues, Duchesne, Duhamel, Faget de Baure, Félix Faulcon, Laîné, d'Ambray, chancelier de France, la plupart royalistes purs, quelques-uns hommes de fructidor, proscrits pour leur royalisme prématuré ou pour leur opposition héroïque aux excès révolutionnaires; d'autres, comme M. Lainé et ses collègues, zélateurs d'une liberté modérée

sous une royauté antique; tous ennemis du régime impérial et favorablement disposés à la réconciliation de la nation et de la famille des Bourbons. C'était une sorte de conférence diplomatique chargée de préparer les préliminaires de ce grand traité de pacification entre les races et les idées qui se combattaient depuis trente ans, le concile de la royauté et de la liberté modernes. Mais le roi se réservait à lui seul d'admettre ou de rejeter, de signer ou de biffer les clauses de ce traité. Il voulait que cette charte lui appartînt encore même après qu'il l'aurait promulguée.

Quelques séances pressées par l'impatience impérative de l'empereur Alexandre, qui déclarait que ses troupes ne quitteraient pas Paris avant la promulgation de la Charte, suffirent pour la discussion et la rédaction de ce monument. Le roi le signa avec la réserve formelle et répétée que ce droit de la nation était un don et une concession du trône, se réservant ainsi, comme il l'avait fait à Compiègne, de rappeler à son origine la toute-puissance dont il abandonnait une partie.

Voici ce traité de paix entre les Bourbons et la nation, dont nul alors ne contesta la sagesse, que personne ne crut révocable, qui suffisait à l'autorité du trône comme à la liberté du temps, qui servit de base morale au rétablissement solide de la monarchie traditionnelle et temporaire, et qui au-

rait supporté longtemps encore ce gouvernement appuyé sur deux droits et sur deux époques, si l'impatience d'un roi contre les agitations du peuple n'en avait sapé les bases sous sa propre monarchie.

DROIT PUBLIC DES FRANÇAIS.

« Les Français sont égaux devant la loi, quels que soient d'ailleurs leurs titres et leur rang.

» Ils contribuent indistinctement, dans la proportion de leur fortune, aux charges de l'État.

» Ils sont tous également admissibles aux emplois civils et militaires.

» Leur liberté individuelle est également garantie; personne ne pouvant être poursuivi ni arrêté que dans les cas prévus par la loi et dans la forme qu'elle prescrit.

» Chacun professe sa religion avec une égale liberté, et obtient pour son culte la même protection.

» Cependant la religion catholique, apostolique et romaine, est la religion de l'État.

» Les ministres de la religion catholique, apostolique et romaine, et ceux des autres cultes chrétiens, reçoivent seuls des traitements du trésor royal.

» Les Français ont le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions, en se conformant aux lois qui doivent réprimer les abus de cette liberté.

» Toutes les propriétés sont inviolables, sans aucune exception de celles qu'on appelle nationales, la loi ne mettant aucune différence entre elles.

» L'État peut exiger le sacrifice d'une propriété pour cause d'intérêt public légalement constaté, mais avec une indemnité préalable.

» Toutes recherches des opinions et votes émis jusqu'à la Restauration sont interdites. Le même oubli est commandé aux tribunaux et aux citoyens.

» La conscription est abolie. Le mode de recrutement de l'armée de terre et de mer est déterminé par une loi. »

FORMES DU GOUVERNEMENT DU ROI.

« La personne du roi est inviolable et sacrée. Les ministres sont responsables. Au roi seul appartient la puissance exécutive.

» Le roi est le chef suprême de l'État, commande les forces de terre et de mer, déclare la guerre, fait les traités de paix, d'alliance et de commerce, nomme à tous les emplois d'administration publique, et fait les règlements et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois et la sûreté de l'État.

» La puissance législative s'exerce collectivement par le roi, la Chambre des pairs et la Chambre des députés des départements.

» Le roi propose la loi.

» La proposition de la loi est portée, au gré du roi, à la Chambre des pairs ou à celle des députés, excepté la loi de l'impôt, qui doit être adressée d'abord à la Chambre des députés.

» Toute loi doit être discutée et votée librement par la majorité de chacune des deux Chambres.

» Les Chambres ont la faculté de supplier le roi de proposer une loi sur quelque objet que ce soit, et d'indiquer ce qu'il leur paraît convenable que la loi contienne.

» Cette demande pourra être faite par chacune des deux Chambres, mais après avoir été discutée en comité secret : elle ne sera envoyée à l'autre Chambre, par celle qui l'aura proposée, qu'après un délai de dix jours.

» Si la proposition est adoptée par l'autre Chambre, elle sera mise sous les yeux du roi : si elle est rejetée, elle ne pourra être représentée dans la même session.

» Le roi seul sanctionne et promulgue les lois.

» La liste civile est fixée pour toute la durée du règne par la première législature assemblée depuis l'avénement du roi. »

DE LA CHAMBRE DES PAIRS.

« La Chambre des pairs est une portion essentielle de la puissance législative.

» Elle est convoquée par le roi en même temps que la Chambre des députés des départements. La session de l'une commence et finit en même temps que celle de l'autre.

» Toute assemblée de la Chambre des pairs qui serait tenue hors du temps de la session de la Chambre des députés, ou qui ne serait pas ordonnée par le roi, est illicite et nulle de plein droit.

» La nomination des pairs de France appartient au roi. Leur nombre est illimité; il peut en varier les dignités, les nommer à vie ou les rendre héréditaires selon sa volonté.

» Les pairs ont entrée dans la Chambre à vingt-cinq ans, et voix délibérative à trente ans seulement.

» La Chambre des pairs est présidée par le chancelier de France, et en son absence, par un pair nommé par le roi.

» Les membres de la famille royale et les princes du sang sont pairs par le droit de leur naissance. Ils siégent immédiatement après le président; mais ils n'ont de voix délibérative qu'à vingt-cinq ans.

» Les princes ne peuvent prendre séance à la Chambre que de l'ordre du roi, exprimé pour chaque session par un message, à peine de nullité de tout ce qui aurait été fait en leur présence.

» Toutes les délibérations de la Chambre des pairs sont secrètes.

» La Chambre des pairs connaît des crimes de haute trahison et des attentats à la sûreté de l'État, qui seront définis par la loi.

» Aucun pair ne peut être arrêté que de l'autorité de la Chambre, et jugé que par elle en matière criminelle. »

DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS DES DÉPARTEMENTS.

« La Chambre des députés sera composée des députés élus par les colléges électoraux, dont l'organisation sera déterminée par les lois.

» Chaque département aura le même nombre de députés qu'il a eu jusqu'à présent.

» Les députés seront élus pour cinq ans, et de manière que la Chambre soit renouvelée chaque année par cinquième.

» Aucun député ne peut être admis dans la Chambre s'il n'est âgé de quarante ans et s'il ne paye une contribution directe de mille francs.

» Les électeurs qui concourent à la nomination

des députés ne peuvent avoir droit de suffrage, s'ils ne payent une contribution directe de trois cents francs et s'ils ont moins de trente ans.

» Les présidents des colléges électoraux seront nommés par le roi, et de droit membres du collége.

» La moitié au moins des députés sera choisie parmi des éligibles qui ont leur domicile politique dans le département.

» Le président de la Chambre des députés est nommé par le roi, sur une liste de cinq membres présentée par la Chambre.

» Les séances de la Chambre sont publiques; mais la demande de cinq membres suffit pour qu'elle se forme en comité secret.

» Aucun amendement ne peut être fait à une loi, s'il n'a été proposé ou consenti par le roi, et s'il n'a été renvoyé et discuté dans les bureaux.

» La Chambre des députés reçoit toutes les propositions d'impôts : ce n'est qu'après que ces propositions ont été admises qu'elles peuvent être portées à la Chambre des pairs.

» Aucun impôt ne peut être établi ni perçu s'il n'a été consenti par les deux Chambres et sanctionné par le roi.

» L'impôt foncier n'est consenti que pour un an. Les impositions indirectes peuvent l'être pour plusieurs années.

» Le roi convoque chaque année les deux Cham-

bres : il les proroge et peut dissoudre celle des députés des départements : mais, dans ce cas, il doit en convoquer une nouvelle dans le délai de trois mois.

» Aucune contrainte par corps ne peut être exercée contre un membre de la Chambre durant la session, et dans les six semaines qui l'auront précédée ou suivie.

» Aucun membre de la Chambre ne peut, pendant la durée de la session, être poursuivi ni arrêté en matière criminelle, sauf le cas de flagrant délit, qu'après que la Chambre a permis sa poursuite.

» Toute pétition à l'une ou à l'autre des Chambres ne peut être faite et présentée que par écrit. La loi interdit d'en apporter en personne et à la barre. »

DES MINISTRES.

« Les ministres peuvent être membres de la Chambre des pairs ou de la Chambre des députés. Ils ont en outre leur entrée dans l'une ou dans l'autre Chambre, et doivent être entendus quand ils le demandent.

» La Chambre des députés a le droit d'accuser les ministres et de les traduire devant la Chambre des pairs, qui seule a celui de les juger.

» Ils ne peuvent être accusés que pour fait de trahison ou de concussion. »

DE L'ORDRE JUDICIAIRE.

« Toute justice émane du roi. Elle s'administre en son nom par des juges qu'il nomme et qu'il institue.

» Les juges nommés par le roi sont inamovibles.

» Les cours et tribunaux ordinaires actuellement existants sont maintenus. Il n'y sera rien changé qu'en vertu d'une loi.

» L'institution actuelle des juges de commerce est conservée.

» La justice de paix est également conservée. Les juges de paix, quoique nommés par le roi, ne sont point inamovibles.

» Nul ne pourra être distrait de ses juges naturels.

» Il ne pourra en conséquence être créé de commissions et de tribunaux extraordinaires. Ne sont pas comprises sous cette dénomination les juridictions prévôtales, si leur rétablissement est jugé nécessaire.

» Les débats seront publics en matière criminelle, à moins que cette publicité ne soit dangereuse pour l'ordre et les mœurs : et, dans ce cas, le tribunal le déclare par un jugement.

» L'institution des jurés est conservée. Les chan-

gements qu'une plus longue expérience ferait juger nécessaires ne peuvent être effectués que par une loi.

» La peine de la confiscation est abolie et ne pourra pas être rétablie.

» Le roi a le droit de faire grâce et celui de commuer les peines.

» Le Code civil et les lois actuellement existantes qui ne sont pas contraires à la présente Charte restent en vigueur jusqu'à ce qu'il y soit légalement dérogé. »

DROITS PARTICULIERS GARANTIS PAR L'ÉTAT.

« Les militaires en activité de service, les officiers et soldats en retraite, les veuves, les officiers et soldats pensionnés conserveront leurs grades, honneurs et pensions.

» La dette publique est garantie. Toute espèce d'engagement pris par l'État avec ses créanciers est inviolable.

» La noblesse ancienne reprend ses titres. La nouvelle conserve les siens. Le roi fait des nobles à sa volonté : mais il ne leur accorde que des rangs et des honneurs, sans aucune exemption des charges et des devoirs de la société.

» La Légion d'honneur est maintenue. Le roi dé-

terminera les règlements intérieurs et la décoration.

» Les colonies seront régies par des lois et des règlements particuliers.

» Le roi et ses successeurs jureront, dans la solennité de leur sacre, d'observer fidèlement la présente Charte constitutionnelle.

» Donné à Paris le 4 juin, l'an de grâce 1814, et de notre règne le dix-neuvième.

» *Signé* : LOUIS.

» Et plus bas :

» *Le ministre secrétaire d'État,*
Signé : L'ABBÉ DE MONTESQUIOU. »

XIV.

Cet acte est la date des vérités politiques passées alors à l'état de droit commun entre l'esprit des peuples et les prétentions des rois. A l'exception de la liberté sincère et sérieuse des consciences, inconciliable avec une religion de l'État qui solde un ou deux cultes et proscrit les autres, toutes les libertés constitutionnelles y étaient proclamées et garanties. C'était l'acte de naissance du nouveau régime baptisé de sang sur les échafauds et sur le champ de bataille depuis vingt-cinq ans, en con-

traste avec l'ancien régime écroulé en 1789. C'était un second Henri IV répudiant sa vieille foi pour un trône, et confessant les dogmes nouveaux. La royauté triomphante en apparence était soumise par son retour même. Elle adoptait les mœurs, les droits, la langue, les institutions des vaincus.

Cet acte satisfit la France. Deux murmures seulement s'élevèrent, mais furent étouffés dans le consentement général. L'un, des anciens royalistes, exprimé par un homme devenu célèbre et important depuis, M. de Villèle, gentilhomme de Toulouse imbu de l'esprit féodal et absolu du Midi. L'autre, de Carnot, de Fouché, des amis de madame de Staël, des courtisans congédiés du despotisme impérial; les uns sincères dans leur libéralisme ombrageux, les autres affectant de se précipiter dans les doctrines constitutionnelles les plus exigeantes pour se venger de leur despotisme perdu.

XV.

M. de Villèle osait écrire : « La lassitude générale permettra peut-être de faire marcher quelque » temps cette œuvre d'égoïsme et d'imprévoyance, » mais au premier choc tout croulera et nous ren» trerons en révolution.

» Gardons les institutions qui nous conviennent;

» ayons la sagesse et la noble fierté de croire qu'elles » sont aussi bonnes pour nous que celles de nos voi- » sins le sont pour eux, et ne nous croyons pas plus » qu'eux réduits à aller chercher hors de chez nous » le modèle de notre constitution.

» Les lumières ont fait de grands progrès en » France. Les richesses et l'instruction y sont ré- » pandues dans toutes les classes; le désir de voir » le mérite tourner à la gloire et au profit de notre » pays est gravé dans tous les cœurs. Faisons au » régime qui nous gouverne les changements que » le temps nous indique; rétablissons tout ce qui » est susceptible d'être rétabli. Soyons sobres d'in- » novations : la déclaration du roi qui nous occupe » est calquée presque en entier sur la constitution » déjà proposée par le Sénat. *Cette œuvre n'est donc* » *pas celle du roi*, c'est celle d'un corps qui, comme » toute la France le sait, n'avait point qualité pour » la faire.

» N'ont-ils pas fait assez d'essais sur nous, les » hommes par lesquels nous nous sommes laissés » diriger trop longtemps? N'avons-nous pas sacrifié » au soutien des funestes idées de ces empiriques » assez de richesses et de générations? Qu'est-il ré- » sulté de leur science et de la confiance que nous » avons eue dans leurs promesses? la dévastation » du monde et l'envahissement de notre patrie! » Les institutions politiques ne se jettent point dans

» un moule et ne peuvent être fondées sur des » théories, nous en avons fait une assez longue ex» périence. Revenons à la constitution de nos » pères, à celle qui est conforme à notre caractère » national, qui est dans le sens de nos opinions, » qui est gravée en traits ineffaçables dans le cœur » de tous les Français : les parties de notre an» cienne organisation qui ont souffert nous coûte» ront moins à réparer que les nouvelles institu» tions ne coûteraient à établir; l'expérience et » l'opinion publique commandent la première de » ces mesures et se réunissent pour faire rejeter les » autres. »

XVI.

Ces murmures se perdirent dans l'impatience de voir le sol de la patrie évacué par les armées étrangères. Le 30 mai, le canon des Invalides apprit à la France que le traité préliminaire de Paris entre les souverains alliés et le gouvernement du roi était signé. Le comte d'Artois l'avait trop préjugé par la convention du 23 avril. Ce prince avait livré tous les gages d'une négociation plus favorable dans les mains de la France. Louis XVIII et M. de Talleyrand n'eurent qu'à ratifier cet acte précipité. Il faisait pressentir les traités prochains de Vienne où l'Europe anti-française et monarchique allait se

reconstituer les armes encore dans la main, et où la France, en apparence plus indépendante et plus respectée, n'aurait que l'honneur de délibérer sur son propre abaissement.

Ce traité de Paris portait : « Qu'il y aurait paix et amitié perpétuelles entre le roi de France, l'empereur d'Autriche et ses alliés;

» Que la France rentrait dans ses limites du 1er janvier 1792, sauf quelques changements de ses frontières dans les départements du Nord, de Sambre-et-Meuse, de la Moselle, de la Sarre et du Bas-Rhin, sauf aussi la conservation de Mulhouse, d'Avignon, de Montbéliard et de la sous-préfecture de Chambéry;

» Que la liberté de navigation sur le Rhin, garantie à tous par les États riverains, serait réglée par le futur congrès;

» Que la Hollande, placée sous la souveraineté de la maison d'Orange, recevrait un accroissement de territoire;

» Que tous les États d'Allemagne seraient indépendants et unis par un lien fédératif;

» Que la Suisse resterait indépendante;

» Que l'Italie, hors les pays revenant à l'Autriche, serait composée d'Etats souverains;

» Que l'île de Malte et ses dépendances deviendraient possessions britanniques;

» Que la France recouvrait ses anciennes colo-

nies, moins les îles de Tabago, de Sainte-Lucie, l'île de France, Rodrigue, les Séchelles, qu'elle abandonnait à l'Angleterre, ainsi que tous les forts et établissements en dépendant;

» Que la France s'interdisait toute espèce de fortification sur les territoires qu'elle recouvrait dans l'Inde, et ne pourrait y entretenir que le nombre de soldats nécessaires pour le maintien de la police;

» Que le droit de pêche sur le grand banc et sur les côtes de Terre-Neuve, ainsi que dans le golfe de Saint-Laurent, était rendu à la France;

» Que la France partagerait avec les puissances alliées tous les vaisseaux et bâtiments armés ou non armés qui se trouvent dans les places maritimes cédées par elle;

» Que ce partage aurait lieu dans la proportion d'un tiers pour les puissances dont ces places devenaient la propriété, et des deux tiers pour la France, qui renonçait en outre à tous ses droits sur la flotte du Texel;

» Que nul individu appartenant aux pays cédés ou restitués ne pourrait être recherché pour ses actes ou ses opinions politiques antérieurs au traité. »

Ce traité portait en outre dans des articles additionnels l'annulation des deux traités de 1805 et de 1809 en faveur de l'Autriche; le concours de la France à l'abolition de la traite des noirs avec l'An-

gleterre; le payement des dettes de nos prisonniers de guerre; la main-levée des séquestres mis depuis 1792 sur les immeubles et les propriétés mobilières des sujets des deux gouvernements; la promesse d'une prochaine convention de commerce; l'annulation en faveur de la Prusse des engagements patents ou secrets pris par cette puissance envers la France depuis la paix de Bâle; avec la Russie, la nomination d'une commission chargée de l'examen et de la liquidation des créances du duché de Varsovie sur le gouvernement français.

Le traité contenait cinq articles secrets par lesquels la France s'obligeait à reconnaître d'avance la distribution que les alliés pourraient faire entre eux des territoires abandonnés par elle, consentait à ce qu'un agrandissement territorial fût donné au roi de Sardaigne, à la libre navigation du Rhin et de l'Escaut.

XVII.

Un cri s'éleva et s'est prolongé jusqu'aujourd'hui contre ces condescendances de la France cédant une faible partie de ses colonies, s'interdisant une concurrence armée contre les Anglais dans les Indes, et enfin consentant à laisser Malte, cette forteresse de la Méditerranée, à l'Angleterre. C'était oublier la situation de la France désarmée, prosternée et con-

quise devant un million d'envahisseurs victorieux; c'était exiger de sa défaite plus qu'on n'aurait exigé de ses victoires; c'était reprocher à Louis XVIII l'expiation fatale et impérieuse des fautes de l'empereur. Qu'aurait-il pu faire et que pouvait faire la France sans lui? En quoi sa présence sur le trône de ses pères aggravait-elle la rançon de la patrie, qu'une ambition dont il était innocent avait livrée garrottée entre les mains de l'Europe? Louis XVIII de moins à Paris, la France eût-elle été plus libre et plus forte pour discuter ses conditions? Les souverains et leurs armées auraient-ils accordé à la France sans chef, ou à la France sous la tutelle d'une régence autrichienne, ou à la France combattant derrière la Loire et dans le plateau de ses montagnes du centre avec ses dernières armes, des conditions plus douces qu'elle ne les accordait à un roi de son sang et de son principe, restaurateur de la monarchie modérée? Napoléon lui-même, à l'apogée de sa force et de sa gloire, n'avait-il pas cédé ces colonies, vendu l'immense empire de la Louisiane, troqué Venise avec l'Autriche, garanti le démembrement de la Pologne à l'Autriche et à la Russie, laissé cette même île de Malte et la Sicile aux Anglais? Le bonapartisme, seul coupable de tous ces revers, les rejetait avec iniquité sur les Bourbons; le libéralisme répétait ces reproches sans les comprendre; l'opposition contre la Restaura-

tion commençait ce jour-là, comme toutes les oppositions systématiques, par l'ingratitude et par la mauvaise foi.

XVIII.

En vertu de ce traité, les îles Ioniennes, Hambourg et Magdebourg, encore occupés par soixante mille Français, furent débloqués et restitués aux puissances. Les troupes rentrèrent de ces inutiles forteresses où l'imprévoyante hésitation de Napoléon les avait laissées enfermées pendant qu'il demandait en vain des bataillons au sol épuisé pour défendre la mère-patrie. M. de Talleyrand, qui voulait s'autoriser plus tard des gratifications diplomatiques attribuées par l'usage aux négociateurs des traités de territoire, distribua six ou huit millions n rançon aux diplomates européens signataires du traité de Paris. Le prince de Metternich, ministre de l'Autriche, lord Castlereagh, plénipotentiaire du gouvernement britannique, M. de Nesselrode et M. de Hardenberg, l'un surtout au nom de la Russie, l'autre au nom de la Prusse, reçurent chacun un million. Les ministres des puissances secondaires reçurent des sommes considérables, proportionnées à l'importance des cours qu'ils représentaient. Cette rançon, offerte et acceptée pour prix de la paix,

la rendit plus prompte, mais plus humiliante. Comme procédé elle était honteuse, comme marché elle était avantageuse au pays, car chaque jour d'occupation perpétuée coûtait plus de huit millions à la France.

XIX.

Les souverains quittèrent Paris et donnèrent à leurs armées l'ordre d'évacuer le lendemain de la signature du traité. L'empereur Alexandre alla jouir de sa popularité triomphale à Londres, avant de se rendre dans ses États. Le roi de Prusse et l'empereur d'Autriche repassèrent le Rhin. Bernadotte, roi de Suède, qui avait nourri quelque temps le fol espoir, favorisé par Alexandre, de succéder à Napoléon, pour prix de sa part d'hostilités contre sa propre patrie, s'était déjà retiré vainqueur, mais confus, devant les reproches de sa conscience et devant la réprobation de ses anciens amis. Moreau et Bernadotte avaient été diversement punis de leurs fautes contre la patrie, l'un par la mort, l'autre par la victoire; tous deux par la réprobation du patriotisme.

XX.

Le roi se prépara au premier acte de son règne constitutionnel, l'ouverture des Chambres.

Le silence de la Charte avait effacé le Sénat du nombre des pouvoirs publics. Les sénateurs, inquiets ou consternés, imploraient individuellement la faveur d'être appelés à la Chambre des pairs. Cinquante-quatre sénateurs en furent exclus par la main du roi, en souvenir d'actes ou d'opinions auxquels il avait promis oubli, non faveur. Les principaux étaient Cambacérès, Chaptal, Chasset, Fouché, qu'une faveur secrète ne couvrit pas au dehors de la responsabilité du régicide; l'oncle de l'empereur, le cardinal Fesch; François de Neufchâteau, poëte précoce des dernières années du règne de Louis XVI, puni de ses enthousiasmes successifs pour la République et pour le despotisme de l'Empire; Garat, qui avait livré Louis XVI au bourreau, tout en gémissant sur la victime et en lui offrant des larmes; Grégoire, qui se défendait de toute complicité dans ce vote, mais qui avouait son culte persévérant pour la République; Rœderer, intrépide défenseur du trône constitutionnel au 10 août, mais dont le nom était injustement proscrit avec les souvenirs mal transmis de cette jour-

née et avec les griefs contre la commune de Paris; Sieyès, enfin, le premier prophète de la révolution de 1789, le législateur qui avait concédé la tête d'un roi à l'implacabilité du peuple, le directeur qui avait tramé sa propre déchéance avec l'ambition de Bonaparte, et préféré le despotisme comme antidote de l'anarchie. Tous ces hommes se retirèrent un moment dans l'ombre, mais avec des titres, des honneurs et des traitements qui n'avaient d'autres persécutions que l'oubli. Parmi les maréchaux, le roi n'avait exclu que ceux qui dataient surtout des guerres de la révolution et de la République : Brune, qu'un murmure injuste et odieux accusait d'avoir prêté sa main aux massacres de septembre et à la décapitation de la princesse de Lamballe, cette favorite de la reine, qui était revenue chercher la mort par amitié; Davoust, ancien gentilhomme, ayant répudié sa race et pris ses grades dans l'armée plébéienne de 1792; Jourdan, le vainqueur de Fleurus, resté républicain par conviction et par respect pour ses propres exploits; Soult, le plus consommé des lieutenants de l'empereur, suspect d'une ambition personnelle montant jusqu'aux trônes, et qui venait de prolonger la lutte à Toulouse par une bataille livrée, disait-on, plus pour sa popularité que pour la patrie; Victor enfin, élevé des derniers rangs de l'armée au rang des maréchaux, et qui, méconnu alors par les Bourbons,

devait se venger bientôt de cette injustice par une fidélité, vengeance des braves.

XXI.

Le clergé et la haute noblesse rentraient à large proportion dans la politique et dans le privilége de l'Église et de la naissance par la porte de la pairie. Toutes les grandes dignités, tous les grands siéges épiscopaux, tous les grands noms de l'ancienne cour et de l'ancienne aristocratie retrouvaient leur restauration héréditaire dans ce corps de l'État. C'était une renaissance indirecte et constitutionnelle des illustrations nationales dans le nouvel anoblissement des familles séculaires ou historiques. On y retrouvait, avec un certain orgueil de patriotisme, les noms des Périgord, des la Luzerne, des Clermont-Tonnerre, comme évêques des principaux siéges de France, et comme antiquité ou gloire, les noms des d'Elbeuf, des Montbazon, des la Trémouille, des Chevreuse, des Brissac, des Richelieu, des Rohan, des Luxembourg, des Gramont, des Mortemart, des Noailles, des Saint-Aignan, des d'Aramont, des d'Harcourt, des Fitz-James, des Brancas, des Duras, des la Vauguyon, des Choiseul, des Coigny, des la Rochefoucauld, des Croy, des Montmorency, des Lévis, des Maillé, des

la Force, des Saulx-Tavannes, des De Sèze, à côté des Ney, des Berthier, des Suchet, des Masséna, des Oudinot, des Serurier, des Mortier, des Pérignon, et des hommes qui avaient rajeuni la gloire civile ou militaire de la France.

XXII.

Le Corps Législatif, convoqué d'urgence tel qu'il se trouva composé, n'avait pas eu besoin d'épuration. Le seul régicide qui fît encore partie de cette représentation nationale subordonnée aux inspirations des préfets de l'Empire, se retira de lui-même par bienséance devant le frère de Louis XVI, pour qu'aucun souvenir sinistre n'attristât l'oreille ou les yeux du nouveau souverain. La France entière était alors dans ce sentiment; elle ne reniait pas les œuvres de sa révolution, mais elle aurait voulu effacer du sol et de l'histoire les traces de ses discordes et de ses vengeances, pour que sa paix ne fût troublée par aucun fantôme sorti de ses tombes.

La séance d'ouverture était fixée au 4 juin 1814. Louis XVIII, accompagné de tous les princes de sa maison, s'y rendit dans toute la pompe des successeurs de Louis XIV. Plus il consentait à s'entretenir avec ce parlement national, plus il voulait que

la majesté de la couronne brillât au milieu des armes et à une distance démesurée de grandeur au-dessus de la représentation du peuple. Les esprits, éblouis comme les cœurs, étaient disposés à saluer en lui ce prestige. On ne disputait pas avec le sentiment qui ralliait la nation autour de ce vieillard législateur. L'empereur avait accoutumé les yeux aux pompes des armes. On était heureux de saluer la pompe des lois. Une foule immense, comparable à celle qui avait accueilli la royauté le jour de son entrée dans Paris, se pressait sur les deux rives de la Seine pour voir défiler le cortége royal et pour bénir le roi de ses institutions qu'il allait sceller. Les tribunes du Corps Législatif étaient pleines de l'élite de la France et de l'Europe. Les pairs et les membres du Corps Législatif étaient réunis et pressés dans la même enceinte ; un trône était préparé pour le roi.

Il parut. Les voûtes du palais retentirent d'acclamations unanimes, les uns saluant la royauté rétablie, les autres attendant avec anxiété de ses lèvres la première consécration de la liberté. Le roi, relevant ce jour-là son attitude à la hauteur de la majesté des siècles personnifiés dans son nom, et éclairant tout le groupe de famille et de dignitaires qui l'entourait de l'éclat réel et dominant de son intelligence, s'assit sur son trône et s'inclina avec une dignité émue devant ces acclamations des lé-

gislateurs debout. Les larmes des vieillards et des femmes, compagnons de ses longs exils, coulaient dans les tribunes à l'aspect de ce nouveau couronnement du roi, qu'ils avaient suivi errant et découronné. Tout dissentiment politique s'effaçait devant l'unanimité des sentiments.

XXIII.

Louis XVIII avait voulu écrire seul et sans subir le secours ou le concours d'aucun de ses ministres le discours qu'il avait à prononcer. Prince lettré, il trouvait avec bonheur et orgueil dans ces solennités l'occasion, rare pour un roi, de faire éclater le talent dont la nature et l'étude l'avaient doué. De plus, il savait que le cœur est la vraie source de l'éloquence; le sien était ému, attendri du passé, confiant dans l'avenir; aucun de ses ministres ou de ses écrivains officiels n'aurait pu trouver dans ses réflexions l'accent pathétique, élevé et vrai, que le frère de Louis XVI trouvait dans son âme. Le roi avait médité ses mots, mais il avait laissé parler ses sentiments. Ses cheveux blancs, ses regards à la fois majestueux et doux, son geste sobre et paternel, sa prononciation pleine d'inflexions où l'on sentait le cœur, le son de sa voix grave et vibrant,

remuant les âmes parce qu'il était remué lui-même, gravaient ses paroles dans l'oreille et dans la mémoire. Un silence sourd semblait devancer les mots sur ses lèvres. On eût dit que tout un peuple attendait de chaque pensée la révélation de son sort.

XXIV.

« Messieurs, lorsque pour la première fois je viens » dans cette enceinte m'environner des grands corps » de l'État, des représentants d'une nation qui ne » cesse de me prodiguer les plus touchantes marques » de son amour, je me félicite d'être devenu le dis- » pensateur des bienfaits que la divine Providence » daigne accorder à mon peuple.

» J'ai fait avec la Russie, l'Autriche, l'Angleterre » et la Prusse une paix dans laquelle sont compris » leurs alliés, c'est-à-dire tous les princes de la chré- » tienté. La guerre était universelle : la réconcilia- » tion l'est pareillement.

» Le rang que la France a toujours occupé parmi » les nations n'a été transféré à aucune autre, et » lui demeure sans partage. Tout ce que les autres » États acquièrent de sécurité accroît également la » sienne, et par conséquent ajoute à sa puissance » véritable. Ce qu'elle ne conserve pas de ses con-

» quêtes ne doit donc pas être regardé comme re-
» tranché de sa force réelle.

» La gloire des armées françaises n'a reçu aucune » atteinte : les monuments de leur valeur subsis» tent, et les chefs-d'œuvre des arts nous appar» tiennent désormais par des droits plus stables et » plus sacrés que ceux de la victoire.

» Les routes du commerce, si longtemps fermées, » vont être libres. Le marché de la France ne sera » plus seul ouvert aux productions de son sol et » de son industrie; celles dont l'habitude lui a fait » un besoin, ou qui sont nécessaires aux arts qu'elle » exerce, lui seront fournies par les possessions » qu'elle recouvre. Elle ne sera plus réduite à s'en » priver ou à ne les obtenir qu'à des conditions » ruineuses. Nos manufactures vont refleurir, nos » villes maritimes vont renaître, et tout nous promet » qu'un long calme au dehors et une félicité du» rable au dedans seront les heureux fruits de la » paix.

» Un souvenir douloureux vient toutefois trou» bler ma joie. J'étais né, je me flattais de rester » toute ma vie le plus fidèle sujet du meilleur des » rois, et j'occupe aujourd'hui sa place! Mais du » moins il n'est pas mort tout entier, il revit dans » ce testament qu'il destinait à l'instruction de l'au» guste et malheureux enfant auquel je devais suc» céder! C'est les yeux fixés sur cet immortel ou-

» vrage, c'est pénétré des sentiments qui le dictè-
» rent, c'est guidé par l'expérience et secondé par
» les conseils de plusieurs d'entre vous, que j'ai ré-
» digé la charte constitutionnelle dont vous allez
» entendre la lecture et qui asseoit sur des bases
» solides la prospérité de l'État. »

XXV.

La voix du roi s'était affaissée à ce dernier paragraphe de son discours. Ces allusions à un frère mort dans l'enfantement de la liberté à laquelle il avait souri et qui l'avait immolé comme pour le punir de sa vertu, à une reine, à un enfant, héritier de tant de trônes, puis de tant d'échafauds de sa race; cette résurrection de la royauté sortant de l'exil comme du sépulcre dans la personne des parents les plus rapprochés des victimes, ce testament évangélique de Louis XVI élevé par la main du roi son frère et son vengeur comme un drapeau de paix entre les deux partis, ce pardon descendant du ciel dans la dernière volonté d'un martyr du peuple pour inspirer à ce peuple la confiance et le pardon aussi à sa dynastie, ce trône où l'on croyait voir assis deux rois, l'un pour inspirer, l'autre pour régner; cette princesse orpheline, la duchesse d'An-

goulême, assistant du haut d'une tribune à ces réparations de la Providence, inondant de ses larmes le voile dont elle essuyait ses yeux et étouffant avec peine ses sanglots; tous ces souvenirs, toutes ces scènes, toutes ces émotions ajoutaient à l'éloquence du discours l'éloquence des yeux, des mémoires, des compassions, des frémissements des auditeurs. Enfin un gage de liberté sortait sanctionné par la royauté, accueilli par le peuple, payé par ce sang, arrosé par les larmes de cette scène à la fois tragique, politique et sainte, dont les acteurs étaient un peuple et un roi. Un long silence plein de réflexions, de joies et de tristesses succéda aux applaudissements qui avaient couvert les dernières paroles du roi.

Le chancelier d'Ambray prit la parole à son tour pour lire le discours qui allait motiver et commenter d'avance la Charte. Les émotions de la nature se calmèrent, et les susceptibilités politiques reprirent promptement la place des sentiments. Ce discours inhabile, dogmatique, paradoxal, plein de réserves maladroites dans les concessions, retirant à la couronne d'une main ce qu'on semblait donner à la liberté de l'autre, blessant pour la révolution, défiant et provocateur, s'efforçant en vain de concilier les dogmes absolus de l'antique monarchie féodale avec les dogmes rationnels de la monarchie de consentement national, effaçant vingt-cinq ans de notre his-

toire, supposant la patrie émigrée comme le trône, datant le règne des Bourbons non du rappel du roi par la France, mais de la mort de Louis XVII dans les cachots du Temple, appelant enfin la controverse là où il fallait l'étouffer sous l'unanimité de la réconciliation et sous le droit confondu des deux époques et des deux principes, refroidit les cœurs, sécha les larmes, irrita les esprits, souleva les frémissements et les murmures.

Ils parcoururent l'assemblée et avertirent le roi, malgré le respect et l'attendrissement qu'on voulait lui témoigner, quand le chancelier appela gauchement la Charte une simple ordonnance de réformes. Ils redoublèrent quand il appela des égarements et des théories coupables les efforts persévérants d'une nation pour enfanter un ordre nouveau conforme au développement des idées et des droits d'une civilisation plus parfaite. Ils s'élevèrent et se prolongèrent plus sensiblement quand M. d'Ambray, remontant par la pensée au delà même des états généraux de 1789, appela les pairs et les représentants les *notables* du royaume. Le roi put pressentir la lutte prochaine et inévitable des deux principes entre lesquels sa sagesse personnelle avait voulu s'interposer, et que l'imprudente provocation des théoriciens de l'ancienne royauté allait réveiller. Ces paroles étaient des concessions à son frère, le comte d'Artois, et aux publicistes de l'émigration, qui vou-

laient reconquérir, au nom du droit impérissable et infaillible du trône, un peuple par lequel Louis XVIII devait être au contraire reconquis.

XXVI.

M. Ferrand, un de ces théoriciens les plus impérieux et les plus inintelligents, parla à son tour avant de donner lecture de la Charte. Il parla des funestes écarts qui avaient interrompu la chaîne des temps; il appela la Charte un don et non un droit, une concession et non une conquête du temps; il offensa, il inquiéta, il contrista les âmes qui ne demandaient qu'à s'épanouir. Mais la lecture de la Charte elle-même et l'énonciation des principes et des institutions qui allaient désormais régir les rapports du trône et du peuple effaça toutes ces irritations fugitives, et rendit à tous la sécurité complète de la possession de la liberté. On attribua à ces conseillers obstinés et maladroits les paroles qui retenaient en donnant. On attribua au roi seul la sagesse et la consécration des principes de la Charte. Chacun y retrouvait une des vérités auxquelles il avait dévoué son intelligence ou son sang. Ce symbole du siècle nouveau, médité, écrit, adopté par un prince sans préjugés et sans ressentiment, reportait vers lui tout l'amour qu'on avait pour ces principes

eux-mêmes. Louis XVIII en quittant le palais était véritablement le roi de toutes les convictions comme de tous les cœurs. Les acclamations et les bénédictions de deux siècles se réunissaient sur sa tête. Elles le suivirent jusqu'à son palais et retentirent jusqu'à la nuit dans les cours et dans les jardins des Tuileries. Il avait conquis la France en lui présentant son image dans ce code des nouvelles institutions.

« Ma couronne est là, dit-il en contemplant du » haut du balcon des Tuileries ce peuple ivre de re- » trouver ses idées dans son roi : Henri IV l'a con- » quise par les armes; moi, je l'ai conquise par mes » méditations à Hartwell. J'ai gagné ma bataille » d'Ivry. »

XXVII.

Les murmures qui avaient éclaté dans la séance d'ouverture aux paroles de M. d'Ambray et de M. Ferrand, ministres restrictifs des concessions royales, agitèrent légèrement les premières réunions des deux assemblées. Les deux adresses que ces corps délibérèrent en réponse au discours de la couronne n'y firent néanmoins que de muettes allusions. On semblait craindre de troubler l'harmonie que la France entière désirait entre les représentants du pays et le représentant héréditaire du pouvoir

royal. On confondit les dissentiments sur l'origine et la révocabilité de la Charte dans des circonlocutions ambiguës qui laissaient de l'espace entre les prétentions du peuple et les droits du trône.

« Sire, disait la Chambre des pairs, les fidèles » sujets de Votre Majesté viennent déposer au » pied de son trône le tribut de la plus juste recon» naissance pour le double et inappréciable bienfait » d'une paix glorieuse à la France et d'une consti» tution régénératrice. La grande Charte que Votre » Majesté vient de faire publier consacre de nou» veau l'antique principe constitutif de la monarchie » française, qui établit sur le même fondement et » par un admirable accord la puissance du roi et la » liberté du peuple. La forme que Votre Majesté a » donnée à l'application de cet inaltérable principe » est un témoignage éclatant de sa profonde sagesse » et de son amour pour les Français : c'est ainsi » que la force de la monarchie se développera et » s'accroîtra de plus en plus comme la gloire per» sonnelle de Votre Majesté; et après que nous » aurons eu le bonheur d'être longtemps gouvernés » par elle, la postérité s'empressera d'unir le nom » de Louis XVIII à celui de ses plus illustres pré» décesseurs. »

Les députés s'inspirèrent de la même réserve et ne disputèrent aucun enthousiasme et aucune adulation anticipée au roi.

« Sire, disaient les législateurs, la Charte constitutionnelle promet à la France et la jouissance de » cette liberté politique qui en élevant la nation » donne plus d'éclat au trône lui-même, et les bien- » faits de cette liberté civile qui, en faisant chérir » par toutes les classes l'autorité royale, rend l'o- » béissance à la fois plus douce et plus sûre. La » durée de ces bienfaits paraît devoir être inalté- » rable, lorsqu'ils arrivent au moment d'une paix » que le ciel accorde enfin à la France. L'armée qui » a combattu pour la patrie et pour l'honneur, et le » peuple qu'elle a défendu, reconnaissent à l'envi » que cette paix signée dès le premier mois du re- » tour de Votre Majesté dans la capitale est due à » l'auguste maison de Bourbon, autour de qui la » grande famille française se rallie tout entière dans » l'espoir de réparer ses malheurs.

» Oui, Sire, tous les intérêts, tous les droits, » toutes les espérances se confondent sous la pro- » tection de la couronne. On ne verra plus en » France que de véritables citoyens, ne s'occupant » du passé qu'afin d'y chercher d'utiles leçons pour » l'avenir, et disposés à faire le sacrifice de leurs » prétentions opposées et de leurs ressentiments. » Les Français, également remplis d'amour pour » leur patrie et d'amour pour leur roi, ne sépare- » ront jamais dans leur cœur ces nobles sentiments, » et le roi que la Providence leur a rendu, unis-

» sant ces deux grands ressorts des États anciens et
» des États modernes, conduira des sujets libres et
» réconciliés à la véritable gloire et au bonheur
» qu'ils doivent à Louis le Désiré. »

XXVIII.

M. Lainé, la première voix de la liberté et le premier précurseur d'une restauration constitutionnelle, fut nommé président du Corps Législatif. Ce choix exprimait en un seul nom la double pensée qui animait la Chambre des députés, la volonté d'un gouvernement libre et l'acceptation des Bourbons. Les travaux des deux Chambres commencèrent. On y sentait l'inexpérience et l'hésitation d'un peuple qui avait perdu l'usage des discussions politiques, et qui ne connaissant ni ses droits, ni ses limites, risquait de les compromettre ou de les dépasser. Le roi, attentif et mal fixé lui-même sur les attributions qu'il avait prétendu concéder aux deux Chambres, surveillait de son cabinet ces premiers débats avec une ombrageuse sollicitude. Les courtisans lui faisaient peur des premiers balbutiements de l'opposition. Les royalistes, pleins de souvenirs et de terreurs, n'avaient jamais rien compris à ce partage de souveraineté dont l'oscillation entre un roi et un peuple constitue le gouvernement mixte et repré-

sentatif de l'Angleterre. Chaque indépendance leur semblait une insulte, chaque droit national une révolte, chaque discours un indice de lèse-majesté. Le roi, plus exercé et plus ferme, les rassurait et s'efforçait de modérer d'un côté les audaces, de l'autre les terreurs du nouveau mode de gouvernement. Mais aucun de ses ministres n'était capable, par sa sagacité ou par son éloquence, d'habituer la tribune et le conseil au jeu du régime représentatif. M. d'Ambray et M. Ferrand n'étaient que des rhéteurs surannés. M. de Talleyrand, homme de cabinet, de couloir et de salon, n'avait dans sa nature ni ce mâle courage qui lutte, appuyé sur des convictions fortes, contre les tumultes d'une assemblée, ni ce rayonnement foudroyant d'esprit qui les subjugue, ni cet accent dans la voix qui est la domination de l'orateur politique. Ami silencieux de Mirabeau, il s'était tenu toujours à l'ombre de ce grand discuteur dans l'Assemblée constituante. Il n'avait grandi dans l'opinion publique que depuis que la tribune avait été démolie par le despotisme et qu'on s'était fait des renommées non en plein jour, mais par l'artifice et le mystère des habiletés de cour. Il affectait de dédaigner ce vain bruit de discussions publiques et de tenir quelques fils des consciences et des ambitions dans les deux Chambres. Il oubliait et il faisait oublier au roi que la France avait passé en un jour, par la promulga-

tion de la Charte, du gouvernement du silence au gouvernement de l'opinion.

Sous ses ordres, M. Beugnot, homme de même nature, donnait à la police les attributions de la justice et de la loi. La censure préalable des journaux et des livres, héritage de l'Empire, s'exerçait par M. Beugnot sous l'inspiration de l'abbé de Montesquiou. Un jeune homme célèbre depuis sous beaucoup de règnes, M. Guizot, dirigeait au ministère de l'intérieur cette partie de l'administration, et préludait par la surveillance arbitraire de la pensée à une vie de publicité et de tribune qui devait démentir ses premières années. Un des premiers chocs du gouvernement et de l'opinion fut imprudemment causé par M. Beugnot à propos d'une ordonnance de police sur l'observation obligatoire et méticuleuse du dimanche. Le roi avait cru devoir ce premier hommage au clergé, dont il affichait la restauration comme conséquence de la restauration de son propre trône. Il oubliait que la révolution était plus religieuse encore que politique dans le fond du peuple. Les consciences, plus susceptibles que les opinions, voulaient bien la restauration de l'Église catholique dans la liberté, comme les opinions voulaient bien de la restauration du trône dans la constitution; mais un acte de répression ou de compression sur les consciences paraissait un symptôme de domination d'un seul

culte privilégié et un attentat contre la raison et contre la tolérance du siècle. Un cri d'indignation s'éleva de la multitude qui fit reculer les ministres et avertit le roi. L'ordonnance méprisée et inexécutée tomba en désuétude dès le premier jour. La tentative de M. Beugnot expira dans le ridicule. Elle suffit néanmoins pour irriter la nation contre l'Église et pour jeter dans l'opposition naissante un ferment de mécontentement populaire et d'agitation qui dépopularisa un peu la royauté. La Chambre des députés menaça de provoquer des lois pour garantir à la fois la conscience, l'opinion et le gouvernement de discussion par la liberté de la presse. Le gouvernement, averti et intimidé par ces propositions, se hâta de présenter une loi sur la pensée, de peur que la Chambre ne décrétât la pensée libre. Les ministres spécialement chargés de présenter et de défendre cette loi disaient assez, par leurs noms, quel en serait le sens. C'étaient les membres du conseil les plus antipathiques à toute intelligence de la liberté : M. Beugnot qui saisissait les imprimeurs, M. Ferrand qui maudissait l'imprimerie, M. de Blacas qui voyait la révolte dans toute indépendance de jugement. M. de Talleyrand semblait s'être joué de ses collègues en les envoyant subir, à forces si inégales devant des assemblées jalouses et éloquentes, la lutte de l'esprit de cour contre l'esprit de liberté.

L'abbé de Montesquiou, ministre de l'intérieur, moins neuf que les autres aux discussions des assemblées délibérantes, lut un discours. Ce discours faisait présager toute la loi. Il avait été médité par M. Royer-Collard, indécis encore entre son passé et son avenir, et rédigé par M. Guizot, serviteur hâté d'un gouvernement où il voulait faire place par ses services à son talent.

« Messieurs, dit M. de Montesquiou, vous le sa- » vez, ce ne sont point de vaines subtilités, mais » le résultat d'une triste expérience : la liberté de » la presse, souvent proclamée en France depuis » vingt-cinq ans, y est toujours devenue elle-même » son plus grand ennemi; la cause, dira-t-on, en » était dans l'effervescence des passions populaires, » dans la facilité avec laquelle on entraînait un » peuple encore incapable de juger les écrits et » d'en prévoir les conséquences... Mais ces causes » ont-elles déjà disparu? Peut-on se flatter qu'elles » n'agiront plus désormais? Nous n'osons le penser. » La servitude silencieuse qui a succédé à la turbu- » lence des premières années de la révolution ne » nous a pas mieux formés à la liberté; les passions » qui n'ont pu se manifester durant cet intervalle » éclateraient aujourd'hui fortifiées de passions nou- » velles. Qu'opposerions-nous à leur explosion? » Presque autant d'inexpérience et plus de fai- » blesse... Telle est la nature de la liberté, que

» pour savoir en faire usage il faut en avoir joui.
» Donnez-lui donc toute l'étendue nécessaire pour
» que la nation n'apprenne qu'à s'en servir; mais
» opposez-lui encore quelques barrières pour la
» sauver de ses propres excès...

» C'est sur ces principes que reposent les bases
» de la loi qui vous est proposée; les articles dont
» elle se compose n'en sont que le développement...
» En vous demandant d'assigner quelques limites
» à la liberté de la presse, on ne vous demande
» point de violer un principe, mais de l'appliquer
» comme il convient à nos mœurs. Le roi ne vous
» propose rien qui ne lui paraisse rigoureusement
» nécessaire pour le salut des institutions nationales
» et pour la marche du gouvernement. Ce que l'on
» a voulu surtout arrêter, c'est la publication des
» écrits d'un petit volume, qui, plus faciles à ré-
» pandre et plus propres à être lus avec avidité,
» menaceraient de troubler la tranquillité publique.

» Tout écrit de plus de trente feuilles d'impres-
» sion pourra être publié librement et sans examen
» de censure préalable.

» Il en sera de même, quel que soit le nombre
» de feuilles, des écrits en langues mortes et en lan-
» gues étrangères; des mandements, lettres pasto-
» rales, catéchismes, livres de prières; mémoires
» sur procès signés d'un avocat près les cours et
» tribunaux.

» Si deux censeurs au moins jugent que l'écrit est » un libelle diffamatoire, ou qu'il peut troubler la » tranquillité publique, ou qu'il est contraire à l'ar» ticle 11 de la Charte, ou qu'il blesse les bonnes » mœurs, le directeur général de la librairie *pourra* » ordonner qu'il soit sursis à l'impression.

» Il sera formé au commencement de chaque ses» sion des deux Chambres une commission compo» sée de trois pairs, trois députés, élus par leur » Chambre respective, et trois commissaires du roi.

» Nul ne sera imprimeur ni libraire s'il n'est bre» veté par le roi et assermenté. Les imprimeries » clandestines seront détruites, et les possesseurs et » dépositaires punis d'une amende de 10,000 fr. et » d'un emprisonnement de 6 mois.

» Le défaut de déclaration avant l'impression et » le défaut de dépôt avant la publication, seront » punis chacun d'une amende de 1,000 fr. pour » la première fois, et de 2,000 fr. pour la seconde. » L'indication d'un faux nom ou d'une fausse de» meure sera punie d'une amende de 6,000 fr., » sans préjudice de l'emprisonnement prononcé par » le Code pénal.

» Tout libraire chez qui il sera trouvé un ouvrage » sans nom d'imprimeur sera condamné à une » amende de 2,000 fr., l'amende réduite à 1,000 fr. » si le libraire fait connaître l'imprimeur. Enfin » la loi devait être revue dans trois ans, pour y

» apporter les modifications que l'expérience aurait
» fait juger nécessaires... »

XXIX.

Cette loi de circonstance, qui démentait, dès le premier jour, une des promesses les plus chères à la nation dans la Charte, parut un attentat à cette Charte elle-même, dont la liberté de penser et d'écrire était la seule garantie. La prérogative de l'opinion expirait dans la prérogative de la police. La Chambre et le pays continrent mal leur indignation. Les journaux et les pamphlets forcèrent la main de la police et semèrent partout le murmure, l'ironie, la colère et le mépris contre les ministres. Les écrivains les plus modérés et les plus favorables aux Bourbons, Dussault, Benjamin Constant, Suard, discutèrent avant la tribune les sévérités et les démences de la loi. La Chambre des députés nomma pour lui en faire le rapport M. Raynouard, écrivain royaliste et libéral, ami et complice de M. Lainé dans sa révolte contre le despotisme impérial. Une foule immense qui témoignait assez de la passion publique assiégea les abords et l'intérieur de la Chambre des députés le jour où M. Raynouard devait présenter ce texte de discussion à la Chambre. La force armée fut obligée d'intervenir pour faire évacuer les tribunes.

La foule et le tumulte firent remettre la séance au lendemain.

XXX.

Une force imposante assura cette fois la réunion des députés et le calme de la délibération. M. Raynouard lut son rapport. Il était digne de cet homme de bien. Il savait sacrifier à ses opinions même ses inclinations de cœur pour les Bourbons.

Il parla au milieu d'un silence qui attestait l'anxiété de l'attention publique. Après une théorie sage et forte de la liberté réglée de la première des facultés humaines, celle de penser, et de la première des prérogatives politiques, celle de discuter le gouvernement, M. Raynouard concluait au rejet de la loi de censure et de silence. Il fut couvert d'applaudissements. La discussion s'ouvrit avec l'impatience d'opinions qui ne veulent attendre ni la victoire, ni la défaite. Elle dura quatre jours. Tout fut dit sur les avantages et les dangers de la liberté complète ou de la liberté restreinte de la pensée à la suite d'une révolution qui avait excité les ressentiments et qui bouillonnait encore. L'assemblée en masse tremblait devant la puissance qu'elle allait déchaîner. Cette réunion d'hommes lassés de révolutions, timides d'idées, indécis de doctrines, façonnés par un long silence aux habi-

tudes de despotisme et qui ne s'étaient soulevés contre lui que le jour où il les avait menacés de s'écrouler sur eux, n'avait ni l'intelligence, ni l'audace, ni le caractère d'une assemblée depuis longtemps libre. L'immense majorité céda aux raisons de prudence alléguées par M. de Montesquiou. Quatre-vingts membres seulement, parmi lesquels tous les hommes d'élite de la révolution ou des lettres, Dupont (de l'Eure), Dumolard, Durbach, Raynouard, Gallois, Lainé, protestèrent contre cette faiblesse et contre cet ajournement de l'opinion libre. La loi fut adoptée.

Boissy d'Anglas et Lanjuinais, à la Chambre des pairs, combattirent avec énergie et avec éloquence cette loi servile. Ces deux vétérans de la tribune, qui avaient été les plus intrépides contre la démagogie, contre la tyrannie populaire du peuple à la Convention, furent les plus inflexibles contre les excès de l'arbitraire devant la royauté qu'ils aimaient. M. de Talleyrand garda le silence devant eux, soit qu'il sentît son impuissance à la tribune, soit qu'il voulût, dans l'indécision du résultat et devant l'impopularité de la loi, rester lui-même indécis, énigmatique et libre de sacrifier ses collègues à l'opinion, si l'opinion exigeait ce sacrifice. Les hommes de la cour et de l'émigration soutinrent les doctrines qu'ils avaient sucées avec le lait et maudirent dans la liberté de la pensée la cause de leur ruine et de leur

exil. La loi fut votée à une faible majorité. Cette indépendance donna à la Chambre des pairs une popularité que le Sénat avait perdue.

XXXI.

Les Chambres s'occupèrent ensuite des finances, obérées de plus d'un milliard par les guerres de Napoléon. L'abbé Louis, ministre habile et de sang-froid, osa évoquer le crédit public, qui sauve tout quand tout est perdu. Il fit pressentir la création de l'amortissement de la dette publique, mesure puérile en elle-même, mais décevante pour l'imagination des prêteurs. Il prépara, sans se troubler devant l'énormité des sacrifices, non-seulement le service des dépenses de l'armée, de l'administration et de la cour, mais encore la liquidation prompte et entière des réparations et des indemnités que l'empereur laissait à payer comme la rançon de sa gloire et de ses revers à la nation. Ce ministre avait proposé hardiment au roi la vente de trois cent mille hectares de forêts nationales, restes des dépouilles énormes d'un clergé propriétaire et dépossédé. L'Église avait usurpé trois fois en treize siècles la propriété du sol entier de la France. Louis XVIII, dans le commencement de la révolution, avait applaudi à la rédimition de ce sol envahi par cette féodalité

des consciences. Il pensait comme Mirabeau et comme la raison de 1789, que des corporations immortelles, célibataires et toujours croissantes, ne devaient posséder que des salaires de l'État proportionnés à leur service, ou des salaires libres et privés offerts volontairement par la piété des croyants, et que la propriété du sol devait être réservée aux familles, source et réservoir de la population. Mais Louis XVIII, influencé pendant son exil par son frère et par les évêques composant la cour du comte d'Artois, cédait alors à des scrupules de politique plus que de conscience qu'il était loin d'avoir en 1789. Il voulait, dans un intérêt de règne, rétablir, autant que la révolution le lui permettait, un établissement ecclésiastique; il ne voulait pas surtout que son frère, la duchesse d'Angoulême, les évêques rentrés et les théoriciens puritains de l'ancien régime dont sa cour était remplie, eussent à lui reprocher sa part de spoliation et de profanation dans ce qui restait des biens de l'Église. En vain M. de Talleyrand et l'abbé Louis le pressaient de consentir à la vente de ces trois cent mille hectares de forêts; il affectait de ne pas entendre, il ne répondait que par le silence. Il était évident qu'il voulait avoir la main forcée en apparence par les Chambres. Un de ses confidents lui ayant enfin renouvelé un jour les instances de son cabinet pour obtenir de lui un aveu formel de cette

mesure : « Jamais, monsieur, lui dit le roi avec un » accent de haute indignation, on n'obtiendra de moi » cet aveu. La vente des biens de l'Église n'est pas » seulement une spoliation, c'est un sacrilége! » On attendit une heure plus propice pour arracher de lui un consentement qui était dans son cœur, mais qui ne voulait pas passer sur ses lèvres.

XXXII.

La nation se montra prodigue de réparations, d'indemnités et de dotations envers la couronne et envers les princes. Un vote spontané et unanime des Chambres affecta une somme de 33 millions au roi pour l'entretien annuel et pour le luxe royal de sa maison. Elle paya en outre 30 millions de dettes qu'il avait contractées pendant son exil, ainsi que les dettes du comte d'Artois et des princes. Elle lui remit de plus les biens de la couronne.

Le roi rougissait de retrouver seul un si splendide établissement pour lui et pour sa famille, tandis que les émigrés proscrits et dépouillés pour sa cause contemplaient les maisons et les champs de leurs familles passés dans les mains des acquéreurs de domaines nationaux. La mendicité de ces défenseurs du trône était un reproche au trône relevé sur leurs ruines. Il désirait avec ardeur liquider ce

procès entre les anciens et les nouveaux possesseurs. Il avait cédé au temps, même pendant l'émigration, en promettant dans ses déclarations royales qu'il n'attenterait jamais à la validité de ces contrats entre les acquéreurs des biens de l'Église et des émigrés, et en jetant le voile de la politique sur le passé. Mais il voulait, et il avait raison de vouloir rendre, du moins aux familles proscrites, ce qui restait intact de leurs dépouilles entre les mains de la nation. Il lui paraissait odieux de faire profiter sous le règne d'un Bourbon le trésor public des domaines, des rentes et des forêts confisqués sur ces familles pour crime de fidélité aux Bourbons. C'était convenance, politique, justice; tout le monde le sentait avec lui, excepté l'ombrageuse classe des nouveaux acquéreurs, qui tremblaient au seul nom d'émigrés, et qui, dans le principe de l'inaliénabilité des biens des proscrits, voyaient la condamnation de la possession des biens confisqués. Ces acquéreurs étaient riches, nombreux, dispersés sur toute la surface du sol; la nature de leurs biens les avait attachés plus passionnément que les autres classes aux principes et même aux violences de la révolution, seuls titres de leur propriété. Ils avaient adhéré ensuite à l'Empire de toute la masse de leurs biens scandaleusement acquis à des prix dérisoires, mais dont l'éloignement des Bourbons était à leurs yeux la garantie. Ils troublaient d'avance

le pays de leurs inquiétudes, ils achetaient les journaux, ils coïntéressaient le peuple à leurs griefs. Ils semaient l'alarme, ils présentaient le fantôme de la contre-révolution. Un mot les jetait dans la panique, la panique dans la fureur. Toucher à leur cause, c'était toucher à la cause même de la révolution. Le peuple, qui avait vu leur enrichissement rapide et souvent odieux, les aimait peu. Le sceau de la proscription et du sang qui était visible encore sur leurs champs et sur leurs maisons les désignait à l'impopularité des campagnes. Les foyers antiques occupés par eux rappelaient leurs anciens maîtres de ce cri des souvenirs, des habitudes et de la nature, consécration de la propriété par le sentiment. Mais leur cause, bien qu'impopulaire, était tellement confondue avec celle du droit de la révolution et du patriotisme, que l'opinion des masses, tout en haïssant les acquéreurs, protégeait le principe de leur possession. D'ailleurs ces propriétés avaient presque toutes changé de maîtres par la transmission héréditaire depuis vingt-ciuq ans. Ce qui avait été injuste à l'origine était devenu légitime par le temps.

XXXIII.

Le roi profita de l'enthousiasme de réconciliation qui avait saisi la France pour obtenir des Chambres

la part de réparation due aux familles proscrites rentrées avec lui. Il fit présenter une loi qui restituait aux anciens propriétaires les rentes, les biens non vendus, restés jusqu'alors entre les mains de la nation. Cette loi prudemment motivée n'aurait soulevé aucun murmure. Elle aurait au contraire rassuré les nouveaux acquéreurs en consacrant par des dispositions formelles l'amnistie du temps sur leurs propriétés. La maladresse, l'ambiguïté, les réticences de M. Ferrand, rédacteur de l'exposé de la loi, jetaient l'alarme, la controverse et l'irritation dans les esprits. La main gâta l'œuvre. Une autre main plus politique et plus habile, celle de M. de Villèle, devait la reprendre et l'accomplir plus tard à l'honneur de la nation et au profit de la richesse publique comme du droit des familles.

« Lorsque après avoir essuyé les tourmentes d'une » révolution dont l'histoire n'offre pas d'exemple, » disait M. Ferrand, une grande nation revient enfin » dans le port d'un gouvernement sage et paternel, » le bonheur général qu'elle éprouve peut encore » être pendant longtemps entremêlé de malheurs individuels... C'est une suite des inconvénients trop » souvent attachés aux lois qui remplacent les lois » révolutionnaires : elles ne peuvent avoir l'unique » et pure empreinte d'une équité rigide et absolue. » Méditées d'après les principes, rédigées d'après

» les circonstances, elles sont quelquefois entraî-
» nées par celles-ci quand elles voudraient ne pas
» se séparer de ceux-là. Le souverain qui se ré-
» signe à de si grands sacrifices peut seul savoir ce
» qu'ils lui coûtent, et une seule pensée peut les
» adoucir, c'est qu'en s'identifiant avec tous les
» sujets qui lui sont rendus, il anéantit toutes les
» dénominations révolutionnaires qui avaient divisé
» la grande famille. Telles sont les maximes que le
» roi a constamment suivies depuis son retour. Il
» est bien reconnu aujourd'hui que les regnicoles,
» comme ces fidèles Français jetés passagèrement
» sur des rives étrangères, appelaient de tous leurs
» vœux un heureux changement, lors même qu'ils
» n'osaient l'espérer. A force de malheurs et d'agi-
» tations, tous se retrouvaient donc au même point;
» tous y étaient arrivés, les uns en suivant la ligne
» droite sans jamais dévier, les autres après avoir
» parcouru plus ou moins les phases révolution-
» naires au milieu desquelles ils se sont trouvés.
» La loi que nous vous présentons, messieurs, re-
» connaît un droit de propriété qui existait tou-
» jours, elle en légalise la réintégration; mais dans
» cette réintégration même, le roi a voulu apporter
» une grande réserve. »

Cette controverse si témérairement soulevée entre les deux patries, les deux patriotismes, les deux propriétés, alluma l'incendie dans l'opinion. La

Chambre des députés répondit au ministre imprudent qui avait émis des doctrines si excessives, par des considérations excessives aussi dans un autre sens. M. Bédoch, député modéré, fut chargé de rédiger le rapport sur cette proposition du ministre. Ce rapport écartait avec dédain et colère les témérités et les outrages de M. Ferrand.

« Votre commission, disait M. Bédoch, ne s'en- » gagera pas dans l'imprudente recherche des sacri- » fices et des pertes réciproques, des erreurs et des » fautes communes. Que pourrait-il servir de recon- » naître les liaisons qui existent entre les événements » les plus opposés en apparence, et de découvrir, » par exemple, que les plus grands attentats n'ont » peut-être été que les suites nécessaires de pre- » mières et imprudentes résistances? Le roi n'a et ne » peut avoir au fond de son cœur que la ferme vo- » lonté de tenir ses promesses. Il a déclaré que » toutes les propriétés étaient inviolables; que les » droits acquis à des tiers devaient être maintenus. » On ne peut donc pas espérer de voir arriver une » époque qui permette de diminuer les exceptions » contenues dans le projet de loi qui nous occupe. » Que sert de donner aux uns des espérances qu'on » ne pourra jamais réaliser? d'inspirer aux autres » des craintes mal fondées?..... Non, l'exposé fait » par M. Ferrand n'est point l'expression de la vo- » lonté du roi; disons-le franchement, le ministre a

» substitué l'aigreur de ses sentiments particuliers
» aux sentiments du monarque.

» Mais c'est assez, messieurs, insister sur le dis-
» cours de M. Ferrand. En vous présentant les ré-
» flexions de votre commission, j'ai fait tout ce qu'il
» a dépendu de moi pour concilier les égards dus
» au caractère du ministre d'État avec la volonté
» fermement et formellement exprimée par vos bu-
» reaux, dont quelques-uns voulaient même de-
» mander la suppression d'un discours si menaçant
» pour la sécurité publique. »

La discussion fut provocante du côté des émigrés, dure et cruelle du côté des hommes de la révolution : les premiers disputant le droit à la patrie; les autres, les indemnités et les consolations au malheur. Tout s'envenimait, quand un homme qui tempérait toujours la justice par le sentiment et dont le cœur agrandissait l'esprit, M. Lainé, soulevé de son siége de président par l'émotion de l'honnête homme, parut à la tribune et s'écria avec l'impartialité de l'histoire : « Votre commission en refusant
» de reconnaître jusqu'au droit d'indemnité et de
» réparation croit-elle ajouter quoi que ce soit à la
» sécurité des acquéreurs? Rassurés déjà par le
» temps, par une longue possession, plus encore
» par la parole royale, ne le sont-ils pas par la
» Charte constitutionnelle, qui a, pour ainsi dire,
» emprunté des termes à la religion, en disant que

» les propriétés autrefois nationales seraient désor-
» mais inviolables et sacrées?... Voudrez-vous main-
» tenant vous interdire d'avance et interdire à vos
» successeurs la possibilité d'être justes, le droit
» d'être charitables?... Pourquoi la plupart d'entre
» vous, car je crois lire dans vos cœurs, se sont-ils
» refusés, quant à présent, à cette modique indem-
» nité, dernier soutien du malheureux qui rentre
» dans sa patrie, et qui jusqu'à ce jour avait été
» soutenu par l'étranger? C'est à cause de l'indi-
» gence de la patrie. Eh bien! si notre patrie était
» un jour dans un état plus prospère; si l'activité du
» commerce, la réunion des Français, les progrès
» de l'industrie augmentaient les ressources, com-
» ment se pourrait-il que cette nombreuse classe
» d'hommes qui ont cru à la fois défendre leur pa-
» trie et leur prince ne trouvât pas quelques se-
» cours? A cette tribune, quelqu'un a prononcé hier
» le sinistre augure d'une guerre possible. Si jamais
» les ennemis nous attaquent, les émigrés se réuni-
» ront avec nous, comme leurs enfants avec les nôtres,
» pour défendre le territoire menacé; et cependant
» la plupart d'entre eux, ceux à qui on ne remet
» rien, ne trouveront rien à défendre que le roi et
» les acquéreurs de leurs propres domaines. Après
» avoir combattu, après avoir versé leur sang pour
» leur roi, pour leur patrie et les nouveaux proprié-
» taires de leurs biens, ils ne vous demanderont rien,

» sans doute; mais si vous jugez à propos, à cause
» de leur indigence, de leur malheur, d'écouter
» l'humanité, et alors la reconnaissance, pouvez-
» vous souffrir dans la loi une déclaration qui vous
» interdise à vous-mêmes ces sentiments, et qui
» l'interdise à vos successeurs? Non, messieurs, je
» ne crains pas que l'Assemblée ait épuisé pour le
» présent, et moins encore pour l'avenir, les trésors
» de la justice et, j'ose le dire, les trésors de la
» miséricorde nationale... »

Ces paroles avaient rétabli pour un moment la sérénité dans les âmes avec la justice et la pitié. L'éloquence avait emporté d'un élan tout ce poids de haine. La Chambre se leva tout entière, soulagée de ces controverses sans âme, et vota presque unanimement cet acte auquel M. Lainé avait restitué son seul caractère, la magnanimité.

XXXIV.

Le maréchal Macdonald, le plus fidèle, quoique le plus indépendant des généraux de la République et des lieutenants de l'empereur, alla plus loin à la Chambre des pairs; il eut la première pensée et la première audace d'une grande mesure de réparation qui éteignît à jamais cette guerre civile des propriétés entre les Français des deux dates. Son

opinion, méditée et écrite de concert avec les royalistes politiques et prévoyants des deux Chambres, élargit l'horizon de l'indemnité, que M. Lainé avait frappé d'un éclair.

« Les fidèles défenseurs de la monarchie reparaissent au milieu de vous, dit le maréchal, protégés par la vieillesse et le malheur; ce sont des » espèces de croisés qui ont suivi l'oriflamme en » terre étrangère, et nous racontent ces longues » vicissitudes, ces orages, ces tempêtes qui les ont » enfin poussés dans le port où ils avaient perdu » l'espoir d'aborder. Qui de nous pourrait se dé» fendre de leur donner la main en signe d'alliance » éternelle?...

» Mais que de changements opérés dans cette » France si longtemps désirée! Que de destructions » consommées! Que de monuments renversés! Que » d'autres élevés avec leurs débris! Que de rêves » prospères évanouis en un seul jour, après avoir » été durant tant de nuits les consolations de l'exil! » Descendons dans nos cœurs, messieurs, pour ju» ger nos semblables. Plaçons-nous par la pensée » dans la position que je décris, et au lieu de par» tager des plaintes vulgaires sur l'accueil des frè» res qui nous sont rendus, reconnaissons des » Français au calme du désintéressement de la plu» part d'entre eux et à la noblesse de leur attitude.

» Importe-t-il à la tranquillité publique qu'ils la

» changent; alors il faut changer leurs rapports, » autrement nos campagnes seront semées d'agita- » tions secrètes, indéterminées pour ceux qui les » éprouveront, involontaires pour ceux qui en se- » ront la cause. Le retour d'une seule famille exilée » sera-t-il dans une contrée l'objet de la curiosité et » des entretiens domestiques, il deviendra le jour » suivant le motif des affections de quelques-uns; » le lendemain, celui des alarmes de plusieurs au- » tres. Les récits, les propos, les suppositions, vo- » leront de bouche en bouche. Une fois les intérêts » de la propriété ou de l'estime publique mis en » jeu, on parlera aux passions; elles entreront en » effervescence, soit qu'un vieillard ait jeté un re- » gard douloureux sur son ancien domaine, soit » qu'il ait affecté d'en détourner les yeux. Et dans » ce tableau, messieurs, vous le voyez, je ne fais » ressortir ni les imprudences, ni les provocations, » je ne suppose ni ressentiments, ni craintes dans » l'origine, mais j'établis que les uns et les autres » naîtront par un fait qui est hors de l'autorité du » roi et de la vôtre.

» Je soutiens que ce fait aura, s'il n'a déjà, » les conséquences les plus désastreuses pour la » tranquillité publique; or, comme ce fait (l'exis- » tence des anciens propriétaires en présence des » acquéreurs) ne peut ni ne doit cesser d'être, » j'en ai tiré cette conséquence nécessaire, qu'il

» fallait déplacer la difficulté au lieu de tenter
» vainement de la vaincre, changer l'état pré-
» sent pour un état nouveau; en un mot, oser faire
» connaître l'abîme ouvert devant nous, le fran-
» chir et nous lancer, armés de toute la générosité,
» de toutes les forces de la nation, dans un vaste
» système d'indemnités. Est-il possible, il est
» adopté : j'en ai pour garant le cœur du roi, les
» nôtres, ceux de tous les Français, et la seule gloire
» qui nous reste à conquérir, celle de l'union entre
» tous les citoyens.

» . . . . . Je ne crains point de le proclamer,
» je n'ai rien trouvé dans le projet de loi qui tende
» à effacer le souvenir de ces grands déchirements
» qui ont ébranlé la société, disséminé les familles,
» déplacé les propriétés et altéré parmi les Français
» jusqu'au caractère national. Non, messieurs, le
» projet de loi n'atteint pas ce but si désirable, et,
» s'il m'est permis de m'exprimer avec la franchise
» d'un soldat, les discussions provoquées dans la
» Chambre des députés, et qui ont retenti dans
» toute la France, nous en ont encore éloignés.
» Que devait-on faire, au contraire, pour s'en rap-
» procher? Deux opérations bien distinctes : par la
» première, rendre aux familles frappées de sé-
» questre ou de confiscation tous les biens non ven-
» dus existant en nature dans les mains du gouver-
» nement; cette mesure résulte de la loi. Des discus-

» sions déclamatoires n'étaient point nécessaires
» pour l'obtenir. La justice parlait toute seule. La
» seconde opération n'a pas même été indiquée dans
» le projet de loi, mais elle est attendue de votre
» sagesse. L'humanité, la justice, le salut de la
» France, le vœu de son roi, commandaient de fer-
» mer toutes ses plaies; elles ont été rouvertes par
» des discours imprudents! Oui, sans doute, plu-
» sieurs millions d'acquéreurs de biens nationaux
» sont inquiets de la direction que quelques indi-
» vidus cherchent à donner à l'opinion publique, et
» l'on s'est réjoui de leurs alarmes; on s'est bercé
» du chimérique espoir que des craintes habile-
» ment jetées dans les esprits obtiendraient de
» nouveau des déplacements contre lesquels eût
» échoué toute la puissance du gouvernement le
» plus fort dont l'histoire ait encore fait mention.
» Eh quoi! les spectateurs de sa chute rapide sont-ils
» encore assez stupéfaits de cette catastrophe, pour
» n'avoir point médité sur ses causes? Ignorent-ils
» que ni les constitutions, ni les lois, ni les années
» ne défendent les gouvernements contre la masse
» des intérêts sociaux? Ignorent-ils que lorsque ces
» intérêts sont dans un péril imminent, les gouver-
» nements sont atteints les premiers?. . . . . . .

» ...... Loin de moi la pensée de concourir à ag-
» graver les charges publiques pour satisfaire à des
» dispositions d'une proportion plus élevée. Il peut

» m'être permis, sans crainte d'être désavoué, » d'être ici l'interprète de mes compagnons d'ar- » mes; tous avec moi réclameront votre justice pour » les droits et les besoins de ces braves; mais nul » ne sollicitera le retour de ces munificences dont » l'excès ou l'éloignement ont si souvent menacé » la durée. Ce n'est point à nous qu'appartiendraient » les souvenirs de la fortune passée. Nous serons » heureux quand le roi, quand les compagnons de » ses malheurs, défendus ici par leur respectable » chef; quand ceux de nos longs et mémorables » travaux n'auront plus de regrets à former ni de » privations à subir; nous serons heureux, autant » que nous sommes fidèles et dévoués, quand nos » anciens dans l'art de la guerre s'associeront à la » gloire que nous avons conservée à leurs dra- » peaux; quand nous pourrons les serrer dans nos » bras comme des pères dont nous avons été les » dignes élèves; quand nos provinces tranquilles, » nos cités libres de toutes dissensions politiques » ne présenteront plus aux yeux du roi que des » Français satisfaits du présent, oublieux du passé » et riches de l'avenir... Tels sont, messieurs, nos » vœux les plus ardents; vous les partagez sans » doute, et c'est parce que j'en ai l'assurance que » j'ai osé me livrer à un travail étranger à mes ha- » bitudes...

» Et si, après avoir prêté à cette ébauche l'appui

» de vos lumières, vous la rendez digne de devenir » l'objet d'une proposition au roi, vous serez à ja- » mais environnés de la reconnaissance nationale » pour avoir consacré l'alliance inséparable de la » gloire avec les plus nobles infortunes, de la jus- » tice avec la générosité, et de la paix publique » avec la félicité du monarque. »

La proposition du maréchal Macdonald, unanimement approuvée par la Chambre haute, recueillit les applaudissements, mais ne motiva aucun vote. C'était une tentative sur l'opinion. Le maréchal voulait seulement la jeter aux méditations des partis comme un germe de paix qui devait mûrir. La loi du gouvernement fut votée comme une tendance à une indemnité plus complète.

XXXV.

Cette discussion avait distrait et calmé pour un moment l'animation renaissante entre les hommes de l'exil et les hommes de la révolution. Une circonstance accidentelle vint rallumer inopinément ce feu. Elle confondit dans une même cause la République et l'Empire, l'opposition révolutionnaire et l'opposition bonapartiste, les susceptibilités de la gloire et les irritations de la liberté. Elle fut le premier symptôme de cette fusion qu'une haine com-

mune allait opérer entre les libéraux et les bonapartistes. Un guerrier loyal et intrépide dont le nom était cher à l'armée et au peuple, illustré par des exploits récents, en fut l'involontaire occasion. C'était le général Excelmans.

Le général Excelmans avait été le compagnon d'armes et le grand écuyer du roi de Naples, Murat. Fidèle à l'amitié et à la reconnaissance, ce général, alors à Paris, écrivit sans aucune intention hostile aux Bourbons une lettre de congratulation sur la conservation de son trône à son ancien ami. Cette lettre, qui exprimait des sentiments non de haine au nouveau gouvernement, mais de regrets naturels pour un passé cher à des soldats, fut saisie sur un voyageur. M. de Blacas la remit au roi. Le roi n'y vit que l'inconvenance d'une correspondance secrète d'un officier supérieur avec un roi étranger, ennemi né de sa maison. Il n'incrimina pas cette légèreté au delà de la faute. Il chargea seulement le général Dupont, alors ministre de la guerre, de recommander au général Excelmans plus de réserve à l'avenir dans ses relations. L'affaire parut assoupie par cette indulgence. Elle toucha le cœur noble et généreux d'Excelmans.

Mais quelques jours plus tard, le maréchal Soult, que sa victoire de Toulouse, son autorité dans l'armée et son dévouement subit et bruyant à la nouvelle cour avaient désigné au roi, ayant reçu le

ministère de la guerre, voulut imprimer à l'armée par un exemple la vigueur de sa main et la terreur de sa discipline. Il espéra porter l'esprit des camps dans l'administration militaire, et apprendre aux généraux qu'il n'y avait plus de constitution devant le sceptre et devant son épée. Il exila de son autorité de ministre le général Excelmans dans une ville de département. Excelmans ne résista pas avec insubordination d'abord. Il se contenta de représenter au roi et au ministre qu'il n'avait d'autre résidence que Paris ou les camps, que sa femme prête d'accoucher ne pouvait le suivre, qu'il demandait quelques jours pour obéir à son bannissement. Cette réclamation respectueuse, mais où le maréchal Soult, enrichi par la guerre, avait vu des allusions offensantes à sa personne par l'affectation même avec laquelle Excelmans faisait ressortir sa propre pauvreté, irrita davantage le ministre. Il ne voulut pas que cette première tentative de résistance impunie à un ordre arbitraire encourageât d'autres indépendances dans l'armée. Il ordonna au général Maison, gouverneur de Paris, d'arrêter Excelmans. Maison obéit. Excelmans ferma ses portes, défia les soldats envoyés pour forcer sa demeure, s'arma de la loi et de son épée, et déclara qu'il ferait feu de ses pistolets sur le premier officier ou soldat qui porterait la main sur lui. Le détachement de troupes et de gendarmes envoyé pour se saisir de lui, hé-

sita devant cette téméraire intrépidité d'un homme de guerre aimé et célèbre par sa folle bravoure. Excelmans traversant les rangs alla se réfugier chez un ami et braver de là le mécontentement de la cour.

L'acte de ce Sidney militaire émut Paris et la France. Il écrivit à la Chambre des députés pour mettre sa personne menacée, son domicile violé, sa femme gardée à vue par des soldats, sous la protection de la loi et des députés de son pays. Ce fut le premier appel à la constitution. L'opinion y répondit avec passion, la Chambre avec faiblesse. L'habitude de servilité contractée par les députés sous l'Empire les faisait hésiter encore à reconnaître et à exercer des droits en opposition avec la volonté d'une cour. Un corps qui a servi le despotisme n'est jamais propre à inaugurer la liberté. Les actes passés sont un reproche à son indépendance présente. Il a trop le souvenir de la subordination pour se relever jusqu'à la dignité. Tel était ce Corps Législatif impérial dépaysé dans la royauté représentative. Le roi le méprisait, les royalistes le haïssaient, les libéraux s'y confiaient mal. Usé avant de naître, il fut dissous dans le courant de novembre 1814, et prorogé au mois de mai 1815. La nation, plus attentive à la cour qu'au parlement, ne s'aperçut pas de cet interrègne de sa représentation.

XXXVI.

Pendant que cette session discourait et se terminait ainsi dans l'indifférence publique, Louis XVIII s'installait de plus en plus dans les splendeurs traditionnelles de l'ancienne cour. Il venait d'effacer avec magnanimité le passé et de jeter l'amnistie sur la famille royale en restituant au duc d'Orléans, fils de Louis-Philippe-Égalité, les immenses domaines de sa maison réunis au domaine de la couronne, plus soigneux de grandir les dotations et les pompes de la maison royale que de prévenir des rivalités de trône. Le génie, à la fois souple pour la cour et caressant pour la popularité, du duc d'Orléans, son origine, la complicité de son nom dans les actes les plus réprouvés de la révolution, ses liaisons facilement renouées avec ce qui restait des amis de son père, le danger d'ajouter à tous ces moyens de candidature à la couronne cette toute-puissance de corruption et de clientèle qu'un prince ambitieux puise dans des apanages démesurés, n'avaient pas arrêté Louis XVIII. Il croyait à la sincérité et au repentir du duc d'Orléans. Il se souvenait de l'hommage que ce prince était venu apporter à Londres à la branche aînée, et de la retraite dans laquelle il s'était renfermé à Twykenham, sur les bords de la Tamise.

Il pensait qu'un homme de ce caractère et de ce nom ne serait jamais dangereux en France pendant son règne, que son nom même pèserait sur lui, qu'il le porterait dans l'obscurité d'un père de famille entre les reproches des royalistes et les défiances des républicains. Ses enfants après lui se partageraient son héritage, et cette fortune, divisée en plusieurs parts, cesserait d'être un danger pour la couronne. Mais le duc d'Orléans, à peine arrivé en France, avait démenti ces prévisions du roi. Il avait eu sur les autres princes de la famille royale et de la maison de Condé le bénéfice du double rôle que lui assignaient son nom et sa situation. Prince aux Tuileries jouissant du respect que le sang royal lui assurait, homme populaire au Palais-Royal, s'emparant des préférences de l'opinion qui se tournaient par instinct vers lui; réservé dans son attitude, courtisan du roi et surtout de l'opinion libérale, ne s'expliquant qu'à demi-mots, mais laissant entrevoir et pénétrer dans ses réticences un secret dédain de la cour, et des faveurs de souvenir pour tout ce qui respirait la révolution, s'associant même avec une habile flatterie aux regrets et aux gloires de l'armée, choisissant sa maison militaire parmi les jeunes généraux de Napoléon, sa société intime parmi les écrivains et les orateurs de la liberté, irréprochable en apparence pour la cour, gracieux et attractif pour l'opposition nais-

sante. Cette opposition semblait renaître dans ce même palais d'Orléans où la révolution était née.

XXXVII.

Les autres princes parcouraient la France pour se montrer à l'armée et au peuple, et recueillaient sur leur passage l'enthousiasme de la vieillesse émigrée et de la jeune noblesse royaliste. Le duc et la duchesse d'Angoulême étaient à Bordeaux. Ils portaient à cette ville, la première qui eût arboré le drapeau de leur cause avant la capitulation de Paris, la reconnaissance de leur famille. Ils traversaient rapidement la Vendée au milieu de ces populations héroïques debout pour saluer la fille de Louis XVI. Les respects que cette infortunée princesse suscitait dans ces contrées tenaient plus du culte que du royalisme. Le martyre du père avait divinisé la fille. Timide et silencieuse, ne s'exprimant que par des larmes, réprimant comme une faiblesse de son rang tout élan extérieur de sensibilité en public, la duchesse frappait sans séduire. Son mari, prince modeste et studieux, mais dépourvu de ces dons qui popularisent les héritiers du trône, ne promettait que de la sagesse et de la méditation au pays. Ces vertus sans éclat ne lui conquirent que de l'es-

time, jamais de la passion. Cependant sa modestie même plaisait à l'armée. Il lui parlait avec ce respect sérieux qui relève des troupes humiliées par les revers. Il se posait devant les officiers en homme qui vient recevoir des leçons, non en donner aux maîtres de la guerre, et qui désire être adopté par des braves malheureux.

Le duc de Berry, prince d'une fougue plus spirituelle et plus turbulente, rappelait la jeunesse de Charles II sans rappeler ses grâces et ses entraînements. Il affectait l'imitation des manières et du ton de l'empereur vis-à-vis des troupes, ses familiarités avec le soldat, ses rudesses avec les généraux. Il croyait flatter la jeune armée en prenant ses défauts pour modèle et pour gloire. Il s'était entouré des officiers les plus légers et les plus insolents de l'état-major de Napoléon, mêlés à quelques amis de son enfance rentrés avec lui de l'émigration. Des mots maladroits, des scènes violentes, des gestes brusques et souvent offensants, des revues perpétuellement passées avec la sévérité d'un élève de Frédéric II et avec le dédain d'un vieux soldat pour des troupes neuves, des reparties plus brutales que soldatesques, des légèretés de conduite, des amours qu'on pardonne aux Henri IV, mais qu'on blâme dans les princes dont la gloire ne couvre pas les faiblesses, une agitation perpétuelle et sans autre but que de capter l'attention publique, rendaient ce prince,

quoique bon, brave et généreux, un sujet de raillerie, d'antipathie populaire et de désaffection militaire entre l'opinion publique et les Bourbons. Il avait cependant des vertus de cœur, des promptitudes d'esprit, le courage de ses aïeux, la passion de la gloire, la franchise du soldat, les retours magnanimes et spontanés sur les offenses qu'il avait faites, les fidélités de l'amitié, les prodigalités de l'amour, le goût et l'intelligence des arts; il aurait plu aux Français s'il avait été moins pressé de plaire, à l'armée s'il avait moins affecté les manies de soldat. L'impatience, la brusquerie, la tenue soldatesque, la supériorité du rang affichée au milieu des généraux ses maîtres, gâtaient tout. Il lui fallait réparer le lendemain les fautes de la veille. A chacune de ses tournées dans les garnisons et de ses revues à Paris, il rapportait de nouvelles impopularités à sa maison et à sa cause.

XXXVIII.

Le comte d'Artois, père de ces deux princes, était déjà à Paris ce qu'il avait été à Versailles en 1790, et ce qu'il avait continué d'être en Angleterre, le centre et l'espérance de la contre-révolution. Entouré de toute la haute Église, de toute l'émigration et de toute la noblesse, il était la cour

du passé mécontent et exigeant, à côté de la cour politique et conciliatrice de son frère. Il semblait se préparer à hériter des fautes que Louis XVIII lu laisserait à réparer. Il ne manifestait néanmoins au dehors aucune opposition trop formelle au gouvernement. Il s'était contenté d'y avoir un œil et une main dans la personne de M. de Vitrolles, qu'il avait fait nommer secrétaire d'État du conseil des ministres. Mais l'influence intime de M. de Blacas et l'influence extérieure de M. de Talleyrand avaient promptement annulé l'action de M. de Vitrolles dans les affaires. Un esprit frondeur, des intrigues sourdes, des rapports mystérieux avec Fouché et Barras pour demander à la révolution le secret de museler l'esprit révolutionnaire, des espionnages de haute police, des plans éventuels de gouvernement, des ligues de journaux, des encouragements et des écrits ultra-royalistes, des subsides de cour dévorés par des écrivains adulateurs et faméliques, formaient toute la politique du frère du roi. La duchesse d'Angoulême, qui n'avait, comme les femmes, que des instincts pour politique, penchait du côté de cette cour du comte d'Artois. Elle était trop pieuse pour désirer la vengeance; mais elle avait trop souffert et trop pleuré pour n'avoir pas la secrète horreur de tout ce qui lui rappelait le sang de son père et de sa mère. Elle voulait bien pardonner à la révolution, mais elle ne voulait pas la

voir. Elle plaignait le roi son oncle d'être obligé d'employer les mains, suspectes ou flétries à ses yeux, des hommes de la République et de l'Empire. Elle en comprenait la nécessité, mais elle ne pouvait se contraindre à leur sourire; elle se réfugiait chez son beau-père le comte d'Artois, ou quand elle paraissait chez le roi, elle s'enveloppait dans sa dignité et dans son silence glacial. On prenait pour de l'orgueil ce qui n'était que de la mémoire et du deuil. Elle s'aliénait ainsi les cœurs, qui n'avaient pas la justice de lui pardonner ses aversions.

XXXIX.

Le vieux prince de Condé végétait au Palais-Bourbon au milieu d'une cour surannée de vieux serviteurs et de vieux soldats de son armée, qui contrastaient avec l'armée nouvelle et qui s'arrachaient les grades, les faveurs et les prodigalités du trésor. Son fils le duc de Bourbon, entouré de quelques femmes et de quelques amis, compagnons de sa mauvaise fortune, se réfugiait dans le château de Chantilly et s'étourdissait sur ses malheurs dans des chasses incessantes au sein de ses forêts natales.

On voit qu'à l'exception du roi, aucun de ces princes rentrés de la maison de Bourbon n'avait été formé par la nature ou façonné par l'éducation

pour reconquérir par l'ascendant de la popularité le cœur de la France. Ce que le duc d'Orléans reconquérait dans l'ombre n'était pas reconquis pour les Bourbons. Il séparait déjà sa cause de la cause de la dynastie. Il préméditait un avenir, mais un avenir pour lui seul.

XL.

La France cependant ne témoignait aucun éloignement pour la famille royale. Les revers récents écrasaient les opinions. On se contentait de respirer un moment entre deux orages, on essuyait ses plaies, on se reposait de ses agitations, on se pliait avec facilité au temps, on espérait bien de l'avenir, on s'enivrait de l'idée d'une longue paix, on était fier de la liberté rendue à la tribune, de la discussion discrètement permise aux journaux. Les impérialistes partageaient la cour, les grands commandements militaires, les magistratures, les préfectures, avec les grands noms de l'ancienne noblesse; les républicains jouissaient de la chute de cette longue tyrannie du Cromwell de la liberté française, ils n'exigeaient pas des Bourbons plus que des républicains vieillis ne peuvent exiger d'un roi. Les royalistes s'entouraient de souvenirs, de piétés royales, de légendes du *Temple*, de la *Conciergerie*, de

l'*échafaud* du roi et de la reine, des cérémonies expiatoires consacrées à la mémoire des victimes de la cause royale, Louis XVI, la reine, Louis XVII, madame Élisabeth, Pichegru, Moreau, confondus à dessein dans un même culte de souvenirs, afin que l'opinion du peuple vît des partisans des Bourbons dans tous ceux qui avaient conspiré contre la tyrannie de Napoléon. On exhumait du cimetière de la Madeleine, tombeau banal des suppliciés, les restes du roi et de Marie-Antoinette à demi consumés par la chaux vive, pour leur faire des obsèques royales à Saint-Denis. Les généraux et les maréchaux, les dignitaires de l'Empire, les corps constitués, les académies, les écrivains et les poëtes se pressaient en foule à ces cérémonies, maudissaient ces crimes, en lavaient l'armée et la nation. Ils flattaient de leurs imprécations et de leurs larmes une race royale dont ils avaient depuis vingt-cinq ans oublié la cause. Ils se confondaient avec la vieille aristocratie et l'émigration dans ces solennités pour être confondus avec elles dans les faveurs qui en étaient le prix. On eût dit qu'il n'existait plus en France un seul homme de cette nation, de ces assemblées, de cette République ou de cet Empire qui avaient vu ces temps, ces guerres, ces tribunaux, ces immolations. La France entière semblait dater du retour des Bourbons. Les régicides eux-mêmes rejetaient sur la terreur et le mal-

heur des temps, des votes de mort dans le jugement de Louis XVI ou dans celui du duc d'Enghien que chacun d'eux s'efforçait de désavouer ou d'expliquer. Ils ne se contentaient pas de l'amnistie, ils briguaient l'attention et la faveur du roi. Ils voulaient forcer l'entrée des Tuileries pour y retrouver sous des princes rentrés le prix des services suspects qu'ils avaient rendus à Napoléon, ou des complicités qu'ils avaient partagées avec les noms les plus sinistres de la République.

XLI.

Louis XVIII n'avait qu'à modérer le zèle de ses anciens amis et l'impatience des nouveaux. Il n'avait aucune opposition à combattre. La seule difficulté pour lui consistait alors à partager ses faveurs et ses sourires dans son palais avec assez d'impartialité et de mesure entre l'ancienne et la nouvelle cour, pour que le mécontentement des vanités blessées ne fît pas prévaloir trop imprudemment l'une de ces cours sur l'autre, et pour que l'ancienne et la nouvelle France se trouvassent également flattées de son accueil et se crussent également en possession de sa confiance. Il y mettait un art et une diplomatie consommée. Les hommes nouveaux se sentaient auprès de lui nécessaires, les hommes anciens

se sentaient préférés. Les femmes seules, plus jalouses et plus soudaines que les hommes, se plaignaient avec amertume, les unes de se voir confondues avec les parvenues de la Révolution ou de l'Empire, les autres de se voir dédaignées par les habituées des vieilles cours. Les premières avaient peine à pardonner à une restauration qui leur rappelait leur nouveauté dans les rangs de la noblesse. Les secondes méprisaient une politique qui les humiliait et leur commandait l'égalité avec des rivales de titres et de rangs qu'elles ne reconnaissaient que par condescendance pour le roi. Elles reportaient des deux côtés dans leur société naturelle, celles-ci les dédains de leur ancien orgueil, celles-là les colères de leurs humiliations. L'opinion était pacifiée, la vanité recréait les partis.

XLII.

Le traité préliminaire de Paris n'était que l'ébauche de la paix générale et le règlement particulier des relations de la France avec les puissances. Un congrès devait régler à Vienne les relations définitives de toutes les nations entre elles, et refaire, pour ainsi dire, la carte de l'Europe. M. de Talleyrand semblait pressé de laisser à d'autres les embarras et les responsabilités du gouvernement inté-

rieur qui lui échappait depuis que le roi attirait tout à lui par la main impérieuse de M. de Blacas et par l'esprit indolent de M. de Montesquiou. Il partit pour Vienne. Le rôle qu'il venait de jouer à Paris dans l'œuvre de la restauration, son crédit sur l'empereur Alexandre, son intimité avec les principaux diplomates européens, sa haute renommée d'habileté, la confiance enfin de Louis XVIII et le mandat de représenter devant tous les trônes le droit, l'indépendance et la dignité de ce trône antique dont les souverains ne pouvaient pas vouloir la honte puisqu'ils en avaient voulu le rétablissement, donnaient à M. de Talleyrand une des plus hautes attitudes que le plénipotentiaire d'un peuple vaincu ait jamais pu prendre devant ses vainqueurs. La connaissance de son caractère, son goût pour l'intrigue, son ambition, sa naissance, ses liens de révolutionnaire avec les princes nouveaux, de restaurateur de la légitimité avec les princes légitimes, la corruptibilité présumée de son caractère, qui, si elle ne le rendait pas séductible par l'or des cours, le rendait, disait-on, complaisant à leurs séductions et accessible à leurs récompenses en titres, en possessions, en dotations pour lui et pour sa famille, tout contribuait à faire de M. de Talleyrand à Vienne le mobile et l'arbitre du remaniement européen. Jamais depuis Charlemagne l'Europe entière n'avait été aussi complétement jetée à la merci

d'une réunion de princes et d'hommes d'État. Son dominateur était abattu. Les débris échappés de ses mains étaient sur la table du congrès. Un million d'hommes encore armés étaient debout pour exécuter ses résolutions. Les nationalités brisées et les peuples depuis un quart de siècle jetés d'une domination à l'autre, attendaient en silence leur sort. Le congrès pouvait à son gré rétablir l'ancienne Europe ou recréer une Europe nouvelle. Le premier parti était évidemment plus conforme à l'esprit d'une ligue de princes armés pour protester contre les convulsions d'une révolution et contre les envahissements d'une monarchie universelle; il était plus conforme aussi à l'intérêt de ces princes qui ne pouvaient consacrer la légitimité de leur couronne sans consacrer de la même main la légitimité des nationalités. Mais les longues guerres de la République et de l'Empire, les traités séparés entre Napoléon et les puissances qu'il avait bouleversées, les concessions de territoire faites aux unes aux dépens des autres, les services rendus par la Suède ou par Naples à récompenser, les infidélités de quelques puissances germaniques, telles que la Saxe, à punir, les agrandissements de la Russie à satisfaire en Pologne, les subsides de l'Angleterre à solder en importance et en influence lentement conquises sur le continent ou sur les mers, firent pencher le congrès vers le second parti. Une nou-

velle distribution des territoires calquée autant que possible sur les limites antiques, et consacrée par les anciennes souverainetés restaurées, mais sans égard et sans scrupule pour les petites puissances déjà effacées de la carte, et des appoints de populations et de territoires arbitrairement enlevés ou donnés aux grandes puissances et aux puissances secondaires pour établir, non une justice reposant sur des droits, mais un équilibre approximatif reposant sur des frontières naturelles et sur des balances numériques de sujets; tel fut l'esprit général du congrès de Vienne.

On reprocha très-injustement à M. de Talleyrand de n'y avoir pas obtenu pour la Restauration autre chose que sa libération, nos limites antiques et l'adjonction de la Savoie, frontière importante et nouvelle qui complétait la France du côté de la Suisse et de l'Italie. Ce reproche était dérisoire dans la bouche des bonapartistes qui venaient de capituler eux-mêmes à Paris, et d'attirer sur la patrie l'invasion de l'Europe. Était-ce du droit de leurs conquêtes perdues, de la France envahie, de l'Empire écroulé, du territoire épuisé d'hommes et d'or, qu'un négociateur, au nom des Bourbons, pouvait se prévaloir pour revendiquer en faveur de la France une partie des dépouilles du monde? Et en vertu de quel droit et au nom de quelle force M. de Talleyrand aurait-il ainsi dicté la loi à l'Europe victorieuse? L'empereur était enchaîné à l'île d'Elbe, l'armée évanouie,

la France saignante, l'Europe armée et irritée. C'était beaucoup pour la Restauration que d'obtenir, au nom des Bourbons, l'entrée dans le conseil des souverains, la discussion libre et imposante de ses intérêts, l'évacuation du sol, la paix sans honte, les frontières de Louis XIV, et une province de plus enlevée par les puissances à la maison de Savoie pour en accroître et en fortifier la France. Ce fut l'œuvre des Bourbons et le mérite de M. de Talleyrand. Si les traités de Vienne pèsent sur la France, la justice historique en doit rejeter le poids non sur la faiblesse des Bourbons, mais sur l'ambition de l'Empire.

XLIII.

Ce congrès se prolongea pendant tout l'hiver de 1814 à 1815. Ses longs débats intérieurs n'ont d'intérêt aujourd'hui que par leurs résultats. Déjà au milieu du concert général des puissances alliées s'établissaient des luttes sourdes, des répulsions, des affinités et des préférences qui groupaient l'Europe en alliances naturelles pour contre-balancer d'autres alliances de situation. M. de Talleyrand, qui dès sa jeunesse avait pressenti comme Mirabeau l'heureuse fatalité d'une alliance de la France et de l'Angleterre pour l'indépendance du continent et pour la cause du principe croissant de la

liberté dans le monde, ajouta à cette alliance naturelle celle de l'Autriche, alliance moins indiquée et moins permanente pour la France. Il signa le 3 janvier un traité particulier, offensif et défensif, entre ces trois puissances. La condition secrète de ce traité était le détrônement de Murat et la restitution du trône de Naples à la maison de Bourbon que les Anglais avaient soutenue en Sicile, que la maison d'Autriche préférait à une souveraineté napoléonienne et guerrière en Italie, et que Louis XVIII, comme chef de la maison de Bourbon, devait naturellement désirer à Naples comme complément de sa propre restauration. Assuré de ce résultat qui fortifiait d'un succès de famille son crédit sur l'esprit de Louis XVIII, M. de Talleyrand concéda facilement au congrès l'abaissement de la Saxe, le troisième partage de la Pologne, l'anéantissement de la Confédération du Rhin, rêve évanoui avec la toute-puissance de l'Empire, qui pouvait seule lui donner une ombre de réalité. Il sentit avec justesse que la plus compromettante et la plus illusoire des alliances pour nous serait cette ligue de la France avec cinq ou six petites puissances germaniques qui engageraient sans cesse notre politique dans leurs querelles impuissantes entre elles et avec les grands États de l'Allemagne, sans pouvoir jamais nous prêter une force réelle et prépondérante pour nos propres desseins. Les alliances ne sont dignes qu'entre

puissances égales et ne sont utiles qu'avec des États importants. Les autres ne sont pas des alliances, mais des protections onéreuses. M. de Talleyrand montra dans ce dédain de ce qu'on appelle les États secondaires de l'Allemagne le coup d'œil au-dessus du vulgaire et le génie sérieux du négociateur. Sa correspondance avec Louis XVIII atteste à la fois, pendant cette période de sa vie, la supériorité instinctive et la liberté de son esprit.

Toutes les questions soumises au traité de Vienne étaient résolues. Les souverains se préparaient à rentrer dans leurs États et à licencier leurs troupes. Les fêtes consumaient à Vienne les derniers jours de l'hiver. Tout annonçait au monde une longue ère de paix. Murat seul tremblait sur son trône. Il se préparait en silence à le disputer à l'Angleterre, à l'Autriche et à la maison de Bourbon.

LIVRE QUINZIÈME.

Renaissance de la littérature, de la philosophie, de l'histoire, de la presse. — Madame de Staël. — M. de Chateaubriand. — M. de Bonald. — M. de Fontanes. — M. de Maistre. — M. de Lamennais. — M. Cousin. — Les salons de Paris. — Le cabinet du roi. — M. de Talleyrand. — Madame de Staël. — Madame de Duras. — Madame de la Trémouille. — Madame de Broglie. — Madame de Saint-Aulaire. — Madame de Montcalm. — M. Casimir Périer. — M. Laffitte. — Béranger. — Les journaux. — La reine Hortense. — Brochure de Carnot. — Lettres de Fouché. — Rapports de Louis XVIII et de Barras.

I.

Cette paix quoique si récente, si lassée de vingt ans de guerre, et si chargée de problèmes inconnus à résoudre par cette réconciliation forcée de la Révolution et de la Restauration, commençait à ranimer en France la pensée, le génie, les arts, étouffés par le long despotisme et renaissants du même souffle que la liberté.

Cette époque était un réveil de l'esprit humain. A cette date de la Restauration, beaucoup d'hommes dont nous allons parler n'avaient pas encore écrit leurs œuvres et conquis leur renommée. Nous ne nous bornerons pourtant pas à l'histoire litté-

raire de ce moment. Nous la suivrons dans l'avenir pour donner tout l'horizon de cette renaissance de la pensée.

Le dix-huitième siècle avait été interrompu dans ses pensées, dans ses œuvres et dans ses arts par une catastrophe qui avait dispersé ses philosophes, ses poëtes, ses orateurs et ses écrivains. L'émigration, la terreur, l'échafaud avaient décimé l'intelligence. Condorcet et Champfort s'étaient donné la mort; André Chénier et Roucher étaient tombés sous la hache. Mirabeau était mort de fatigue à la révolution et peut-être d'angoisse devant les perspectives qui ne pouvaient échapper à son génie. Vergniaud avait disparu dans la tempête, heureux d'échapper au spectacle du crime par le martyre de l'éloquence auquel il aspirait. Delille s'était enfui loin de sa patrie et avait chanté pour les exilés en Pologne et en Angleterre. L'abbé Raynal avait vieilli dans le repentir et dans le découragement de ses espérances. Parny avait travesti ses amours en cynisme et s'était mis aux gages des publicains. La philosophie et la littérature en France, à la fin du règne de Napoléon, avaient été condamnées au silence ou disciplinées et alignées comme des bataillons soldés sous le sabre. La nature s'était épuisée d'hommes au commencement du siècle pour préparer et accomplir la révolution. La révolution accomplie, la pensée qui l'avait faite semblait avoir

eu effroi d'elle-même en voyant qu'elle serait anéantie par son enfantement.

Bonaparte, qui aspirait à la tyrannie et qui haïssait la pensée parce qu'elle est la liberté de l'âme, avait profité de cet épuisement et de cette lassitude de l'esprit humain pour museler ou pour énerver toute littérature. Il n'avait favorisé que les sciences mathématiques, parce que les chiffres mesurent, comptent et ne pensent pas. Il n'honorait des facultés humaines que celles dont il pouvait se faire de dociles instruments. Les géomètres étaient ses hommes, les écrivains le faisaient trembler! C'était le siècle du compas. Il tolérait seulement cette littérature légère et futile qui distrait le peuple et qui encense la tyrannie. Il aurait fait bâillonner par sa police toute voix dont l'accent mâle aurait ébranlé une des cordes graves du cœur humain. Il permettait les rimes qui assourdissent l'oreille, mais la poésie qui exalte l'âme, non. Le jeune Charles Nodier ayant écrit dans les montagnes du Jura une ode qui respirait trop haut pour la servilité du temps, le poëte fut obligé de se proscrire lui-même devant la proscription qui l'épiait.

II.

Il fallait que la tyrannie de Napoléon fût bien âpre pour que le retour de l'ancien régime parût

rendre la liberté et le souffle à l'âme. Il en fut ainsi cependant. A peine l'Empire était-il renversé, que l'on recommença à penser, à écrire et à chanter en France. Les Bourbons, contemporains de notre littérature, se firent gloire de la ramener avec eux. Le régime constitutionnel rendait la parole à deux tribunes. Malgré quelques lois préventives ou répressives, la liberté de la presse rendit la respiration aux lettres. Tout ce qui se taisait reprit la voix. Les esprits humiliés de compression, la société affamée d'idées, la jeunesse impatiente de gloire intellectuelle, se vengeaient du long silence par une éclosion soudaine et presque continue de philosophie, d'histoire, de poésie, de polémique, de mémoires, de drames, d'œuvres d'art et d'imagination. Le siècle de François I[er] est plein d'originalité; le siècle de Louis XIV est plein de gloire. Ni l'un ni l'autre n'eurent plus d'enthousiasme et de mouvement que les premières années de la Restauration. La servitude avait tout accumulé pendant vingt ans dans les âmes. Elles étaient pleines, elles débordaient. L'histoire leur doit ses pages. Ces pages ne sont pas seulement les annales des guerres ou des cours, elles sont surtout les annales de l'esprit humain.

III.

De grands esprits s'étaient mûris pendant ces années d'oppression : ils réapparaissaient dans leur liberté et dans leur éclat. Madame de Staël et M. de Chateaubriand se partageaient depuis vingt ans l'admiration de l'Europe et la persécution de Napoléon.

Madame de Staël, fille de M. Necker, génie précoce nourri dans le salon de son père de la lecture et de la conversation des orateurs, des philosophes et des poëtes du dix-huitième siècle, avait respiré la Révolution dans son berceau. Fille de l'Helvétie, transplantée dans les cours, son âme et son style participaient de cette double origine. Elle était républicaine d'imagination, aristocrate de mœurs. Il y avait en elle du Rousseau et du Mirabeau : rêveuse comme l'un, oratoire comme l'autre. Son véritable parti en politique était le parti girondin. Plus grande de talent, plus généreuse d'âme que madame Roland, c'était un grand homme avec les passions d'une femme. Mais ces passions tendres et fortes donnaient à son talent les qualités de son âme, l'accent, la chaleur et l'héroïsme du sentiment. Napoléon l'avait jugée plus dangereuse que La Fayette à sa tyrannie. Il l'avait exilée loin de Paris. Cet ostracisme avait fait de sa maison, sur les bords du

lac de Genève, le dernier foyer de la liberté. Les écrits de madame de Staël, tantôt poétiques, tantôt politiques, quoique proscrits ou mutilés par la police, avaient toujours laissé transpirer en France et en Europe, pendant le règne de l'Empire, les flammes du cœur, les enthousiasmes de l'esprit, les aspirations de la liberté, la sainte haine de l'abrutissement et de la servitude. Cette femme avait été la dernière des Romaines sous ce César qui n'osait pas la frapper et qui n'avait pu l'avilir. Des amis fidèles et généreux, en hommes et en femmes, lui étaient restés : Mathieu de Montmorency, madame Récamier, les philosophes allemands, les poëtes de l'Italie, les hommes d'État libéraux de l'Angleterre. Pendant les dernières années du règne où la chute accélérée rendait Napoléon plus implacable, madame de Staël avait fui jusqu'au fond du Nord. Elle soufflait l'insurrection des cours et des peuples contre l'oppresseur de l'esprit humain. A sa chute elle reparut à Paris, triomphante sur les ruines de son ennemi. Le monde armé l'avait vengée sans le vouloir. Elle voulait, elle, que cette victoire des nations contre la conquête fût aussi la victoire de la liberté contre le despotisme. Mûrie par les années et par l'expérience des choses humaines, elle avait perdu l'âpreté de ces idées républicaines qui avaient fanatisé sa jeunesse en 1791 et 1792. Elle avait de bienveillants souvenirs pour

les Bourbons. Elle espérait bien d'une Restauration éprouvée comme elle par l'échafaud et par l'exil, et qui concilierait autour du trône les libertés représentatives avec les traditions du sentiment national. Son salon, à Paris, était une des forces de la Restauration. Son éloquence convertissait les vieux républicains, les jeunes libéraux, les âmes flottantes, à un régime constitutionnel imité de l'Angleterre, qui rendrait l'indépendance aux opinions, la tribune aux orateurs, le gouvernement à l'intelligence. Louis XVIII, par l'élévation de son esprit, par ses goûts littéraires, par la grâce de ses admirations pour elle, la consolait des dédains et des brutalités de Napoléon. Il traitait madame de Staël en alliée à sa couronne, parce qu'elle représentait l'esprit européen.

IV.

Elle était heureuse alors par le cœur autant que glorieuse par le génie. Elle avait deux enfants : un fils, qui ne révélait pas l'éclat de sa mère, mais qui promettait toutes les qualités solides et modestes du patriote et de l'homme de bien; une fille, mariée depuis au duc de Broglie, qui ressemblait à la plus belle et à la plus pure pensée de sa mère, incarnée sous une forme angélique pour élever le regard au ciel et pour figurer la sainteté dans la

beauté. A peine encore au milieu de la vie, jeune de cette jeunesse renaissante qui renouvelle l'imagination, cette séve de l'amour, madame de Staël venait d'épouser la dernière idole de son sentiment. Elle était aimée et elle aimait. Elle se préparait à publier ses *Considérations sur la Révolution,* qu'elle avait vue de si près, et le récit personnel et passionné de ses *Dix années d'exil.* Enfin, un livre sur le génie de l'Allemagne, dans lequel elle avait versé et comme filtré goutte à goutte toutes les sources de son âme, de son imagination et de sa religion, venait de paraître à la fois en France et en Angleterre et faisait l'entretien de l'Europe. Son style, dans le livre de l'Allemagne surtout, sans rien perdre de sa jeunesse et de sa splendeur, semblait s'être allumé de lueurs plus hautes et plus éternelles en s'approchant du soir de la vie et des autels mystérieux de la pensée. Ce style ne peignait plus, il ne chantait plus seulement, il adorait. On respirait l'encens d'une âme sur ses pages : c'était Corinne devenue prêtresse et entrevoyant du bord de la vie le Dieu inconnu au fond des horizons de l'humanité.

Ce fut alors qu'elle mourut à Paris, laissant un grand éblouissement dans le cœur de son siècle. C'est le J.-J. Rousseau des femmes, mais plus tendre, plus sensée et plus capable de grandes actions que lui. Génie à deux sexes, un pour penser, un

pour aimer : la plus passionnée des femmes et le plus viril des écrivains dans un même être. Nom qui vivra autant que la littérature et autant que l'histoire de son pays.

V.

M. de Chateaubriand était alors le seul homme qui pût contre-balancer la renommée de cette femme. Ennemi comme elle de Bonaparte, parce qu'il y a guerre naturelle entre le génie de la pensée et le génie de l'oppression, la chute de ce soldat, qui offusquait tout, laissait réapparaître ces deux grands écrivains.

M. de Chateaubriand, gentilhomme breton, né sur les grèves de l'Océan, bercé au murmure des vents et des flots de sa patrie, jeté ensuite par le hasard de sa naissance, plus que par ses opinions incertaines, dans les camps errants de l'émigration, puis dans les forêts d'Amérique, puis dans les brouillards de Londres, était l'*Ossian* français. Il en avait dans l'imagination le vague, les couleurs, l'immensité, les cris, les plaintes, l'infini. Son nom était une harpe éolienne rendant des sons qui ravissent l'oreille, qui remuent le cœur, et que l'esprit ne peut définir; le poëte des instincts plutôt que des idées, le souvenir et le pressentiment de l'indéfinissable, le murmure mystérieux des éléments. Cet

homme avait retenti dans toutes les âmes et conquis un immense empire, non sur la raison, mais sur l'imagination des temps.

VI.

Comme tous les grands talents, il était né de lui-même. Seul, oisif, misérable à Londres pendant les dernières années de la République, il avait écrit un livre sceptique comme sa pensée et comme les ruines dont l'écroulement de l'Église et du trône avait semé le monde. On lui avait dit : Ce n'est pas cela; le monde ne veut plus douter, car il a besoin d'espérer; rendez-lui de la foi. Jeune, mélancolique, incliné aux croyances, indifférent à la nature des émotions, pourvu que ces émotions lui revinssent en applaudissements et en gloire après l'avoir remué lui-même, il brûla son livre et il en écrivit un autre. Cette fois, c'était le *Génie du Christianisme*. La philosophie avait vaincu, la révolution avait sapé et immolé en son nom; les philosophes étaient accusés de toutes les calamités du temps. Ils étaient devenus impopulaires comme les démolisseurs sont maudits des fidèles dont ils ont ruiné le temple. M. de Châteaubriand entreprit l'œuvre de le reconstruire dans l'imagination : il voulut être l'*Esdras* de l'Église détruite et des adorateurs dispersés.

VII.

Un philosophe pieux avait une œuvre belle et sainte à faire sur un pareil plan. La philosophie religieuse et lumineuse s'était avancée de siècle en siècle en pénétrant rayon par rayon dans les ombres des temples; elle avait fait pâlir les superstitions, évaporer les idoles, et mis plus de jour, plus de raison et par conséquent plus de divinité sur les autels. Une philosophie impie, cynique, matérialiste, s'était mêlée dans les derniers temps à l'œuvre, et l'avait viciée et pervertie en s'y mêlant. Remonter aux sources du christianisme, épurer les cœurs; montrer aux hommes de notre temps ce que Dieu avait mis de sainteté, de vertu et d'efficacité dans les doctrines du christianisme, ce que l'ignorance, la force, la fraude et la barbarie y avaient mis de superstitions, d'idolâtrie, de vices et de corruption; rendre à Dieu ce qui était de Dieu, aux hommes ce qui était des hommes, au passé ce qui doit mourir avec lui, à l'avenir ce qui doit durer et vivifier l'âme humaine en lui faisant respirer une plus pure idée de la Divinité, et en imprégnant les cultes, la législation, la politique, toutes les œuvres sociales d'une plus parfaite sainteté; c'était là l'œuvre d'une grande raison, d'une grande imagination et d'une grande

piété, remuant d'une main respectueuse, mais libre, les ruines du sanctuaire ancien pour relever le sanctuaire nouveau. M. de Chateaubriand était doué d'une assez haute raison pour l'entreprendre et d'un assez grand génie pour l'accomplir. Le christianisme aurait eu son Montesquieu avec la poésie de plus.

VIII.

Au lieu de cette œuvre, M. de Chateaubriand avait fait dans son livre, comme *Ovide*, les *Fastes de la religion.* Il avait exhumé non le génie, mais la mythologie et le cérémonial du christianisme. Il avait chanté sans choix et sans critique ses dogmes et ses superstitions, sa foi et ses crédulités, ses vertus et ses vices. Il avait fait le poëme de toutes ses vétustés populaires et de toutes ses institutions déchues; depuis la domination politique des consciences par le glaive jusqu'aux richesses temporelles de l'Église, depuis les aberrations de l'ascétisme monacal jusqu'à ses ignorances béatifiées, et jusqu'aux fraudes pieuses des prodiges populaires inventés par le zèle et perpétués par la routine du clergé rural pour séduire l'imagination au lieu de sanctifier l'esprit des peuples. M. de Chateaubriand avait tout divinisé. Son livre était le reliquaire de la crédulité humaine.

IX.

Il avait immensément réussi. Les raisons de ce succès étaient doubles : dans l'écrivain par son génie, dans l'opinion par sa pente. La Révolution avait secoué et désorienté l'esprit humain. Les tremblements de terre donnent le vertige; le peuple, en voyant s'écrouler en même temps le trône, la société, les autels, s'était cru à la fin des temps. Le fer et le feu avaient ravagé les temples, l'impiété avait persécuté la foi, la hache avait frappé les prêtres, la conscience et la prière avaient été obligées de se cacher comme des crimes; le Dieu domestique était devenu un secret entre le père, la mère et les enfants; la persécution avait attendri le peuple pour le sacerdoce, le sang avait sanctifié les martyrs, les ruines des temples jonchaient le sol et semblaient accuser la terre d'athéisme. De plus, le monde était triste comme après les grandes commotions. Une mélancolie inquiète avait saisi les imaginations; on cherchait l'oracle pour dire au genre humain son avenir. M. de Chateaubriand montra l'autel ancien, la religion du berceau, la prière aux genoux pliés devant la mère, les vieux prêtres blanchis par la proscription revenant errer sur les tombes des aïeux, rapporter aux chau-

mières le Dieu exilé, le son de la cloche du berceau, l'hymne de l'encens, le mystère, l'espérance, la consolation, le pardon. Le cœur était de son parti. On accepta pour prophète de l'avenir le poëte qui brodait de tant de fleurs sacrées et de tant de larmes saintes le linceul du passé. Jamais la poésie n'avait fait une pareille conversion des cœurs par la magie de l'imagination et par l'élégance du sentiment. Ce livre étonna le monde comme une voix sortie du sépulcre. On admira, on se souvint, on pleura, on pria, on ne raisonna plus. La France avait été convaincue par le cœur. De ce jour, M. de Chateaubriand était devenu l'homme nécessaire de toutes les restaurations. Il avait restauré le christianisme et Dieu dans les âmes; comment ne restaurerait-il pas la monarchie et les rois dans leur palais? Cher à l'Église qu'il avait rajeunie dans ses larmes, cher à l'aristocratie dont il avait sanctifié la proscription, cher aux femmes par la tendresse de ses poëmes où la religion ne luttait avec l'amour que pour diviniser la passion, cher à la jeunesse qui entendait pour la première fois dans cette poésie, des notes où la nature et Dieu résonnaient comme des cordes neuves ajoutées à l'instrument lyrique du cœur de l'homme; son nom régna sur le sanctuaire, sur le foyer domestique, sur le berceau des enfants, sur la tombe des pères, sur le presbytère du hameau, sur le château du village, sur la cou-

che des époux, sur le rêve du jeune homme. La poésie s'était perdue dans l'athéisme : il l'avait retrouvée en Dieu. La poésie sera une des puissances réelles de ce monde tant que l'imagination sera une moitié de la nature humaine.

X.

M. de Chateaubriand était rentré librement en France pour y publier ce livre. Bonaparte, qui était le poëte du passé aussi en action, voulait une main assez riche de couleur pour lui dorer les institutions, les préjugés sur lesquels il fondait sa puissance. Son génie vaste, mais non créateur, n'était pas autre chose que le génie même des restaurations. Il aspirait à refaire en lui Charlemagne, ce créateur d'un temps à la fin d'un autre, le dixième siècle à la fin du dix-huitième. Il se trompait de date et remontait l'esprit humain de huit siècles. M. de Chateaubriand lui convenait et il devait convenir à M. de Chateaubriand. Leur idée était la même : M. de Chateaubriand était le Napoléon de la littérature.

XI.

L'écrivain ne résista pas aux avances du conquérant : il fut nommé secrétaire d'ambassade à

Rome, la capitale du catholicisme restauré, où l'oncle de Bonaparte, le cardinal Fesch, était ambassadeur. Cette subalternité ne satisfit pas longtemps l'homme de génie qui régnait par le talent sur sa patrie : il rompit par de mesquines querelles avec cet ambassadeur simple et rude d'esprit. Napoléon se défiait de toute grandeur naturelle qui ne relevait pas exclusivement de lui. Il affecta de traiter M. de Chateaubriand en homme inférieur en le nommant ministre plénipotentiaire à *Sion*, bourgade du Valais perdue dans une vallée des Alpes. Il y avait tout à la fois de la faveur et de l'ironie dans une pareille mission et dans une telle résidence assignée à un pareil homme. C'était Ovide chez les Sarmates. On peut croire que M. de Chateaubriand le ressentit.

L'assassinat du duc d'Enghien, qui souleva l'indignation de l'Europe à cette époque, lui fournit une noble vengeance. Il envoya sa démission de ses fonctions au meurtrier tout-puissant. C'était une déclaration de guerre de l'honneur au crime. Cette démission n'avait d'injurieuse que sa date. Toutefois, M. de Chateaubriand se rangea de ce jour-là devant la fortune de Bonaparte. Il ne lui refusa pas cependant quelques phrases adulatrices à l'époque de son élection à l'Académie française, comme une avance à la réconciliation. L'empereur respira l'encens, mais il écarta encore la main. Distrait par la

guerre, il oublia le grand écrivain, qui, de son côté, parut s'abriter exclusivement dans les lettres. M. de Fontanes, son ami et l'un des familiers de l'empereur, le couvrait contre toute persécution réelle. Grâce à cet intermédiaire, les deux grands rivaux de renommée pouvaient toujours renouer l'un à l'autre leur fortune. Les symptômes de la décadence de Napoléon, rendue plus inévitable par l'excès même de sa tyrannie, frappant M. de Chateaubriand, il prépara en silence la dernière arme dont il voulait le frapper à propos. C'était le libelle intitulé : *De Bonaparte et des Bourbons*. Il le porta plusieurs mois comme un poignard cousu dans la doublure de son vêtement. Ce libelle découvert pouvait être son arrêt de mort. C'était plus qu'une conjuration, c'était un outrage. Ce livre puissant, mais odieux, puisqu'il calomniait l'homme en frappant le tyran, avait élevé M. de Chateaubriand au rang des favoris les plus accrédités de la Restauration. Il était devenu l'homme consulaire de tous les partis royalistes. Il soufflait par le journalisme où il convenait à sa domination, tantôt le royalisme implacable, tantôt le libéralisme caressant, tantôt l'ancien régime sans contre-poids, tantôt la conciliation captieuse, ayant pour écho le *Journal des Débats* et le *Conservateur*, pour école la jeunesse aristocratique, pour mobile une capricieuse ambition et une immense personnalité, quelquefois

vaincu, quelquefois vainqueur, mais toujours sûr de retrouver la faveur publique en affectant la persécution et en se retirant dans son génie.

XII.

M. de Bonald, talent bien inférieur, mais caractère bien supérieur à M. de Chateaubriand, avait, à cette même époque, un nom égal; mais sa popularité mystérieuse ne dépassait pas les limites d'une école et d'une secte : c'était le législateur religieux du passé renfermé dans le sanctuaire du temps. Il rendait des oracles pour les croyants, il ne se répandait pas sur le peuple.

M. de Bonald était la plus noble et la plus pure figure que l'ancien régime pût présenter au nouveau. Gentilhomme de province, chrétien de foi, patriote de cœur, royaliste de dogme, bourbonien d'honneur et de fidélité, il avait revendiqué sa part de proscription et d'indigence pendant l'émigration. Il avait erré de camps en camps et de villes en villes à l'étranger, avec sa femme et ses enfants nourris de son travail. Il avait étudié l'histoire, les mœurs, les religions, les révolutions des peuples dans leurs catastrophes mêmes et sur place. Comme Archimède, il avait écrit et calculé au milieu de l'assaut des hommes et de l'incendie européen. Sa religion

était sincère et soumise, comme à un ordre reçu d'en haut et non discuté. Il empruntait toute sa philosophie aux livres saints. Il croyait à la révélation politique comme à la révélation chrétienne. Il remontait toujours d'échelon en échelon jusqu'à l'oracle primitif, Dieu. Sa théocratie n'admettait n le doute ni la révolte. Mais comme dans toutes les fois sincères et désintéressées, il n'y avait en lui ni excès, ni violence. Il était indulgent et doux comme les hommes qui se croient possesseurs certains et infaillibles de leur vérité. Il composait avec les temps, les mœurs, les opinions, les circonstances, jamais avec l'autorité. Son caractère avait la modération du possible. Il aurait été le ministre très-sage d'une restauration patiente, prudente et mesurée. Il possédait la sagesse de ses opinions. L'habitude de méditer et d'écrire lui avait enlevé le talent de la parole. Il était trop élevé et trop serein pour être orateur parlementaire ou orateur populaire. Il ne parlait pas, il pensait à la tribune. Mais ses livres et ses opinions écrites faisaient dogme dans le parti monarchique et religieux. Son style simple, réfléchi, coulant sans écume et sans secousse, était l'image de son esprit. On y sentait l'honnêteté et la candeur de l'intelligence, on s'y attachait comme à un doux et intime entretien; on en prenait l'habitude, et même en résistant aux convictions, on suivait entraîné par le charme de la bonne foi dans

l'erreur et du naturel dans la vérité. Sa conversation surtout était attachante. C'était la confidence de l'homme de bien. M. de Bonald n'était pas seulement pour la France d'alors un grand publiciste, c'était un pontife de la religion et de la monarchie.

XIII.

M. de Fontanes, depuis la mort de l'abbé Delille, passait de confiance pour le poëte survivant de l'école antique du dix-septième siècle. Son nom avait une immense autorité. Il abritait cette renommée sous le mystère. On parlait sans cesse des poëmes qu'il ne publiait jamais. M. de Chateaubriand, son protégé à l'époque où il avait besoin de protecteur, son ami depuis, professait pour M. de Fontanes l'admiration qu'il refusait à la foule des poëtes du temps. On ne connaissait de ce poëte que quelques fragments élégants, purs, didactiques, sans originalité, sans chaleur, mais sans tache, talent qui désarmait la critique, mais qui ne passionnait pas l'enthousiasme. M. de Fontanes excellait davantage dans cette éloquence d'apparat que Napoléon lui faisait déployer dans les grandes cérémonies de son règne comme la pompe de l'Empire. Il avait été l'orateur de cour et le poëte monarchique depuis le Consulat jusqu'à la Restauration. Il s'était préci-

pité au nouveau règne avec plus d'empressement que de convenance. Poëte pour les politiques, politique pour les poëtes, élevé par la faveur de deux règnes aux plus hautes dignités du gouvernement, il jouissait d'une considération présente et d'une gloire future, enveloppé dans son prestige, inviolable à la critique, agréable à la cour, caressé par les hommes d'État, révélant de temps en temps aux académies et aux élus des lettres, ses vers comme une complaisance, et son talent comme une faveur.

XIV.

La philosophie du dix-huitième siècle n'avait plus que de vieux et rares adeptes survivants de la révolution.

La philosophie catholique était représentée par deux hommes d'un puissant génie de style. Quoique différents d'âge et de patrie, ils apparaissaient ensemble et au même moment sur l'horizon du nouveau siècle.

L'un, le comte Joseph de Maistre, était un gentilhomme savoyard, émigré comme M. de Bonald et ayant passé en Russie les longues années de la Révolution. Il était déjà avancé en âge quand la chute de Napoléon lui rouvrit sa patrie. Il y rentrait avec les idées qu'il en avait emportées vingt

ans avant. Les bouleversements de l'Europe, qu'il avait contemplés du fond tranquille de sa retraite, ne lui paraissaient que la vengeance divine et l'expiation méritée de l'abandon des doctrines antiques par l'esprit nouveau. Il ne discutait pas comme M. de Bonald, il ne chantait pas comme M. de Chateaubriand, il prophétisait avec les cheveux blancs, l'autorité et la rudesse d'un homme qui portait le jour et les foudres de Dieu. Sa riche et puissante nature l'avait merveilleusement prédisposé à ce rôle; ou plutôt ce n'était point un rôle, c'était une foi. Il croyait fermement tout ce qu'il disait. C'était un homme de la Bible plus que de l'Évangile : il avait les audaces d'images, les éclairs, les retentissements des oracles de Jéhovah. Il ne reculait devant aucun paradoxe, pas même devant le bourreau et le bûcher. Il voulait que l'autorité de Dieu sur les esprits fût armée comme l'autorité des trônes sur les hommes. Contraindre pour sauver, amputer pour assainir, imposer la tyrannie de la foi par les licteurs et par le glaive, voilà la doctrine qu'il osait présenter à un monde énervé de scepticisme et devenu tolérant au moins par incertitude de vérité. Le scandale de ces défis d'un philosophe absolu à l'esprit humain attira l'attention publique sur ses œuvres. Le génie naturel de son style le fit lire de ceux-là même qui le réprouvaient. Ce style, qui n'avait été façonné par aucun contact avec la littérature efféminée du

dernier siècle, avait les témérités, la grandeur et la beauté sauvage d'un élément primitif : il rappelait les *Essais de Montaigne*. Mais c'était un *Montaigne* ivre de foi au lieu d'être flottant de doute, sachant peu les choses de son temps et trouvant dans ces ignorances mêmes la simplicité de son dogme et la violence de sa conviction. Les *Soirées de Saint-Pétersbourg*, premier livre de ce Platon des Alpes, étonnaient les hommes de lettres et charmaient les hommes de foi. On n'imaginait pas alors qu'une secte religieuse prendrait au sérieux les hardiesses de style du comte Joseph de Maistre, homme aussi doux et aussi tolérant que ses images étaient terribles, et qu'on ferait de son livre le code d'une doctrine de terreur.

XV.

L'autre, M. de Lamennais, était un jeune prêtre inconnu jusque-là au monde, né dans la Bretagne, grandi dans la solitude et dans la rêverie, jeté par le dégoût des passions et par l'impétuosité infinie des désirs dans le sanctuaire, et voulant précipiter l'esprit de son siècle par la force de la persuasion au pied des mêmes autels où il avait cru trouver la foi et la paix. Il n'y avait trouvé ni l'une ni l'autre, et sa vie devait être plus tard le long pèlerinage de son âme en mille autres cultes d'idées. Mais alors il était

ardent, implacable, et son zèle le dévorait sous la forme de son génie. Ce génie rappelait à la fois Bossuet et Jean-Jacques Rousseau. Logique comme l'un, rêveur comme l'autre, plus poli et plus acéré que les deux. Son *Essai sur l'Indifférence en matière de religion* était un des plus éloquents appels qui pût sortir du temple pour y convoquer la jeunesse par la raison et par le sentiment. On s'arrachait ces pages comme si elles étaient tombées du ciel sur un siècle désorienté et sans voie. M. de Lamennais était plus qu'un écrivain alors, c'était l'apôtre jeune qui rajeunissait une foi.

XVI.

Une autre école philosophique se ranimait à côté de celle de ces philosophes sacrés : c'était celle du platonisme moderne, de cette révélation par la nature et par la raison que Jean-Jacques Rousseau, Bernardin de Saint-Pierre, Ballanche, Jouffroy, Kératry, Royer-Collard, Aimé-Martin, disciple pieux et continuateur de l'auteur des *Études sur la nature,* avaient substituée peu à peu à ce matérialisme voisin de l'athéisme, crime, honte et désespoir de l'esprit humain. Les philosophes allemands et écossais l'avaient élevée sur les ailes de l'imagination du nord jusqu'à la hauteur de la contemplation et du mystère. Un jeune homme nourri et comme passionné

par ces révélations naturelles, orateur, écrivain politique, commençait à les révéler à la jeunesse. C'était M. Cousin. Une éloquence grave, mystique, confidentielle et à demi-voix comme les secrets d'un autre monde, pressait autour de lui les esprits avides de croire après avoir tant douté. Sa parole promettait toujours, c'était l'éternel crépuscule d'une éminente vérité. On espérait sans cesse la voir éclore plus visible et plus complète de ses discours ou de ses pages. L'imagination achevait ce que la philosophie avait ébauché. Un concours pareil à celui qui entourait jadis *Abailard* inondait les portiques des écoles. On n'en sortait pas éclairé, mais enivré. Le philosophe n'avait pas dévoilé les mystères que Dieu seul révèle tour à tour à l'intelligence pieuse de l'humanité, mais il avait accompli la seule fin de la philosophie sur la terre, il avait élevé l'âme de la génération et tourné ses regards vers Dieu. On était déjà bien loin du cynisme et de l'abrutissement d'idées de l'Empire.

XVII.

L'histoire est la politique en arrière des nations en repos, elle commençait de grandes œuvres : M. Augustin Thierry, ce bénédictin homérique, créait dans l'histoire une restauration. Il faisait revivre dans des récits consciencieux comme l'éru-

dition et attrayants comme l'art, les mœurs et les figures de nos premières races; les origines, les légendes et les affranchissements du tiers état. M. de Ségur racontait en style épique la campagne de Napoléon en Russie, et cette sépulture de 700,000 hommes dans la neige; M. Thiers, les annales de la révolution française, où sa claire intelligence puisait et reversait la lumière des faits; M. Guizot, des considérations dogmatiques qui pliaient les événements aux théories; M. Michaud, les croisades, cette épopée du fanatisme chrétien; M. de Barante, des chroniques qui rajeunissaient la France dans la naïveté de ses premiers âges; M. Michelet, les premières pages de ses récits, pleines alors de la crédulité et de la candeur de la jeunesse, ces grâces poétiques de l'historien; M. Daru, la grandeur et la chute de Venise; Lacretelle, tout le dix-huitième siècle auquel il avait assisté, modéré et pur.

XVIII.

L'Empire, qui avait imposé le silence ou la bassesse aux écrivains, laissait cependant un grand nombre d'hommes éminents ou notables dans les ordres divers de la littérature. Le vieux Ducis vivait encore : il reportait aux Bourbons la fidélité de ses anciens souvenirs, qui avaient survécu à son républicanisme. Inflexible aux faveurs de l'Empire, il

acceptait celles de Louis XVIII, son premier patron. Raynouard, ami de M. Lainé, âme désintéressée, cœur libre et voix indépendante, ajoutait des tragédies sévères à sa belle tragédie des *Templiers*. Chénier, constant dans l'inconstance générale, protestait en vers énergiques pour la philosophie et pour la liberté. On l'avait accusé du meurtre de son frère pendant la terreur; il lavait dans ses larmes d'indignation cette calomnie à sa tendresse. Lemercier, esprit bizarre, associé à un cœur noble et droit, gardait aussi sa fidélité à la République, qu'il n'avait pas prosternée sous l'Empire. Briffault, après avoir tenté avec succès la scène française par des drames jetés au moule de Voltaire, renonçait pour la gloire légère des salons aux travaux austères du tragique, et semait, comme Boufflers, son esprit et sa grâce au vent. Casimir Delavigne chantait en strophes latines et grecques les revers de la patrie dans les *Messéniennes*, ces préludes de sa vie de poëte. Hugo, encore enfant, balbutiait déjà des strophes qui faisaient faire silence aux vieilles cordes de la poésie de tradition. Soumet, tendre comme André Chénier dans l'élégie, harmonieux comme Racine dans l'épopée, flottait entre les deux écoles. Millevoye mourait un chant divin sur les lèvres. Vigny méditait, en s'écoutant lui-même, ces œuvres de recueillement et d'originalité qui n'ont point de genre parce qu'elles ne rappellent qu'une âme so-

litaire comme son talent. Sainte-Beuve conversait, en termes nonchalants et tendres, avec les amis de sa jeunesse qu'il devait critiquer plus tard en les regrettant. Andrieux, Guiraud, Étienne, Duval, Parseval-Grandmaison, Viennet, Esménard, Saint-Victor, Campenon, Baour-Lormian, Michaud, Pongerville, Jules Lefèvre, Émile Deschamps, Berchoux, Charles Nodier, Senancourt, Xavier de Maistre, le Sterne des Alpes, frère du philosophe Montlosier; Genoude, M. de Frayssinous, prédicateur, Feletz, madame Dufrénoy, madame Desbordes-Valmore, madame Cottin, madame Tastu, madame de Genlis, mademoiselle Delphine Gay, depuis madame de Girardin, et dont le talent devait illustrer deux noms, plusieurs autres noms qui s'éteignaient ou qui commençaient à poindre dans le siècle, assistaient ainsi au déclin de l'Empire et à l'aurore de la Restauration. La nature, qui avait paru stérile parce qu'elle était distraite par la révolution, par la guerre et par le despotisme, se remontrait plus productive que jamais. C'était la végétation d'une nouvelle séve longtemps comprimée, la renaissance de la pensée sous toutes les formes de l'art moderne. Une nouvelle ère de la poésie, de la politique, de la religion, devait couver dans ce foyer dont la paix et la liberté avaient ravivé les flammes. On reconnaissait la France au moment où elle était vaincue par la frénésie d'ambition de son

chef; elle reprenait le sceptre de l'intelligence cultivée et de l'opinion dans le monde.

XIX.

Le retour de la famille des Bourbons et d'une aristocratie qui avaient toujours patroné, honoré et cultivé les lettres et les arts, contribuait puissamment à ce mouvement de l'intelligence. La société française retrouvait tous ses foyers dispersés dans les salons de Paris. Cette société est à l'esprit humain ce que le rapprochement des corps animés est à la chaleur. La conversation est en France, comme elle était à Athènes, une partie du génie du peuple. La conversation vit de loisir et de liberté. Les catastrophes de la révolution d'abord, les proscriptions, les prisons, les échafauds; puis la guerre sans terme, la dispersion de l'aristocratie française à l'étranger, dans ses provinces, dans ses châteaux, et enfin la police inquisitoriale du despotisme ombrageux de Napoléon, l'avaient tuée ou amortie depuis vingt ans. Les malheurs publics étaient le seul entretien des dernières années de l'Empire. La conversation était revenue avec la Restauration, avec la cour, avec la noblesse, avec l'émigration, avec le loisir et la liberté. Le régime constitutionnel, qui fournit un texte continuel à la controverse

des partis, la sécurité des opinions, l'animation et la licence des discours, la nouveauté même de ce régime politique, qui permettait de penser et de parler tout haut dans un pays qui venait de subir dix ans de silence, accéléraient, plus qu'à aucune autre époque de notre histoire, ce courant d'idées et ce murmure régulier et vivant de la société de Paris. Elle avait ses foyers principaux dans les riches quartiers du faubourg Saint-Germain et de la Chaussée-d'Antin.

XX.

Le premier centre de cette société renaissante était le cabinet même du roi. Louis XVIII avait vécu, avant l'émigration, dans la familiarité des écrivains sérieux ou futiles de sa jeunesse. Les longs loisirs de l'émigration, la vie immobile et studieuse à laquelle l'infirmité de ses jambes le condamnait, avaient accru en lui le goût des entretiens. C'est le plaisir sédentaire de ceux qui ne peuvent aller chercher le mouvement des idées au dehors, et qui s'efforcent de le retenir autour d'eux. C'était le roi du coin du feu. La nature l'avait doué et la lecture l'avait enrichi de tous les dons de la conversation déjà naturels à sa race. Il avait autant d'esprit qu'aucun homme d'État ou qu'aucun homme de lettres de son empire. M. de Talleyrand lui-même, si renommé

par sa convenance et par sa finesse, ne le surpassait pas en à-propos, les politiques en éloquence, les poëtes en citations, les érudits en mémoire. Il se plaisait à donner tous les matins des audiences longues et intimes aux hommes les plus éminents de ses conseils, de ses académies, de ses corps politiques, de sa diplomatie, et aux étrangers remarquables qui traversaient la France. Les femmes illustres ou célèbres y étaient admises et recherchées. Là, ce prince jouissait véritablement du trône. Il descendait, pour paraître plus grand, à toutes les familiarités d'entretien. Il révélait un homme égal à tous les hommes supérieurs de son temps dans la conversation. Il se plaisait à étonner et à charmer ses interlocuteurs; il régnait par l'attrait; il se sentait et il se faisait sentir l'homme d'esprit par excellence de son empire. C'était son sceptre personnel, à lui : il ne l'aurait pas échangé contre celui de sa naissance. Sa belle figure, son regard lumineux, le son de sa voix grave et modulé, son geste ouvert et accueillant, sa dignité respectueuse envers lui-même comme envers les autres, l'intérêt même qu'inspirait cette infirmité précoce d'un prince jeune par le visage et par le buste, vieillard seulement par les pieds; ce fauteuil roulé par des pages, ce besoin d'un bras emprunté pour le moindre mouvement dans son salon; ce bonheur des entretiens prolongés, visible sur ses traits; tout imprimait

dans l'âme des hommes admis en sa présence un sentiment de respect pour le prince et de sincère admiration pour l'homme. La familiarité et l'esprit étaient remontés sur le trône et en redescendaient avec lui. Le soir, dans les réceptions officielles de sa cour, il n'avait que des gestes, des sourires, des mots pour chacun; mais tout était royal, juste et fin dans ces gestes, dans ces sourires et dans ces mots. La présence de cœur était égale à la présence d'esprit. Il représentait admirablement la royauté antique chez un peuple nouveau; il s'étudiait à confondre deux dates, et il y réussissait; il aimait à paraître l'homme de la France nouvelle autant que le roi de la vieille France; il se faisait pardonner la supériorité de son rang par la supériorité de sa grâce et de son esprit.

XXI.

M. de Talleyrand réunissait chez lui les diplomates, les hommes éminents de la Révolution et de l'Empire passés sur sa trace au nouveau règne, les jeunes orateurs ou les jeunes écrivains qu'il désirait capter à sa cause, et qui venaient étudier de loin chez ce courtisan réservé et consommé la finesse qui pressent les événements, les manœuvres qui les préparent, l'audace qui s'en empare pour les tour-

ner à son ambition. M. de Talleyrand, comme tous les hommes supérieurs à ce qu'ils font, avait toujours de longs loisirs pour le plaisir, le jeu, les entretiens. Il craignait, il aimait et il soignait les lettres au milieu du tumulte des affaires. Nul ne pressentait de plus loin le génie dans des hommes encore ignorés. Ce ministre, qu'on croyait absorbé dans les soucis de la cour et dans le détail de l'administration, traitait tout, même les plus grandes choses, avec négligence, laissait faire beaucoup au hasard, qui travaille toujours, et passait des nuits entières à lire un poëte, à écouter un article, à se délasser dans l'entretien d'hommes et de femmes désœuvrés de tout, excepté d'esprit. Il avait un coup d'œil pour chaque homme et pour chaque chose, distrait et attentif au même moment. Sa conversation était concise, mais parfaite. Ses idées filtraient par gouttes de ses lèvres, mais chaque parole renfermait un grand sens. On lui a attribué un goût d'épigrammes et de saillies qu'il n'avait pas. Son entretien n'avait ni la méchanceté ni l'essor que le vulgaire se plaisait à citer et à admirer dans les reparties d'emprunt faites sous son nom. Il était au contraire lent, abandonné, naturel, un peu paresseux d'expression, mais toujours infaillible de justesse. Il avait trop d'esprit pour avoir besoin de le tendre. Ses paroles n'étaient pas des éclairs, mais des réflexions condensées en peu de mots.

XXII.

Madame de Staël attirait autour d'elle tous les hommes qui n'avaient pas rapporté de l'émigration l'horreur de 1789 et l'antipathie contre le nom de son père. Sa société se composait de quelques rares républicains, survivants purs et constants de la Gironde ou de Clichy, des débris du parti constitutionnel de l'Assemblée constituante, des royalistes nouveaux, des philosophes, des orateurs, des poëtes, des écrivains, des journalistes de toutes les dates. Elle était le foyer de toutes ces opinions et de tous ces talents neutralisés dans son salon par la bonté de son âme et par la tolérance de son génie. Elle aimait tout, parce qu'elle comprenait tout. Elle était aimée universellement aussi, parce que ses opinions n'avaient jamais été des haines, mais des enthousiasmes. Ces enthousiasmes étaient la température naturelle de son cœur et de sa parole. Sa conversation était une ode sans fin. On se pressait autour d'elle pour assister à cette éternelle explosion d'idées hautes et de sentiments magnanimes exprimés par l'éloquence inoffensive d'une femme. On en sortait passionné contre la tyrannie, pour la liberté, pour le génie, pour les perspectives sans limites de l'imagination. Le foyer de ce salon ré-

chauffait toute l'Europe. Madame de Staël était le Mirabeau de la conversation et des lettres. Elle ne remuait pas seulement dans ses improvisations la révolution de la France, mais la révolution de l'imagination humaine. Un délire sublime et ravi s'emparait de ses auditeurs. Le monde moderne n'avait pas vu, depuis les sibylles, l'incarnation du génie viril sous les traits d'une femme. Elle était la sibylle de deux siècles à la fois, du dix-huitième et du dix-neuvième, de la révolution à son berceau, de la révolution près de sa tombe.

XXIII.

Une autre femme, fille d'un girondin héroïque, la duchesse de Duras, ouvrait plus exclusivement son salon aux royalistes, aux hommes de cour, aux femmes belles et spirituelles du temps, aux écrivains ou aux politiques de l'école de la monarchie. Ce salon était consacré surtout par l'enthousiasme de madame de Duras et de M. de Chateaubriand, son oracle et son ami. Elle réunissait, autour de lui et pour lui, tous les adorateurs de son talent et tous les serviteurs de son ambition politique. Les lettres s'y mêlaient aux intrigues d'État, les vers et les rumeurs aux discours. Académie et conciliabule à la fois, ce salon rappelait ceux de la Fronde, où

l'amour et la poésie, les femmes et les ambitieux entraient dans les complots et dans les intrigues des cours. Madame de Duras elle-même écrivait avec goût et avec passion. Elle avait assez de feu pour reconnaître et pour adorer le génie dans les autres. Une enfant dans toute la fleur de la beauté et dans toute la fraîcheur de son chant, mademoiselle Delphine Gay, y lisait ses premiers vers.

XXIV.

Dans le faubourg Saint-Germain, l'hôtel de la princesse de la Trémouille, autrefois princesse de Tarente, était le centre de réunion de l'ancienne politique et de l'ancienne littérature, revenue de l'exil avec la haute aristocratie de cour. On n'y tolérait rien de ce qui transigeait avec le temps. Louis XVIII lui-même y était suspect de mésalliance avec les idées et les hommes de la Révolution. C'était là que M. de Feletz, M. de Bonald, M. Ferrand, M. de Maistre, M. Bergasse et les écrivains implacables aux nouveautés avaient leur public. C'était là aussi que les orateurs du royalisme exalté et de l'émigration irréconciliable venaient concerter leur opposition, fronder les Tuileries, aspirer au règne du comte d'Artois, ce roi anticipé des vieilles choses.

Deux autres salons plus peuplés et plus jeunes s'ouvraient dans le même quartier aux hommes littéraires ou parlementaires qui se retrouvaient ou qui se cherchaient pour se refléter de l'éclat ou pour se prêter de la force d'opinion. Deux femmes jeunes, belles de charmes, les y attiraient : c'étaient madame la duchesse de Broglie et madame de Saint-Aulaire, réunies par l'âge, par le goût des choses intellectuelles, par les mêmes amis, par l'opinion et par l'amitié.

XXV.

Madame de Broglie était fille de madame de Staël. Elle avait été élevée par elle dans l'enthousiasme du génie. Mais son enthousiasme, plus pieux que celui de sa mère, était surtout de la vertu; la piété sanctifiait à l'œil la mélancolique beauté de ses traits. C'était l'hymne intérieur d'une belle âme révélée dans une angélique figure de la pensée. Son mari, le duc de Broglie, aristocrate de naissance, impérialiste d'éducation, libéral d'esprit, avait toutes les conditions d'importance dans un règne et dans une époque qui participaient de ces trois natures d'opinion. Il ne pouvait manquer d'être recherché par les trois partis qui aspiraient à se populariser de son nom et de son mérite. Une oppo-

sition éloquente sous une monarchie parlementaire était le rôle qui convenait à son attitude, l'attitude des Grey, des Shéridan, des Holland, des Fox, ces grandes familles patriciennes retrempées par la tribune dans la faveur des plébéiens. Ce salon rassemblait les amis de madame de Staël, les étrangers de haute naissance ou de haute illustration, les orateurs de l'opposition dans les deux Chambres, les écrivains et les publicistes de la jeune génération, quelques républicains de théorie qui s'accommodaient au temps et qui ajournaient leurs espérances. M. de La Fayette, temporisateur et patient comme un débris et une pierre d'attente, y venait. C'était une atmosphère de mécontents sans colère, ayant l'attitude plus que l'acharnement des oppositions. M. Guizot y préludait à la tribune par des brochures politiques qui dogmatisaient trop pour émouvoir. Il avait le silence de la préméditation sur les lèvres, l'ardeur de la volonté dans les yeux. On ne pouvait le voir sans un pressentiment. M. Villemain, le Fontenelle du siècle, y dissertait avec un insouciant scepticisme, qui est l'indifférence de la supériorité. M. de Montlosier y adaptait ses paradoxes aristocratiques aux passions de la démocratie. Une grande tolérance s'interposait. Les hommes et les opinions, la jeunesse, la longue perspective des choses et d'idées futures, la littérature, l'éloquence, la poésie, la grâce des ma-

nières, planaient sur tout et tempéraient tout. C'étaient les illusions d'une aurore de gouvernants, un salon de girondins avant leur triomphe et leur perte. Beaucoup d'hommes promis à l'ambition, à la gloire ou au malheur se coudoyaient là avant de se séparer pour parcourir des routes diverses : on eût dit d'une halte avant le combat.

XXVI.

Les mêmes hommes et les mêmes femmes se retrouvaient chez madame de Saint-Aulaire, amie de madame la duchesse de Broglie, et comme elle dans la splendeur de sa vie, de sa beauté, de son esprit. Mais ce salon, moins politique, s'élargissait pour toutes les supériorités acquises ou pour toutes les espérances de la littérature et des arts. Les partis s'effaçaient en entrant. La haute naissance et les opinions royalistes s'y confondaient avec l'illustration récente et les doctrines libérales. On n'y recherchait que la distinction personnelle et l'élégance des idées. C'était le congrès de l'esprit national, neutralisé dans un hôtel de Paris par les charmes d'une femme éminente. M. de Talleyrand, la duchesse de Dino, sa nièce, favorite étrangère, belle et morne comme une étoile du ciel d'Ossian; M. de Barante, M. Guizot, M. Villemain, M. de

Saint-Aulaire, M. de Forbin, M. Beugnot, esprit érudit, anecdotique et répandu; les Bertin, esprits contenus et observateurs; les Cousin, les Sismondi, les philosophes, les historiens, les publicistes, les poëtes, y échangeaient perpétuellement entre eux les émulations et les applaudissements, ces préludes de gloire que la jeunesse aspire dans le murmure des lèvres des femmes admirées. On s'y croyait reporté à la seconde naissance d'un dix-septième siècle, élargi et ennobli encore par la liberté.

XXVII.

Une autre femme remarquable par le charme attrayant et par la grâce sérieuse de l'esprit, madame de Montcalm, sœur du duc de Richelieu, réunissait en plus petit nombre et plus exclusivement les hommes politiques et les écrivains du parti modéré de la Restauration. Là on entendait M. Lainé, homme d'antique candeur; M. Pozzo di Borgo, orateur, guerrier, diplomate, véritable Alcibiade athénien, exilé longtemps dans les domaines de Prusias, et revenant confondre en lui dans son pays son double rôle d'ambassadeur d'un souverain étranger et de citoyen de sa patrie; Capo d'Istria, destiné, par le charme et par l'élévation de son esprit, à séduire

l'Europe pour la Grèce, et à mourir en essayant de la ressusciter; le maréchal Marmont, portant sur ses beaux traits la tristesse d'une défection du devoir et de l'amitié pour ce qu'il avait cru un devoir supérieur à toute amitié et à toute reconnaissance, l'humanité, et disant à Louis XVIII en lui demandant la vie du maréchal Ney, son compagnon d'armes : « Vous me la devez, car je vous ai donné, moi, » plus que la vie; » M. Hyde de Neuville, royaliste libéral, s'efforçant de retenir dans un même amour la chevalerie et la liberté, cette chevalerie des peuples qu'il ne réussissait à unir que dans son cœur; M. Molé, portrait d'homme d'État, jeune et pensif à la Van Dyck, mais qui portait sur ses lèvres trop de sourires à trop de fortunes; M. Pasquier, de naissance parlementaire, d'intelligence cultivée, d'aptitude universelle, de paroles fluides, de convictions larges, fidèle seulement aux élégances d'esprit et à l'aristocratie des sentiments; M. Mounier, fils du célèbre constituant de ce nom, longtemps secrétaire intime de Napoléon, toujours respectueux pour sa mémoire, rallié aux Bourbons parce qu'ils étaient le gouvernement nécessaire de sa patrie, esprit juste, studieux, modeste, infatigable, ayant le culte de l'amitié et de la reconnaissance dans le cœur, la raillerie socratique dans le sourire, les grâces sérieuses de l'homme d'État dans la conversation. Cette réunion où les lettres se mé-

laient tous les soirs à la politique était l'école des hommes d'État.

XXVIII.

M. Casimir Périer, M. Laffitte, quelques autres hommes nouveaux, riches et influents, recevaient, sur l'autre rive de la Seine, les débris de la République et de l'Empire. Les ambitieux ajournés et les mécontents irréconciliables commençaient à former le noyau de cette opposition acerbe, où les regrets du despotisme tombé et les aspirations à la république, par une contradiction que la passion commune explique, se confondaient sous le nom de libéralisme dans leur animosité contre l'aristocratie et les Bourbons. Là commençait à éclore la renommée, d'abord voilée, bientôt populaire, d'un des phénomènes les plus étranges de la littérature française, Béranger, un tribun chantant. Comme tous les esprits indépendants, Béranger avait senti le poids de la tyrannie, et il avait protesté en vers, cette âme du poëte, contre l'oppression. Son génie, éminemment plébéien d'accent, quoique aristocratique d'élégance, était républicain comme son âme. L'Empire aurait dû le soulever comme la grande apostasie de l'armée à la République. Mais Béranger, plus patriote encore que républicain, et plus

sensible aux ruines de la patrie qu'aux ruines de son opinion, n'avait vu que le sang des braves et l'incendie des chaumières de son pays. Pendant l'invasion, sa pitié et sa colère l'avaient emporté sur ses répugnances contre l'Empire. Il avait oublié le tyran d'un peuple, il n'avait vu que le chef guerrier d'une nation. Et puis, pour les cœurs généreux, la chute absout. L'écroulement de Napoléon lui avait valu le pardon du poëte. Chateaubriand avait valu une armée aux Bourbons; Béranger allait valoir un peuple au bonapartisme. Rouget de Lisle en 1789 avait poussé des bataillons aux frontières par la *Marseillaise;* Béranger allait pousser des milliers d'âmes à l'opposition par ses poëmes chantés.

XXIX.

Casimir Delavigne, Étienne, Jouy, Benjamin Constant, Lemercier, Arnault, tous les poëtes, tous les écrivains disciplinés, dotés, patentés de gloire par l'Empire, et tous ceux qui répugnaient aux Bourbons et à l'aristocratie, fréquentaient ces salons plébéiens. On y notait déjà des fortunes naissantes d'esprit qui caressaient cette opinion, et qui se prédestinaient eux-mêmes à devenir les écrivains, les orateurs et les hommes consulaires de la bourgeoisie sous le sceptre du duc d'Orléans. Dans ce

nombre, M. Thiers et M. Mignet, deux jeunes hommes du Midi, unis par l'amitié et par l'espérance, commençaient à se signaler par de belles ébauches d'histoire et de politique. Ils remontaient à la révolution pour mieux prendre leur course et leur direction vers des révolutions nouvelles.

De nombreux journaux luttaient au nom des deux grandes opinions qui commençaient à trancher la France. Mais les luttes étaient loin encore d'avoir l'âpreté, la colère et l'injure qu'elles contractèrent quelques mois plus tard dans *la Minerve,* satire Ménippée de la Restauration, et dans *le Conservateur,* foyer ouvert à tous les regrets, à tous les ressentiments et à toutes les exagérations des royalistes. L'opinion publique, encore douce et conciliante, commandait, autant que la censure, une certaine modération et une certaine élégance même aux hostilités des deux partis. On ne se combattait encore que par des épigrammes, on devait se combattre bientôt avec des vengeances.

XXX.

Ce n'était pas le parti républicain, c'était le parti napoléonien et militaire qui commençait la guerre avec la précipitation, l'imprudence et l'animosité d'un parti qui n'acceptait pas sa défaite.

L'impératrice répudiée, Joséphine, vivait retirée et honorée à la Malmaison, étrangère non aux larmes, mais aux implacables amertumes de sa grandeur déchue. La reine Hortense, fille de cette impératrice et du marquis de Beauharnais, n'avait pu se résoudre à la retraite et à l'obscurité que lui commandaient la répudiation de sa mère, la séparation de son mari, Louis, frère de Napoléon, roi de Hollande, et enfin la chute de Napoléon lui-même, seul auteur de toutes ces fortunes qu'il devait entraîner après lui. Accoutumée à l'adoration de la cour impériale, que son titre de belle-fille de l'empereur et la faveur paternelle de ce souverain pour elle lui assuraient, la reine Hortense avait voulu en jouir même après lui. Elle avait employé la magie de son nom, le prestige de ses souvenirs, l'influence de ses grâces sur l'empereur Alexandre, pour que ce prince obtînt ou exigeât en sa faveur de Louis XVIII le titre de duchesse de Saint-Leu, la conservation de ses richesses et la résidence à Paris ou dans sa retraite royale de Saint-Leu. Elle était devenue pour la jeunesse militaire de l'Empire l'idole tolérée du napoléonisme, adorée encore sous les traits d'une femme belle, jeune, spirituelle, passionnée. Tous les jeunes officiers de la maison militaire de l'empereur, tous les poëtes, tous les écrivains qui restaient fidèles à cette gloire ou qui voulaient se vouer à ce culte d'une grandeur

plutôt éclipsée qu'évanouie, se réunissaient chez la reine Hortense. C'est de là que jaillissaient contre les Bourbons et leurs serviteurs surannés ces chants populaires, élégies de la gloire, ces railleries, ces épigrammes, ces caricatures, ces mots frappés comme des médailles de haine et de mépris, qui se répandaient dans le peuple et dans l'armée pour y propager la conspiration du mépris. C'est de là aussi que les derniers soupirs de la passion filiale d'une jeune femme pour celui qui avait fait sa grandeur et sa puissance, et les premières insinuations de son retour partaient pour atteindre Napoléon à l'île d'Elbe et pour lui porter les symptômes de la conjuration militaire qui s'ourdissait pour lui sous les dehors d'un culte purement filial. Dans ce cénacle du culte impérial, l'amour, les lettres, la poésie, les arts, les intimités de la société, les confidences de l'entretien, les retours sur le passé, les égarements de la mémoire, tenaient moins encore de la littérature que de la conspiration.

XXXI.

Mais pendant que cette opposition de famille, de femmes, de jeunes officiers, de courtisans sans maîtres, élevait ainsi chez la reine Hortense à Saint-Leu cour contre cour; une opposition plus réservée,

plus patriotique et plus nationale, se révélait à Paris par les écrits populaires de Carnot et de Fouché répandus à profusion dans le peuple.

Carnot, républicain des temps antiques, d'autant plus ferme qu'il était plus modéré et plus patient dans ses vues, avait traversé dans une opposition froide et austère le règne de Napoléon. Il ne s'était offert à reprendre du service qu'au moment suprême où ce despotisme s'écroulait et où la cause de la patrie pouvait se confondre par le péril de l'invasion avec la cause de l'empereur. Il avait défendu Anvers comme le boulevard de la Belgique et du nord de la France menacé. Rentré à Paris avec une glôire modeste, il avait mesuré la profondeur des revers et des dangers pour la France. Il avait vu dans ces revers mêmes quelque espérance de renaissance pour la liberté constitutionnelle. Il avait oublié ses propres intérêts de parti pour accueillir une restauration avec justice sinon avec faveur. Sans doute Carnot portait sur son nom la tache indélébile aux yeux du frère de Louis XVI de son vote de mort dans le jugement du roi, et la tache plus ineffaçable encore de sa responsabilité nominale dans les proscriptions sanglantes du Comité de salut public. Il y avait siégé à côté de Robespierre et de Saint-Just. Mais tout le monde savait en France que cette complicité apparente de Carnot avait couvert une profonde inimitié contre

ses collègues sanguinaires, et qu'il avait tenu dans ce comité de gouvernement non la hache de la Convention, mais l'épée qui couvrait les frontières de la patrie. On se souvenait de plus que Carnot, quelques mois plus tard, avait été proscrit comme partisan de la modération révolutionnaire et même comme suspect de complicité avec ceux qui conspiraient le rétablissement d'une souveraineté constitutionnelle. Il n'avait échappé à la haine des hommes extrêmes de la Convention que par la fuite et par l'exil volontaire hors de sa patrie. Il n'avait jamais consenti à plier sous Bonaparte. Carnot jouissait à tous ces titres alors d'un ascendant sur tous les partis, indulgence des royalistes, estime des modérés, popularité des républicains. Il y avait de l'oracle dans sa voix.

XXXII.

Il osa la faire entendre avec une mâle liberté qui charma les uns, avec une audace de défi qui souleva les autres. Il osait dans son manifeste reprocher le meurtre de Louis XVI non aux républicains, mais aux royalistes. « L'inviolabilité de la » personne royale ne dut pas arrêter les juges : » Louis XVI n'était plus roi quand il fut jugé. Cette » inviolabilité, d'ailleurs, n'aurait-elle pas des li-

» mites? protégerait-elle également le souverain lé-
» gitime et l'usurpateur? faudra-t-il regarder comme
» inviolables et sacrés les princes pour lesquels il
» n'y a rien de sacré et d'inviolable? C'est la force
» qui décide de tout. Il n'est pas étonnant que les
» jacobins aient eu raison d'abord, ensuite le Di-
» rectoire, ensuite Bonaparte, enfin les Bourbons,
» dont la famille avait déjà eu raison une première
» fois pendant neuf siècles. Mais puisqu'il est re-
» connu qu'il n'y a pas de bon droit sans la force,
» il faut donc faire en sorte que les Bourbons ne
» perdent pas la leur, et encore plus qu'une partie
» de cette force ne se tourne pas contre l'autre.

» Tout pardonner, conserver à chacun ses places,
» ses honneurs, laisser dans le Sénat des hommes
» qui ne savaient point flatter, ne pas exclure des
» emplois secondaires ceux qu'avait pu égarer un
» amour excessif de la liberté; honorer les mili-
» taires et ne pas avoir l'air de leur pardonner
» leurs victoires impies, voilà ce qu'on devait faire.
» Et qu'a-t-on fait? On a fait de tout ce qui portait
» le nom de patriote une population ennemie au
» milieu d'une autre à laquelle on a donné indis-
» crètement une préférence éclatante. Si vous vou-
» lez aujourd'hui paraître à la cour avec distinction,
» gardez-vous bien de dire que vous êtes un de ces
» vingt-cinq millions de citoyens qui ont défendu
» leur patrie avec quelque courage contre l'inva-

» sion des ennemis, car on vous répondra que ces
» vingt-cinq millions de prétendus citoyens sont
» vingt-cinq millions de révoltés, que ces prétendus ennemis furent toujours des amis. Dites que
» vous avez eu le bonheur d'être chouan, ou vendéen, ou transfuge, ou Cosaque, ou Anglais, ou
» enfin qu'étant resté en France, vous n'avez sollicité des places auprès des gouvernements éphémères qui ont précédé la Restauration qu'afin de
» les mieux trahir et de les faire plus tôt succomber : alors votre fidélité sera portée aux nues,
» vous recevrez de tendres félicitations, des décorations, des réponses affectueuses de toute la famille royale. »

XXXIII.

Fouché voulut à l'imitation de Carnot, mais dans d'autres vues, ressaisir une sorte de ministère de la police sur l'opinion. Il répandit, les unes manuscrites, les autres imprimées, une série de lettres menaçantes pour les Bourbons. Parlant au roi comme plénipotentiaire de la Révolution, traitant d'égal à égal avec la couronne, dédaignant, accusant, outrageant les hommes de la cour de Louis XVIII, faisant gronder sur leurs têtes les menaces d'une seconde terreur, caressant pour le roi

seul et mettant le marché à la main à la Restauration.

Ces lettres de Fouché eurent sur l'opinion un effet différent, mais immense. On estimait Carnot, on méprisait Fouché. Mais on avait le préjugé de sa profonde habileté. On croyait qu'il était le dictateur secret du parti révolutionnaire parce qu'il en prenait hardiment le ton et l'attitude. On voyait dans ses mains les fils de toutes les anciennes polices qui ne s'y étaient jamais rompus tout à fait, même dans ses exils. On ne le soupçonnait pas capable de parler si haut s'il ne s'était senti si fort. On mesurait cette force à son audace. On savait de plus qu'il avait de secrètes conférences et des intimités politiques avec quelques hommes de la familiarité occulte du comte d'Artois, et avec M. de Blacas lui-même. Il recommençait à pratiquer aussi les bonapartistes. Ce triple rôle qu'on ne pouvait s'expliquer que par l'importance que ces partis divers attachaient à cet homme, faisait des lettres de Fouché pour les uns un scandale, pour les autres une énigme, pour tous un événement.

XXXIV.

Le roi ne s'irritait pas de ces symptômes. Il écoutait sans colère, il regardait sans prévention

les hommes les plus compromis dans le parti républicain. Il ne les considérait pas comme irréconciliables avec le rétablissement de sa maison en France. Il acceptait et il recherchait même toutes les occasions d'entrer en rapports confidentiels avec eux, et paraissait prêter non-seulement attention, mais crédit à leurs conseils. Ces hommes, de leur côté, se souvenaient d'une certaine complicité d'idées de ce prince avec eux au commencement de la révolution, et, cherchant à confirmer dans son cœur l'amnistie politique qu'il leur devait par une certaine faveur secrète et personnelle, se rapprochaient de lui dans l'ombre, et ne cessaient de lui répondre de la Révolution s'il consentait à se laisser diriger ou seulement éclairer par eux.

XXXV.

Tel était Barras, un des débris les plus marquants de la République, un des héros du 9 thermidor, sauveur de la Convention contre les jacobins de Robespierre, membre prépondérant du Directoire exécutif, auteur de la fortune de Bonaparte, renversé par ce soldat qu'il avait élevé, devenu l'ennemi de l'usurpateur de la République et du trône, mais régicide, et, à ce titre, odieux, quoique nécessaire aux Bourbons. L'instinct d'une haine com-

mune contre Bonaparte et d'une défense commune contre le parti de cet empereur exilé devait unir la cour et Barras. Cet ancien directeur était d'une naissance illustre. La noblesse de son origine laisse toujours une certaine parenté de cœur entre un gentilhomme et le trône même qu'il a renversé. Le sang lutte contre les opinions, en triomphe quelquefois, ramène toujours du moins aux souvenirs de la première vie. Louis XVIII et le comte d'Artois eurent, par M. de Blacas et par M. de Bruges, des conférences indirectes avec Barras. Ces anciens révolutionnaires et ces anciens émigrés cherchaient de bonne foi à se comprendre, mais ils ne parlaient pas la même langue, ils ne se comprirent pas. Ces conférences entre la cour, Fouché et Barras, demeurèrent sans résultat sur le gouvernement. Les négociateurs s'offraient réciproquement ce qui ne leur appartenait plus : Fouché et Barras, la Révolution qui leur avait depuis longtemps échappé ; le roi et M. de Blacas, l'émigration et la contre-révolution qu'il ne leur était plus possible de dominer. Un mouvement sourd, instinctif et général, emportait déjà chacun de ces partis impuissants de son côté. Un seul parti encore vivace surgissait entre les deux et allait les submerger sous la plus soudaine et la plus irrésistible révolution militaire dont les annales du monde aient gardé la mémoire. Car lorsque César passa le Rubicon pour venir anéantir la République, il con-

duisait deux cent mille Romains contre Rome. Napoléon n'allait ramener que son nom et l'ombre de ses victoires pour renverser l'œuvre de l'Europe et pour reconquérir sa patrie.

Nous remettons ce récit à un autre volume pour en concentrer dans un seul drame limité la grandeur et l'intérêt.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME DEUXIÈME.

LIVRE DIXIÈME.

LIVRE ONZIÈME.

LIVRE DOUZIÈME.

LIVRE TREIZIÈME.

LIVRE QUATORZIÈME.

LIVRE QUINZIÈME.

FIN DE LA TABLE DU TOME DEUXIÈME.





